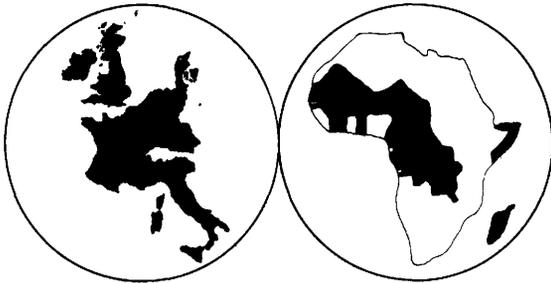


COMMISSION DES COMMUNAUTES EUROPEENNES

DIRECTION GENERALE DU DEVELOPPEMENT ET DE LA COOPERATION

DIRECTION DES ECHANGES COMMERCIAUX ET DU DEVELOPPEMENT



POSSIBILITES DE CREATION D'INDUSTRIES EXPORTATRICES DANS LES ETATS AFRICAINS ET MALGACHE ASSOCIES

- VIANDES
- CUIRS ET PEAUX
- CHAUSSURES
- ARTICLES EN CUIR

VOLUME 1

Rapport général

Le présent rapport a été rédigé par Monsieur B. PAQUIER, Directeur d'Etudes à la SEDES (Paris), chargé de la coordination des travaux.

AVANT - PROPOS

Considérant la priorité donnée par la deuxième Convention d'Association (Yaoundé II) à l'objectif d'industrialisation des Etats Africains et Malgache Associés et les perspectives que certaines productions manufacturières destinées à l'exportation pourraient offrir à certains de ces Etats, la Commission des Communautés Européennes a fait réaliser, avec l'accord des Etats Associés, un programme d'études sur les possibilités de créer certaines industries d'exportation dans ces pays.

Ce programme d'études sectorielles concerne les productions ou ensembles homogènes de produits suivants :

- produits de l'élevage
 - . viande
 - . cuirs et peaux
 - . chaussures
 - . articles en cuir
- produits électriques et électroniques
 - . produits électro-mécaniques
 - . produits électroniques
- transformation du bois et fabrication d'articles en bois
 - . première transformation (sciages, déroulages, tranchages)
 - . deuxième transformation (profilés, moulures, contreplaqués, panneaux)
 - . produits finis (pour la construction et l'ameublement)
- produits sidérurgiques
 - . pelletisation du minerai de fer et électro-sidérurgie
 - . ferro-alliages (ferro-silicium, -manganèse et -nickel)
- conserves et préparations de fruits tropicaux
(dattes, bananes, agrumes et huiles essentielles, ananas et conserves au sirop, anacardes et amandes cajou, arachides de bouche, fruits exotiques divers)
- fabrication de cigares et cigarillos.

Toutes ces études ont été conduites suivant une méthodologie commune. Chacune comprend, d'une part, l'analyse des débouchés qui s'offriraient sur les marchés des pays industrialisés (ceux de la Communauté en particulier) à des produits manufacturés dans les EAMA et, de l'autre, l'analyse des conditions spécifiques de production de ce ou ces produits dans les EAMA les mieux placés pour les produire et les exporter.

Chaque étude a été confiée à des experts indépendants. Les services compétents de la Commission ont fixé l'objet de leurs recherches et ont suivi leurs travaux tout au long de leur déroulement. Les experts ont agi, par ailleurs, de façon tout à fait autonome et leur rapport n'exprime donc que le seul résultat de leurs recherches et les conclusions qu'ils en tirent.

L'étude sur la valorisation des produits de l'élevage, la tannerie et la fabrication d'articles en cuir a été réalisée sous la direction de la Société d'Etudes pour le Développement Economique et Social (SEDES) de Paris, avec la participation de l'IFO-Institut für Wirtschaftsforschung de Munich.

Ont participé à l'étude :

- pour la SEDES :

MM. AZOUVI, FILIPPI, DE GONNEVILLE, KLEINMANN, LIBCHABER, DE MIEULLE, OLIVER, PAQUIER, SARNIGUET, TYC, WARNOD.

Mme HAMELIN et Melle PIOGE pour la frappe et la présentation des rapports.

- pour l'IFO-Institut :

Melle GRÜNEWALD, MM. BECK, BREITENACHER, GUSTEN, KLEMM, SCHÄDLER.

✱
✱ ✱

La Commission et les experts tiennent à remercier tous ceux qui ont bien voulu contribuer à la réalisation de la présente étude. Ils expriment l'espoir qu'elle puisse procurer des informations utiles à tous les organismes, administrations et investisseurs qui s'intéressent à l'industrialisation des Etats Africains et Malgache Associés.

PLAN DE L'ENSEMBLE DU RAPPORT

Synthèse

Volume I

Rapport général

Volume II

Elevage, viandes, sous-produits de l'abattage, autres produits carnés

- La demande dans les pays membres de la Communauté Européenne (CEE)
- Les possibilités d'offre dans les Etats Africains et Malgache Associés (EAMA)

Monographies par pays :

- . 9 pays membres de la CEE
- . 18 EAMA

Volume III

Cuirs et peaux, chaussures, articles en cuir

- La demande dans les pays membres de la Communauté Européenne (CEE)
- Les possibilités d'offre dans les Etats Africains et Malgache Associés (EAMA)

Monographies par pays :

- . 9 pays membres de la CEE
- . 18 EAMA
- . Kenya, Nigeria, Soudan.

Volume IV

Etudes de préfaisabilité et fiches de projets

- Elevage et embouche (Sénégal, Niger, Madagascar)
- Tanneries (Sénégal, Haute-Volta, Tchad, Rwanda, Burundi, Madagascar)
- Chaussures et parties de chaussures (Sénégal, Mali, Madagascar)
- Vêtements en cuir (Niger)
- Artisanat du cuir.

SOMMAIRE DU VOLUME I

	Pages
1. PRESENTATION DE L'ETUDE	1
1. 1. <u>Industrialisation des EAMA</u>	1
1. 2. <u>Choix du secteur</u>	2
1. 3. <u>Objet de l'étude</u>	4
1. 4. <u>Champ de l'étude</u>	5
1. 4. 1. Activités et produits	5
1. 4. 1. 1. Elevage et activités "aval"	6
1. 4. 1. 2. Traitement (et collecte) des cuirs et peaux	10
1. 4. 1. 3. Fabrication d'articles en cuir	14
1. 4. 2. Etats Associés	15
1. 5. <u>Déroulement de l'étude</u>	17
1. 6. <u>Structure et contenu du rapport</u>	19

2 - ELEVAGE, VIANDES, SOUS-PRODUITS DE L'ABATTAGE
AUTRES PRODUITS CARNES

2.1. <u>Marché mondial</u>	25
2.1.1. Production de viandes	25
2.1.2. Consommations de viandes, Echanges	27
2.1.3. Prévisions	29
2.1.4. Obstacles à la liberté des échanges	31
2.2. <u>La demande de viandes et de produits carnés dans la Communauté Européenne</u>	36
2.2.1. Consommations	37
2.2.2. Productions	41
2.2.3. Echanges commerciaux de viande bovine	45
2.2.4. Bilans - Prévisions	58
2.3. <u>Possibilités d'offre des EAMA</u>	64
2.3.1. Cheptels bovins, ovins, caprins	64
2.3.2. Elevage bovin	67
2.3.3. Disponibilités exportables en viandes	70
2.3.4. Exportations	74
2.3.5. Activités industrielles	77
2.3.6. Projets	78
2.3.7. Conclusions sur les possibilités d'exportations des EAMA vers la Communauté Européenne	81
2.3.8. Propositions	87
2.4. <u>Conclusions</u>	92
2.4.1. Viandes bovines "fraîches"	93
2.4.2. Préparations (viandes bovines)	95
2.4.3. Conclusion générale	97

3 - CUIRS ET PEAUX	98
3.1. <u>Marché mondial des cuirs et peaux</u>	98
3.1.1. Généralités	98
3.1.2. Cuirs et peaux bruts	103
3.1.3. Cuirs et peaux tannés	109
3.1.4. Perspectives	113
3.2. <u>La demande de cuirs et peaux bruts et tannés dans la Communauté Européenne</u>	116
3.2.1. Généralités	116
3.2.2. Cuirs et peaux bruts	117
3.2.3. Activités des tanneries européennes	122
3.2.4. Cuirs et peaux tannés	125
3.2.5. Evolutions - Prévisions	132
3.3. <u>Possibilités d'offre des EAMA</u>	137
3.3.1. Disponibilités des EAMA en cuirs et peaux bruts	137
3.3.2. Collecte et commercialisation des cuirs et peaux bruts	141
3.3.3. Importations	145
3.3.4. Exportations	145
3.3.5. Traitement des cuirs et peaux bruts	150
3.3.6. Perspectives d'exportations des EAMA - Propositions	156
3.4. <u>Conclusions</u>	167

4 - ARTICLES EN CUIR	170
4.1. <u>Chaussures</u> (articles chaussants)	172
4.1.1. Classification des articles chaussants et parties de chaussures	172
4.1.2. Marché mondial	175
4.1.3. Demande extérieure de la Communauté Européenne	187
4.1.4. Situation dans les EAMA	210
4.1.5. Conclusions	216
4.1.6. Propositions	219
4.2. <u>Articles de maroquinerie</u>	223
4.2.1. Introduction - Définitions	223
4.2.2. Marchés européens	224
4.2.3. Productions et possibilités d'exportations des EAMA	231
4.2.4. Tendances - Conclusions - Propositions	233
4.3. <u>Gants</u>	236
4.3.1. Marchés européens	236
4.3.2. Situation dans les EAMA	241
4.3.3. Perspectives d'exportations à partir des EAMA - Conclusions	241
4.4. <u>Vêtements de cuir</u>	242
4.4.1. Marchés européens	242
4.4.2. Situation dans les EAMA	246
4.4.3. Conclusions - Propositions	246
4.4.4. Etude de préfaisabilité	247
4.5. <u>Autres articles divers en cuir</u>	250
4.5.1. Articles en cuir à usages techniques	250
4.5.2. Articles en cuir à usages décoratifs	252

VOLUME I

RAPPORT GENERAL



1 - PRESENTATION DE L'ETUDE

1.1. Industrialisation des EAMA

L'industrialisation des pays du tiers-monde est reconnue comme un des éléments "moteur" et nécessaire de leur développement. Des engagements de la Communauté Européenne en vue de favoriser celle des Etats Africains et Malgache Associés (EAMA) ont été pris dans le cadre de la deuxième Convention d'Association. L'une des actions menée dans ce sens par la Communauté est la réalisation et la diffusion d'études concernant les possibilités d'industrialisation des EAMA. Le présent travail s'inscrit, après d'autres, dans la ligne de ces actions.

Dans une première phase, le développement industriel des EAMA a concerné principalement les industries extractives et les industries d'import-substitution. L'origine des premières était le plus souvent antérieure à l'indépendance des Etats. Les secondes ont pu être implantées dans les EAMA et s'y développer grâce à la conjonction d'un certain nombre de facteurs :

- souci des producteurs européens et des sociétés commerciales de conserver leur place sur ces marchés, en participant à la création sur place d'unités de production;
- aspiration des pays à s'industrialiser;
- possibilité de protection des marchés locaux ou régionaux;
- taille modeste et technologie classique de ces unités adaptées au contexte économique et industriel des pays concernés.

Dans un certain nombre d'Etats Associés et à des divers degrés, les possibilités offertes dans le cadre de ces activités d'import-substitution ont déjà été exploitées, mais généralement les limites de l'industrialisation dans cette voie sont ressenties comme proches, en raison particulièrement de l'exigüité et de la cadence d'évolution des marchés intérieurs.

Une autre voie sur laquelle se sont déjà engagés de nombreux pays sous développés, s'offre à l'industrialisation des EAMA; celle des industries exportatrices vers les pays industrialisés et spécialement vers les pays européens.

Dans cette optique, la réalisation d'une série d'études portant sur divers secteurs d'activités industrielles orientées vers l'exportation, principalement hors d'Afrique, a été décidée par la Commission des Communautés Européennes et par les EAMA. Parmi, ces études, celle concernant le secteur des produits dérivés de l'élevage (viande, sous-produits de l'abattage, produits carnés, cuirs et peaux, articles en cuir) a été confiée à la Société d'Etudes pour le Développement Economique et Social (SEDES, Paris), qui l'a réalisée avec la collaboration de l'IFO-Institut (Munich).

1.2. Choix du secteur des produits dérivés de l'élevage

Le choix de ce secteur a été retenu en raison de facteurs favorables, à la réalisation dans certains EAMA d'unités de production ou de transformation de produits dérivés de l'élevage, à vocation exportatrices, spécialement vers les pays européens. La demande importante et grandissante de l'Europe, en viandes et cuirs particulièrement, et les possibilités d'offre de certains EAMA dans ce domaine constituent une convergence d'intérêts assez exceptionnelle en matière d'industrialisation des pays sous-développés, pour mériter d'être soulignée et analysée.

Dans les pays membres de la CEE en effet :

- les viandes et spécialement la viande de boeuf sont parmi les produits alimentaires dont la consommation évolue plus rapidement que la croissance démographique, avec une élasticité positive par rapport à l'élévation des revenus;
- le déficit en produits carnés ne cesse de croître en raison non seulement de l'évolution de la demande mais aussi à cause des difficultés que rencontrent ces pays à développer sur leur propre sol les activités liées l'élevage qui s'avèrent difficilement compatibles avec les contraintes économiques et sociales propres aux pays industrialisés occidentaux.

Dans les pays européens où les espaces disponibles sont de plus en plus rares, où la mise en oeuvre de technologie "de pointe" et la rotation rapide des capitaux comptent parmi les critères de choix retenus comme déterminant par les investisseurs, l'élevage n'apparaît pas comme une spéculation des plus attrayantes à pratiquer sur place, même en comparaison avec d'autres activités du secteur primaire.

- une distorsion de plus en plus accentuée, apparaît entre la demande croissante en viandes de boeuf maigres destinées à la transformation et les viandes essentiellement grasses provenant des élevages européens;
- la concurrence des produits de synthèse existe certes mais n'apparaît comme menaçant pour les produits carnés qu'à long ou très long terme. Pour certains, articles en cuir, certes, la substitution au profit des matières synthétiques est largement amorcée (maroquinerie) mais pour le débouché, le plus important, et de loin, que constitue la fabrication de chaussures, les échecs récents des

produits de remplacement, pour les "dessus" en particulier laisse un répit à exploiter pour l'utilisation du produit naturel qu'est le cuir;

- les activités liées au travail des cuirs (tannerie, mégisserie) et celles concernant la fabrication d'articles en cuir (chaussures, articles de maroquinerie, vêtements en cuir ...) sont soumises en Europe à la concurrence de pays tiers. Aussi, les entreprises de ces secteurs assujetties en outre aux exigences salariales, sociales et d'environnement propres aux pays industrialisés tendent à être classées parmi celles dont le transfert, déjà amorcé vers certains pays sous-développés, peut être envisagé vers les EAMA dans le court ou le moyen terme ;

Pour les Etats Associés, la promotion de l'élevage et des activités "aval" en vue d'exportations peut être considérée comme un facteur nouveau de développement :

- des ressources potentielles importantes, souvent encore peu exploitées, existent;
- la plus grande partie de la production est constituée de viandes maigres dont la qualité correspond à la demande des industries de transformations européennes, si ce n'est sur le plan de la conformité aux réglementations sanitaires en vigueur;
- la perspective de produire pour l'exportation à des prix rémunérateurs peut être une occasion de remettre en cause certains des modes traditionnels d'élevage en vue d'obtenir une production satisfaisant aux exigences des marchés européens;
- l'implantation d'unités de production et de transformation de produits dérivés de l'élevage répond aux aspirations des EAMA éventuellement concernés :
 - . transformer sur place les matières premières locales, jusqu'au degré d'élaboration le plus poussé possible
 - . compléter le tissu industriel local par de nouvelles activités à caractère industriel
 - . lier le développement rural au développement industriel
 - . localiser de préférence en dehors des grandes villes les nouvelles unités industrielles
 - . développer une activité affranchie des contraintes relatives à la taille limitée des marchés intérieurs.
- ce nouveau type d'activité, susceptible d'entraîner une augmentation des revenus d'une catégorie de la population rurale, celle des éleveurs, est de nature à favoriser le processus d'élargissement des marchés nationaux et donc de jouer un rôle d'entraînement pour l'économie du pays.

Ainsi est apparu l'intérêt pour les Etats Associés comme pour les pays membres de la CEE d'étudier la mise en place, dans les EAMA à vocation pastorale, d'élevages et d'unités de transformation à caractère industriel, dont la production serait principalement destinée à l'exportation vers les pays industrialisés sans toutefois que ces nouveaux courants d'échanges, de viandes en particulier, ne se développent au détriment de l'approvisionnement des marchés nationaux et régionaux actuellement déficitaires. De telles opérations, dont l'opportunité ressort de la présente étude correspondent à la fois aux aspirations des Etats Associés et à celles d'investisseurs européens publics ou privés. Elles ont donc de bonnes chances de se réaliser à plus ou moins long terme. Il restera à préciser et négocier en temps opportun les conditions dans lesquelles leur réalisation entraînera, sur l'économie des pays d'implantation, les effets les plus favorables.

1.3. Objet de l'étude

Les éléments fournis par la présente étude sont destinés :

- aux Etats Associés pour qu'ils puissent juger de leurs possibilités d'exportation dans ce secteur de l'élevage et de la transformation des produits de l'élevage en fonction des contraintes des divers marchés nationaux, régionaux et européens;
- aux investisseurs européens, publics nationaux et internationaux, ou privés, envisageant de réaliser dans certains Etats Associés des opérations dans ce domaine, comme il en a déjà été réalisé dans divers pays sous-développés africains ou d'autres continents.

La conjoncture actuelle sur les marchés européens des viandes, comme sur celui des cuirs et peaux, et les tendances à plus long terme de ces marchés mettent en évidence une demande quantitativement très importante. La taille de cette demande apparaît même comme démesurée quand on la rapproche des possibilités d'offres actuellement connues et prévisibles des Etats Associés. Le problème posé n'est donc pas celui des capacités d'absorption des marchés européens mais celui de l'adaptation de productions éventuelles des EAMA destinées aux pays européens, en fonction des contraintes d'accès à ces marchés.

Cette étude s'est donc donnée pour objet de définir les produits susceptibles d'être exportés actuellement et dans la mesure du possible à l'horizon 1980, parfois même 1985, à partir des EAMA vers les neuf pays membres de la CEE, compte tenu d'une part :

- . de la nature de la demande européenne
- . des conditions et des degrés d'accessibilité des marchés européens (règlementations sanitaires, tarifaires, etc..)
- . des circuits de commercialisation existant et de leur évolution
- . de la concurrence des pays industrialisés, de celle d'autres pays sous-développés et des produits de substitution,

et, compte tenu d'autre part, des possibilités d'offre des EAMA dans ces conditions de marché.

En raison de l'ampleur du sujet et des temps nécessairement limités consacrés à l'étude des marchés des différents pays européens, les caractéristiques principales de ces marchés sont reproduites dans l'étude en fonction des éléments d'information qui ont pu être rassemblés. Il a ainsi été possible dans cette première approche, de déceler les activités susceptibles d'être implantées dans certains Etats Associés.

Faisant suite à ce travail de détection, l'étude fournit les premiers éléments de projets pour les activités proposées sous la forme d'études de préfactibilité et de fiches de projet, avec des données concernant la rentabilité et les effets sur l'économie des opérations projetées.

Cette présentation des activités proposées ne doit pas être considérée comme une étude de factibilité. Pour une telle étude, il resterait à préciser en particulier les conditions d'approvisionnement, de production et de vente sur les marchés extérieurs pour des produits définis de façon précise en qualité, prix et quantité.

1.4. Champ de l'étude

L'ampleur du domaine couvert par l'étude, depuis l'élevage jusqu'à la fabrication d'articles en cuir, pour 9 pays européens et 18 EAMA, a conduit à limiter le champ de l'étude en accord avec les services compétents de la Commission, de façon à faire porter l'intérêt sur un nombre limité d'activités et de produits relevant du secteur étudié ainsi que sur certains Etats Associés.

1.4.1. Activités et produits

Les activités relevant du champ de l'étude entrent dans les trois groupes suivants :

- Elevage et activités directement en aval : abattage, préparation et transformation des viandes et des sous-produits de l'abattage (sauf les cuirs et peaux)
- Traitement (et collecte) des cuirs et peaux
- Fabrication d'articles en cuir.

Dans chacun de ces groupes, certaines activités et certains produits ont été considérés comme devant être examinés avec une particulière attention parce qu'il est apparu que pour eux, à une demande européenne correspond une possibilité d'offre des EAMA. Par contre, d'autres activités, qui ne sont pas sans intérêt dans le cadre de l'étude, sont simplement signalées quand il n'a pas été possible de pousser les investigations aussi loin qu'il était souhaité. Par ailleurs certains produits, c'est le cas des produits laitiers en particulier, ont été exclus du champ de l'étude connue ne répondant pas à une demande d'importation de la Communauté.

1. 4. 1. 1. Elevage et activités "aval"

L'élevage peut être considéré comme une spéculation relevant essentiellement du secteur primaire ; à ce titre il n'aurait pas sa place dans l'ensemble des études en cours consacrées aux "industries d'exportation". Toutefois, les régions où se trouvent situés les EAMA susceptibles d'exporter en Europe des produits carnés sont approvisionnées par des élevages le plus souvent de type traditionnel. Elles se trouvent actuellement dans un état de déficit en viande qui va en s'aggravant. Des exportations vers l'Europe ne peuvent donc se concevoir qu'à partir d'élevages à caractère industriel (zones indemnes, embouche, etc...), ne perturbant pas les courants traditionnels mais pouvant au contraire participer à l'amélioration de l'approvisionnement régional. Outre que ce type d'élevage présente des conditions d'investissement et d'exploitation s'apparentant à celles d'entreprises industrielles, il se trouve directement lié aux opérations d'abattage et de préparation des viandes qui, elles, relèvent de l'industrie. A ce titre, ce type d'élevage a été retenu dans le cadre de la présente étude.

Les possibilités d'exportation des EAMA vers les pays industrialisés, de produits carnés sous diverses formes, sont inégales suivant qu'il s'agit de bovins, d'ovins, de caprins, de porcins, de camelins et d'équins, de volailles et de gibier.

Dans la présente étude, et pour les raisons indiquées dans les paragraphes suivants, l'accent a été mis particulièrement sur l'élevage et sur la viande de bovins. Les problèmes relatifs aux ovins, caprins, porcins, ont été traités de façon plus légère et selon l'importance que ces divers types d'élevage et de viandes revêtent soit sur les marchés des pays consommateurs soit parmi les potentialités des EAMA. Toutefois, pour ces différentes viandes et dans la mesure du possible les équilibres "ressources-emplois" dans les pays membres de la CEE figurent dans l'étude. Les données relatives aux camelins et équins, à la volaille et aux gibiers ont été fournies accessoirement.

a) Bovins

C'est pour la viande bovine que le déficit européen apparaît comme le plus important et qu'il semble le plus difficile à combler par les ressources propres des neuf pays membres de la CEE, particulièrement pour la viande maigre de transformation. Par ailleurs, dans le domaine de l'élevage bovin, les EAMA disposent d'une expérience et de connaissances anciennes ainsi que de potentialités importantes. Ceci explique l'importance donnée dans l'étude aux problèmes relatifs à l'élevage bovin, aux produits carnés et sous-produits à base de boeuf.

L'abattage, la préparation des viandes et le traitement des sous-produits de l'abattage sont le plus souvent en Afrique des activités intégrées aux abattoirs. Deux points particulièrement importants dans l'optique de l'étude ont été soulignés à propos des abattoirs :

- les contraintes techniques imposées aux installations d'abattage pour permettre aux pays tiers, dont les EAMA, d'exporter de la viande sur l'Europe

- les caractéristiques des installations existantes ou projetées en Afrique, avec indication des capacités installées et disponibles, ainsi qu'un examen de la conformité de ces abattoirs vis-à-vis des normes européennes pour l'exportation vers l'Europe.

Actuellement, les sous-produits de l'abattage sont souvent perdus, en Afrique. Les quantités à traiter sont généralement peu importantes ainsi que les marchés locaux et régionaux. Dans la mesure du possible, les installations existantes en Afrique ont été décrites et les disponibilités en sous-produits mentionnées sans que, le plus souvent des données précises sur les marchés européens des différents sous-produits (sauf pour les extraits de viande) aient pu être rassemblées dans le cadre de l'étude.

La fabrication de conserves à base de viande bovine est déjà pratiquée dans certains EAMA. L'évolution des marchés européens a été rapprochée des possibilités de production des EAMA.

b) Ovins

Le demande européenne de viande ovine est très variable suivant les pays. Le plus gros consommateur, le Royaume-Uni, dispose de circuits d'approvisionnement anciens et parfaitement adaptés à son marché en quantité, qualité et prix. Les autres pays européens (sauf la France) sont des importateurs relativement modestes. Enfin et surtout, les EAMA, s'ils pratiquent l'élevage des ovins sur le mode traditionnel, en vue surtout de l'autoconsommation, ne semblent pas dans une position particulièrement favorable dans ce domaine pour se placer sur les marchés européens à l'horizon 1980-1985 concerné par l'étude.

c) Caprins

Pour les caprins, également, l'élevage dans les EAMA est traditionnel et la viande est le plus souvent autoconsommée. En outre, la consommation européenne ne donne lieu qu'à peu d'échanges avec l'extérieur.

d) Porcins

La consommation européenne de viande porcine est importante, surtout sous forme de préparation et de plus en plus sous forme de viande fraîche elle croît rapidement dans la mesure où pour des raisons de prix, on observe une substitution progressive de la viande de porc à la viande de boeuf dans certains pays européens. Mais il s'agit d'un élevage qui répond rapidement aux efforts entrepris pour l'accroissement de la production et qui, de ce fait peut, relativement facilement s'adapter aux exigences du marché. Les pays européens ont entrepris des actions dans ce sens qui tendent à réduire les importations en Europe de viandes porcines d'origine extérieure à la CEE. Par ailleurs, l'élevage du porc n'est que peu répandu dans l'ensemble des Etats Associés.

Les quelques réalisations dans les EAMA en matière d'élevage de porcs et de préparations à base de porc, destinées actuellement au marché local, sont signalées dans le rapport sans que l'éventualité d'exportation vers l'Europe, à l'échelle industrielle, ait pu être examinée dans le détail.

e) Camelins, équins

Dans certains EAMA où leur nombre n'est pas négligeable, les chameaux ont été mentionnés dans le cheptel.

Pour les équins, leur part dans le cheptel des EAMA est le plus souvent infime. Toutefois, il existe dans quelques pays européens des importations de viande de cheval qui présentent en particulier l'intérêt de n'être pas touchées par les réglementations sanitaires de la Communauté sur les importations de viandes en provenance des pays tiers. Pour cette raison, les données qui ont pu être obtenues dans ce domaine, sont mentionnées dans l'étude.

f) Volailles

Un effort est fait au niveau européen pour satisfaire la demande en volaille à partir d'élevages nationaux et pour faire face à une consommation croissant généralement rapidement en raison de la substitution partielle et progressive de la viande de volailles à la viande bovine. Les problèmes relatifs à l'élevage avicole dans les EAMA en vue d'exportations vers l'Europe n'ont donc pas été retenus comme devant être examinés dans le cadre de l'étude.

g) Gibiers

La viande de certains gibiers (antilopes, phacochères, etc...) et les préparations à base de ces viandes sont déjà consommées et appréciées dans certains pays africains.

Il s'agit actuellement petites quantités mais de produits qui pourraient probablement atteindre des prix élevés en Europe. Il se peut que des possibilités d'exportation non négligeables existent, à terme, dans ce domaine pour certains EAMA. Mais, dans le cadre de cette étude il n'a pas été possible de pousser les investigations sur les marchés potentiels, la nature des produits et les conditions d'élevages intensifs de ce type d'animaux.

h) Sélection des produits de l'élevage, des produits carnés et des sous-produits de l'abattage

Pour un certain nombre de produits issus des activités retenues dans le champ de l'étude et mentionnées précédemment, il existe une concordance entre la demande européenne et les possibilités d'offres de certains EAMA.

Ce sont :

- Bovins sur pieds
 - . Animaux d'embouche
 - . Animaux de boucherie
- Viande bovine de consommation (viande grasse)
 - . Réfrigérée ($\pm 1^{\circ}$ C, consommation dans les dix jours)
 - . Désossée, réfrigérée, sous-vide (consommation dans les six semaines noire avant cuisson, donc pour utilisation en restauration)
 - . Congelée (voir ci-dessous viande de transformation)
 - . Surgelée (-20° sans interruption, coût élevé, pour 1ère qualité seulement)
 - . Déshydratée
 - . Lyophilisée
 - . Ionisée (suppression des germes)
- Viande bovine de fabrication (viande maigre)
 - . Congelée
 - en carcasse, quartiers, quartiers compensés
 - désossée
 - . Désossée, précuite, congelée (pour plats cuisinés, pâtes ...)

- Conserves et préparation

- . Extrait de viandes (pour potages et bouillons de culture pour laboratoire)
- . Boeuf en conserve
 - Corned beef
 - Autres préparations (à la gélatine, boeuf en daube, carbonade flamande ...)
- . Plats préparés
 - En conserves (éventuellement avec porc)
 - Surgelés (éventuellement avec porc)
- . Salaisons (saucisses, saucissons, éventuellement avec porc)
- . Viandes saumurées, sèches
- . Conserves pour animaux domestiques

- Sous-produits de l'abattage (sauf cuirs et peaux)

- . Poudre d'os
- . Farine de sang
- . Cornes, onglons
- . Glandes
- . Boyaux
- . Graisses (comestibles, techniques).

Outre l'existence d'une demande et de disponibilités en matières premières, l'éventualité d'exportations vers l'Europe de certains de ces produits à partir des EAMA, à l'horizon 1985, doit prendre en compte les sujétions de technologies de fabrication, de conservation, de transport et de commercialisation qui sont exposées par ailleurs.

1.4.1.2. Traitement (et collecte) des cuirs et peaux

Les activités de traitement des cuirs et peaux sont intermédiaires entre l'abattage et la fabrication de produits finis en cuir (ou matières de substitution).

Les matières premières traitées sont des sous-produits de l'abattage qui entrent, pour les bovins, dans ce qu'il est convenu d'appeler le "cinquième quartier" au même titre que les abats, les viscères, glandes, cornes etc...

Ce sont :

- les cuirs verts provenant de la dépouille des gros animaux domestiques ou sauvages (bovins, chevaux, mulets, buffles, chameaux);
- les peaux vertes provenant de la dépouille des animaux plus petits (veaux, moutons, chèvres, porcs, daims, élans, crocodiles ...).

Prenant en compte les cuirs et peaux pour lesquels il existe en Europe les marchés les plus vastes et en Afrique les possibilités d'offre les plus importantes, l'étude s'est limitée aux :

- cuirs de bovins,
- peaux d'ovins et de caprins.

Il existe certes en Europe des débouchés pour les cuirs et peaux d'autres animaux comme les porcs et les animaux sauvages. Mais il s'agit de marchés très spécialisés pouvant être considérés dans certains cas comme méritant une étude spéciale ou d'activités plus proches de la pelleterie que de la tannerie; pour des raisons matérielles ces activités ne pouvaient trouver leur place dans la présente étude.

Les peaux de crocodiles occupent une position particulière dans la maroquinerie en Europe. Elles sont utilisées pour la fabrication d'articles de luxe et exportées séchées d'Afrique, à des prix très élevés. Mais les ressources des pays africains ainsi que les courants réels d'exportation sont difficiles à saisir et de plus il ne peut s'agir, concernant ce type de peaux, que d'activités à caractère artisanal. Pour ces différentes raisons, et non pas parce qu'ils sont sans intérêt pour certains EAMA, les problèmes relatifs aux peaux de crocodiles n'ont pas été traités systématiquement dans le cadre de cette étude.

Entre l'état "vert" des cuirs (de bovins) et des peaux (d'ovins et de caprins) obtenus après le dépouillement des animaux abattus et l'état fini des cuirs et peaux "tannés" constituant la matière première des industries manufacturières d'articles en cuir se situent les opérations de :

- collecte
- conservation
- tannage.

Puisqu'il s'agit dans la présente étude d'industries d'exportation implantées dans des EAMA, seules les activités de tannage présentent ce caractère industriel compatible avec l'objet de l'étude. Toutefois les problèmes liés à la "collecte" constituent souvent pour les pays africains et malgaches le goulot d'étranglement des activités aval. De même la nature des procédés de conservation employés (salage, séchage, picklage) et la façon dont il sont mis en oeuvre conditionnent la qualité des cuirs et peaux et l'usage qui pourra en être fait ultérieurement. C'est pourquoi ces deux phases de "collecte" et de "conservation" précédant et conditionnant la phase spécifiquement "industrielle" du traitement des cuirs et peaux qu'est le tannage seront examinées dans le contexte des EAMA concernés.

L'activité de tannage proprement dite commence à la prise en charge de cuirs et peaux verts ou ayant déjà subi une ou plusieurs opérations de conservation. Elle se termine à la mise à disposition des unités manufacturières, industrielles ou artisanales, du "cuir" : substance peau transformée par le tannage et ayant acquis différentes qualités (imperméabilité, imputrescibilité, élasticité, souplesse, résistances diverses...). Les opérations de tannage peuvent être menées de bout en bout dans la même entreprise ou réalisées par des agents différents, deux dans la pratique, effectuant des opérations complémentaires. Le tableau ci-dessous illustre les différentes phases de traitement des cuirs et peaux prises en compte dans l'étude.

Etat des Cuirs et Peaux Opération	. Dépouille . Vert	. Frais . Salé . Séché . Picklé	Tanné			Articles manufacturés
			Wet-blue	Stain	Fini	
Abattage Dépouillement	┌──────────┐					
Collecte Conservation		┌──────────┐				
Tannage		┌──────────┐				
		┌──────────┐				
		┌──────────┐				
			┌──────────┐			
			┌──────────┐			
			┌──────────┐			
Manufacture d'articles en cuir						┌──────────┐

Définitions :

- Cuirs et peaux bruts :

- . Cuirs : terme employé pour les gros animaux, les bovins en particulier
- . Peaux : terme employé pour les animaux plus petits, moutons et chèvres en particulier

- Etat des cuirs et peaux :

- . Vert : se dit de cuirs et peaux n'ayant encore subi aucune opération de conservation
- . Frais : non épilés (ni délainés) ayant été traités par un léger salage
- . Salé : non épilés (ni délainés) traités dans un bain saumuré
- . Séché : non épilés (ni délainés) ayant subi une exposition suffisante au soleil et ayant le plus souvent été arséniqués par passage dans un bain
- . Picklé : épilés (ou délainés) ayant absorbé une solution diluée d'acide additionnée de sel en vue de leur conservation ou comme préparation au tannage au chrome
- . Wet-blue : tannés, aux sels de chrome, n'ayant subi qu'un essorage mécanique et encore humides
- . Stain : tannés mais n'ayant pas subi les opérations de finissage
- . Fini : ayant subi les opérations de finissage (corroyage, coloration ...), destinés directement aux unités de production d'articles en cuir.

1.4.1.3. Fabrication d'articles en cuir

Les diverses activités relatives à la fabrication d'articles en cuir (ou la matière de substitution) qui ont été retenues pour l'étude sont :

- la fabrication de chaussures,
- la maroquinerie (fabrication d'articles de voyage, sacs à main, porte monnaie ou autres petits articles, articles de bureau ...),
- la confection de vêtements en cuir,
- la ganterie (habillement et protection),
- autres activités (ameublement, décoration).

Ces diverses activités ont pu être examinées avec des degrés de détails différents suivant leur importance respective dans chaque pays et suivant les informations disponibles, sur la demande européenne en particulier.

La part la plus importante des cuirs finis (70 à 80 %) est utilisée dans la fabrication de chaussures, ce qui explique que l'accent ait été mis sur cette activité, par ailleurs connue généralement avec une précision satisfaisante.

La maroquinerie a été abordée globalement, avec le souci d'adopter pour les marchés européens une même classification pour les divers articles, ce qui n'a pas toujours été facile compte tenu des éléments d'information disponibles, de nature et de valeur très inégales suivant les pays.

La confection de vêtements est apparue comme un débouché intéressant et en croissance rapide pour d'éventuelles unités implantées dans des EAMA, mais difficile à saisir dans le cadre des possibilités de cette étude. Il en est de même avec des données encore plus imprécises pour l'ameublement et la décoration (revêtements muraux).

Pour la ganterie d'habillement, les données disponibles ont été reproduites mais l'état de la conjoncture et les tendances peu favorables sur les marchés européens ont conduit à ne pas consacrer une place trop importante à cette activité. Les problèmes relatifs aux gants de sport ou à usage bien défini, mériteraient toutefois d'être examinés avec intérêt. La ganterie de protection est par ailleurs un marché qui se développe mais qui doit être abordé par enquêtes directes auprès des utilisateurs industriels. Les besoins de chacun d'eux correspondent à des exigences précises et le cuir, utilisé pour ses qualités spécifiques, entre souvent dans ces fabrications avec d'autres matières. Ce marché et ses contraintes, en particulier la concurrence d'autres pays sous-développés, mériteraient d'être étudiés pour compléter les données fournies dans la présente étude qui n'ont pu être que générales et partielles.

1.4.2. Etats Associés

L'étude fournit pour les bovins, les ovins, les caprins et pour les 18 EAMA les données les plus récentes et les plus cohérentes possibles sur les effectifs des cheptels, leurs rendements, les abattages contrôlés, les disponibilités en cuirs et peaux, les installations industrielles existantes ou en projet du secteur concernant les produits dérivés de l'élevage et la fabrication d'articles en cuir.

Mais pour juger des possibilités d'exportation vers l'Europe de ces produits à plus ou moins long terme, il était nécessaire de compléter ces données générales par des éléments plus précis

- sur l'élevage proprement dit : localisation, composition et nature des cheptels, hypothèses de croissance, situation sanitaire, structures et fonctionnement des services de l'élevage, équilibre "ressources-emplois" en viandes, description des unités de production et de transformation etc... ;
- sur les cuirs et peaux : organisation de la collecte, qualités et prix des cuirs et peaux collectés, circuits de commercialisation, installations existantes et projets... ;
- sur les unités de fabrication d'articles en cuir et peaux, existantes et en projet, y compris l'artisanat.

La collecte de ces informations devant se faire sur place et nécessitant une mission dans chaque pays, il n'était pas possible dans le cadre de l'étude d'effectuer ce travail dans chacun des 18 EAMA. Le partage des Etats Associés, en deux groupes, l'un de pays visités, l'autre de pays pour lesquels les éléments généraux seraient recueillis sur documents, a donc été nécessaire. Il a été effectué en accord avec les services compétents de la Commission.

Dix EAMA ont été retenus pour être visités. Ce sont les pays ayant une vocation pastorale particulière et donc des possibilités, à plus ou moins long terme, d'exportations vers l'Europe de produits dérivés de l'élevage.

Certes les aléas dus à la sécheresse des dernières années dans les pays du Sahel vont entraîner des modifications sur l'importance, le rendement et la croissance des cheptels par rapport aux prévisions établies antérieurement et risquent de retarder la réalisation d'opérations de développement de l'élevage, projetées ou en cours. Toutefois, il ne semble pas que ces événements soient de nature à mettre en cause, à terme, la vocation pastorale de ces pays pour lesquels l'élevage et la transformation des produits qui en sont dérivés constituent une des voies privilégiées de l'industrialisation.

Ces dix pays sont les EAMA excédentaires en viandes (sauf le Sénégal) soit :

- **Cinq pays du Sahel** : Mauritanie
Mali
Haute-Volta
Niger
Tchad

- Le Sénégal

- La Somalie

- Madagascar

- Le Rwanda et le Burundi.

Ce groupe de dix pays représente les EAMA ayant les cheptels (bovins, ovins, caprins) les plus importants, exception faite du Rwanda et du Burundi qui se placent en 11ème et 12ème position et qui ont été visités à la place du Cameroun et du Zaïre qui occupent dans ce classement respectivement la 9ème et la 10ème place.

Le Rwanda et le Burundi ont été retenus car pour ces deux pays continentaux le traitement sur place des cuirs et peaux a été considéré comme une des rares possibilités d'implantation d'industries d'exportation vers l'Europe dans le cadre des études sectorielles effectuées actuellement par la Commission. Ce n'est pas le cas du Cameroun et du Zaïre pour lesquels il existe déjà des courants d'exportation de produits industriels avec l'Europe et pour lesquels on peut prévoir des possibilités dans d'autres secteurs compte tenu de leur situation géographique, de leurs richesses minières et énergétiques ainsi que de leur niveau de développement industriel. Par ailleurs, en raison de l'importance de leur marché intérieur, ces deux pays sont, et demeurent à l'horizon 1985 concerné par l'étude, largement déficitaires pour les approvisionnements en produits carnés. La satisfaction de la demande locale a donc semblé pouvoir être considérée comme prioritaire pour eux, à moyen terme, par rapport à d'éventuelles exportations vers l'Europe.

Par contre, les disponibilités en cuirs et peaux du Cameroun et du Zaïre, les réalisations et les projets en matière de tanneries, de la fabrication d'articles en cuir, et de chaussures en particulier, qui sont mentionnés dans les monographies par pays, font apparaître les possibilités de développement d'activités existantes et de création éventuelles de nouvelles unités à vocation exportatrice vers d'autres pays africains ou vers l'Europe.

Pour les 8 EAMA qui n'ont pu être visités et qui ont été étudiés sur documents, on disposait toutefois de données récentes recueillies, sur place en 1972, à l'occasion de l'étude préliminaire sur les "Conditions d'installation, d'entreprises industrielles" dans les 18 EAMA réalisée pour le compte de la Commission des Communautés Européennes.

1.5. Déroulement de l'étude

L'étude s'est poursuivie pendant 13 mois, d'Octobre 1972 à Décembre 1973. Pendant cette période, l'intervention des experts et des consultants a représenté 36 mois de travail.

Trois phases principales ont marqué le déroulement de l'étude, après la période de préparation et de rassemblement des données :

- 1ère phase : Missions en Europe, représentant 4, 5 mois d'experts vers fin 1972-début 1973, dans les 9 pays de la Communauté Européenne soit en moyenne 2 semaines par pays pour collecter sur place les informations disponibles sur la demande d'importations dans les domaines des viandes, cuirs, peaux et articles en cuir concernés par l'étude;
- 2ème phase : Missions en Afrique, représentant 8 mois d'experts, effectuées au cours du premier trimestre 1973, dans les 10 EAMA retenus comme devant être visités. Le but de ces missions a été de recueillir sur place les données relatives
 - . à l'élevage dont dépendent les disponibilités en viandes, cuirs et peaux,
 - . à l'abattage, au traitement des viandes, aux commerces des animaux vivants et des produits carnés,
 - . à la collecte, au traitement, à la transformation et aux commerces des cuirs et peaux,
 - . à la fabrication d'articles en cuir ou matières du substitution,de façon à disposer des éléments les plus précis possibles sur les activités et produits retenus comme étant à examiner avec le maximum de détails dans le cadre de l'étude, c'est-à-dire en particulier sur les bovins, ovins, caprins, les tanneries et les fabriques d'articles manufacturés en cuir, spécialement de chaussures;
- 3ème phase , terminale, comprenant :
 - . la mise en forme des informations collectées,
 - . le rapprochement des données relatives à la demande européenne, de celles concernant les possibilités d'offre des EAMA en vue de déceler les projets à étudier par la suite sous forme d'études de préfaisabilité,
 - . la réalisation des études de préfaisabilité proprement dites et la présentation de suggestions sous forme de fiches de projet.

L'étude a été réalisée en tenant compte des orientations données par les services compétents de la Commission. Lors des différentes phases de l'étude des propositions ont été soumises à ces services, qui ont permis de préciser le champ et les orientations de l'étude, en particulier pour la sélection des activités et des produits à examiner, celle des EAMA à visiter et pour le choix des études de préfaisabilité et des fiches de projets à présenter.

La répartition des travaux, entre la SEDES chargée de la direction et de la coordination de l'étude et l'IFO-Institut, a été la suivante, représentant environ 2/3 des prestations par la SEDES et 1/3 par l'IFO-Institut.

P A Y S	Elevage - Viandes Autres produits carnés, sous-pro- duits de l'abattage		Cuirs, peaux, articles en cuir	
	SEDES	IFO	SEDES	IFO
<u>DEMANDE</u>				
. Allemagne (République Fédérale)	-	x	-	x
. UEBL (Belgique, Luxembourg)	x	-	x	-
. Danemark	-	x	x	-
. France	x	-	x	-
. Irlande	-	x	-	x
. Italie	x	-	x	-
. Pays Bas	-	x	x	-
. Royaume Uni	-	x	-	x
<u>OFFRE</u>				
. Mauritanie	x	-	x	-
. Sénégal	x	-	x	x
. Mali	x	-	x	-
. Niger	x	-	x	-
. Haute-Volta	x	-	-	x
. Tchad	x	-	-	x
. Rwanda	x	-	x	-
. Burundi	x	-	x	-
. Somalie	x	-	-	x
. Madagascar	x	-	x	-
. Côte d'Ivoire	(x)	-	(x)	-
. Dahomey	(x)	-	(x)	-
. Togo	(x)	-	(x)	-
. Cameroun	(x)	-	(x)	-
. RCA	(x)	-	(x)	-
. Gabon	(x)	-	(x)	-
. Congo (République Populaire)	(x)	-	(x)	-
. Zaïre	(x)	-	(x)	-
. Nigeria	-	x	-	x
. Kenya	-	(x)	-	(x)
. Soudan	-	(x)	-	(x)

x : Missions sur place,
(x): Sur documents.

1.6. Structure et contenu du rapport

Le rapport est constitué de 4 volumes dont :

- un constitue le rapport général
- deux présentent sous forme d'annexes, dans des monographies par pays, les éléments à caractère analytique assortis de commentaires sur les 9 pays de la Communauté Européenne et les 18 EAMA, rassemblés sur place ou sur documentation,
- un où sont rassemblées les études de préfactibilité et les fiches de projet

La synthèse fait l'objet d'un fascicule séparé.

Volume I : Rapport général

Ce volume comprend la synthèse et la présentation de l'étude. En outre, pour chacun des trois groupes d'activités concernés par l'étude :

- Elevage, viandes, autres produits carnés, sous-produits de l'abattage,
- Traitement des cuirs et peaux,
- Fabrication d'articles en cuir,

il fournit les données aussi complètes et synthétiques que possible sur le marché mondial, la demande européenne et les possibilités d'offre des EAMA, à partir des éléments d'analyse rassemblés au cours de l'étude.

Au travers des caractéristiques des marchés européens (nature, taille, accessibilité, tendances, etc..) et des disponibilités actuelles ou futures de certains EAMA dans les secteurs concernés, sont apparues et sont présentées diverses possibilités de développement d'activités à caractère industriel et à vocation exportatrice vers les pays industrialisés, vers les 9 pays membres de la CEE en particulier. Certaines d'entre elles ont été retenues pour faire l'objet d'études de préfactibilité ou de fiches de projets dont les éléments principaux et les conclusions sont repris dans ce volume.

Volumes II et III

Volume II, Annexe : Elevage, Viandes, autres produits carnés, sous-produits de l'abattage

Volume III, Annexe : Cuirs, Peaux et Articles en cuir

Ces volumes présentent les éléments recueillis sur les activités retenues, sous la forme de monographies par pays : 9 pays de la Communauté et 18 EAMA.

Cette spécialisation par secteur des Volumes II et III a été préférée à la présentation de monographies complètes par pays traitant à la fois de l'élevage, des cuirs, peaux et des articles manufacturés en cuir. Cette présentation a été adoptée à l'intention des utilisateurs de l'étude dont les uns seront sensibilisés à l'aspect élevage de l'étude et aux activités directement "aval", les autres à l'aspect cuirs, peaux et articles en cuir.

Dans chacun des Volumes II et III, les monographies par pays ont été établies à partir d'un même schéma initial. Mais la nature et la qualité des informations disponibles, l'importance relative des différents produits dans chacun des pays et des débouchés offerts par chacun des pays européens à d'éventuelles fournitures provenant des EAMA a conduit à mettre l'accent sur les éléments considérés par l'auteur comme les plus importants dans l'optique de l'étude. Ceci explique le volume variable de ces monographies et des différentes parties les composant.

En outre, dans ces volumes, il ne s'agit pas seulement de la présentation de données purement analytiques mais d'une analyse orientée vers la recherche de propositions reprises sous forme synthétique dans le rapport général et ayant permis de déceler les sujets à traiter dans la partie du rapport consacrée aux études de préfaisabilité et fiches de projet.

Pour chacun des pays membres de la CEE, la "demande" des produits retenus est examinée du point de vue de l'évolution passée, de la situation actuelle et des tendances pour l'avenir (horizon 1980 ou 1985).

Dans le Volume II, pour les produits directement dérivés de l'élevage, les points suivants ont été examinés :

- Production,
- Importations-Exportations (nature, qualité, quantité, prix, origine-destination, réglementation),
- Consommation (structures, caractéristiques),
- Circuits commerciaux.

Dans le Volume III, les problèmes relatifs aux cuirs et peaux ont été traités sous les différents aspects :

- Commercialisation et échanges extérieurs des produits aux différents stades de préparation (des cuirs et peaux bruts au "cuir" fini),
- Approvisionnement des tanneries,
- Activité des tanneries (structure et évolution du secteur) - Destination des cuirs tannés.

Pour les différents groupes d'articles en cuir (chaussures, articles de maroquinerie, gants, vêtements, autres articles) les éléments concernant la production, le commerce extérieur, la consommation sont présentés avec des degrés de précision et de détails variables suivant les produits et suivant les pays.

Les débouchés offerts dans l'Europe des neuf à d'éventuelles exportations des Etats Associés sont mentionnés ainsi que les conditions à remplir pour satisfaire cette demande.

Pour les 18 EAMA, les "possibilités d'offre" de produits du secteur concerné, pour lesquels une demande européenne est apparue, sont présentées sous les postes suivants :

- dans le Volume II (Elevage, Viandes ...)
 - . généralités sur l'élevage des bovins, ovins, caprins (caractéristiques, effectifs, situation sanitaire, services de l'élevage),
 - . "ressources-emplois" des animaux sur pieds, viandes, autres produits carnés et sous-produits de l'abattage. Sous cette rubrique sont traités en particulier les problèmes relatifs aux marchés intérieurs et régionaux faisant ressortir la situation déficitaire ou excédentaire en viande de chacun des EAMA,
 - . activités à caractère industriel (élevage, abattage, traitement et transformation des viandes et des sous-produits de l'abattage),
 - . projets,
 - . conclusions et propositions pour d'éventuelles exportations vers les EAMA;
- dans le Volume III (Cuirs, Peaux, Articles en cuir)
 - . rappel des données sur l'élevage permettant d'évaluer les disponibilités en cuirs et peaux bruts,
 - . modalités de la collecte; nature, quantités, qualités et prix des cuirs et peaux collectés,
 - . commerce local, régional et international,
 - . transformations, fabrications locales et projets,
 - . conclusions et propositions sur les possibilités d'exportation vers l'Europe.

Aux éléments sur la situation dans les 10 EAMA visités, et celle dans les 8 EAMA étudiés sur documents, ont été ajoutés à titre indicatif les données disponibles relatives à trois pays africains disposant d'une certaine avance par rapport aux EAMA dans ces domaines du traitement et du commerce international des cuirs et peaux ainsi que de la fabrication d'articles en cuirs : Nigeria, Kenya, Soudan.

Volume IV : Etudes de préfactibilité et fiches de projets

La partie analytique de l'étude a mis en évidence la possibilité de réalisation d'un certain nombre d'activités exportatrices des EAMA vers l'Europe.

Sur propositions faites par les réalisateurs de l'étude à l'issue de la phase d'analyse, cinq sujets ont été retenus par les services compétents de la Commission pour être étudiés, dont trois sous la forme d'étude de préfactibilité et deux sous forme de fiches de projets.

Les études de préfactibilité fournissent les éléments permettant de juger l'intérêt pour un investisseur éventuel et pour l'économie du pays d'implantation, de la réalisation d'unités industrielles relevant du secteur concerné. Ces études permettent de documenter les conditions de réalisation de ces unités et d'effectuer les comparaisons sur les coûts d'implantation et d'exploitation d'unités similaires installées dans divers EAMA et en Europe.

Ce travail a été possible à partir des données recueillies sur place et de celles figurant dans les monographies par pays intitulées "Conditions d'installation d'entreprises industrielles" éditées par la Commission des Communautés Européennes lors de l'étude préliminaire effectuée en 1972 dans les 18 EAMA.

Les trois études de préfactibilité portent sur les activités suivantes :

- Tanneries

- . de cuirs de bovins et peaux de chèvres,
- . aux stades "Wet-blue" et "Stain",
- . dans les six EAMA :
 - Sénégal,
 - Haute-Volta,
 - Tchad,
 - Rwanda,
 - Burundi,
 - Madagascar,

- Fabrication de chaussures en cuir

- . dans les trois EAMA :
 - Sénégal,
 - Mali,
 - Madagascar,

- Confection de vêtements en cuir, au Niger.

Ces études ne doivent pas être confondues avec des études de "factibilité" d'unités dont les objectifs de vente, les programmes de production et les équipements correspondants seraient à préciser.

Les sujets retenus pour être traités sous forme de fiches de projets concernent :

- l'élevage :
 - . zone indemne au Sénégal,
 - . embouche au Niger,
 - . embouche à Madagascar;
- l'artisanat (du cuir).

Il a été admis que la réalisation d'unités de production en matière d'élevage, à caractère industriel, et orientées vers l'exportation à destination de l'Europe en particulier, entrerait dans le champ de la présente étude. De nombreuses opérations concernant les EAMA sont à l'étude ou au début d'une phase de réalisation. Elles sont décrites dans les monographies par pays. Mais il ne pouvait s'agir dans le cadre du présent travail de les analyser en détail et a fortiori d'en modifier les données. Par contre, à l'issue des missions effectuées dans les EAMA il est apparu que d'autres possibilités intéressantes existaient qui, si elles ne sont pas totalement inédites, n'ont pas encore fait l'objet d'études suffisamment approfondies pour atteindre à moyen terme la phase de réalisation.

L'étude de préfaisabilité d'une opération d'élevage doit reposer sur de multiples données d'ordre écologique, zootechnique, économique etc... qui ne sont pas toujours disponibles actuellement, qui en tout état de cause ne pouvaient être rassemblées, critiquées ni exploitées dans le cadre limité de cette partie de l'étude.

Devant l'intérêt de ces opérations pour les pays concernés et face à l'impossibilité matérielle de réaliser une étude de préfaisabilité il a été retenu, non pas d'évoquer purement et simplement ces possibilités, mais de présenter ces éventuelles opérations sous la forme de fiches de projets destinées :

- à rassembler les informations, actuellement disponibles les concernant et à les compléter dans la mesure du possible,
- à mettre en évidence les conditions et l'opportunité de leur réalisation,
- à préciser les étapes restant à franchir pour permettre leur réalisation à l'horizon de dix ans concernée par l'étude.

Les problèmes relatifs à l'artisanat dans les EAMA ont déjà retenu l'attention et fait l'objet de multiples études et interventions. Mais, les observations faites sur place dans le cadre de la présente étude sur les activités relatives au travail du cuir, qui pour une part non négligeable concernent l'artisanat, ont permis de mettre en évidence l'intérêt porté par les responsables locaux au développement des activités artisanales. A l'occasion de cette expérience sur un secteur limité de l'artisanat il a semblé opportun de présenter le rôle que peut jouer l'artisanat en faveur d'un développement économique des EAMA par des voies en partie nouvelles. Ces observations, avec l'indication de quelques lignes directrices pouvant éventuellement servir de base à d'éventuelles actions à venir, dans ce domaine et particulièrement dans celui du travail du cuir, sont présentées brièvement sous forme de fiche de projet.

2 - ELEVAGE, VIANDES, SOUS-PRODUITS DE L'ABATTAGE, AUTRES PRODUITS CARNES

2.1. Marché mondial

Dans cette partie du rapport, on trouvera en premier lieu la présentation succincte de quelques caractéristiques du marché mondial de la viande, se rapportant à l'objet de la présente étude, donc à l'éventualité d'implantation dans les EAMA d'unités de production de type industriel et à vocation exportatrice vers les pays industrialisés, particulièrement vers ceux de la Communauté Européenne.

Puis, sont repris sous forme synthétique les éléments, figurant de façon détaillée dans les monographies par pays (volume II), sur la demande européenne de viandes et de produits carnés ainsi que sur les possibilités d'offre des EAMA dans ce secteur.

Enfin, les conclusions générales sur les convergences entre la demande en Europe et les disponibilités des EAMA sont rappelées ainsi que les conditions dans lesquelles les Etats associés peuvent prétendre participer, à terme, à l'approvisionnement de la Communauté Européenne en produits carnés.

2.1.1. Production de viandes

La production mondiale de viande est de l'ordre de 100 millions de tonnes, en équivalent poids "carcasse", l'estimation de la FAO pour 1970 ayant été de 98,7 millions de tonnes.

Cette production se répartit de la façon suivante entre les différents types de viandes ainsi qu'entre les différents pays ou groupes de pays producteurs :

REPARTITION DE LA PRODUCTION MONDIALE
DE VIANDES

- 1970 -

En millions de tonnes
(chiffres arrondis)

	Types de viandes				Total
	Bovins	Moutons	Porcs	Autres	
Etats-Unis	10,3	0,3	5,8	6,2	22,6
Europe des Neuf	5,8	0,5	6,3	3,9	16,5
Chine continentale	2,2	0,6	8,4	2,7	13,9
URSS	4,8	1,0	3,6	0,8	10,2
Amérique du Sud	6,0	0,4	1,3	0,6	8,3
Europe de l'Est (autre que URSS)	1,8	0,3	3,4	0,7	6,2
Australie, Nouvelle Zélande	1,4	1,3	0,2	0,2	3,1
Afrique (autres pays que les EAMA)	1,2	0,5	0,2	0,3	2,2
18 EAMA	0,7	0,3		0,1	1,1
Divers autres pays	5,8	2,0	5,9	2,2	15,9
	40,0	7,2	35,1	17,7	100

Source : FAO, CEE, Monographies de l'étude.

La production de viandes a augmenté continuellement au cours des vingt dernières années. Le total mondial actuel s'élève presque au double de celui des années 1948 - 1951.

Pour la viande bovine, l'accroissement de la production (3,5 %/an) a été particulièrement marqué dans les pays développés, où il est nettement supérieur à la croissance démographique (1 %/an). A la fin des années 60 la production de l'Europe occidentale et de l'Amérique du Nord atteint 44 millions de tonnes, soit 44 % de la production mondiale. Des progrès très nets ont également été enregistrés en Australie et en Nouvelle-Zélande, en même temps qu'en Europe occidentale et en URSS.

Par comparaison, il apparaît que la production de viande bovine n'a progressé que très lentement dans les pays sous-développés. Globalement, pour ces pays, mais ce n'est pas le cas des EAMA, cet accroissement de la production a été inférieur à la croissance démographique. Les modestes résultats obtenus par l'élevage extensif pratiqué dans ces pays peut être attribué à la productivité généralement peu élevée par animal du fait de la médiocrité des pâturages, du manque d'aliments concentrés pour le bétail, des épizooties endémiques et enfin des méthodes d'élevage rudimentaires qui y sont en usage

La production mondiale de viande porcine (35 millions t.) est du même ordre de grandeur que celle de viande bovine. Elle est faible dans les EAMA et en Afrique particulièrement dans certaines parties du continent pour des raisons d'ordre religieux, alors que la Chine continentale représente à elle seule le quart de la production mondiale. La progression de la production est sensiblement répartie dans le monde.

Pour la viande ovine, la production est beaucoup moins importante : 7 % du total mondial, au lieu de 40 % pour les bovins et 35 % pour les porcs. L'Australie, la Nouvelle Zélande et l'URSS sont les gros producteurs et représentent ensemble 36 % de la production mondiale.

2.1.2. Consommations de viandes, Echanges

Les consommations individuelles de viandes présentent des différences très marquées entre celles des pays industrialisés à revenus élevés et celles des pays sous développés. Si cette consommation est inférieure à 10 kg/hab/an dans certains EAMA, elle est de 10 kg en moyenne pour l'ensemble de l'Afrique et de 16 kg pour la Chine continentale. Cette consommation est de l'ordre de 40 à 60 kg par habitant et par an

pour l'Amérique du Sud considérée dans son ensemble, pour l'URSS, l'Europe de l'Est, l'Europe occidentale ; elle dépasse 100 kg/hab./an aux Etats-Unis (115 kg), en Australie (136 kg), en Nouvelle-Zélande ainsi que dans les grands pays producteurs d'Amérique du Sud comme l'Argentine et l'Uruguay (110 kg/hab./an). Ces différences sont spécialement accentuées pour les viandes bovines : 5,5 kg/hab./an en moyenne dans les pays sous-développés, 24 dans la CEE, 53 aux Etats-Unis, 70 en Nouvelle-Zélande.

Le commerce international de la viande a plus que doublé en volume au cours des 20 dernières années, sa croissance s'est accélérée durant la dernière décennie (5,5 % par an, en moyenne, pour la période 60-70), sa valeur a atteint 5,500 millions \$ US en 1970. Toutefois, ces échanges ne représentent que 6 % des disponibilités mondiales, le volume des consommations par pays étant en général assez voisin de celui des productions.

Pour les pays et groupes de pays ci-dessous, les bilans "Productions - Consommations", et les taux d'auto-provisionnement ont été les suivants en 1970 :

CONSOMMATION MONDIALE DE VIANDES

- BILANS -

	Consommation de viandes		Excédent:+ Déficit :-	Taux d'auto-provisionnement en %
	Individuelle (kg/hab./an)	Totale (millions de tonnes)		
Etats-Unis	114,6	23,5	- 0,9	96
Europe de l'Ouest	56,6	20,1	- 1,1	95
Chine continentale	16,1	13,6	+ 0,3	102
URSS	42,9	10,4	- 0,2	98
Amérique du Sud	38,8	7,4	+ 0,9	112
Europe de l'Est	54,6	5,8	+ 0,4	107
Australie, Nouvelle Zélande	134,4	2,1	+ 1,0	148
Afrique	9,4	2,6	+ 0,1	104
Monde	26,5	98,5		

Source : FAO

Les échanges portent principalement sur les viandes bovines (de 60 à 80 % des importations nettes des pays ou groupes de pays déficitaires). Au niveau régional, pour les bovins, une partie des échanges se fait sous forme d'animaux sur pieds, c'est en particulier le cas en Afrique. Par ailleurs les flux de viandes bovines entre pays industrialisés déficitaires et pays sous-développés excédentaires, portent principalement sur les viandes de fabrication.

Pour la viande de porc, la demande croissante a été satisfaite presque exclusivement grâce aux progrès de la production locale de chaque pays et les tonnages faisant l'objet d'échanges internationaux sont restés faibles. Il est à noter toutefois que les importations des États-Unis (250.000 t en 1970) comme les exportations de l'Europe orientale et de la Chine se sont accrues au cours des cinq dernières années. La Communauté Européenne est à peu près auto-suffisante tandis que les échanges concernant l'Afrique sont restés à peu près nuls dans les deux sens.

La consommation de viande de mouton est nettement plus faible que celle des viandes bovine et porcine. Le Royaume-Uni est le principal pays importateur, les grands producteurs que sont l'Australie et la Nouvelle-Zélande étant ses principaux fournisseurs. L'Afrique exporte également, mais de modestes quantités (22.000 t en 1970), en particulier à partir de l'Afrique orientale.

2.1.3. Prévisions

2.1.3.1. Prévisions sur la production

Les projections de la FAO indiquent que la production mondiale passerait de 98 millions de tonnes en 1970 à 131 millions en 1980, les augmentations relativement les plus fortes se produisant dans les pays sous-développés (Amérique du Centre, Amérique du Sud, Extrême-Orient) et dans les pays à économie planifiée.

Les méthodes d'établissement des projections ont été adaptées aux différents types de viandes.

Pour la production de viandes bovines dans les pays développés, les projections effectuées ont du prendre en compte un certain nombre de facteurs relatifs, en particulier à l'évolution passée et aux changements technologiques dus à l'introduction de méthodes nouvelles de production.

- . Structure des prix
- . Structure des exploitations agricoles
- . Problèmes liés à la production laitière
- . Incidence des plans de développement nationaux
- . Capacité des pâturages
- . Amélioration éventuelle des taux de reproduction
- . Amélioration éventuelle des poids "carcasse"
- etc...

La forte demande de viande de boeuf se traduit dans les projections par l'accroissement du cheptel bovin affecté à la production de viande et par une tendance continue à l'augmentation des poids "carcasse". Mais un certain nombre de facteurs, qui sont explicités dans la partie du rapport traitant de la demande européenne, freinent le développement de la production de viandes de gros bovins et de veaux dans les pays industrialisés.

Dans le cas de la viande de porc, de même que dans celui de la viande de volaille, on présume que dans tous les pays, la production s'élèvera à des niveaux suffisants pour couvrir la demande projetée, en particulier dans les pays développés où aucune contrainte technique n'empêche que la demande soit satisfaite en 1980.

2.1.3.2. Prévisions sur la consommation et les échanges

A prix constants, la consommation annuelle devrait atteindre 133 millions de tonnes en 1980 et dépasser par conséquent de 2 millions de tonnes les disponibilités.

Dans cette hypothèse, la consommation par habitant passerait de 26 à 29 kg/an ; la demande individuelle des différentes catégories de viandes se développerait en fonction des habitudes des consommateurs, de leurs revenus, du prix respectif des divers types de viandes et continuerait à présenter des différences considérables d'un pays à l'autre.

L'utilisation de viande bovine de fabrication et transformée devrait augmenter de façon spécialement marquée, en raison des progrès de la consommation de mets tout préparés qui apparaissent adaptés à l'évolution du rythme de vie dans les pays industrialisés (viandes en conserves, saucisses, saucissons, produits surgelés, plats préparés, produits déshydratés ...).

Le déficit mondial en viandes bovine et ovine, prévu à prix constants, serait éliminé par une hausse des prix entraînant simultanément la réduction de l'augmentation projetée des quantités demandées et une progression plus rapide de la production. Il pourrait également se produire des phénomènes de substitution entre les diverses catégories de viandes, par exemple entre les viandes bovines et celles de porc ou de volaille. Les variations de prix à la consommation sont également susceptibles de modifier les politiques d'incitation à la production de viande, bovine en particulier, dans les pays à revenus élevés dans lesquels des limitations d'ordres technique et économique se heurtent aux efforts d'accroissement de production.

Par contre, la production de viandes de porc et de volaille peut dépasser les niveaux projetés, en particulier grâce à une plus large utilisation d'aliments concentrés. Certains pays sous-développés s'emploient d'ailleurs à promouvoir la production de viande de porc et de volaille pour l'approvisionnement de leur marché intérieur de façon à libérer des quantités de plus en plus importantes de viandes de boeuf pour l'exportation.

On peut donc penser que les prix des viandes bovines et ovines resteront très soutenus, d'où l'intérêt pour le pays sous-développés et particulièrement pour les EAMA d'en augmenter la production, pour accroître leurs exportations et par conséquent leurs recettes en devises.

Mais ces exportations se heurtent actuellement à des obstacles de nature tarifaire, contingentaire et à d'autres, sous forme de règlements sanitaires particulièrement stricts.

2.1.4. Obstacles à la liberté des échanges

2.1.4.1. Obstacles tarifaires et contingentaires

a) Droits ad valorem et spécifiques

Les droits ad valorem et les droits spécifiques ne sont pas les principaux obstacles à l'expansion du commerce international de la viande.

Leur incidence n'est pas excessive et peut être rarement considérée comme prohibitive. Leur importance va en déclinant tant du fait de leur abaissement que de l'institution de nouvelles mesures ayant de bien plus fortes répercussions sur les échanges. Leur incidence sur les "préparations" s'alourdit en fonction du degré de transformation du produit importé ou de la concurrence qu'il fait à la production nationale. Dans certains cas, la viande destinée à être traitée dans le pays importateur est admise en franchise de droit ou à un taux moins élevé que celui qui frappe le produit transformé lui-même, s'il était importé.

Ainsi les droits spécifiques sur les viandes bovines importées sont faibles aux Etats-Unis où ils correspondent en moyenne à 5 % ad valorem. De même pour les importations du Royaume-Uni, les droits ad valorem se situent entre 5 % et 20 %. Les droits normaux à l'entrée dans la Communauté Européenne sont de 20 % sur les viandes bovines et les abats comestibles frais, réfrigérés et congelés.

b) Droits variables

Les droits variables visent à stabiliser le prix des produits sur le marché intérieur des pays importateurs à un niveau compatible avec les politiques nationales concernant les revenus agricoles. Le système des "prélèvements" est appliqué, non seulement dans les pays de la CEE mais aussi en Australie et en Suède. Il consiste pour le pays importateur à fixer à l'avance, pour chaque produit, le prix qui sera en vigueur pendant une période donnée sur le marché intérieur. Lorsque les prix sur le marché mondial tombent en dessous de ce prix prédéterminé, un "prélèvement", en principe égal à la différence entre ce prix et celui du marché mondial est appliqué à l'importation.

c) Contingents d'importation

Les restrictions quantitatives peuvent revêtir de multiples formes ; certains contingents sont globaux, d'autres bilatéraux ou multilatéraux. Un exemple de contingentement multilatéraux est fourni par le régime que les Etats-Unis ont adopté en 1964. Ce régime prévoit l'établissement de contingents par pays au cas où les importations dépasseraient le plafond global de 10 %. Avec la méthode utilisée pour déterminer ce plafond, la part des approvisionnements étrangers peut croître proportionnellement à la production intérieure des Etats-Unis. Les principaux fournisseurs des Etats-Unis ont du, au cours de ces dernières années, limiter volontairement leurs expéditions afin que le volume des importations reste inférieur au niveau à partir duquel les contingents sont établis. Cette réglementation est un acte unilatéral mais reconnaît en fait le droit des fournisseurs traditionnels à une part du marché des Etats-Unis et comporte certains des éléments d'un arrangement multilatéral de partage du marché.

Les accords bilatéraux de contingentement sont la forme la plus fréquente de mesures contingentes. Ils sont pris en termes quantitatifs, rarement en valeur, et concernent essentiellement les pays à planification centrale.

Dans des circonstances spéciales, la CEE dispose de la "clause de sauvegarde" permettant de limiter ou d'interdire, pour une durée limitée, les importations de viandes originaires de pays extérieurs à la Communauté ou pays "tiers".

d) Autres obstacles à la liberté des échanges

On ne mentionnera que pour mémoire :

- les limitations saisonnières au cours desquelles les importations sont découragées par un renforcement des impositions à l'importation ou par voie de licences et de limitations volontaires. Il convient de signaler à ce sujet, que le système de prélèvement en vigueur dans la CEE, par référence à un prix "indicatif moyen", permet d'ajuster automatiquement les importations aux besoins du marché intérieur où l'on enregistre de fortes variations de prix saisonnières autour du prix d'orientation ;
- les régimes de licences qui comportent souvent le dépôt de fortes cautions en douane ;
- les classifications tarifaires qui souvent sont très complexes et ont ainsi pour effet de rendre le marché peu transparent ;
- les ajustements fiscaux destinés à égaliser l'incidence des impositions indirectes ;
- les arrangements commerciaux et systèmes préférentiels parmi lesquels il convient de mentionner les accords qui ont été en vigueur de 1952 à 1967 entre le Royaume-Uni d'une part l'Australie et la Nouvelle Zélande d'autre part, l'accord signé en 1963 concernant le partage du marché du bacon au Royaume-Uni, le partage du marché des Etats-Unis déjà mentionné. Sur le plan tarifaire, on signalera le tarif préférentiel du Commonwealth, ainsi que la suppression des droits de douane sur les produits en provenance des Etats Associés, entrant dans les pays de la CEE.

Ce sont toutefois les règlements sanitaires qui constituent le principal obstacle aux exportations des pays en voie de développement vers les pays industrialisés qui cherchent à encourager l'accroissement de leur production nationale à la fois par des prix élevés et par un étroit contrôle des épizooties.

2.1.4.2. Réglementation sanitaire

La nécessité de préserver les êtres humains de zoonoses risquant d'être contagieuses pour l'homme et de protéger les animaux d'élevage contre les épizooties a amené tous les pays à adopter des règlements sanitaires applicables aux animaux vivants et à la viande qui arrivent à leurs frontières. Si la légitimité de ces mesures ne peut être mise en doute, la grande diversité des normes adoptées constitue un obstacle à la liberté du commerce international. Les règlements sanitaires, qui ne sont d'ailleurs pas appliqués uniformément aux importations de toute provenance, sont parfois considérés comme pris, à d'autres fins que celle de protéger la santé publique ou animale, dans le but par exemple de protéger le marché national.

Malgré de très nombreuses conférences internationales comme le Codex alimentarius, l'Office International des Epizooties (O.I.E.), la Commission FAO de lutte contre la fièvre aphteuse, on n'a pu, jusqu'à présent, s'accorder sur une terminologie commune en la matière, base cependant indispensable à l'harmonisation des législations sanitaires nationales. Les Etats membres de la Communauté eux-mêmes viennent seulement d'établir des directives sanitaires communes pour les importations de viandes fraîches et traitées par le froid en provenance de pays tiers. L'adoption d'un code de réglementation mondiale zoosanitaire est en fait une oeuvre de très longue haleine, à laquelle les services de la FAO travaillent assiduellement non seulement en fournissant aux pays qui le demandent une assistance technique pour leur permettre de produire de la viande exportable, mais aussi en analysant les récents accords bilatéraux portant sur le commerce de la viande.

Il existe en effet de nombreux accords de ce genre entre pays importateurs et exportateurs. Ils portent en particulier sur les normes applicables aux abattoirs, les procédures d'inspection, la quarantaine etc... Les pénalités prévues sont très diverses et illustrent les différences qui existent dans les législations sanitaires nationales. L'un des obstacles au développement du commerce international de la viande tient à l'absence de normes internationales relatives aux "abattoirs travaillant pour l'exportation". Actuellement, les abattoirs des pays exportateurs doivent être expressément agréés par chaque pays ou groupes de pays importateurs. Comme les législations sanitaires diffèrent beaucoup d'un pays à l'autre, les abattoirs travaillant pour l'exportation doivent se soumettre à des règles diverses, parfois excessivement strictes et toujours coûteuses. Par ailleurs, les documents qui accompagnent les expéditions de viande, et exigés à l'entrée dans le pays importateur, varient aussi d'un pays à l'autre.

Afin d'aider les pays sous-développés à surmonter ces obstacles, la FAO et l'OIE ont été invités par les Etats membres à promouvoir la création de zones exemptes de maladies dans les pays où elles existent encore à l'état endémique. Des résultats prometteurs ont ainsi déjà été obtenus en Afrique de l'Est, notamment au Kenya. Toutefois, les caractéristiques de ces zones "indemnes" restent à préciser, en particulier pour les importations à destination de la CEE.

La FAO a déjà procédé, par ailleurs, à l'analyse d'un certain nombre de conventions bilatérales (37 en 1973). Elle va ainsi être en mesure de dégager les clauses essentielles de toute convention touchant aux règles sanitaires et de définir par ailleurs l'ampleur minimum à donner aux services vétérinaires dans les pays exportateurs. Elle se propose par la suite d'établir une réglementation type pour tous les échanges internationaux, d'analyser les règlements en vigueur dans les pays importateurs, et enfin d'étudier de façon exhaustive les problèmes relatifs à la production et aux échanges de viande destinée à la transformation.

Plus la viande exportée a subi de transformation et plus devient facile l'octroi par les autorités sanitaires de l'autorisation d'importer. C'est ainsi que la solution adoptée par l'Argentine, en vue de prendre pied sur le marché des Etats-Unis, consiste à exporter de la viande désossée, cuite et congelée qui a facilement trouvé acquéreur auprès des transformateurs américains ; les conserves en outre, offrent évidemment des garanties sanitaires parfaites.

2.2 - La demande de viandes et de produits carnés dans la Communauté Européenne

Les caractéristiques de la demande de viandes et de produits carnés des neuf Etats membres de la Communauté Européenne sont présentées sous forme de monographies par pays dans le volume II. Dans la présente partie du rapport général seuls sont repris sommairement les éléments susceptibles de concerner d'éventuelles importations en provenance des EAMA.

A ce titre, il sera traité principalement des produits dérivés de l'élevage bovin car c'est pour la viande bovine que :

- le déficit de la Communauté à Neuf est de beaucoup le plus important, de l'ordre du million de tonnes en 1980 ;
- les EAMA présentent les possibilités d'exportation les plus prometteuses à terme.

Les problèmes relatifs aux viandes de porc, d'ovins, de caprins, de volaille, de cheval, ne seront traités qu'accessoirement. Mais pour ces différents types de viandes des éléments sont fournis dans les monographies par pays dans la mesure où ils interviennent de façon non négligeable dans l'approvisionnement d'un pays, comme c'est le cas par exemple du bacon au Royaume-Uni.

Pour la viande de porc, la Communauté des Neuf est globalement excédentaire et doit le rester. L'élevage porcin par ailleurs est une spéculation qui réagit rapidement aux actions de productions et de ce fait peut s'adapter aux fluctuations de la demande. En outre, cet élevage, même s'il est pratiqué sur le mode traditionnel dans certaines régions de divers EAMA, ne semble pas susceptible de donner lieu à des exportations régulières sur l'Europe, à l'horizon 1985 retenu pour l'étude, si ce n'est dans des conditions particulières.

Pour les ovins-caprins, la demande européenne est peu importante sauf pour le Royaume-Uni. Mais compte tenu des conditions d'élevage en Afrique et des circuits bien établis par lesquels le Royaume-Uni et l'Irlande s'approvisionnent à partir de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande, il ne semble pas que les EAMA puissent envisager d'exporter vers l'Europe.

Il en est de même de la volaille en raison des possibilités de production intensive en Europe.

Pour la viande de cheval, qui présente l'avantage de ne pas tomber sous le coup de la réglementation communautaire concernant les importations de viandes (bovine et porcine) en provenance des pays tiers, il existe déjà des exportations, en faible quantité, à partir des EAMA, en particulier du Niger sur la France. S'il est éminemment souhaitable que ce flux se développe, il n'apparaît pas que d'importantes possibilités supplémentaires puissent être envisagées pour l'avenir.

2.2.1 - Consommations

2.2.1.1 - Viandes

Comme l'indique le tableau ci-après, la consommation communautaire de viande bovine (veaux et gros bovins) est du même ordre de grandeur que celle des viandes de porcs : environ 6 millions de tonnes.

On compte quatre pays ayant chacun une consommation de 1,2 à 1,5 millions de tonnes (RFA, France, Italie, Royaume-Uni), alors que pour chacun des cinq autres pays cette consommation est inférieure à 260.000 tonnes.

La consommation moyenne par habitant est de 24 kg/an, comprise entre celle de l'Irlande (19,0 kg/an) et celle de la France (28,3).

CONSOMMATION DE VIANDES ET ABATS - 1971 (en 1.000 t carcasse)								
	Bovins	Ovins Caprins	Porcins	Volaille	Autres	Total	Dont veau	
Allemagne (RFA)	1.482	15	2.490	528	347	4.862	131	
U. E. B. L.	259	8	249	87	113	716	25	
Danemark	107	2	176					
France	1.442	153	1.324	762	840	4.521	364	
Irlande	57	33	92					
Italie	1.356	59	609	636	323	2.983	234	
Pays-Bas	258	4	252	62	112	688	10	
Royaume-Uni	1.187	561	1.315 (1)					
CEE à 9	6.148	835	6.507					
CONSOMMATION INDIVIDUELLE (en kg/hab. /an)								
	(2)							
Allemagne (RFA)	61,0	24,3	0,2	40,8	8,6	5,7	79,6	2,1
U. E. B. L.	10,0	25,9	0,8	24,9	8,7	11,3	71,6	2,5
Danemark	5,0	21,4	0,4	35,2				
France	51,0	28,3	3,0	26,0	15,0	16,5	88,8	7,0
Irlande	3,0	19,0	11,0	30,7				
Italie	56,7	23,9	1,0	10,7	11,2	5,7	52,5	4,1
Pays-Bas	13,1	19,7	0,3	19,2	4,7	8,5	52,4	0,8
Royaume-Uni	56,0	21,2	10,0	23,5				
	255,8							
Moyenne		24,0	3,3	25,4				

(1) Dont bacon 657.000 t soit 12 kg/hab. /an

(2) En millions d'habitants

Source : Statistiques CEE et Statistiques nationales Danemark, Irlande, Royaume-Uni

Parmi les viandes fraîches, réfrigérées et congelées, on distingue les viandes de consommations et les viandes de transformations, ces dernières étant des viandes maigres ou provenant des quartiers avant d'animaux de boucherie. La demande des ménages en France et dans l'UEBL porte principalement sur les morceaux à rôtir et à griller ; en Allemagne elle s'oriente progressivement vers les viandes fraîches de ce type au détriment des préparations et des viandes à cuire ; au Royaume-Uni elle est plus faible et ne représente que 55 % de la consommation par les ménages des viandes de boeuf et de veau : la demande italienne se caractérise par la place particulièrement importante tenue par le "vitellone", jeune taurin de 15 à 18 mois, qui représente 66 % de la consommation de viande bovine, alors que la part du veau est de 17 %.

Dans la consommation globale de viande bovine, la place tenue par la viande de transformation est très variable suivant les pays ; elle est faible en France et en Italie, élevée en Allemagne :

Allemagne (RFA)	38 %	soit pour 1971 : 563.000 t
Royaume-Uni	23 %	soit pour 1971 : 273.000 t
Pays Bas	15 %	soit pour 1971 : 38.000 t
UEBL	11 %	soit pour 1971 : 28.000 t
France	9 %	soit pour 1971 : 130.000 t
Italie	9 %	soit pour 1971 : 122.000 t

Sur ces bases, la consommation européenne de viande de transformation, qui est le type de viande maigre produite par les EAMA, est de l'ordre de 1,2 millions de tonnes.

L'accroissement des consommations a été modéré dans la Communauté Européenne au cours des dernières années, de l'ordre de 3 à 4 % par an, sauf en Italie. Dans ce pays, en effet, il a doublé de 1960 à 1971, faisant ainsi apparaître un taux moyen d'accroissement de 8 % par an.

Un autre facteur caractéristique du marché européen de la viande bovine a été pour les dernières années, une progression rapide des prix comme le montre, à titre d'exemple, les chiffres ci-dessous de prix du marché dans la Communauté à Six :

64,0	u.c.	pour 100 kg vif en	1968
67,8	"	" "	1969
68,8	"	" "	1970
71,5	"	" "	1971
86,6	"	" "	1972

soit en moyenne une hausse de 7,9 % par an. L'année 1972 est considérée comme une année de forte pénurie en Europe ayant entraîné une hausse des prix exceptionnelle, de 21 % par rapport à 1971, puis un ralentissement de l'accroissement des consommations et parfois une régression.

- Viande de mouton

Elle est peu consommée dans l'Europe des Six (1,2 kg/hab./an) ; par contre la consommation individuelle est de l'ordre de 10 kg/an dans le Royaume-Uni et l'Irlande. Dans l'ensemble de l'Europe des Neuf, cette consommation par habitant reste stationnaire.

- Viande de porc

L'Allemagne est de loin le plus gros consommateur avec 2,3 millions de tonnes, devant le Royaume-Uni et la France (1,3 millions de tonnes) et les 6 autres pays (100 à 600.000 tonnes/an chacun).

Les consommations individuelles très inégales suivant les pays, se situent entre 41 kg/an en Allemagne et 11 kg/an en Italie, la moyenne étant de 25,4 kg/an.

Dans le Royaume-Uni, le bacon représente la moitié des consommations.

2.2.1.2 - Préparations

Parmi les préparations à base de viande bovine on distingue le "corned-beef" et les autres préparations :

- . pour le "corned-beef", la consommation stagne
- . les autres préparations, dans lesquelles entrent de la viande de boeuf ainsi que d'autres produits (diverses viandes, légumes, sauces, piments ...) sont présentées soit en conserves, soit surgelées. Leur consommation, variable suivant les pays est, au niveau européen, en augmentation rapide surtout pour les produits surgelés.

En Allemagne et au Danemark, le marché de l'ensemble des produits surgelés, parmi lesquels ceux à base de viande, est qualifié "d'adulte" car les ventes sont destinées pour plus de 50 % aux particuliers. En France par contre, ce marché est relativement peu développé (2,2 kg/ha/an au lieu de 3,5 en Allemagne) et il se répartit inégalement entre les collectivités (69 %) et les particuliers (31 % seulement).

Cette évolution, dans les pays d'Europe Occidentale, vers la consommation croissante des plats préparés, d'aliments précuits ou de mets directement consommables est favorisée par le rythme de vie, par l'extension de la chaîne du froid de l'usine au foyer domestique, par le développement des ventes dans les magasins à grande surface par l'accroissement du nombre des repas pris en "collectivités".

2.2.2 - Productions

En 1971, la production totale de viandes et abats de toutes catégories dans la Communauté à 9 a été de l'ordre de 17 millions de tonnes, dont 6 de viandes bovines et 7 de viandes de porcs. Cette production est importante puisqu'elle est le double de la production de l'Argentine, plus de trois fois celle du Brésil et presque cinq fois celle de l'URSS.

2.2.2.1 - Pays de la Communauté producteurs de viandes

Pour la viande bovine, 4 pays ont assuré 80 % de la production indigène brute de l'Europe à 9 en 1971 (France 1,6 millions de tonnes; RFA 1,3; Royaume-Uni 1,0; Italie 0,8). La production de chacun des autres pays est de l'ordre de 200 à 400.000 t/an.

Pour la viande de mouton et de chèvre, 74 % de la production ont été assurés par le Royaume-Uni (239.000 t/an) et par la France (118.000 t) en 1971.

Pour la viande de porc, la RFA est de beaucoup le plus gros producteur de la Communauté (2,3 millions de tonnes en 1971, soit 33 % du total); la France, le Royaume-Uni, le Danemark produisent chacun de 800.000 à 1,1 million de tonnes/an, assurant ensemble 51 % de la production communautaire.

PRODUCTION DE VIANDES DANS LA CEE A 9

en 1.000 t "carcasse"

PAYS	Cheptel bovin 72 (1)	Production (indigène brute) de viande 1971				
		bovine	ovine caprine	porcine	autre	total
Allemagne (RFA)	13,8	1 311	13	2 276	578	4 178
UE L	2,9	244	1	482	196	923
Danemark	2,8	231	1	816	(170)	1 218
France	21,9	1 575	118	1 115	1 496	4 304
Irlande	6,4	376	51	155	77	659
Italie	8,7	787	34	479	879	2 179
Pays Bas	4,1	327	12	638	381	1 358
Royaume-Uni	13,5	957	239	934	145	2 275
TOTAL	74,1	5 808	469	6 895	3 922	17 094

(1) En millions de têtes

Si on considère les cheptels bovins, la France représente 30 % du cheptel communautaire et 43 % de celui de la Communauté à 6.

Au cours des dix dernières années, l'accroissement de production des viandes a été différent dans les grands pays producteurs : Italie (+ 5,3 %/an), RFA (+ 3,8), France (+ 2,7), Royaume-Uni (+ 1,7 %/an pour les 4 dernières années).

2.2.2.2 - Nature et condition de production de viandes bovines

En raison des races d'animaux et des conditions d'élevage, la viande de gros bovins produite dans la Communauté est généralement "grasse" et, de ce fait ne convient pas comme viande de fabrication.

L'aspiration de certains membres de la Communauté à vouloir développer l'élevage bovin et la production de viande, et réduire ainsi la dépendance européenne vis-à-vis des pays tiers rencontre un certain nombre de difficultés :

- . la taille réduite des exploitations: elles sont de 12 ha en moyenne dans la Communauté des 6, or dans les exploitations inférieures à 30 ha, on a constaté que la viande était le plus souvent considérée par l'éleveur comme un sous-produit du lait . Les problèmes fonciers et le statut du fermage rendent difficile en France une évolution favorable dans ce domaine de la taille des entreprises bien que des superficies importantes puissent encore être affectées à l'élevage. Le problème par contre se pose en termes de superficies disponibles dans les autres pays membres de la CEE à 6.
- . la rentabilité insuffisante de l'élevage bovin en raison, notamment en France, du prix élevé des céréales qui alourdit les coûts d'exploitation des élevages intensifs.
- . les servitudes de la production qui est, le plus souvent, liée à la production laitière.
- . certaines mesures décidées par la Communauté comme par exemple, celles ayant encouragé l'abattage des vaches de réforme; ces dispositions ont entraîné une réduction du cheptel et des disponibilités en viandes de fabrications qui proviennent pour une bonne part de ce type d'animaux.
- . l'effectif stationnaire depuis 1958 des vaches reproductrices.
- . le fait que dans la CEE à 6, la production de viande bovine n'a pas encore atteint, en général, le stade "industriel". Ce n'est pas le cas au Royaume-Uni où 1/4 de la production est de type artisanal, alors que pour les 3/4 elle est "industrielle", la part de ce secteur "industriel" allant par ailleurs en augmentant.
- . l'abattage des veaux : ils représentent 35 % des animaux abattus dans la CEE à 6, mais 10 % seulement dans le Royaume-Uni.

2.2.2.3 - Transformation des viandes bovines

Les activités de transformation sont difficiles à appréhender car :

- . les produits sont très diversifiés et se trouvent souvent mélangés à des produits divers (autres viandes, sauces, légumes ...),
- . les statistiques de production dans les différents pays ne couvrent pas les mêmes domaines et n'utilisent pas des nomenclatures homogènes,
- . à côté du secteur "industriel", à activités souvent multiples dans le domaine des préparations et des conserves alimentaires, il existe un secteur artisanal, estimé dans certains pays, aussi important que l'industrie.

Les derniers chiffres de production industrielle recueillis pour les principaux pays producteurs sont les suivants :

RFA 1971	Produits carnés	430.000 t
	Conserves de saucisses, de viandes et conserves mélangées	} 229.000 t
France 1971	Produits carnés	430.000 t
R.U. 1971	Conserves de viandes	134.000 t
	Potages, plats préparés	295.000 t
UEBL 1970	Produits carnés	104.000 t

Des observations faites sur les dernières années, il ressort que les productions de "préparations" autres que le "corned-beef" sont en augmentation rapide surtout en France et en RFA. Cette évolution concerne principalement les fabrications présentées "hors boîtes" qui représentent déjà en France 82 % (18 % en "boîte").

Il semble que les industriels européens dans ce secteur de la transformation de la viande éprouvent des difficultés de recrutement de personnel et soient tenus d'effectuer des renouvellements de matériels à des cadences plus rapides que celles admises pour les amortissements techniques.

2.2.3 - Echanges commerciaux de viande bovine

Les pays déficitaires de la Communauté à 9 s'approvisionnent pour moitié environ auprès des pays membres de la Communauté:

Importations totales des neuf (1971)	1.250.000 t
dont provenant de la Communauté	635.000 t, soit 51 %
dont provenant des pays tiers	615.000 t

IMPORTATIONS - EXPORTATIONS DE VIANDE BOVINE (1)

- CEE, 1971 -

En tonnes "carcasse"

Destination Origine	R. F. A.	U. E. B. L.	DAN	FR	IRL	IT	P. B.	R. U.	Total CEE	Pays tiers	Total Monde
RFA		1.606	1	22.387	-	68.403	2.178	1.108	95.683	5.375	101.058
UEBL	8.792		-	1.847	-	3.956	8.797	2.512	25.904	6.130	32.034
DAN	21.462	40		1.382	-	49.120	1.863	607	74.474	50.126	124.600
FR	68.116	14.454	-		-	93.334	8.852	29.611	214.367	23.537	237.904
IRL	993	110	-	143		164	211	105.205	106.826	212.174	319.000
IT	-	-	-	37	-		-	-	37	950	987
P. B.	47.062	2.357	-	9.238	-	51.405		206	110.268	1.088	111.356
RU	226	1.026	-	5.158	-	162	505		7.077	47.923	55.000
Total CEE	146.651	19.593	1	40.192	-	266.544	22.406	139.249	634.636	347.303	981.939
Pays tiers	71.835	21.329	278	35.650	-	339.829	31.152	113.530	613.603		
Total Monde	218.486	40.922	279	75.842	-	606.373	53.558	252.779	1.248.239		

(1) Y compris veaux, animaux sur pieds, viandes fraîches, réfrigérées, congelées, abats

Source : Statistiques CEE (a 6)

Royaume-Uni : Ministry of Agriculture

Danemark : Danmark statistisk

Irlande : Central statistics office, Dublin.

2.2.3.1 - Echanges intracommunautaires.

Les pays importateurs de viandes bovines et de bovins vivants originaires de la Communauté sont pour 87 % : l'Italie, la RFA, le R.U. Ainsi, en 1971, l'Italie a importé de la Communauté 267.000 t de veaux, de gros bovins d'embouche ou de boucherie, ainsi que de la viande bovine, de France, de RFA, des Pays-Bas et du Danemark. Ces importations représentent 44 % des importations italiennes totales.

L'Allemagne a importé 147.000 t de la Communauté, dont 136.000 t de France, des Pays-Bas et du Danemark.

Le Royaume Uni a importé 130.000 t de la Communauté, soit 55 % de ses importations totales, dont 105.000 t en provenance d'Irlande.

Les pays exportateurs nets de la Communauté destinent aux autres pays membres une part variable du total de leurs exportations.

France	90 %, soit 214.000 t sur 238.000 t
Pays Bas	100 %, soit 110.000 t sur 111.000 t
Irlande	34 %; soit 107.000 t sur 319.000 t
Danemark	59 %, soit 74.000 t sur 125.000 t

La France exporte des animaux sur pieds notamment des veaux et des jeunes bovins vers l'Italie, ainsi que des quartiers "avant" vers l'Allemagne. Les Pays-Bas et le Danemark exportent sur l'Italie et sur l'Allemagne des animaux vivants et de la viande (de transformation surtout sur l'Allemagne). Les exportations de l'Irlande vers la CEE se font essentiellement sur le Royaume-Uni sous forme d'animaux sur pieds et de viande.

Ces échanges intra-communautaires ont tendance à croître et devraient encore augmenter surtout en provenance de l'Irlande et du Danemark avec l'application progressive de la réglementation communautaire en matière d'échanges de produits carnés.

2.2.3.2 - Echanges avec les pays tiers

En 1971, les exportations vers les pays tiers ont été de 307.000 t alors que les importations ont atteint 614.000 t.

Les exportations vers les pays tiers sont principalement originaires de l'Irlande (61 %), du Danemark (14 %) et du Royaume Uni (14 %).

Le tableau ci-dessous donne pour les dernières années les importations de la Communauté à 6 et du Royaume-Uni par origine. Le regroupement suivant a été adopté pour les pays originaires, classés dans chaque groupe par importance décroissante en 1972.

Europe de l'Est : Hongrie, Pologne, Yougoslavie, Roumanie, Autriche
Allemagne (RDA), Bulgarie, Tchécoslovaquie,
Finlande.

Amérique du Sud : Argentine, Brésil, Uruguay, Paraguay.

Autres : Norvège, Suède, Suisse, Australie, Nouvelle-
Zélande, Madagascar, Afrique du Sud, Cuba,
Divers

A destination du Royaume-Uni seulement : USA,
Botswana, Swatziiland.

IMPORTATIONS DE VIANDE BOVINE (1) EN PROVENANCE DES PAYS TIERS

- Par origine -

En 1.000 t "carcasse"

Origine Destination	Europe de l'Est		Amérique du Sud (2)		Autres pays (3)		Total	
		%		%		%		%
Communauté à 6								
1968	247	63,0	130	33,2	15	3,8	392	100
1969	274	55,2	203	41,0	19	3,8	496	100
1970	233	47,5	237	48,4	20	4,1	490	100
1971	272	54,4	211	42,2	17	3,4	500	100
1972	295	42,1	381	54,4	25	3,5	701	100
Royaume-Uni								
1968	32	21,8	64	43,5	51	34,7	147	100
1969	25	10,4	163	67,9	52	21,7	240	100
1970	5	3,4	72	49,3	69	47,3	146	100
1971	6	5,0	43	35,8	71	59,2	120	100

(1) Y compris viande de veau et animaux vivants

(2) Dont Argentine pour la Communauté à 6 et le R. U. :

1968	134.600 t soit 69,3 % des importations provenant d'Amérique du Sud
1969	270.100 t soit 73,8 %
1970	217.000 t soit 70,2 %
1971	162.500 t soit 64,2 %

(3) Dont de Madagascar (vers la France)

1.500 tonnes	1968
1.900 "	1969
3.700 "	1970
6.900 "	1971
9.000 "	1972

(vers le Royaume-Uni)

3.100 tonnes
2.700 "
8.000 "
7.300 "
(essentiellement de la viande congelée, désossée)

dont de Botswana, Swaziland

En provenance d'Europe de l'Est, les importations sont réparties entre les différents pays exportateurs et sont comprises, suivant les pays et les années entre 10 et 70.000 t/an par pays. La part de l'Europe de l'Est dans les importations communautaires a été en décroissant au cours des dernières années, au point de devenir presque nulles à destination du Royaume-Uni en 1971.

Dans les importations en provenance d'Amérique du Sud, celles originaires d'Argentine sont importantes et représentent environ 70 %.

Les importations venant d'Afrique sont encore négligeables, tant de Madagascar à destination de la France que du Botswana et du Swaziland à destination du Royaume-Uni.

Au cours des dernières années l'Australie et la Nouvelle-Zélande ont expédié sur le Royaume-Uni de 35 à 45.000 t/an, ce qui représente la plus grande partie (68 %) des importations du Royaume-Uni en provenance des "autres pays"

La répartition des importations de viande bovine (sans les animaux vivants) par la Communauté à Neuf, suivant les types de viandes a été la suivante en 1968 à 1971 :

(en tonnes "carcasse")	<u>1968</u>		<u>1969</u>		<u>1970</u>		<u>1971</u>	
Viande de veau	61.222	13,1 %	84.633	84.957	75.374	14,3 %		
Viande de gros bovins	168.201	36,1 %	202.413	145.147	143.039	27,2 %		
fraîche, réfrigérée,	237.167	50,8 %	346.437	329.970	308.109	58,5 %		
congelée								
	<u>466.590</u>	<u>100,0 %</u>	<u>633.483</u>	<u>560.074</u>	<u>526.522</u>	<u>100,0 %</u>		

La part des importations de viande congelée augmente et particulièrement celle de la viande congelée désossée. Le Royaume-Uni notamment a supprimé toute importation de viandes avec os en provenance d'Amérique du Sud depuis 1970 à la suite d'une épidémie de fièvre aphteuse survenue en 1969.

Sur 393.000 tonnes de viandes bovines (sans les animaux vivants) importées par la Communauté à Six en 1971, les viandes de fabrication sont entrées pour 150.000 tonnes.

2. 2. 3. 3 - Règlementation des importations de viandes en provenance des pays-tiers

Après une période transitoire 1964-1968, le règlement de base constituant entre les Six Pays membres de la Communauté un marché unique dans lequel les bovins vivants, les viandes bovines et les produits dérivés peuvent circuler librement est entré en vigueur le 29 Juillet 1968. Depuis 1973 et progressivement les règlementations communautaires s'étendent aux Neuf Pays membres pour aboutir à des dispositions communes en 1977, en particulier quant aux règlementations sanitaires et aux prix.

Vis à vis des pays-tiers, la Communauté a défini en Novembre 1972, dans une Directive du Conseil des Communautés Européennes, les conditions d'importations d'animaux vivants (bovins, porcins) et de viandes fraîches. L'entrée en vigueur de cette directive, éventuellement adaptée pour pouvoir être appliquée par les Neuf Etats membres de la Communauté au terme de la période transitoire actuelle est prévue pour le 1er Janvier 1977, jusqu'à cette date, comme par le passé, les importations sont soumises aux règlementations nationales des pays membres.

En matière de prix les importations sont soumises pour les Six aux règlementations communautaires qui s'appliquent progressivement aux Neuf Etats membres.

a - Règlementation sanitaire

La Directive du Conseil - R/2451/72 (AGRI 711) - du 17 Novembre 1972 s'applique à tous les pays "tiers", c'est-à-dire extérieurs à la Communauté, y compris les EAMA. Elle concerne les animaux des espèces bovine et porcine et les viandes fraîches. Par viande fraîche, il faut entendre les viandes destinées à la consommation comme à la transformation simplement conservées, en particulier à la suite d'un traitement par le froid (réfrigérées, congelées, surgelées... séchées, saumurées), par opposition aux viandes "préparées" qui ont subi un traitement autre (viandes précuites, conserves,...). Les viandes "préparées" restent soumises, pour les importations en provenance de pays tiers, aux règlementations nationales des pays membres de la Communauté.

La Directive prévoit que sera établie une liste de "pays ou parties de pays en provenance desquels les Etats membres autoriseront les importations". Pour l'établissement de cette liste, il sera tenu compte d'un certain nombre de facteurs concernant le pays "candidat" dans le but de préserver la santé de la population et du cheptel des Etats membres :

- état sanitaire du bétail (y compris animaux domestiques et cheptel sauvage) ;
- régularité et rapidité des informations sur l'état sanitaire du bétail ;
- règlements relatifs à la prévention et à la lutte contre les maladies des animaux ;
- structures et pouvoirs des Services Vétérinaires ;
- organisation et mise en oeuvre de la prévention et de la lutte contre les maladies contagieuses des animaux.

De même, il sera établi une ou des listes d'établissements (abattoirs, ateliers de découpe, entrepôts frigorifiques) en provenance desquels les Etats membres pourront autoriser l'importation de viandes fraîches, en tenant compte :

- des garanties offertes quant au respect des termes de la Directive ;
- des dispositions réglementaires concernant l'administration aux animaux de boucherie de toutes substances pouvant affecter la salubrité des viandes ;
- de l'organisation et des pouvoirs des Services d'inspection des viandes.

La Directive précise en outre :

- les modalités de contrôle de l'application de la Directive ;
- la définition de pays ou parties de pays "indemnes" ;
- les modalités d'exportation ;
- les contrôles à l'entrée dans la Communauté.

Actuellement les candidatures sont à l'étude en vue de présenter au Conseil des Communautés une première liste de pays, parties de pays et établissements susceptibles d'être agréés pour exporter vers la Communauté. En raison de l'état sanitaire actuel du cheptel des EAMA, seul Madagascar parmi ces pays semble pouvoir figurer sur cette première liste, son cheptel étant "indemne" des maladies donnant lieu à l'"interdit", en particulier, la peste bovine, la péripneumonie et la fièvre aphteuse "exotique". La candidature d'autres Etats africains, non associés mais exportant déjà vers l'Europe, est également examinée : Botswana, Swatziiland, Afrique du Sud. Toutes les informations sur les conditions d'agrément vont-êtré transmises aux EAMA pour leur permettre d'engager les actions en vue d'une candidature ultérieure.

b - Réglementation des prix (viandes bovines)

La réglementation de prix à l'importation de viandes bovines dans la CEE repose sur les deux éléments qui sont :

- le prélèvement,
- le droit de douane,

et prend en compte les notions de prix suivantes :

- Prix d'orientation : base du prix payé au producteur européen; il est réévalué périodiquement et différent suivant qu'il s'agit de gros bovins (plus de 220 kg vif) ou de veau. Pour les dernières années il a été pour 100 kg vif de :

68 u. c. pour les gros bovins, 91,5 pour les veaux, en 1968
78 u. c. pour les gros bovins, 96,5 pour les veaux, en Septembre 1972
86,20 u. c. pour les gros bovins, 103,75 pour les veaux, en Décembre 1973

- Prix d'orientation dérivés, obtenus en appliquant des coefficients forfaitaires au "prix d'orientation" suivant les morceaux et les types de viandes. Ainsi, pour les viandes de consommation, de gros bovins, fraîches et réfrigérées, les coefficients sont les suivants :

- carcasses, demi-carcasses, quartiers compensés	1,90
- quartier avant	1,90
- quartier arrière	2,28
- morceaux non désossés	2,85
- morceaux désossés	3,40

Le prix d'orientation des carcasses congelées s'obtient par application du coefficient 1,53. On applique ensuite les coefficients ci-dessous suivant les morceaux :

- carcasses, quartiers avant	1
- quartier arrière	1,23
- morceaux non désossés	1,50
- morceaux désossés,	
. quartiers avant ou quartiers compensés en deux blocs de congélation sans le filet	1,25
. autres morceaux	1,72

- Prix à l'importation qui est une moyenne pondérée des cours enregistrés dans les pays jugés représentatifs pour l'ensemble des importations dans la Communauté (Argentine, Autriche, . . .). Ces cours sont majorés de :

1,25 u. c. par 100 kg carcasse pour tenir compte des frais de transport pour les viandes fraîches et réfrigérées ;

5,5 u. c. par 100 kg carcasse pour frais spécifiques pour la viande congelée.

- Prix du marché communautaire qui résulte d'une pondération entre les cours enregistrés dans les pays de la Communauté.

b1 - Prélèvement

Le prélèvement a pour but de ramener le prix de toute marchandise importée (y compris le droit de douane) au niveau du "prix d'orientation". Il est perçu par la douane quelle que soit l'origine des marchandises ; il est donc perçu sur les produits originaires des EAMA.

Pour les viandes fraîches, réfrigérées et congelées destinées à la consommation, le prélèvement est fixé chaque semaine, il est dégressif. Aucun prélèvement n'est perçu lorsque le prix du marché communautaire est supérieur à 106 % du prix d'orientation.

Pour les viandes de fabrication, il existe un contingent communautaire fixé chaque année par la Commission (211.000 tonnes en 1972 pour les Neuf), à partir des éléments fournis par chaque Etat membre. Sur ce contingent, il est prévu un prélèvement réduit, variant par tranche de 75 à 55 % du prélèvement de base. En dehors de ce contingent, le prélèvement ne doit pas dépasser 55 % du prélèvement de base. Pour les viandes congelées destinées à la fabrication de conserves "pur boeuf" le prélèvement est nul mais les importations sont soumises au contrôle douanier.

En Décembre 1973 et depuis 1972, le prélèvement est nul pour l'ensemble des produits ci-dessus.

b2 - Droit de douane

Le droit de douane est variable suivant les produits, il est actuellement de :

- 4 % pour les animaux d'embouche (moins de 220 kg vifs)
- 8 % pour les animaux d'embouche (de 220 à 300 kg vifs)
- 16% pour les animaux de boucherie
- 20% pour les viandes fraîches, réfrigérées, congelées
- 24% pour les viandes saumurées, séchées.

Les produits originaires des EAMA sont exonérés du droit de douane, en application des dispositions de la Convention de Yaoundé.

Pendant certaines périodes d'exceptions (1972 et jusqu'à Septembre 1973), il est arrivé que le droit de douane soit réduit et même annulé, mais il est ensuite rétabli.

b3 - Réglementation à l'étude

Une nouvelle réglementation est à l'étude, en particulier pour le calcul du prélèvement. Si une "charge", ad volorem, à l'importation, incluant le prélèvement et le droit de douane était instituée, un dispositif serait instauré pour conserver aux EAMA l'avantage qui leur est consenti actuellement par l'exonération du droit de douane.

2.2.3.4 - Produits transformés

La nature des produits importés est peu précise. Suivant les pays les "préparations" sont distinguées de la viande bovine en conserves (corned-beef), ou parfois l'ensemble des conserves de boeuf y compris celles où entre un assaisonnement, de la gelée, des sauces, etc. . . , est regroupé dans la rubrique "Corned-beef".

Pour les dernières années les principales importations de la Communauté se sont réparties de la façon suivante :

IMPORTATIONS DE PREPARATIONS ET CONSERVES
DE VIANDE BOVINE

en 1.000 tonnes

Pays, Produit	1967	1968	1969	1970	1971	Observations
Allemagne (RFA) Préparations et conserves de viandes bovines	18,5	17,8	19,0	21,8	23,8	dont en 1971 de France et d'Italie 4.300t d'Europe orientale (1) : 13.800t de Madagascar 400t
UEBL Corned-beef	2,4	4,1	4,4	4,3	4,7	dont en 1971 de la CEE à 6 2.325t de Somalie 869t Exportations 1971 1.725t
France Corned-beef	2,2	2,9	3,9	4,0	3,8	dont en 1971 de Madagascar 3.000t Exportations 1971 14.592t
Italie Préparations et conserves contenant de la viande bovine					5,4	dont en 1971 d'Ethiopie 2.234t de Somalie 1.152t
Royaume-Uni Corned-beef	54,0	51,0	38,2	46,5	42,4	dont en 1971 d'Argentine 19.233t d'Australie 7.031t du Kenya } de Tanzanie } 5.128t
Langues et autres prépa- rations de viandes bovines	20,2	18,8	16,0	12,3	13,8	dont en 1971 d'Australie 6.429t

(1) Pologne, Roumanie, Hongrie, Yougoslavie

Les Etats associés exportateurs vers la Communauté sont Madagascar et la Somalie, qui ont ensemble exporté 5.420 tonnes en 1971. D'autres pays africains exportent également vers l'Europe : l'Ethiopie vers l'Italie, le Kenya et la Tanzanie vers le Royaume-Uni.

Au cours des années considérées, les importations totales ont varié de façon très inégale suivant les pays, au point qu'il est difficile de dégager une tendance générale au niveau européen. Les variations moyennes de 1967 à 1971 ont été les suivantes en quantités :

RFA	+	6,2	%/an
UEBL	+	18,5	
France	+	15,0	
R-U	-	6,1	

La conjoncture, pour les importations en provenance de pays tiers n'apparaît donc pas comme particulièrement favorable, particulièrement en ce qui concerne le corned-beef. Le cas du plus gros importateur qui est le Royaume-Uni est révélateur à ce sujet. Par ailleurs, il est à noter que les prix du corned-beef sont restés stationnaires au cours des dernières années alors que ceux de la viande augmentaient rapidement.

Les conserves sont soumises aux réglementations sanitaires à l'importation propres à chaque pays membre de la Communauté, mais elles ne sont pas frappées "d'interdit" comme les viandes. Par contre les préparations et plats surgelés relèvent de la réglementation à édictée par la Directive communautaire de Novembre 1972.

Pour les conserves de viande bovine importées, le prélèvement est nul et le droit de douane est de 26 % sauf pour les produits originaires des EAMA qui sont exonérés de ce droit de douane.

2.2.3.5 - Abats, sous-produits

Certains pays européens sont importateurs d'abats en quantité non négligeables :

RFA	41.000 tonnes en 1971 dont 31.000 tonnes d'abats comestibles
Italie	42.000 tonnes en 1971
Pays bas	20.000 tonnes en 1971
Royaume-Uni	9.600 tonnes en 1971 dont 44.000 tonnes d'abats comestibles

La plupart proviennent des USA, ainsi que d'Australie et de Nouvelle-Zélande pour le Royaume-Uni (18.000 t en 1971). Mais sur le plan sanitaire, les abats et viscères sont considérés comme des viandes fraîches et sont donc frappés d'interdit en provenance de certains pays tiers, dont les EAMA sauf Madagascar. Pour les abats destinés à la fabrication des produits pharmaceutiques, le droit de douane est nul ; il est de 12 à 14 % pour les autres.

Certaines industries européennes importent des poudres (cornes, onglons) pour divers usages (fertilisants, extincteurs ...). Il s'agit de débouchés limités mais qui mériteraient d'être précisés. Les droits de douane à l'importation sont nuls sur ces produits.

Les pays européens sont importateurs d'extrait de jus de viande provenant de la cuisson de la viande lors des préparations industrielles. Les tonnages importés sont modestes (4.000 t en 1971) mais représentent des valeurs non négligeables en raison du prix unitaire élevé de ce produit (de l'ordre de 40 FF/kg CAF en 1971). La demande ne semble pas progresser mais ce marché est difficile à saisir, la plus grande partie des transactions se faisant à l'intérieur des groupes fabriquant des préparations (conserves, plats cuisinés, potages) ou entre ces groupes. Par ailleurs, son utilisation en alimentation et en laboratoire ne semble pas appelée à se développer en raison, particulièrement, des possibilités de substitution de produits végétaux ou synthétiques.

Le droit de douane à l'importation dans la Communauté, dont sont exonérés les extraits originaires des EAMA, varie suivant l'emballage :

0 %	pour emballages de 20 kg et plus
7 %	" " 1 à 20 kg
20 %	" " de moins de 1 kg

2.2.4 - Bilans - Prévisions

La Communauté à Neuf est déficitaire en viandes bovines et ovines, elle est excédentaire en viandes de porcs et de volaille.

Les consommations de viandes bovines et porcines sont du même ordre de grandeur (6 millions de tonnes) mais l'élevage de porcs, de même que celui de volailles, peut être facilement industrialisé tant du fait de la facilité de reproduction de ces animaux que de leur efficacité pour la valorisation des aliments composés. Il n'en va pas de même en ce qui concerne les ruminants dont l'efficacité est moindre et dont l'alimentation continue de provenir principalement de fourrages exigeants de vastes surfaces.

Les estimations pour les années à venir sont différentes suivant les sources, mais globalement les conclusions qu'on peut en tirer ne sont pas contradictoires : le déficit en viandes de la Communauté à 9 ira en s'accroissant, bien qu'il soit moins marqué que pour la Communauté à 6. Ce déficit sera particulièrement accentué pour les viandes bovines et ovines, alors que l'excédent persistera pour les viandes de porcs et les volailles.

Malgré les actions menées dans les pays européens excédentaires pour promouvoir l'élevage bovin et pouvoir ainsi exporter davantage vers les membres déficitaires de la Communauté, il semble que les freins qui entravent l'accroissement de la production ne permettent pas à l'offre européenne de suivre l'évolution de la demande cumulée des pays excédentaires et des pays déficitaires. Cette constatation ressort des prévisions établies par la CEE pour 1977 et par la FAO pour 1980 figurant dans le tableau ci-dessous, bien que ces prévisions aient été établies en prenant en compte l'élasticité de la demande par rapport à la hausse des prix et à l'évolution des revenus, en admettant pour la demande une substitution partielle de la viande de porcs à la viande bovine, en conservant pour la consommation individuelle de viande bovine les valeurs modestes de 28 à 30 kg/an, alors qu'elle est de 50 aux USA, de 64 en Australie, de 88 en Uruguay.

BILANS COMMUNAUTAIRES POUR LES VIANDES BOVINES ET PORCINES

- 1971 - 1977 - 1980 -

En 1,000 t "carcasse"
(sauf indication contraire)

Bilan : déficit -
excédent +

	Viandes bovines			Viandes porcines	
	1971 (1)	1977 CEE	1980 FAO	1971	1977 CEE
<u>Communauté à Six</u>					
Nombre d'habitants :					
192 millions en 1971					
200 millions en 1977					
204 millions en 1980					
Production	4.244	5.498	4.830	5.011	6.136
Consommation	4.797	6.908	5.990	4.924	5.664
Bilan	- 553	- 1.410	- 1.160	+ 87	+ 472
Taux d'auto-approvisionnement (en %)	88,5	76,6	80,6	101,8	108,3
Consommation/hab. /an en kg	25,0	34,6	29,4	25,7	28,3
<u>Danemark, Irlande, Royaume-Uni</u>					
Nombre d'habitants :					
64 millions en 1971					
67 millions en 1977					
67 millions en 1980					
Production	1.564	1.746	1.732	1.905	1.777
Consommation	1.351	1.169	1.610	1.583	1.905
Bilan	+ 213	+ 577	+ 122	+ 322	- 128
Taux d'auto-approvisionnement (en %)	115,8	149,4	107,6	120,3	93,3
Consommation/hab. /an en kg	21,1	17,5	24,0	24,7	28,4
<u>Communauté à Neuf</u>					
Nombre d'habitants					
256 millions en 1971					
267 millions en 1977					
271 millions en 1980					
Production	5.808	7.244	6.562	6.916	7.913
Consommation	6.148	8.077	7.600	6.507	7.569
Bilan	- 340	- 833	- 1.038	+ 409	+ 344
Taux d'auto-approvisionnement (en %)	94,5	89,7	86,3	106,3	104,5
Consommation/hab. /an en kg	24,0	30,3	28,0	25,4	28,4

(1) Source, pour la Communauté à 6 : statistique agricole 1972 n° 7 (1970 - 1971), statistiques nationales pour Danemark, Irlande, Royaume-Uni,

Il est prévu que la Communauté restera déficitaire en viande ovine. La FAO admet pour 1980 un déficit de 554.000 t, en raison notamment du déficit du Royaume-Uni (456.000 t). Mais ce déficit est et restera sans doute comblé par des importations en provenance d'Australie et de Nouvelle-Zélande, pays dont la production semble actuellement parfaitement adaptée à la demande britannique tant en quantité qu'en prix et qualité.

Pour assurer son approvisionnement en viandes bovines, la Communauté à 9 ne peut pas compter seulement sur sa propre production. Toutefois, les échanges intra-communautaires de viandes et d'animaux sur pieds sont appelés à se développer, en particulier à partir de l'Irlande, de la France et du Danemark. Pour les viandes ils porteront principalement sur les viandes "grasses" de consommation.

En complément, les pays européens souhaiteraient que des courants de bovins vivants puissent se développer ou s'établir à partir des pays tiers pour pallier la pénurie de veaux et d'animaux d'embouche. Ils devront également développer leurs importations de viandes et particulièrement de viandes "maigres" de transformation dont les caractéristiques ne correspondent pas à celles couramment produites en Europe. Mais la consommation de viandes augmente dans les pays actuellement fournisseurs de l'Europe, souvent à un rythme plus rapide que la production. L'Europe semble donc devoir, à terme, envisager une diversification de ses sources d'approvisionnement, en favorisant éventuellement des opérations de production dans des pays disposant de potentialités mais n'exportant pas sur l'Europe actuellement en raison de contraintes sanitaires.

Ainsi, pour ces raisons sanitaires, seul parmi les 18 EAMA, Madagascar exporte actuellement des viandes fraîches vers l'Europe (la France essentiellement).

En matière sanitaire, la directive communautaire, adoptée par le Conseil en Novembre 1972, après consultation des trois nouveaux Etats membres et qui doit entrer en application en 1977, fixe les conditions d'importation d'animaux vivants (bovins, porcins) et de viandes fraîches en provenance des pays tiers. Rien, actuellement ne laisse prévoir une évolution prochaine de cette réglementation. En particulier, l'adaptation éventuelle des termes de cette directive aux exigences des trois nouveaux membres ne semble pas devoir se traduire par un assouplissement de la réglementation, au contraire. Parmi ces membres en effet, l'Irlande et le Danemark sont exportateurs et le Royaume-Uni a été touché en 1969 par une désastreuse épidémie de fièvre aphteuse ; le souci de préserver l'état sanitaire de leur cheptel rend donc ces pays spécialement exigeants pour les importations par la Communauté, en provenance des pays tiers.

Le principal problème qui semble devoir se poser aux Etats candidats à exporter sur la Communauté est celui de la définition et de la reconnaissance des "pays ou parties de pays" susceptibles d'être considérés comme "indemnes". On a prétendu parfois que les règlements sanitaires en vigueur dans différents pays jusqu'à l'application de la directive communautaire étaient des moyens détournés de protéger les marchés nationaux. Aussi, les organismes internationaux s'efforcent de déterminer les règles de protection vraiment essentielles qui seraient éventuellement à admettre, par exemple, sous la pression du déficit croissant de l'Europe.

Pour les produits préparés, sauf ceux traités uniquement par le froid (surgelés) les contraintes sanitaires sont celles imposées par les différentes réglementations nationales et portent non pas sur la viande mais sur les mesures d'hygiène à respecter lors de la fabrication. C'est pourquoi il existe déjà des importations en Europe de conserves de viandes bovines provenant non seulement de Madagascar mais de Somalie. Le Royaume-Uni, en outre, importe également des conserves de pays africains comme le Kenya et la Tanzanie.

Parmi ces préparations, le corned-beef n'est pas un produit pour lequel la demande européenne évolue de façon favorable. Certains pays européens sont importateurs nets mais une grande partie des échanges sont intra-communautaires et les importations en provenance des pays tiers ont tendance à décroître. C'est le cas spécialement pour le plus gros importateur qu'est actuellement le Royaume-Uni. Il ne semble donc pas que des possibilités nouvelles d'exportations vers l'Europe apparaissent dans les prochaines années pour de nouveaux fournisseurs, si ce n'est dans des cas particuliers, à l'intérieur de groupes ou pour des commandes "à la demande" passées par des importateurs européens. Les mêmes observations sont valables pour le sous-produit obtenu systématiquement lors de la fabrication de corned-beef, qui est l'extrait de jus de viande.

Par contre, pour les autres préparations, à base de viande bovine, en particulier celles qui ne sont pas présentées "en boîte", la conjoncture européenne est favorable. Mais il s'agit de fabrications dans lesquelles entrent de multiples produits et qui doivent être adaptés aux goûts particuliers de chacun des pays européens.

Les viandes traitées autrement que par le froid (cuites, irradiées, lyophilisées) entrent, du point de vue sanitaire, dans la catégorie des "préparations". Il en est de même des viandes précuites désossées, congelées et expédiées sous vide.

On peut admettre que l'usage de ce type de viande, encore peu répandu en Europe, pour la "transformation" est susceptible de s'accroître avec le développement de la demande des "plats préparés".

2.3. Possibilités d'offre des EAMA

Les cheptels bovins, ovins, caprins des 18 EAMA comptent :

42 millions de bovins

68 millions d'ovins - caprins.

Globalement les EAMA sont excédentaires en viandes, toutefois l'éventualité d'exportation de viandes et de produits carnés sur l'Europe est subordonnée :

- aux disponibilités exportables, non seulement celles de chaque pays mais celles des régions, dans lesquelles chacun d'eux se trouve situé
- à la qualité de la production en viandes, par rapport aux exigences de la demande européenne
- aux contraintes sanitaires en vigueur dans la Communauté Européenne relatives aux importations de viandes en provenance de pays tiers.

Pour les EAMA excédentaires en viandes ainsi que pour le Sénégal, les caractéristiques de l'élevage bovin seulement, ainsi que de ses produits et sous-produits seront examinées en raison de la nature de la demande européenne d'une part et d'autre part de la vocation particulière en matière d'élevage bovin des EAMA à vocation pastorale.

Les autres types d'élevage, (ovins, caprins, porcins) ont par contre, un caractère essentiellement traditionnel, et leur production en majeure partie, destinée à l'auto-consommation n'est pas appelée à être exportée.

Ainsi, pour les activités liées à l'élevage bovin, les différents aspects concernant d'éventuelles exportations vers l'Europe seront examinés : importance nature et état sanitaire des cheptels, moyens des services de l'élevage, exportations actuelles de viandes, activités industrielles relatives à la production, à l'abattage et à la transformation des viandes ainsi que les projets concernant l'élevage, et en particulier ceux orientés vers l'exportation. En conclusion seront présentées les perspectives des EAMA en matière d'exportation vers l'Europe assorties de propositions tendant à favoriser de telles exportations.

2.3.1. Cheptels bovins, ovins, caprins

La plus grande partie du cheptel des Etats Associés se trouve dans les 8 EAMA de l'Afrique de l'Ouest (42 % des bovins, 55 % des ovins -caprins), parmi lesquels cinq pays possèdent entre 5,35 et 1,92 millions de bovins : Mali, Niger, Sénégal, Haute-Volta, Mauritanie .

Parmi les 8 EAMA d'Afrique Centrale, deux seulement ont des cheptels bovins dépassant deux millions de têtes (Tchad 4, 5 et Cameroun 2, 3).

La Somalie possède un cheptel bovin de 4 millions de têtes et le plus important des cheptels d'ovins et caprins des EAMA avec 15 millions d'animaux, certaines estimations atteignant même 20 millions.

Madagascar, à elle seule, avec 10,5 millions de bovins dispose de 25 % du cheptel de l'ensemble des EAMA.

Il apparaît, en outre, que chacun des quatre groupes de pays considérés est exportateur net d'aminiaux vivants, et participe ainsi à l'approvisionnement des pays côtiers voisins non associés.

Dans la suite de cette partie de l'étude, les caractéristiques de l'élevage bovin et de ses produits seront examinées pour les huit EAMA disposant des cheptels bovins les plus importants, qui se trouvent en même temps être excédentaires en viandes (sauf le Sénégal) et qui sont par ordre d'importance décroissant, pour les dernières années :

	Cheptel bovin (en million de têtes)	Excédent toutes viandes (en 000 tonnes "carcasse")
Madagascar	10,5	22,5
Mali	5,4	35,4
Tchad	4,5	43,6
Niger	4,1	49,1
Somalie	4,0	55,1
Sénégal	2,6	(-21,2)
Haute-Volta	2,5	13,4
Mauritanie	1,9	32,7

Parmi ces huit pays, Madagascar jouit d'une situation privilégiée dans ce domaine de l'élevage bovin, non seulement par l'importance de son cheptel, mais par la situation sanitaire de ses animaux : ils sont exempts des maladies faisant l'objet des "interdits sanitaires" qui frappent les viandes africaines pour leur exportation sur l'Europe. De ce fait, depuis longtemps déjà Madagascar, effectue des exportations de viandes, à destination de l'Europe, en particulier de la France. Parfois donc, son cas sera traité à part de celui des sept autres pays, qui seront regroupés, pour les caractéristiques de leur élevage, sous la dénomination de pays sahéliens.

ESTIMATIONS DES CHEPTELS, DES DISPONIBLES
ANNUELS ET ABATTAGES DANS LES EAMA

en 1.000 têtes

Pays	Année	Bovins			Ovins - caprins		
		Effectifs	Dispo- nible annuel	Abat- tages	Effectifs	Dispo- nible annuel	Abat- tages
<u>8 EAMA d'Afrique de l'Ouest</u>							
Mauritanie	1970	1.920	209	104	7.000	2.100	1.300
Sénégal	1970	2.617	300	373	2.702	810	1.319
Mali	1970	5.350	450	265	11.250	3.000	3.000
Niger	1971	4.100	513	295	8.930	2.787	2.257
Haute-Volta	1972	2.500	292	200	4.000	1.240	890
Côte d'Ivoire	1970	400	50	250	1.700	510	860
Dahomey	1970	566	68	74	580	353	362
Togo	1970	194	25	31	1.166	350	359
S/Total		17.647 42%	1.907	1.592	37.328 55%	11.150	10.347
<u>8 EAMA d'Afrique Centrale</u>							
Tchad	1971	4.500	470	270	4.300	1.290	1.183
Cameroun	1970	2.325	261	299	3.040	912	916
R. C. A.	1969	618	67	118	539	162	193
Gabon	1969	5	€	2	90	27	29
Congo (R. P.)	1970	40	4	9	155	46	47
Zaïre	1969	951	119	124	2.800	840	852
Rwanda	1972	743	89	70	1.700	440	370
Burundi	1972	756	83	81	1.450	461	451
S/Total		9.938 23%	1.093	973	14.074 21%	4.178	4.041
Somalie	1970	4.000 10%	476	325	15.000 22%	4.500	2.585
Madagascar	1971	10.500 25%	1.102	905	1.724 2%	431	(431)
Total 18 EAMA		42.085 100%	4.578	3.795	68.126 100%	20.259	17.404
Nigéria		5.000		550	25.000		8.000
Soudan		12.600		800	18.000		3.200
Kenya		8.000		1.000	8.500		2.500

Nota : les différences entre le "disponible annuel" et les "abattages" proviennent des importations et exportations d'animaux sur pieds.

2.3.2. Elevage bovin

Pour les huit pays considérés, à des degrés divers, l'élevage représente une des principales richesses nationales : la première pour la Somalie (65 % des exportations), la seconde pour le Tchad, 12 % du PIB pour le Niger, 70 % de la population concernée par l'élevage en Mauritanie.

2.3.2.1. Types d'élevage

On trouve dans les sept EAMA regroupés sous la dénomination "sahéliens" les deux types d'élevage : pastoral et sédentaire.

Le plus répandu est l'élevage "pastoral", rencontré dans le Nord de chacun des pays, dans les zones sahéliennes et soudano-sahéliennes, où les précipitations sont inférieures à 600 mm et parfois à 100 mm. Cet élevage se caractérise par des transhumances saisonnières d'amplitude variable, qui ne se limitent pas aux frontières de chaque pays, comme on le constate dans les régions Somalie - Kenya - Ethiopie ou encore Mali - Niger - Haute-Volta - Côte d'Ivoire - Ghana - Nigéria.

Parfois comme dans le Nord du Sénégal, une tendance à la sédentarisation est observée, mais, plus généralement ce n'est que dans les parties Sud des différents pays, à proximité des fleuves (Sénégal) et des rivières (Scebeli, Giuba en Somalie) que l'on trouve l'élevage sédentaire. L'élevage malien toutefois fait exception puisqu'il reste de type pastoral à proximité et dans le delta intérieur du Niger.

A Madagascar, même dans les régions de l'Ouest et du Sud, où l'élevage traditionnel est de type extensif, les transhumances sont peu importantes. Dans les zones de réélevage des Plateaux et sur la Côte Est où les animaux sont surtout utilisés pour la traction et divers travaux, l'élevage est sédentaire.

2.3.2.2. Races, poids, prix sur pieds

Le cheptel des pays considérés est, pour sa plus grande partie, parfois, même en totalité, constitué de zébus de différents types (Azawak, Bororo, Jelli, Malagasy ...) tous parfaitement adaptés aux conditions locales d'existence : ils représentent de 95 à 100 % des cheptels à Madagascar, au Tchad, au Niger, en Somalie, en Mauritanie.

On ne rencontre de taurins que dans le Sud du Mali, du Sénégal et de la Haute-Volta, qui doivent, dans ces régions être trypanotolérants.

Le poids carcasse moyen des zébus varie de 110 à 130 kg suivant les pays ; il est supérieur à celui des taurins et métis (80 à 85 kg). En outre, il est susceptible d'augmenter sensiblement (jusqu'à 180, 200 kg) par la pratique de méthodes d'embouche appropriées comme le montrent les expériences réalisées et les pratiques constatées dans divers pays. Depuis quelques années toutefois, même avant le début de la période de sécheresse actuelle, on a constaté dans certains pays (Tchad, Mauritanie) une tendance à la diminution du poids moyen "carcasse" des bovins.

Les prix au kg net sur pieds varient suivant les marchés mais ils se situaient en 1972 entre 110 et 145 F. cfa, sauf en Mauritanie où ils étaient inférieurs (95 à 125 F. cfa) ainsi qu'en Somalie (65 F. cfa). Il ne fait pas de doute qu'une des conséquences de la sécheresse de ces dernières années sera une pression sur les prix payés à l'éleveur. Ces prix sont fonctions, en outre, de ceux pratiqués sur les marchés des pays déficitaires voisins comme le Nigéria et le Ghana par exemple, cette influence ayant parfois des conséquences néfastes sur les exportations de viandes, comme ce fut le cas en 1972 au Tchad, où les achats d'animaux sur pieds, à des prix rémunérateurs par le Nigéria, ont perturbé l'approvisionnement de l'abattoir de Farcha et entraîné une diminution brutale des courants d'exportations de viandes, pourtant anciens et importants du Tchad vers le Zaïre.

2.3.2.3. Etat Sanitaire

A Madagascar, le cheptel bovin est exempt des maladies donnant lieu à "interdit sanitaire" (peste bovine, péripneumonie, fièvre aphteuse), mais il n'en est pas de même dans les autres EAMA.

. La campagne conjointe d'éradication de la peste bovine, entreprise en 1968 - 69 dans la plupart de ces pays s'est avérée efficace ; ses effets se sont poursuivis là où les mesures conservatoires ont été appliquées. Ainsi cette maladie a disparu au Niger, l'éradication est pratiquement totale au Sénégal et à 85 % en Somalie, elle est peu répandue au Tchad où la campagne de vaccination continue. Par contre, en Haute-Volta et en Mauritanie, après les effets bénéfiques de la campagne d'éradication, une nouvelle progression de la maladie est enregistrée.

. La situation due à la péripneumonie est préoccupante au Mali, au Niger et en Mauritanie ; au Tchad où les vaccinations se poursuivent, la maladie est localisée; dans d'autres pays la situation est stationnaire (Somalie, Sénégal, Haute-Volta).

. La fièvre aphteuse est plus ou moins répandue mais elle existe partout. Elle est saisonnière au Tchad et peu constatée en Somalie.

. Les autres maladies sont préoccupantes à des degrés divers suivant les pays, :

- la tuberculose existe pratiquement partout même à Madagascar où le cheptel est atteint à 20 ou 30 %, mais où toutefois les saisies sont rares (1 %),
- les charbons (bactérien et symptomatique) créent une situation préoccupante au Mali,
- la trypanozomiase est répandue et traitée à proximité des rivières (Somalie), elle est crainte au Tchad lorsque les troupeaux, non tolérants, sont amenés à descendre vers le Sud pour fuir les zones de sécheresse,
- les parasitoses (internes et externes) sont plus ou moins répandues, mais constatées partout.

2.3.2.4. Services de l'élevage

Les budgets consacrés à l'élevage sont compris entre 600 millions FMG (F. cfa) pour Madagascar (1970) et 130 millions F. cfa pour la Haute-Volta (1971) et la Mauritanie (1973), ils sont de 500 millions F. cfa au Sénégal, de l'ordre de 260 millions au Mali et au Niger, et de 160 seulement au Tchad. Leur part du budget national qui varie suivant les pays de 1,2 à 1,4 %, sauf pour le Niger où elle est de 2,4 % n'apparaît donc pas à la mesure de l'importance actuelle et surtout des potentialités de l'élevage dans ces pays. Or, dans plusieurs d'entre eux, cette part de l'élevage dans le budget général diminue au fil des années.

En outre, une partie importante et en général croissante de ces budgets "élevage" est affectée aux frais de personnel (de 43 % au Mali, à 89 % en Haute-Volta), ce qui laisse des possibilités d'intervention et d'investissement fort limitées aux services compétents.

Les effectifs des services de l'élevage sont de 690 à Madagascar, d'environ 500 au Mali, au Niger, en Somalie et de 2 à 300 au Tchad, en Haute-Volta et en Mauritanie. Le nombre des docteurs vétérinaires parmi lesquels on compte encore des expatriés reste insuffisant, il représente de 3 à 4 % du total des effectifs en Mauritanie (5), au Niger (17 en 1973) et au Tchad (13), il passe à un taux plus élevé (de 7 à 9 %) en Haute-Volta (15), en Somalie (40), à Madagascar (55) et au Mali (38), ce qui illustre, pour ces pays l'intérêt pris par les nationaux aux problèmes relatifs à l'élevage.

2.3.3. Disponibilités exportables en viandes

2.3.3.1. EAMA excédentaires et déficitaires

Globalement, les 18 EAMA sont, pour les dernières années connues, excédentaires de 148.000 t en viandes bovines "carcasse", comme l'indique le tableau suivant.

L'ensemble des 8 EAMA d'Afrique de l'Ouest présente un excédent 61.000 t. Dans cet ensemble, en effet, entrent les grands pays à vocation pastorale (Niger, Mali, Mauritanie, Haute-Volta) dont l'excédent sert à combler le déficit des pays côtiers, en premier lieu de la Côte d'Ivoire et du Sénégal ainsi que du Togo, du Dahomey et des autres zones déficitaires de la région (Ghana, Sud-Nigéria).

Le groupe de 8 EAMA d'Afrique Centrale est légèrement excédentaire (10.000 tonnes) bien qu'il ne compte qu'un seul pays largement excédentaire le Tchad et deux, plus modestement, le Rwanda et le Burundi. Les cinq autres pays sont déficitaires, le Zaïre particulièrement et à un moindre degré la RCA, le Cameroun, le Congo et le Gabon.

La Somalie possède l'excédent le plus important des EAMA (55.000 t).

Madagascar est excédentaire de 23.000 t. Bien qu'étant le 1er producteur des EAMA, il n'occupe que la 6ème place dans le classement des pays excédentaires en raison de l'importance de sa consommation intérieure.

BILAN PRODUCTION - CONSOMMATION DE VIANDES ET ABATS
DE BOUCHERIE DANS LES EAMA

En 1.000 t de viandes "carcasse" et abats

	Année des estimations	Production				Consommation				Excédent, déficit (-)				
		Bovins	Ovins caprins	Autres (1)	Total	Bovins	Ovins caprins	Autres (1)	Total	Par tête en kg/an	Bovins	Ovins caprins	Autres (1)	Total
8 EAMA d'Afrique de l'Ouest														
Mauritanie	1,2	30,7	31,4	12,6	74,7	12,4	18,5	11,1	42,0	36	18,3	12,9	1,5	32,7
Sénégal	3,8	38,5	11,6	5,9	56,0	51,3	19,8	6,1	77,2	20,2	- 12,8	- 8,2	- 0,2	- 21,2
Mali	5,0	84,3	48,2	3,8	136,3	48,9	48,2	3,8	100,9	20,0	35,4	-	-	35,4
Niger	4,0	68,7	37,6	5,0	111,3				62,2	15,4				49,1
Haute-Volta	4,4				52,0	43,9	11,5	3,3	38,6	7,6	38,8	- 5,7	- 0,7	13,4
Côte d'Ivoire	5,1	5,1	5,8	2,6	13,5				58,7	11,4				- 45,2
Dahomey	2,7	8,5	4,1	4,6	17,2	3,7	4,2	2,9	18,6	6,8	- 1,3	- 0,2	- 0,2	- 1,4
Togo	2,0	2,4	4,0	2,7	9,1				10,8	5,5				- 1,7
S/Total (28,2 millions d'habitants)	28,2				470,1				409,0					61,1
8 EAMA d'Afrique Centrale														
Tchad	3,6	74,9	18,6	3,4	96,9	34,0	17,1	2,2	53,3	14,9	40,9	1,5	1,2	43,6
Cameroun	5,8	42,7	11,3	11,1	65,1	49,9	11,3	11,2	72,4	12,3	- 7,2	-	- 0,1	- 7,3
R.C.A.	2,4	12,5	1,9	0,8	15,2	19,8	2,4	0,9	23,1	9,7	- 7,3	- 0,5	-	- 7,9
Gabon	0,5	8	0,3	0,1	0,4	3,5	0,3	-	3,8	6,7	- 3,5	-	0,1	- 3,4
Congo (R.P.)	1,1	0,4	0,5	0,9	1,8	4,9	0,9	0,8	6,6	6,0	- 4,5	- 0,4	0,1	- 4,8
Zaire	21,6	26,6	9,1	13,2	48,9	41,5	9,3	13,2	64,0	3,0	- 14,9	-	-	- 15,1
Rwanda	3,8	9,8	6,2	3,0	19,0	8,7	5,4	0,8	14,9	4,9	1,1	- 0,2	2,2	4,1
Burundi	3,4	12,0	4,7	1,2	17,9	11,7	4,6	1,2	17,5	5,0	0,3	0,1	-	0,4
S/Total	42,2				265,2				255,6					9,6
Somalie	2,8	65,4	67,3	54,0	186,7	40,9	42,2	48,5	131,6	47,0	24,5	25,1	5,5	55,1
Madagascar	7,6	173,2	6,5	38,7	218,4	150,5	6,5	38,9	195,9	25,6	22,7	-	- 0,2	22,5
Total	80,8				1.140,4				992,1					148,3

Les chiffres suivant le nom des pays est leur nombre d'habitant en millions d'habitants en 1970

(1) Porcins, Camelins.

2.3.3.2. Productions de viandes

La production globale des EAMA en viandes se répartit en :

- 58 % de viande bovine
- 24 % de viande d'ovins et caprins
- 18 % de viande autre (dont porcine)

La production de viande bovine est donc de beaucoup la plus importante et c'est également pour ce type de viande que l'excédent est le plus fort, les autres viandes étant dans leur presque totalité auto-consommées sur place.

Cette place particulière de la viande bovine dans les disponibilités exportables explique que la présente étude porte spécialement sur les produits carnés d'origine bovine.

Sauf pour les animaux d'embouche, dont la viande est conforme aux normes des viandes de consommation, la viande bovine africaine et malgache est généralement maigre, convenant sur ce point à la demande européenne grandissante de "viandes de transformation".

2.3.3.3. Consommations individuelles

Le niveau de consommation individuelle de toutes viandes est actuellement très variable dans les divers EAMA. Extrêmement faible puisqu'inférieur à 10 kg/an dans la moitié des EAMA (Zaïre, Rwanda, Burundi, Togo, Congo, Gabon, Dahomey, Haute-Volta, RCA), dont certains pays excédentaires, elle est encore inférieure à 25 kg/an dans 6 EAMA (Côte d'Ivoire, Cameroun, Tchad, Niger, Mali, Sénégal). Pour trois pays, enfin, la consommation atteint un niveau élevé et parfois supérieur à celui de certains pays industrialisés :

- Madagascar : 26 kg/an
- Mauritanie : 36 kg/an
- Somalie : 47 kg/an.

2.3.3.4. Bilan "Productions-Consommations" - Prévisions

Le bilan actuellement connu sur l'approvisionnement en viandes des EAMA est le suivant, en prenant pour chaque pays l'année

la plus récente pour laquelle il existe des estimations disponibles (en général 1969 et 1970, exceptionnellement 1971 et 1972, comme l'indique le tableau précédent) :

9 pays excédentaires	représentant un excédent de 256.200 tonnes
9 pays déficitaires	représentant un déficit de 108.000 tonnes
Solde excédentaire des 18 EAMA	148.200 tonnes

Ce bilan évolue vers une situation déficitaire, comme il ressort des études réalisées ces dernières années, donc avant la sécheresse, sur l'approvisionnement en viande des diverses régions d'Afrique (1). Cette évolution est due à différentes raisons dont :

- l'augmentation de la consommation individuelle dans les pays excédentaires, à un rythme plus rapide que celui prévisible de la production à partir des projets connus et surtout de la cadence actuelle de leur réalisation,
- l'accroissement rapide de la consommation des pays déficitaires en partie du fait de la croissance démographique urbaine, des disponibilités financières de la population urbaine et de l'évolution de ses habitudes alimentaires.

On prévoit que ces tendances seront d'autant plus accentuées que les pays sont actuellement à un niveau bas de consommation individuelle et poursuivent un processus d'industrialisation relativement rapide :

Côte d'Ivoire	: 45.000 t. de déficit en 1970, prévisions déficit 1985 : 125.000 t.
Zaïre	: 15.000 t. de déficit en 1969, prévisions déficit 1985 : 71.000 t.
Sénégal	: 21.000 t. de déficit en 1970, prévisions déficit 1985 : 40.000 t.
Cameroun	: 7.000 t. de déficit en 1970, prévisions déficit 1985 : 25.000 t.

c'est en outre le cas du Ghana et du Nigéria dans la Région d'Afrique de l'Ouest.

(1) Etudes SEDES :

- Approvisionnement en viande de l'Afrique Centre Ouest, 1969
- Approvisionnement en viande de l'Afrique Centrale, 1971
- Approvisionnement en viande de l'Afrique de l'Ouest, 1973.

Des prévisions sur l'équilibre à venir de l'approvisionnement en viandes de chaque EAMA n'ont pas pu être calculées dans le cadre de la présente étude. Toutefois, compte tenu des travaux déjà réalisés il semble pouvoir être admis que si un effort particulier n'est pas réalisé au cours des prochaines années dans le domaine de la production animale, les groupes d'EAMA d'Afrique de l'Ouest et d'Afrique Centrale seront déficitaires en 1985. Pour les 9 pays actuellement déficitaires le déficit passerait de 108.000 t à 306.000 t en 1985. Les opérations connues concernant l'élevage ne laissent pas prévoir que l'excédent des 9 autres EAMA pourra passer de 180.000 t (vers 1970), à 306.000 t en 1985 pour parvenir à l'équilibre.

Ces chiffres, en outre, ne prennent en compte ni l'approvisionnement des pays déficitaires de la région, non associés, ni les effets de la sécheresse des dernières années, encore difficilement quantifiables.

2.3.4. Exportations

Des courants d'exportation de produits carnés provenant de l'élevage bovin existent déjà, à partir des EAMA, à l'intérieur et hors du continent africain sous les diverses formes : animaux vivants, viandes, sous-produits, conserves. Ils sont encore peu développés à destination de la Communauté Européenne.

2.3.4.1. Animaux vivants

Les passages de troupeaux des pays sahéliens de l'intérieur vers les pays côtiers, associés ou non, constituent des flux traditionnels importants. L'étendue et la nature des frontières entre pays rendent ces mouvements difficiles à apprécier et à contrôler. Pour les dernières années connues, les estimations sont de l'ordre de 200.000 bovins sur pieds à partir de chacun des trois grands pays excédentaires (Niger, Tchad, Mali) et de 100.000 à partir de la Mauritanie ainsi que de la Haute-Volta.

Ces flux disposent d'une "souplesse" d'adaptation assez remarquable qui les rend variables, en volume et en orientation, au gré de la conjoncture dans les pays destinataires.

L'ampleur et les caractéristiques de ces marchés d'animaux vivants rendent difficile toute action des pays producteurs sur l'exploitation et le contrôle de leur cheptel, en vue particulièrement de la mise en oeuvre d'une politique d'exportation.

La Somalie pour ses exportations en "vif" (150.000 bovins en 1972) connaît également ces flux terrestres difficilement contrôlables vers le Kenya ou l'Ethiopie mais une partie de ses exportations, plus facile à appréhender, s'effectue par bateau à destination de l'Egypte, de l'Arabie Saoudite et des Emirats du Golfe Persique. Ces exportations sur pieds, avec les conserves, constituent presque la totalité des exportations de produits carnés de la Somalie, qui n'exporte que très peu de viandes (de l'ordre de 5 t/an, sauf en 1970 : 42 t).

Madagascar expédie seulement quelques animaux sur pieds par bateau vers la Réunion et l'Ile Maurice : 5.000 en 1960, 20 et 19.000 en 1970 et 1971.

2.3.4.2. Viandes

Depuis plus ou moins longtemps, 1948 pour le Tchad, 1950 pour le Mali, les pays sahéliens expédient de la viande vers les pays côtiers sous diverses formes : réfrigérée, congelée, en carcasse ou désossée. Il est à noter toutefois, que sur certains marchés importants, comme ceux du Zaïre, de la Côte d'Ivoire, du Gabon, la concurrence de nouveaux pays (Kenya, Afrique Australe, Amérique du Sud) est apparue, en particulier depuis 1971, limitant les exportations des pays associés (Tchad, Mali, Niger), fournisseurs habituels de ces marchés.

De faibles quantités des viandes autrement préparées sont exportées : séchées du Tchad, et du Niger vers l'Algérie, fumées du Niger vers le Nigéria.

Plus récemment, certains pays ont pris des initiatives pour donner à leurs exportations des orientations autres que régionales. C'est le cas du Mali avec la Libye et de la Mauritanie vers la Libye et la Grèce pour des quantités encore modestes (150 t).

Pour des raisons d'ordre sanitaire, on ne trouve pas encore de pays de la CEE parmi les destinataires de ces viandes africaines.

L'ordre de grandeur moyen des exportations de viandes de ces pays sahéliens a été pour les dernières années de :

- 7 à 8.000 t/an à partir du Tchad
- 1.300 t/an à partir de la Haute-Volta
- 500 t/an à partir du Niger
- 3 à 400 t/an à partir du Mali

Madagascar, réalise depuis longtemps des exportations vers l'Europe. L'implantation des cinq premiers établissements de traitement et d'exportations de viandes a été réalisée de 1911 à 1918. Pendant longtemps l'armée française a été le principal client de ces entreprises. Progressivement et surtout depuis 1965, la part des marchés civils a augmenté et de nouvelles entreprises se sont installées dont l'activité orientée surtout vers la vente de viande désossées, dépasse maintenant celle des premières installations réalisées dans l'Ile.

Actuellement encore, la France, dont la Réunion, absorbe 98 % des ventes de Madagascar à l'exportation, qui se sont élevées :

- à 2.000 t de viandes de boucherie en 1971
- à 6.900 t de viandes de transformation en 1972.

2.3.4.3. Abats et sous-produits

La plupart des grands pays producteurs sont équipés d'unités de récupération et de traitement des sous-produits de l'abattage, mais toutes ne sont pas en activité. Les productions sont, en général, faibles et destinées au marché intérieur.

Toutefois, Madagascar fabrique et exporte de la poudre d'os en France (180 t/an), qui entre dans la fabrication de fertilisants et de produits pour extincteurs, ainsi que de la gélatine. Elle exporte également des coeurs, foies et rognons congelés : 112 t en 1971 à partir de Tuléar.

2.3.4.4. Conserves et autres produits préparés

Les deux seuls pays exportant déjà des conserves de viande bovine vers l'Europe sont la Somalie et Madagascar.

La Somalie, à partir de ses deux usines de Mogadishu et Kisimayu exporte du corned-beef et diverses autres préparations en conserves (4.350 t en 1971), à destination de l'Italie, de la Belgique, de l'URSS et de l'Egypte.

Madagascar, exporte sa production de corned-beef, de boeuf assaisonné et en gelée presque exclusivement vers la France (3.600 t en 1972).

La production d'extraits de jus de viande accompagne celle de conserves. Il s'agit d'un produit cher (1.400 F.cfa/kg FOB en 1971) pour lequel il existe des débouchés (potages, bouillons de culture pour laboratoire), mais les quantités exportées ainsi que les modes et les conditions de commercialisation sont peu officialisées.

2.3.5. Activités industrielles

Les activités à caractère industriel concernent : la production, l'abattage, la préparation des viandes, la récupération et le traitement des sous-produits, la transformation des viandes.

2.3.5.1. Production

Les ranches d'embouche sont encore peu nombreux, même dans les grands pays producteurs. On en compte :

- deux en cours d'essai au Mali (station du Sahel, Office du Niger)
- trois au Tchad dont deux ont cessé leur activité en 1960 et 1969
- un d'embouche longue au Niger (EKRAFANE)
- deux au Sénégal (Doli et ferme de Bambylor).

2.3.5.2. Abattoirs frigorifiques et ateliers de récupération des sous-produits

Les EAMA excédentaires en viandes sont dans leur ensemble équipés d'abattoirs frigorifiques modernes dont les caractéristiques correspondent ou peuvent être facilement rendues conformes aux normes requises pour l'exportation de viandes sur l'Europe. C'est le cas du Mali (Bamako 1965), du Tchad (Farcha 1958, Sahr 1960), du Niger (Niamey, avec atelier de désossage et d'emballage sous vide), de la Somalie avec ses deux abattoirs industriels (Mogadishu 1965, Kisimayu 1969). Par contre, les abattoirs de Haute-Volta (Ouagadougou 1954, Bobo-Dioulasso 1957) et du Sénégal (Dakar 1956), sont plus anciens mais leur modernisation est projetée.

En général, ces installations disposent de capacités inemployées ; elles sont complétées par des unités de récupération et de traitement des sous-produits, le plus souvent sous-utilisées ou qui n'ont pas encore été mises en service comme à Dakar.

Quant à Madagascar, on y trouve huit abattoirs frigorifiques dont six en activité, tous agréés pour les exportations vers la France et certains vers l'Europe. On trouve également intégrées à ces abattoirs industriels, quatre installations de désossage dont trois équipées ou en voie d'équipement pour l'emballage sous vide.

2.3.5.3. Conserveries

Seuls la Somalie et Madagascar disposent de conserveries susceptibles d'exporter. Elles disposent de leurs propres abattoirs industriels.

Il en existe deux en Somalie :

- l'une privée à Mogadishu, depuis 1965, d'une capacité de 200 bovins/jour (soit 60.000 bovins/an ou 5.000 t/an "carcasse")
- l'autre publique à Kisimayu, depuis 1969, d'une capacité de 250 bovins/jour (soit 75.000 bovins/an ou 6.000 t/an "carcasse").

Madagascar compte sept unités, dont six sont en activité, représentant ensemble une capacité de production de 8.200 t nettes de produits finis.

2.3.6. Projets

Divers projets concernent, dans les huit EAMA excédentaires et susceptibles d'exporter, la production animale, l'abattage et la transformation des viandes.

2.3.6.1. Production animale

Pour les prochaines années, de nombreux projets existent tendant à promouvoir le développement de l'élevage ; ils sont le signe de l'importance reconnue à cette activité par certains pays, notamment le Tchad, le Niger, la Haute-Volta. Pour la plupart, ces projets concernent l'amélioration des conditions actuelles de production et d'exploitation du cheptel bovin traditionnel (infrastructure, santé, alimentation, génétique ...)

C'est le cas des opérations suivantes, retenues parfois encore sous forme d'études :

- Mali Réélevage et amélioration des techniques pastorales dans les régions de Mopti, du Sud et du Nord ;
- Tchad Construction de puits, éradication Tsé-Tsé, centre de transit ;
- Niger Equipement de la zone pastorale (puits, feux) intensification de l'élevage en zones pastorale et agricole ;
- Somalie Amélioration des conditions d'élevage dans le triangle Mogadishu - Kisimayu - Lugh (réservoirs, centres vétérinaires, parcs d'attente), études pour le Nord et l'Ouest ;
- Sénégal Développement de l'élevage bovin en zone sylvo-pastorale, en Casamance, dans le bassin arachidier ;
- Haute-Volta Infrastructure, protection de la santé, hydraulique pastorale, production ;
- Mauritanie Développement de l'élevage dans le Sud-Ouest et le Sud-Est du pays ; zone pilote dans la région de Kaédi.

Les opérations concernant le secteur moderne intensif sont moins nombreuses. Elles sont conçues le plus souvent pour améliorer l'approvisionnement des abattoirs des grands centres urbains pour la satisfaction des consommations nationales ou régionales. Leur but premier (sauf pour Madagascar, Tchad, Niger, Sénégal) n'est donc pas de rendre les productions compatibles avec les normes d'importation requises par les pays européens de la Communauté. Toutefois, en même temps qu'elles tendent à accroître les disponibilités des pays, ces opérations peuvent être considérées comme des étapes sur la voie d'une meilleure connaissance du troupeau, fournissant ainsi des possibilités accrues d'actions sur la qualité des productions. Les principales opérations de cet ordre sont :

- ranches et feed-lots à Niono et Ségou, au Mali ;
- zone indemne SERBEWEL-ASSALE (Cameroun - Tchad), avec tous les problèmes posés par le contrôle des déplacements d'animaux
- ranching, embouche intensive, feed-lot, au Niger
- ranch d'embouche à Gichar, en Somalie
- ferme d'embouche "Cap des biches" dans le Cap Vert au Sénégal
- zones d'attente (Ouagadougou, Bobo-Dioulasso, Banfora), feed-lot à Bobo-Dioulasso, en Haute-Volta
- ranch d'embouche, station de quarantaine, dans la région de Kaédi, en Mauritanie.

Pour Madagascar, l'état sanitaire du troupeau et la qualité des viandes permettent d'orienter indifféremment la production vers le marché intérieur ou l'exportation. Dans le secteur traditionnel, les projets sont nombreux parfois déjà anciens. Ils portent sur l'amélioration de l'élevage intensif traditionnel dans les régions du Nord-Ouest, de l'Ouest et du Sud ainsi que sur le développement de l'élevage de type paysannal dans le Moyen Ouest, sur la côte Est et les Plateaux. Malgré les possibilités qu'offre le pays, les projets sont plus rares pour le secteur moderne intensif : quatre ranches dans le Moyen Ouest en cours de réalisation et la ferme d'embouche d'Anjajia.

2.3.6.2. Abattoirs

Les équipements en abattoirs frigorifiques dont sont dotés les EAMA considérés sont généralement sous-employés et souvent modernes. Toutefois, des opérations sont prévues qui compléteront encore les capacités d'abattage et de conservation des viandes dans différents pays :

- création de nouveaux abattoirs comme à Madagascar (Tananarive, Majunga), en Somalie (abattoirs publics de Mogadishu et Kisimayu), au Niger (Zinder, Tahoua, Maradi), et au Sénégal (Thiès, Saint Louis) ;
- modernisation ou complément d'équipements (Farcha, Niamey, Ouagadougou) ;
- mise ou remise en activité d'installations existantes ou inachevées comme à Madagascar (Morondova) et au Mali (Gao, Kayes, Ségou, Mopti).

2.3.6.3. Transformation de viande bovine

Des projets existent ou sont en cours d'étude pour la création d'unités de fabrication de viandes précuites avec installations d'emballage sous-vide, à Madagascar et au Mali.

La création d'une ou plusieurs conserveries de viandes est prévue au Niger et une nouvelle unité est projetée en Somalie, à Mogadishu. Au Sénégal, par ailleurs, la remise en activité d'une conserverie existante est à l'étude.

2.3.7. Conclusions sur les possibilités d'exportations des EAMA vers la Communauté Européenne

2.3.7.1. EAMA susceptibles d'exporter

Les exportations de produits carnés à partir des EAMA vers l'Europe ne pourront provenir que de l'élevage bovin, la production des autres élevages étant destinée à l'auto-consommation.

Parmi les 18 EAMA on compte :

- 8 pays actuellement déficitaires en viandes dont le déficit est appelé à augmenter, avec le développement du processus d'urbanisation, l'évolution et l'augmentation des rations alimentaires. Pour eux, des exportations vers l'Europe ne sont donc pas à envisager, ce sont :
 - . en Afrique de l'Ouest : Côte d'Ivoire, Dahomey, Togo
 - . en Afrique Centrale : Cameroun, R.C.A., Gabon, Congo, Zaïre
- Le Sénégal, bien que déficitaire actuellement et à terme, peut, pour des raisons géographiques notamment, envisager dans le Cap Vert la création d'une zone indemne à vocation exportatrice ;
- 5 pays sahéliens actuellement excédentaires qui le resteront à terme, à des degrés divers et peuvent donc être considérés comme susceptibles d'exporter : Niger, Mali, Haute-Volta, Mauritanie, Tchad.

- Le Rwanda et le Burundi qui sont actuellement légèrement excédentaires. Le bétail y est de qualité. Mais dans ces pays, la consommation intérieure par habitant se situe à un niveau très bas (toutes viandes : 5 kg/an) et l'espace disponible pour l'élevage est de plus en plus rare. Il est donc difficile d'envisager qu'ils exportent des produits carnés vers l'Europe. On peut en effet penser que, dans les conditions où ils se trouvent placés, toute augmentation de la production serait destinée au marché intérieur, où éventuellement à des exportations vers le Zaïre, pays voisin et déficitaire. Il en est de même pour d'éventuelles préparations à valeur spécifique peu élevée en raison des sujétions d'importations, d'emballages en particulier, et d'exportations.
- La Somalie, largement excédentaire dont les exportations se font sous forme d'animaux vivants vers les pays voisins et de conserves destinées principalement à l'Europe.
- Madagascar, également excédentaire, dont le cheptel est indemne des maladies donnant lieu à "interdit sanitaire" pour des exportations vers la Communauté Européenne. Ces exportations ne représentent qu'une modeste partie de sa production (de l'ordre de 10 %) en raison de l'importance de son marché intérieur. Ces exportations sont, pour leur plus grande partie, des viandes et des préparations destinées pour 98 % à la France.

A moyen terme, donc, des courants d'exportation de produits carnés à base de viande bovine, à partir des EAMA vers la Communauté Européenne ne pourront provenir que de 8 EAMA :

- Afrique de l'Ouest :
 - . Niger
 - . Mali
 - . Mauritanie
 - . Haute-Volta
 - . Sénégal
- Afrique Centrale :
 - . Tchad
- Somalie
- Madagascar

Les régions d'Afrique de l'Ouest et du Centre où se trouvent les EAMA sont déficitaires en viandes et le seront de plus en plus. Les EAMA ci-dessus (sauf Madagascar) participent traditionnellement à l'approvisionnement de ces régions où la concurrence de viandes d'autres provenances est apparue au cours des dernières années. Une bonne partie des exportations réalisées à partir de ces pays excédentaires se fait "sur pieds" au travers des frontières et sont, de ce fait difficilement contrôlables. Sur ce plan, la Somalie dispose d'un avantage, celui de pouvoir mieux contrôler une partie de ses exportations "sur pieds" dont les expéditions se font par bateau.

2.3.7.2. Effets de la sécheresse

Les prévisions établies jusqu'à maintenant et utilisées dans la présente étude ne tiennent pas compte des incidences des années de sécheresse que traversent les pays sahéliens, en particulier depuis 1973.

Les estimations actuelles des pertes subies par les cheptels ne sont pas fondées sur des données recueillies systématiquement. Il n'est donc pas encore possible de quantifier ces pertes.

S'il est certain que les prévisions antérieures, établies sur un croit des troupeaux considéré comme normal seront remises en cause, on a admis que ces prévisions seront cependant atteintes, mais avec un certain nombre d'années de retard. En outre, des distorsions régionales pourront apparaître dues à des déplacements de troupeaux qui resteront peut-être définitifs. Toutefois, on a admis également que ces événements ne remettront pas en cause la vocation pastorale des pays concernés, ni par conséquent l'éventualité, à terme, d'exportations vers l'Europe.

2.3.7.3. Caractéristiques générales des activités liées à l'élevage bovin dans les EAMA

Un certain nombre de points communs caractérisent les conditions de productions et d'exploitations du cheptel bovin dans les EAMA excédentaires concernés :

- le cheptel est pour sa plus grande partie composé de zébus donnant des viandes maigres qui entrent dans la catégorie des viandes de transformation sur les marchés européens. Toutefois, après embouche, les viandes obtenues sont de type "boucherie".

- les unités existantes et les projets de production à caractère industriel sont encore peu nombreux ;
- les moyens des services de l'élevage en effectifs qualifiés et en disponibilités budgétaires ne sont pas à la mesure de l'importance des activités liées à l'élevage dans l'économie de ces pays ; ils ne permettent pas d'entreprendre ni de poursuivre les efforts nécessaires dans les domaines de la santé animale, de la production et de la recherche ;
- les équipements en abattoirs frigorifiques et en unités de récupérations de sous-produits sont généralement modernes et souvent sous-employés. La réalisation de projets de modernisation et de construction de nouvelles unités doit venir compléter encore ces équipements dans les prochaines années.
- les conserveries de viandes sont peu répandues. Celles susceptibles d'exporter n'existent qu'à Madagascar et en Somalie. Malgré leur éloignement, elles exportent la plus grande partie de leur production sur les marchés européens. Les produits malgaches sont écoulés en grande partie, mais de moins en moins, sur le marché protégé de l'armée française, ceux de Somalie le sont, soit à l'intérieur d'un important groupe italien spécialisé dans les conserves, soit vers les pays voisins et d'Europe de l'Est.

2.3.7.4. Obstacles aux exportations

Les deux principaux sont :

- les contraintes sanitaires
- les disponibilités exportables

a) Contraintes sanitaires

Pour leurs exportations d'animaux vivants des espèces bovine et porcine et les viandes "fraîches" - c'est-à-dire toutes celles traitées par le froid - les pays extérieurs à la CEE, ou pays "tiers", doivent se conformer à la réglementation figurant dans la Directive du Conseil des Communautés Européennes - R/2451/72 AGRI 711 du 17 Novembre 1972 (1) - dont l'entrée en vigueur est prévue le 1er Janvier 1977. Jusqu'à cette date

(1) Voir volume IV - fiche de projet : zone indemne dans la région du Cap Vert.

comme par le passé, les importations sont soumises à la législation en vigueur dans chacun des pays membres de la Communauté.

Des commentaires sur cette directive doivent être prochainement diffusés dans les EAMA et la possibilité sera offerte aux Etats associés d'obtenir toute précision complémentaire sur les conditions à remplir pour pouvoir envisager, à terme, des exportations vers la CEE. Les Etats associés concernés pourront ainsi orienter en conséquence les actions concernant les activités de leur élevage tournées vers l'exportation. Une des principales difficultés à surmonter semble actuellement de définir et de réaliser les zones ou unités de production qui puissent être considérées comme "indemnes" dans des pays où le cheptel, sauf pour Madagascar, est contaminé par les maladies entraînant un "interdit sanitaire" pour des exportations vers la CEE. Les problèmes à résoudre portent sur la superficie des zones, la protection, le contrôle sanitaire des animaux, etc. . .

Pour les viandes "préparées", y compris les viandes précuites, les exportations vers la Communauté Européenne sont et restent soumises aux réglementations nationales de chaque pays membre.

b) Disponibilités exportables

La faible progression et parfois même la régression des disponibilités exportables des EAMA actuellement excédentaires constituent le second obstacle aux possibilités d'exportations à venir.

Le nombre, la nature, les dimensions, la cadence de réalisation des actions en cours ou projetées en faveur de la production animale ne sont nullement adaptées à l'évolution de la demande (africaine et autre) aux possibilités des EAMA concernés, ni à la place tenue ou à tenir par l'élevage dans l'économie de ces pays.

Pour pouvoir envisager des exportations, il faut donc agir sur la "Production", c'est-à-dire au cours des prochaines années :

- mettre en oeuvre des projets de grande envergure susceptibles d'assurer le "démarrage" de l'élevage africain traditionnel
- réaliser des unités de production de type "moderne".

Ces deux démarches sont complémentaires.

La première intéresse le long terme, Toute action sur l'élevage traditionnel tendant à une meilleure connaissance, à une exploitation plus rationnelle du cheptel, à un contrôle plus efficace des migrations, permet d'accroître le disponible, d'améliorer en qualité l'approvisionnement local et régional des pays concernés en même temps qu'elle amorce le rapprochement entre les caractéristiques du cheptel, les conditions de son exploitation et les normes requises à l'exportation vers la CEE.

La seconde intéresse le moyen terme. Des unités de production à caractère industriel, conçues spécialement en vue d'exporter, semblent pouvoir être réalisées à l'horizon 1985 retenu pour l'étude, sans perturber les circuits traditionnels d'approvisionnement local, avec une rentabilité satisfaisante en raison des prix rémunérateurs offerts sur les marchés européens.

Toutefois, il est important de souligner qu'en raison de l'insuffisance des informations disponibles en matière d'élevage, la mise au point et la réalisation de projets de type "industriel" se heurtent à de nombreuses incertitudes et nécessitent des travaux préliminaires portant notamment et à titre d'exemple sur les points suivants dont la liste n'est pas limitative : possibilités pratiques d'approvisionnement en bétail, technologies et coûts des productions de l'élevage, disponibilités et valeurs des pâturages, performances des races locales, risques sanitaires, etc...

L'expérience montre que le secteur privé est souvent prêt à prendre des initiatives, comme à Madagascar et en Somalie, dans le domaine du traitement des viandes (abattoirs, installations frigorifiques, ateliers de désossage, conserveries). Il se montre beaucoup plus réticent dans le domaine de la "Production" et risque de le rester tant que des précédents ne lui auront pas confirmé la rentabilité nouvelle de l'élevage hors d'Europe, dans les EAMA en particulier. C'est donc dans ce domaine de la "Production" qu'il appartient aux pouvoirs publics et aux aides extérieures de jouer un rôle d'entraînement. Dans l'immédiat, les opérations susceptibles d'être réalisées ne peuvent être que de portée partielle, mais il existe des solutions très prometteuses pour le long terme. Toute optique autre que celle des "opérations de Production" ne peut que retarder encore le décollage de la production animale africaine et malgache et mettre en cause les possibilités d'exportations, vers la CEE en particulier.

2.3.7.5. Possibilités d'exportations

Compte tenu des contraintes sanitaires, de la nature et du volume des disponibilités exportables, mais à l'exclusion des considérations d'ordre économique sur la demande européenne présentées par ailleurs, les exportations de produits carnés à base de viande bovine peuvent prendre diverses formes suivant les échéances.

Pour le court terme :

- viandes "fraîches" (carcasses, quartiers compensés, désossées), à partir de Madagascar seulement ;
- viandes "préparées" (précuite, corned-beef, autres conserves et préparations) à partir des 8 EAMA retenus comme susceptibles d'exporter (Niger, Mali, Mauritanie, Haute-Volta, Sénégal, Tchad, Somalie, Madagascar).

Pour le moyen terme (1985), dans la mesure où des unités de production à caractère industriel, considérées comme "indemnes" par la Communauté Européenne, auront pu être réalisées, l'exportation de viandes "fraîches" pourra être envisagée à partir des 8 EAMA ci-dessus.

Pour le long terme, au-delà de 1985, au fur et à mesure que les actions menées sur l'élevage traditionnel rendront "indemne" une part de plus en plus importante du cheptel bovin et augmenteront les disponibilités des EAMA excédentaires, les exportations pourront se faire indifféremment sur l'Europe ou sur les pays voisins, sous les formes valorisant au mieux leur production animale.

Dans le même temps, les technologies évoluant, il n'est pas exclu que des exportations puissent être réalisées sous forme de viandes "préparées" par des procédés nouveaux autres que le froid.

Les exportations d'animaux vivants ne semblent pouvoir relever que du long terme en raison, particulièrement, des sujétions d'adaptation des races d'animaux susceptibles d'être exportés.

2.3.8. Propositions

Les opérations projetées ou en cours de réalisation dans les EAMA, concernant l'élevage traditionnel et la création d'unités de type "moderne" sont décrites dans les monographies par pays (volume II) et elles ont été mentionnées précédemment (2.3.6.); elles ne sont donc pas reprises dans cette partie du rapport. Mais un certain nombre de propositions peuvent être faites en vue de favoriser les exportations de produits carnés à partir des EAMA excédentaires, en particulier celles destinées à la Communauté Européenne. Ces propositions sont présentées sous les trois rubriques :

- Généralités, concernant les moyens d'actions des services de l'élevage des EAMA et les effets de la sécheresse ;
- Opérations ponctuelles dans les EAMA reconnus comme susceptibles d'exporter ;
- Projets nouveaux.

2.3.8.1. Généralités

Il est apparu au cours de l'étude que le secteur de la "Production animale" a été particulièrement délaissé depuis 20 ans dans l'ensemble des EAMA. Les programmes de développement de l'élevage, déjà très limités en ressources, n'ont en général été réalisés qu'à moins de 50 %. Les moyens mis à la disposition des services de l'élevage, ont du être consacrés en priorité à la sauvegarde du cheptel existant et au renouvellement des équipements en place. C'est donc une part très faible de ces disponibilités déjà modestes qui a pu être consacrée à la recherche aux interventions nouvelles, aux études générales, à la préparation de projets.

Il importe donc de souligner la nécessité d'augmenter les moyens financiers en personnel qualifié et en disponibilités mis à la disposition de l'élevage dans les EAMA pour permettre dans des délais raisonnables, la réalisation des opérations en cours et projetées ainsi que l'élaboration de nouveaux projets dont les effets concernent, nous l'avons vu, directement ou indirectement les exportations.

Cette nécessité est rendue plus pressante encore à la suite des pertes subies par le cheptel au cours des dernières années de sécheresse exceptionnelle. On peut, à ce propos, formuler une proposition visant à sauvegarder et à reconstituer le cheptel reproducteur des régions atteintes par la sécheresse. Les actions improvisées en 1973 devraient être poursuivies dans les cinq ans à venir. Il s'agirait, en outre, d'éviter les pertes subies en élevage traditionnel sur les jeunes femelles, par des opérations spécifiques (traitements sanitaires, compléments alimentaires) qui seraient menées sous deux formes : équipes mobiles chargées d'une zone déterminée, centres "pépinières" achetant les velles et génisses pour les élever dans de bonnes conditions avant de les recéder à des éleveurs sinistrés.

2.3.8.2. Opérations ponctuelles

- A Madagascar :

- . en élevage traditionnel : sauvetage des veaux, commercialisation plus précoce des vaches, développement de l'embouche longue en élevage paysannal ;
- . en élevage moderne :
 - . examen des possibilités de création d'unités de production "moderne" susceptibles d'approvisionner les sept abattoirs frigorifiques existants, au moins partiellement, dans des conditions satisfaisantes de régularité et de qualité (ranch d'embouche, de réélevage, ferme d'embouche, feed-lot industriel ...)
 - . poursuivre le projet de création d'embouche de la Samangoky (région de Tuléar)
 - . établissement d'un dossier complet pour Morondava
 - . promotion de l'opération du lac Alaotra
 - . prospection des marchés des poudres de cornes et onglons
 - . développement des unités de désossage pour l'exportation

- Au Niger et au Tchad :

- . examen du problème des prix des animaux vivants et du passage de ces animaux au Nigéria.

- Au Niger :

- . compléter les équipements de stockage, de manutention, de transports, des viandes à Niamey.

- En Mauritanie :

- . création à Kaedi d'un atelier de désossage avec installation pour emballage sous-vide, construction d'un laboratoire, aménagement de la piste d'envol pour DC6 .

- En Haute-Volta :

- . examen des obstacles avec exportations régionales de viandes, dues à des difficultés de transport et notamment aux disponibilités en wagons frigorifiques utilisables.

- Au Sénégal :

- . redémarrage de la conserverie de viande de Dakar (financement, assistance technique).

2.3.8.3. Projets nouveaux

Au cours de l'étude trois opérations relatives à la "production animale" de type moderne sont apparues comme intéressantes à étudier pour permettre ou favoriser à moyen terme des exportations de viandes bovines, vers la Communauté Européenne, en particulier. Les éléments disponibles sur ces trois opérations sont présentés sous forme de "fiche de projet" dans le volume IV pour pouvoir éventuellement servir de base à une préparation plus poussée de ces projets. Ces premières données essentiellement révisables et à compléter, laissent prévoir des résultats intéressants. Les caractéristiques principales de ces trois opérations sont les suivantes :

a) Création de zone indemne dans la région du Cap Vert (Sénégal).

La superficie du Cap Vert est de 550 km². Un certain nombre de conditions apparaissent particulièrement favorables à la création d'une zone indemne dans cette région : situation géographique, infrastructure sanitaire et industrielle, état sanitaire du bétail etc...

L'opération comprendrait l'aménagement d'une zone environnante exempte de maladies, et d'une zone de quarantaine avant abattage avec création d'unités de réélevage (autres que le ranch de Doli), de nouveaux centres d'embouche intensive dans le Cap Vert, de postes vétérinaires, la mise en place des clôtures nécessaires suivant les limites choisies pour la zone, la réalisation d'installations "agrées", d'abattage, de préparation, de réfrigération et d'expédition des carcasses, l'achat du matériel nécessaire au transport des bovins.

- b) Implantation d'une ferme d'embouche intensive, en vue de l'exportation, à proximité de Niamey (Niger).

Des possibilités existent d'exporter des viandes de qualité, pour la consommation, à partir du Niger, à condition toutefois de satisfaire aux contraintes sanitaires. L'opération prévoit un séjour de 6 à 9 mois dans la ferme pour de jeunes mâles (de 100 kg vif en moyenne) âgés de 6 mois à 1 an, en vue de les amener à 400 kg vif. L'opération porterait sur environ 8.000 têtes/an, en stabulation sur fourrages provenant de périmètres irrigués le long du fleuve Niger. La production serait de l'ordre de 1650 t/an "carcasse" et les investissements estimés en première approximation à 345 millions F.cfa sont à préciser. Les exportations de ces viandes de boucherie, de 1ère qualité, pourraient se faire en quartiers compensés réfrigérés, en viandes désossées réfrigérées ou congelées.

- c) Implantation d'une ferme d'embouche dans la région de Diego-Suarez (Madagascar).

Dans le but d'accroître les capacités d'exportation du pays, il est apparu que des unités de production devraient être créées à proximité des abattoirs frigorifiques existants. Une première localisation semble favorable, près de l'abattoir de Diego-Suarez, en particulier grâce à des disponibilités en mélasse provenant de la sucrerie voisine. La campagne actuelle de l'abattoir est de cinq mois, il en résulte des difficultés de stockage des bovins pendant la campagne. Par ailleurs, le risque grandit de ne pas trouver en temps voulu et en quantité suffisante du bétail de qualité nécessaire pour certains marchés.

L'opération, avec 91 millions d'investissement en première approximation porterait sur environ 8.000 bêtes/an, produisant 1.250 t/an de carcasses, après un séjour moyen des animaux de 80 jours. Elle permettrait de porter la campagne de l'abattoir à 10 mois, doublant ainsi sa production sans modification des installations existantes dont la capacité théorique est de 36.000 bœufs/an. Les approvisionnements en fourrage proviendraient de 400 ha de cultures. Les viandes exportées désossées seraient du type "fabrication" de bonne qualité.

2. 4. Conclusions

Les projections sur le marché mondial de la viande, établies par la FAO pour 1980, admettent que l'augmentation des consommations va se poursuivre.

Alors que l'auto-suffisance doit être réalisée, sur le plan mondial ainsi qu'au niveau des pays ou des régions, en ce qui concerne les viandes de porc et de volaille, un important déficit est au contraire prévu pour 1980, à prix constants, pour les viandes ovines et bovines. Des courants d'échanges de viande ovine existent déjà ; il ne semble pas qu'ils doivent être profondément perturbés, or l'Afrique n'y tient actuellement et n'y tiendra sans doute dans les dix prochaines années qu'une place secondaire.

Dans le cadre de la présente étude, il est donc apparu que l'accent devait être mis sur la viande bovine pour laquelle, d'une part le déficit des pays industrialisés va croissant et d'autre part certains EAMA sont susceptibles de disposer, à terme, de disponibilités exportables hors d'Afrique.

Pour la viande bovine, l'équilibre mondial ne semble pouvoir être réalisé que par une hausse des prix. Cette tendance est déjà amorcée et devrait se poursuivre, entraînant une limitation de la demande, due en partie à la substitution possible d'autres types de viandes (porc et volaille) à la viande bovine. Le maintien des prix à un niveau élevé et leur augmentation probable sont par ailleurs, une incitation à la production. Mais dans les pays industrialisés, cet accroissement de la production se trouve limité par un certain nombre de facteurs d'ordres structurels et économiques : taille des exploitations, faible rentabilité ... C'est notamment le cas dans la Communauté Européenne à Neuf où il est prévu que le déficit 550.000 tonnes en 1971 se trouvera porté à 1,2 million t en 1980 ; ce déficit concernerait pour une part toujours de plus en plus importante la viande bovine de "transformation", la viande produite dans les pays développés étant pour sa plus grande partie destinée à la "consommation" comme viande de "boucherie".

Dans ces conditions, il est donc prévisible que les échanges de viandes bovines de "fabrication" et de produits carnés à base de viandes bovines, entre la CEE et les pays excédentaires, iront en s'accroissant, à des prix soutenus, au cours des prochaines années.

2.4.1. Viandes bovines "fraiches"

Les importations de l'Europe occidentale continueront à provenir pour une bonne part, de ses fournisseurs traditionnels (Amérique du Sud, Europe de l'Est, Océanie) ; mais le marché intérieur de ces pays exportateurs, bien qu'ayant déjà atteint pour certains d'entre eux des niveaux élevés, se développe et leur disponible exportable sera à répartir entre les autres pays industrialisés dont le déficit apparaît ou s'accroît (Canada, Etats-Unis, Norvège, Suède, Asie, URSS et Europe de l'Est). Il importe donc pour la CEE de chercher à diversifier ses sources d'approvisionnement. Or, certains EAMA, disposent de traditions déjà anciennes en matière d'élevage bovin. Ils peuvent donc prétendre à terme et sous certaines conditions, participer à l'approvisionnement de la CEE, en particulier pour la viande de "transformation", ce type de viande correspondant à la fois aux besoins d'importation les plus pressants de la Communauté et aux productions les plus courantes des élevages africains et malgache.

L'ensemble des 18 Etats Associés est actuellement excédentaire en viande bovine. Sur le continent africain, les exportations se font au niveau régional, à partir des pays excédentaires de la zone sahélienne ou soudano-sahélienne vers les pays déficitaires, essentiellement les pays côtiers, sous forme de viande mais surtout d'animaux sur pieds par les circuits traditionnels difficilement contrôlables.

Pour des raisons de réglementation sanitaire, ces exportations ne peuvent actuellement pas se faire à destination de la CEE sous forme d'animaux vivants ou de viandes "fraiches" (traitées par le froid), sauf à partir de Madagascar qui jouit à cet égard d'une situation privilégiée lui permettant d'exporter depuis de nombreuses années vers l'Europe, la France en particulier.

On peut admettre que des courants d'exportation de produits carnés à base de viande bovine vers la Communauté Européenne pourraient provenir de huit EAMA soit, en Afrique de l'Ouest du Niger, du Mali, de Mauritanie, de Haute-Volta et du Sénégal, ainsi que du Tchad, de la Somalie et naturellement de Madagascar.

De telles exportations peuvent s'envisager à condition toutefois que soient surmontés les deux principaux obstacles qui ne les rendent pas possibles actuellement :

- les contraintes sanitaires
- les disponibilités exportables.

Les contraintes sanitaires réglementant les importations dans la Communauté Européenne d'animaux vivants (bovins et porcins) et de viandes "fraîches" provenant de pays "tiers" ont été uniformisées à la fin de 1972 au niveau des six premiers membres de la Communauté et sont en voie de l'être pour les 9, par l'adoption d'une directive du Conseil des Communautés Européennes. Les dispositions figurant dans cette "directive" se substituent progressivement aux diverses réglementations nationales auxquelles étaient soumises jusqu'alors les exportations vers les pays membres de la CEE. Ces dispositions portent sur l'état sanitaire du cheptel et sur son contrôle ainsi que sur les conditions à remplir par les installations d'abattage, de stockage, et de préparation des viandes destinées à l'exportation.

Les installations existantes dans les EAMA sont généralement récentes, souvent plus que certaines rencontrées en Europe. Dans la plupart des cas, elles sont susceptibles d'être facilement rendues conformes aux normes édictées par la "directive", et elles disposent de capacités de traitement sous-employées. La nature de ces installations ne constitue donc pas l'obstacle le plus difficile à surmonter en vue d'exporter vers l'Europe.

Par contre, pour envisager des exportations, l'effort dans les EAMA doit porter essentiellement sur des opérations concernant la PRODUCTION de l'élevage, en vue d'améliorer l'état sanitaire du cheptel et d'augmenter les disponibilités exportables.

Dans les EAMA susceptibles d'exporter vers l'Europe, sauf à Madagascar qui exporte déjà, on rencontre encore les maladies endémiques entraînant des "interdits" sanitaires à l'importation dans les pays développés, en particulier la peste bovine, la péripneumonie, la fièvre aphteuse. Les actions à poursuivre ou à entreprendre en vue d'améliorer l'état sanitaire du cheptel concernent le long terme, elles sont onéreuses ; elles nécessitent des moyens dont ne disposent pas les EAMA à vocation pastorale, notamment dans la situation où ils se trouvent placés de ne pouvoir exporter les produits de leur élevage à des prix rémunérateurs vers les pays à revenus élevés, en raison de la rigueur des règlements sanitaires en vigueur. La réalisation de ces opérations ayant pour but d'améliorer les conditions de la PRODUCTION nécessite donc que soient augmentés les moyens en personnel qualifié et en disponibilités financières mis à la disposition de l'élevage dans ces EAMA. Dans ces pays, en effet, les potentialités de l'élevage sont à considérer comme les plus prometteuses pour le développement de l'économie nationale. Les situations créées par les dernières années de sécheresse exceptionnelle rendent plus nécessaires encore les interventions en faveur de l'élevage pour tenter d'éviter que ne disparaisse cette activité dans certaines régions et pour la relancer dans d'autres.

Pour les prochaines années, des exportations vers la Communauté Européenne peuvent s'envisager à partir d'unités de production de type "moderne", à faire reconnaître comme "indemnes" par les autorités compétentes de la CEE. La réalisation de trois opérations de ce type sont apparues comme envisageables à l'issue de la présente étude, deux sur le continent africain, et une à Madagascar, pour laquelle les sujétions de zone "indemne" n'interviennent pas, soit :

- création de zone indemne dans la région du Cap Vert (Sénégal)
- implantation d'une ferme d'embouche intensive à proximité de Niamey (Niger)
- implantation d'une ferme d'embouche dans la région de Diégo-Suarez (Madagascar).

Les éléments disponibles sur ces projets sont rassemblés dans le Volume IV ; ils sont à compléter pour permettre la présentation proprement dite des projets.

2.4.2. Préparations (viandes bovines)

Alors que les contraintes sanitaires interdisent actuellement les importations dans la CEE de viandes "'fraîches" (ainsi que des abats et viscères) provenant des EAMA, sauf de Madagascar, les "préparations", parmi lesquelles les conserves ainsi que les viandes cuites et précuites, peuvent être importées à condition toutefois d'être conformes à la réglementation nationale du pays importateur.

Le corned-beef, en particulier est susceptible d'être exporté des EAMA vers la CEE ; il l'est déjà, non seulement à partir de Madagascar mais également de la Somalie. Toutefois, pour ce produit la demande et surtout les besoins d'importation de l'Europe n'évoluent pas de façon particulièrement favorable ni en quantité ni surtout en prix. Il semble donc que si de nouvelles unités de production à vocation exportatrice étaient réalisées, elles devraient l'être à l'intérieur de "groupes" producteurs ou de circuits de commercialisation européens.

Pour l'extrait de jus de viande qui est un "co-produit" de valeur élevée, de la fabrication de corned-beef il existe un marché européen et mondial mais difficile à saisir et à pénétrer, sur lequel par ailleurs apparaissent des produits de remplacement d'origine végétale et synthétique.

Le marché d'aliments en conserves pour animaux domestiques se développe actuellement en Europe, inégalement d'ailleurs suivant les pays. Mais, pour ces productions, la matière première utilisée est, le plus souvent, constituée de déchets de fabrication d'autres produits carnés ou de sous-produits de la préparation des viandes ; elle est donc de faible valeur. La fabrication de ces conserves dans les EAMA pourrait également se concevoir à l'occasion de la récupération de sous-produits dans des unités existantes ou à créer de fabrication de divers produits carnés ; encore faudrait-il s'assurer que l'incidence, sur de tels produits de prix unitaires peu élevés, des coûts de l'emballage métallique et du transport sur les prix "rendu" Europe ne compromet pas leur compétitivité avec ceux d'origine locale, sur les marchés européens. Par ailleurs, pour ces produits, comme pour tous ceux obtenus marginalement par valorisation de déchets, les prix peuvent être réduits au gré de la conjoncture, de façon à éliminer éventuellement la concurrence de produits importés.

Pour les autres "préparations" à base de viande bovine présentées "en boîte" et surtout pour ceux présentés "hors boîte" sous forme de plats cuisinés, la demande européenne progresse rapidement. Les produits les plus variés entrent dans la composition de ces plats et la viande de boeuf n'en représente le plus souvent qu'une proportion assez réduite. La fabrication de ces "préparations" faisant pour une bonne part appel à divers produits, autres que la viande, qui ne sont pas toujours disponibles dans les EAMA risque donc actuellement d'être aléatoire sauf pour certains produits à écouler dans des conditions de commercialisation bien définies, qu'une étude spécifique permettrait de définir. Il convient par ailleurs de rappeler que les produits surgelés, qui constituent la partie de la demande la plus dynamique, sont assimilés aux "viandes fraîches" quant aux contraintes sanitaires relatives à l'importation de produits carnes dans la Communauté Européenne, en provenance de pays "tiers". Il ne peut donc pas être question d'en importer actuellement des EAMA, sauf de Madagascar.

Par contre, les viandes désossées, précuites et congelées, utilisées pour les plats cuisinés et dans divers types de pâtes, sont, du point de vue de la réglementation sanitaire à l'importation dans la CEE, assimilées aux "préparations". Elles sont donc, sous certaines conditions, susceptibles d'être exportées vers la Communauté Européenne ; or elles font l'objet en Europe d'une demande en expansion.

Bien que limités, des marchés existent en Europe pour les poudres d'os, de cornes et onglons. Ils peuvent permettre l'écoulement de productions réalisées dans certains EAMA où les abattages sont suffisamment importants et concentrés pour justifier l'installation des équipements nécessaires au broyage et au conditionnement dans des conditions normales de rentabilité.

2.4.3. Conclusion générale

En attendant que soient réalisées les opérations tendant à accroître la "Production" de l'élevage dans les EAMA, des initiatives peuvent être prises dans le domaine de la transformation des viandes, éventuellement par des investisseurs privés comme le montrent les exemples de Madagascar et de la Somalie.

Jusqu'à maintenant par contre, le secteur privé ne s'est guère manifesté dans les activités de "Production animale" en vue, notamment, d'exporter sur l'Europe, même à Madagascar où les contraintes sanitaires ne s'opposent pas à de telles exportations. Les prix rémunérateurs offerts sur les marchés européens, sous la pression de la demande, permettent d'envisager, à l'horizon 1985, la mise en place d'unités de "type moderne" dans les EAMA à vocation pastorale. Toutefois, ces unités restent à définir et à étudier pour être agréées comme susceptibles d'exporter sur la CEE par les autorités compétentes de la Communauté chargées de l'élaboration et de l'application de la réglementation sanitaire en matière d'importations dans la CEE de produits carnés provenant de pays "tiers".

Au-delà des résultats partiels, bien que non négligeables, à attendre de ces opérations ponctuelles, les objectifs poursuivis à long terme sont : pour l'économie des EAMA concernés, l'accroissement substantiel des ressources provenant des activités liées à l'élevage et pour la Communauté Européenne, la diversification de ses sources d'approvisionnement, notamment en viande bovine. Atteindre ces objectifs revient à créer des flux importants et réguliers à partir des EAMA excédentaires vers la Communauté Européenne de plus en plus déficitaire. Sous l'impulsion des pouvoirs publics et avec le concours des aides extérieures, la réalisation d'actions dans le domaine de la "Production animale" menées à bien, dans les 8 EAMA susceptibles de disposer à terme, de disponibilités exportables vers la CEE, peut seule permettre d'atteindre pleinement et durablement ces objectifs.

3 - CUIRS ET PEAUX

L'étude a été limitée aux cuirs et peaux pour lesquels il existe à la fois un marché européen ouvert aux importations et, dans les EAMA, des disponibilités exportables importantes ainsi que des possibilités d'implantations d'unités de traitement à caractère industriel, soit :

- les cuirs de bovins
- les peaux d'ovins et de caprins

Dans la mesure du possible, les problèmes relatifs à la préparation et aux échanges des cuirs et peaux seront examinés aux trois stades de leur élaboration :

- cuirs et peaux bruts
- cuirs et peaux tannés, à finir (wet-blue, stain)
- cuirs et peaux tannés, finis

Dans cette partie de l'étude, après avoir mentionné les principales caractéristiques du marché mondial des cuirs et peaux, les éléments figurant dans les monographies par pays (volume III, annexe : Cuirs, Peaux, Articles en cuir) et concernant la demande européenne ainsi que les possibilités d'offre des EAMA, sont repris sous forme synthétique.

Les conclusions sur l'éventualité de l'implantation, dans certains EAMA, d'unités industrielles à vocation exportatrice vers la CEE, sont présentées ainsi que les conditions d'installation de ces unités et les résultats à attendre de leur fonctionnement. Ces éléments sont fournis par l'étude comparative de préfaisabilité des divers types de tanneries examinés dans le volume IV de l'étude.

3.1. Marché mondial des cuirs et peaux

3.1.1. Généralités

Sur le plan économique, les activités liées au traitement des cuirs et peaux présentent un certain nombre de particularités, dont les suivantes :

3.1.1.1. Liaison "amont" et "aval" du secteur "tannerie"

Dans le secteur industriel concerné, celui des tanneries (et mégisseries), aucune liaison n'existe pratiquement entre l'offre des matières premières traitées et la demande de produits finis susceptibles d'être fabriqués à partir du cuir.

L'offre de cuirs et peaux bruts ne naît pas de la demande de produits en cuir mais résulte de l'activité de deux secteurs distincts (alimentation et habillement) liés à la consommation de produits de première nécessité :

- la viande et les produits laitiers
- la laine

Les cuirs et peaux sont donc un sous-produit "fatal" de l'abattage. Les quantités offertes sur le marché sont donc totalement indépendantes de leur demande spécifique, l'ajustement étant réalisé par le mécanisme des prix.

Les cuirs et peaux tannés sont des produits intermédiaires destinés à la fabrication de biens de consommation finale (chaussures, articles de maroquinerie, gants, vêtements ...). Or, la demande de cuir par ces industries n'est pas seulement fonction du volume de leur production mais de la matière qu'elles utilisent. Un des phénomènes marquant depuis dix ans dans ce secteur est, en effet, la substitution de matières synthétiques au produit naturel qu'est le cuir.

3.1.1.2. Transferts d'activités dans les pays sous-développés

Le traitement des cuirs et peaux, réalisé jusqu'à ces dernières années dans les pays industrialisés tend progressivement à se faire dans des unités implantées dans les pays sous-développés, sous les effets de deux phénomènes distincts et complémentaires :

- le fonctionnement de ce type d'entreprise dans les pays industrialisés et notamment dans les zones à haute densité industrielle, se trouve confronté à certaines difficultés : main d'oeuvre, environnement (boues résiduelles ...).
- l'aspiration des pays sous-développés à valoriser sur place leurs matières premières, dont les cuirs et peaux.

3.1.1.3. Evolution des prix

Le marché des cuirs et peaux bruts est un marché "spéculatif" présentant des variations conjoncturelles importantes. Toutefois les prix "courants" sont restés pratiquement à un même niveau moyen depuis 1950 jusqu'à 1971. La forte hausse enregistrée depuis, notamment au cours de l'année 1972 correspond donc à un rattrapage suivi actuellement d'une relative stabilisation à un niveau toutefois inférieur à ceux enregistrés lors des périodes de forte tension.

Commencée fin 1971 et s'étant poursuivie tout au long de l'année 1972, cette hausse a amené les cours des cuirs et peaux bruts, en fin 1972, à des niveaux de 2 à 3 fois supérieurs à ceux pratiqués 15 mois plus tôt. A vrai dire, toutes les raisons de cette flambée des prix, dans laquelle la spéculation a aussi vraisemblablement joué un rôle, ne sont pas clairement connues. La plupart des professionnels cependant s'accordent pour retenir un certain nombre de points :

- conjoncturellement, la forte et soudaine demande de l'Est (URSS principalement) où une année agricole médiocre avait conduit au ralentissement des abattages. A ces achats, sont venus aussi s'ajouter ceux du Japon. Enfin, l'incertitude sur le dollar à cette époque a poussé les fermiers américains à modérer eux aussi leurs abattages;

- plus profondément, on relève d'abord une mutation importante dans les politiques mises en oeuvre par bon nombre de pays traditionnellement fournisseurs de matière brute. Bien entendu, cette mutation ne s'est pas tout à coup déclenchée en 1972, et avait été précédée de plusieurs manifestations d'indépendance économique. Mais c'est effectivement en 1972 que pour diverses raisons, l'Argentine, l'Uruguay, l'Inde et le Pakistan ont soit suspendu, soit même rompu unilatéralement leurs contrats de livraison aux pays européens consommateurs. Dorénavant, les expéditions à partir de ces pays se feront sous forme de peaux et cuirs prêtannés au chrome (wet-blue); dans la mesure où le refus d'exporter en brut conduit ensuite naturellement à privilégier les besoins nationaux et régionaux, donc à raréfier l'offre pour les pays industrialisés, il s'ensuit corollairement, dans ces pays, une augmentation des prix;

- les professionnels de la branche ont longtemps misé sur une substituabilité partielle des matières de remplacement (poromères) au produit naturel. L'échec d'un certain nombre de ces produits, s'il ne condamne pas définitivement la recherche dans cette voie, a dissipé certaines illusions. Dans la mesure où l'on a craint alors, devant la croissance de la demande mondiale, que l'offre de cuir apparaisse insuffisante, un facteur supplémentaire de tendance à la hausse est apparu.

3.1.1.4. Produits de substitution (ou de complément)

Il est admis aujourd'hui que les disponibilités en cuir sont de plus en plus insuffisantes pour répondre aux besoins croissants des marchés traditionnels en raison particulièrement de l'évolution démographique mondiale, de l'élévation progressive des niveaux de vie et du développement peu rapide de l'élevage. L'utilisation de matières synthétiques pour la production de produits finis initialement fabriqués à partir du cuir est donc une nécessité. Ces matières apparaissent donc comme complémentaires du cuir et s'y substituent parfois très largement, pour certains articles de maroquinerie par exemple (articles de voyage) et pour divers éléments entrant dans la fabrication des chaussures. Suivant la destination de ces éléments, les propriétés requises sont différentes :

- apparence, densité, dureté, élasticité, isotropie
- absorption et désorption de l'eau, perméabilité à la vapeur d'eau
absorption de la vapeur d'eau
- résistances (traction, allongement, déchirement, flexion, abrasion, frottement, déformation à l'eau, sueur, solvant, chaleur)
- aptitudes à la liaison avec les colles, au piquage, au conformage
- persistance au galbage
- conductibilité technique, propriété diélectrique, résistance à la lumière.

La multiplicité de ces propriétés, satisfaites par le cuir, constitue la principale difficulté à vaincre pour l'élaboration des produits de substitution, ou de complément ; elle explique les longs délais nécessaires à leur mise au point et les échecs constatés pour certains d'entre eux au cours des dernières années (CORFAM, AZTRAN, JENTRA ...).

Ainsi, pour les dessus de chaussures par exemple, les premiers travaux effectués pour réaliser un matériau de remplacement du cuir remonte à 1850, mais c'est essentiellement depuis 1940 et plus particulièrement durant les dix dernières années que l'on a vu apparaître sur le marché un nombre de plus en plus important de matières de tous genres (polyuréthaniques, vinyliques, etc. . .). Actuellement, ils se divisent

en deux classes :

- les tissus enduits
- les poromères (constitués d'une série de couches de matières synthétiques).

Les principaux poromères synthétiques ou semi-synthétiques pour dessus et doublures de chaussures étaient au nombre de 27 en 1973, pour la plus grande partie d'origine américaine et japonaise.

Malgré des échecs et des difficultés, les recherches se poursuivent, mais à l'horizon de dix ans retenu pour l'étude, le cuir apparaît comme appelé à jouer encore un rôle prééminent dans la fabrication des chaussures et de certains articles de maroquinerie. Le nouveau niveau des prix déjà atteints ou à atteindre pour les produits dérivés du pétrole sont, en outre, de nature à conforter la position du cuir sur ses marchés traditionnels.

3.1.1.5. Techniques nouvelles de traitement et de travail des cuirs

Parallèlement aux recherches entreprises pour la mise au point de produits de substitution, des travaux sont menés pour améliorer les qualités du cuir, pour valoriser les éléments constitutifs des cuirs et peaux bruts (collagène, ...); pour faire progresser de nouveaux procédés de conservation et de travail des cuirs (soudage haute fréquence, collage, etc ...).

On ne citera à titre d'exemple que les travaux menés, sous l'égide de la Commission des Communautés Européennes (1), en vue de la promotion des méthodes nucléaires dans l'industrie du cuir. Ces travaux se déroulent sur divers thèmes :

- conditionnement et amélioration des matériaux et fabrication de produits nouveaux ou améliorés par irradiation;
- contrôle, automatisation et rationalisation des fabrications par radiométrie (épaisseur, densité, composition, concentration ...);

(1). Direction Générale des Affaires Industrielles, Technologiques et Scientifiques - Bureau EURISOTOP - Bruxelles - 1970-1971.

- diagnostic des procédés de production et analyse des matériaux au moyen de techniques isotopiques.

Dans le cadre de la présente étude, les recherches et essais sur la conservation par irradiation des cuirs et peaux bruts, dans des sacs de polyéthylène soudés, présentent un intérêt particulier, les problèmes relatifs aux opérations de conservation étant parmi ceux qui se posent pour la valorisation des cuirs et peaux originaires des EAMA.

3.1.2. Cuirs et peaux bruts

3.1.2.1. Production mondiale

La production mondiale des divers types de cuirs et peaux concernés par l'étude se répartit de la façon suivante entre les différents pays ou groupes de pays producteurs.

PRODUCTION MONDIALE DE CUIRS ET PEAUX BRUTS

PAR PAYS OU GROUPES DE PAYS - 1972 -

en 1.000 tonnes

	Cuirs de bovins (1)		Peaux d'ovins		Peaux de caprins	
Etats - Unis	1 049	19,1	32	3,2	-	-
Amérique du Sud	842	15,3	86	8,5	16	5,4
U R S S	720	13,1	175	17,2	6	2,0
Europe à 9	636	11,6	66	6,5	3	1,0
Afrique (autres pays que EAMA)	319	5,8	93	9,1	53	18,0
Europe de l'Est (sauf URSS)	278	5,1	59	5,8	4	1,4
Chine Continentale	242	4,4	75	7,4	52	17,6
Australie, Nouvelle-Zélande	218	4,0	220	21,5	-	-
18 EAMA	69	1,3	16	1,6	20	6,8
Divers autres pays	1 123	20,3	195	19,2	141(2)	47,8
TOTAL MONDE	5 496	100	1 017	100	295	100

(1) Gros bovins et veaux

(2) Dont Inde : 65.000 t, soit 22 % de la production mondiale.

Source : FAO - Statistiques 1972

Pour les cuirs de bovins, les USA, l'Amérique du Sud, l'URSS et l'Europe à Neuf sont les principaux producteurs et représentent ensemble 59 % de la production mondiale, pour laquelle la croissance moyenne observée est de 1,7 % par an de 1961-65 à 1972. L'accroissement des productions a été particulièrement rapide en Nouvelle-Zélande, en Australie, en URSS et dans les pays d'Europe de l'Est alors qu'aux Etats-Unis et dans la CEE, l'évolution a été plus lente que la moyenne mondiale - on retrouve ainsi les constatations faites à propos des difficultés rencontrés dans les pays industrialisés pour le développement des activités de l'élevage.

Pour les peaux de moutons, l'Australie, la Nouvelle-Zélande et l'URSS représentent ensemble 39 % de la production mondiale.

Pour les peaux de chèvres, l'Afrique occupe une place importante (25 % du total mondial) ; la part revenant aux EAMA est de 7 % seulement les principaux pays producteurs étant ceux du Nord et du Nord-Est du continent. L'Inde et la Chine représentent à elles seules 40 % de la production mondiale.

Les élevages d'ovins et surtout de caprins sont généralement à caractère traditionnel et, de ce fait, évoluent lentement : + 1,2 % par an en moyenne pour les dix dernières années.

3.1.2.2. Productions, consommations, échanges des pays de l'OCDE

Pour les consommations et les échanges internationaux au niveau mondial, il n'existe pas de statistiques utilisables. Mais, les données fournies chaque année par l'OCDE, sur les pays membres de l'organisation bien qu'elles ne soient pas exhaustives du point de vue géographique, présentent un degré de généralité acceptable. Comme l'indique le tableau ci-dessous, les pays de l'OCDE représentent une part non négligeable des consommations mondiales ; la consommation de l'OCDE correspond en effet à environ :

- 30 % de la production mondiale pour les cuirs de bovins
- 17 % de la production mondiale pour les peaux d'ovins et de caprins

D'autre part les pays de l'OCDE tiennent une place importante dans les échanges internationaux, les Etats-Unis ont exporté en 1972, 413.000 tonnes de cuirs de bovins, soit 46 % de leur production (905.000 t) alors que les pays européens de l'OCDE ont importé respectivement 32 et 45 % des cuirs de bovins et des peaux de veaux qu'ils ont consommés.

PRODUCTION, CONSOMMATION DE CUIRS ET PEAUX BRUTS
DANS LES PAYS MEMBRES DE L'OCDE ET ECHANGES INTERNATIONAUX

- 1971 -

en 1 000 tonnes			
	Cuir de bovins (1)	Peaux de veaux	Peaux d'ovins & caprins (2)
PRODUCTION			
- Pays européens de l'OCDE (3)	602 (5)	74	52 (6)
- Autres pays de l'OCDE (4)	<u>960</u>	<u>14</u>	<u>25 (7)</u>
TOTAL OCDE	1 562	88	77
IMPORTATIONS des pays européens de l'OCDE, en provenance du reste du monde			
	271	42	108
EXPORTATIONS			
- des pays européens de l'OCDE (8) vers le reste du monde, y compris vers les Etats-Unis, le Canada, le Japon	39	23	3
- des Etats-Unis vers le reste du monde, à l'exclusion des pays européens de l'OCDE	413	5	1
CONSOMMATION REELLE (9)			
- Pays européens de l'OCDE (10)	858	93	
- Autres pays de l'OCDE (11)	<u>651</u>	<u>15</u>	
TOTAL OCDE	1 509	108	221 (12)

Source : l'Industrie des cuirs et peaux et de la chaussure 1971-1972 - OCDE - Paris 1973.

- (1) Poids salé vert, y compris de gros bovins et de veaux.
- (2) Poids sec.
- (3) 9 membres de la CEE :
.Autriche, Finlande, Norvège, Portugal, Suède, Suisse (membres de l'AELE)
.Espagne, Grèce, Turquie
- (4) Etats-Unis, Canada, Japon, Australie.
- (5) Y compris les cuirs d'équidés, les peaux d'ovins et de caprins pour la Suisse.
- (6) Sans la Suisse.
- (7) Sans les peaux de caprins pour le Danemark ni l'Irlande.
- (8) Sauf la Grèce et l'Irlande
- (9) Quantités de cuirs et peaux bruts travaillés par les tanneries.
- (10) Sans l'Irlande ni la Suisse.
- (11) Sans le Canada, ni l'Australie.
- (12) Sans les Pays-Bas, le Danemark, la Norvège, la Grèce pour les peaux de caprins

Les tableaux correspondants établis pour les six dernières années permettent de faire les observations suivantes ; les éléments statistiques disponibles ne sont pas toujours homogènes donc utilisables pour les années antérieures à 1965.

a) Cuirs de bovins (bruts)

On constate que la production et la consommation globales des pays de l'OCDE sont du même ordre de grandeur (1,5 million de tonne). Malgré cela les échanges de ces pays avec le reste du monde sont loin d'être négligeables puisque les importations et les exportations ont été respectivement pour 1971 de l'ordre de 300.000 tonnes et 400.000 tonnes.

De 1965 à 1971, les tonnages consommés par l'ensemble des pays de l'OCDE n'ont pratiquement pas varié (1,535 et 1,509 million de t.).

Par contre, pour les pays européens membres de l'OCDE, au cours des 11 dernières années, les consommations ont enregistré une progression sensible particulièrement depuis 1965 jusqu'à 1969, passant de 740.000 tonnes en 1965 à 874.000 tonnes en 1969 (avec les cuirs d'équins), soit une croissance moyenne de 2,8 % par an. Ces consommations ont fléchi de 3 % de 1969 à 1970 et se sont stabilisées en 1971.

Cette progression de la consommation des pays européens de l'OCDE correspond au développement de leur production nationale. En effet, en matière de commerce international, les exportations vers le reste du monde restent à un niveau modeste de 40.000 tonnes et si les importations sont importantes (271.000 tonnes), elles sont les mêmes qu'en 1960 (279.000 tonnes). Les origines principales de ces importations sont également restées les mêmes au cours de la décennie écoulée soit, par ordre d'importance et suivant un classement qui n'a pratiquement pas changé :

- Etats-Unis, Argentine, Autres pays américains, Australie et Nouvelle-Zélande, Autres pays.

Le gain sensiblement parallèle enregistré pour la production et pour la consommation a été modéré entre 1960 et 1965 (+ 9,8 %), nettement plus accentué ensuite (+ 26,5 % de 1965 à 1971) et ce qui est plus important assez régulier. Au total, le taux de couverture de la consommation réelle par la production a évolué comme suit, toujours pour les pays européens de l'OCDE seulement :

1960	: 62 %	1969	: 65 %
1965	: 64 %	1970	: 70 %
1968	: 70 %	1971	: 71 %

Pour les autres pays de l'OCDE entre 1965 et 1971, et du fait du poids des Etats-Unis, premier producteur et premier exportateur mondial, le taux de couverture a progressé de 114 % à 148 %.

b) Peaux de veaux (brutes)

Les quantités consommées sont beaucoup moins importantes, de l'ordre de 1/10^e des cuirs de bovins et le commerce international des pays de l'OCDE avec le reste du monde reste faible en valeur absolue. Toutefois, pour les pays européens de l'OCDE, les importations (42.000 tonnes en 1971) représentent environ 45 % des peaux consommées.

Il semble que, pour l'ensemble des pays(1) un léger déclin des consommations s'amorce depuis 1965, les quantités étant les suivantes (en milliers de tonnes) :

1965	= 159	1968	= 167
1966	= 155	1969	= 153
1967	= 149	1970	= 102
		1971	= 108

Le trend est assez régulièrement orienté à la baisse, malgré la reprise conjoncturelle de 1968.

Ce sont surtout les pays non européens, dont par ailleurs il faut noter la faible part (22 % en 1965, 14 % en 1971) dans la consommation totale, qui sont responsables de cette régression. Durant les 5 dernières années en effet, les consommations européennes sont restées stables, et marquaient un gain de 25 % sur 1960, tandis que celles de leurs partenaires diminuaient de 15.000 tonnes (-44 %).

Du fait de l'importance réduite du commerce international (extra-OCDE) des peaux de veaux, ce qui vient d'être dit sur la consommation s'applique aussi aux données sur la production; pour les pays européens, stabilité et même léger gain (4 %) entre 1965 et 1970 mais, semble-t-il, amorce de déclin depuis 1968; pour les autres pays, régression de 15.000 tonnes (-46 %), non compensée par un accroissement des achats à l'étranger.

(1) OCDE Sans l'Australie, le Canada, la Suisse et l'Irlande.

c) Peaux d'ovins et caprins (brutes)

Des tendances voisines de celles observées pour les peaux de veaux peuvent être notées ; pour l'ensemble des pays, baisse des utilisations depuis 1965 (- 15 %), affectant uniquement les pays autres qu'européens. Pour ces derniers en effet, après un progrès des consommations de 7 % entre 1960 et 1965, les 5 années suivantes ont été marquées par une stabilisation ; au contraire, pour les premiers, la régression a été de 30.000 tonnes en 5 ans (-35 %), et régulière depuis 1965. A noter ici également que la part des pays européens dans la consommation totale des peaux d'ovins est prépondérante : 61 % en 1965, 63 % en 1968, 70 % en 1970, 73 % en 1971.

Le commerce international pour les peaux des petits ruminants joue un rôle important. Les ventes à l'étranger des pays de l'OCDE sont faibles, mais leurs achats -ceux des pays européens, seuls disponibles sur la période- représentent 57 % des consommations en 1960, et autour de 75 % entre 1965 et 1970, principalement en provenance d'Australie, de Nouvelle-Zélande et, à un degré moindre d'Inde. Ces échanges ont dans l'ensemble suivi la même tendance que la consommation : forte progression (40 %) entre 1960 et 1965, stabilisation ensuite.

L'accroissement des consommations a donc été couvert par celui des importations. Il en résulte, en Europe, une production en très faible croissance :

- 45.000 tonnes en 1960
- 49.000 " 1965
- 49.000 " 1970
- 52.000 " 1971

tandis que celle des autres pays de l'OCDE chutait de 37.000 à 25.000 tonnes dans le même temps.

d) Tendances générales

On peut donc résumer, pour les cuirs et peaux bruts, les évolutions principales suivantes dans les pays membres de l'OCDE :

- Pour les cuirs de bovins : progression des consommations européennes, avec un taux de croissance des productions nationales supérieur à celui des utilisations. Il en est résulté un moindre recours aux importations.

Dans les autres pays de l'OCDE, où les Etats-Unis figurent comme premier producteur et exportateur mondial, il y a déclin de la consommation et stabilité de la production. Ce sont les exportations qui ont fortement progressé.

- Pour les peaux (de veaux, d'ovins et caprins), des évolutions identiques sont à noter : en Europe, progression de 1960 à 1966, puis stabilisation de 1965 à 1970, de la consommation et de la production ; pour les autres pays, forte régression sur chacun des deux postes, durant le dernier quinquennat.

On ne dispose pas de statistiques plus récentes, l'inflation mondiale depuis 1971 et la hausse des cours de 1972 ayant probablement introduit des distorsions notables dans les évolutions enregistrées jusqu'alors. Mais il est vraisemblable aussi que, pour une période intermédiaire, l'échec des poromères et la hausse des cours du cuir ont introduit des effets de compensation ne conduisant pas à un ralentissement de la demande de matière naturelle.

3.1.3 - Cuirs et peaux tannés

Les données disponibles les plus globales sont celles de l'OCDE, portant seulement sur les pays membres de l'organisation. Mais il a déjà été mentionné que la consommation de cuirs et peaux bruts de ces pays représente une part non négligeable des productions mondiales ; or, la production de cuirs et peaux tannés est directement liée à ce qui est appelé dans les statistiques OCDE la "consommation réelle" de cuirs et peaux bruts, celle-ci étant définie comme étant les quantités de cuirs et peaux bruts travaillés par les tanneries au cours d'une année. Par ailleurs, on trouve parmi les pays membres de l'OCDE les principaux pays industrialisés. A ces divers titres l'exploitation de ces données depuis 1960 est apparue comme riche d'enseignement dans le cadre de l'étude.

Trois types de cuirs et peaux tannés sont généralement retenus :

- cuirs lourds de bovins, dits "à semelles et industriels"
- cuirs et peaux à dessus (les plus légers des cuirs de bovins et les peaux de veaux)
- peaux d'ovins et de caprins

La production et la consommation des cuirs et peaux tannés dans les pays de l'OCDE ainsi que les échanges internationaux pour 1971 sont présentés dans le tableau ci-après.

PRODUCTION DE CUIRS ET PEAUX TANNES DANS LES PAYS MEMBRES DE L'OCDE - 1971 -

	Cuir à semelles industriels etc ... (1)		Cuir et peaux à dessus et à autres usages (2)		Peaux tannées d'ovins et de caprins (2)	
		%		%		%
PRODUCTION						
Pays européens de l'OCDE (3)	71,9(4)	51,4	1.621,4	61,6	1.132,6	89,7
Etats-Unis	55,2	39,5	713,6	27,1	119,5	9,5
Canada	1,7	1,2	107,7	4,1	3,7	0,3
Japon	5,9	4,2	124,5	4,7	1,7	0,1
Australie	5,1	3,7	64,7	2,5	4,5	0,4
TOTAL OCDE (3)	139,8	100	2.631,9	100	1.262,0	100
IMPORTATIONS						
Des pays européens de l'OCDE, en provenance :						
- des Etats-Unis et du Canada	1,2	8,0	8,2	9,7	13,5	10,1
- des pays non membres	13,8	92,0	76,6	90,3	120,7	89,9
TOTAL	15,0	100	84,8	100	134,2	100
Des Etats-Unis en provenance :						
- des pays européens de l'OCDE	0,5	83,3	53,3	36,5	26,1	80,3
- des pays non membres	0,1	16,7	92,7	63,5	6,4	19,7
TOTAL	0,6	100	146,0	100	32,5	100
EXPORTATIONS						
Des pays européens de l'OCDE à destination :						
- des Etats-Unis et du Canada	1,8	46,2	57,0	40,7	49,9	60,3
- de l'Australie, du Japon et des pays non membres	2,1	53,8	83,0	59,3	32,8	39,7
TOTAL	3,9	100	140,0	100	82,7	100
CONSOMMATION APPARENTE (5)						
Pays européens de l'OCDE (3)	80,1	59,1	1.501,7	60,2	1.192,5	87,4
Etats-Unis	50,8	37,5	815,8	32,7	114,8	8,4
Canada	1,7	1,3	110,4	4,4	57,7	4,2
Japon	2,8	2,1	66,2	2,7	n. d.	
TOTAL OCDE (6)	135,4	100	2.494,1	100	1.365,0 ⁽⁷⁾	100

Source : OCDE "l'Industrie des cuirs et peaux et de la chaussure" 1971-1972 - Paris 1973.

- (1) en milliers de tonnes métriques
- (2) en millions de pieds carrés
- (3) voir tableau "Production consommation de cuirs et peaux bruts dans les pays membres de l'OCDE"
- (4) sans Grèce, Irlande, Turquie
- (5) production + importation - exportation
- (6) sans Grèce, Irlande, Turquie, Australie
- (7) idem (6) et sans le Japon

Deux constatations peuvent être faites à la lecture de ce tableau :

- Les pays européens membres de l'OCDE représentent la plus grande partie des productions et des consommations de cuirs et peaux tannés dans l'ensemble de l'OCDE soit respectivement :
 - 51,4 et 59,1 % pour les cuirs lourds (Etats-Unis 39,5 et 37,5 %)
 - 61,6 et 60,2 % pour les cuirs à dessus (" 27,1 et 32,7 %)
 - 89,7 et 87,4 % pour les peaux d'ovins et de caprins) (" 9,5 et 8,4 %)
- La part des échanges internationaux dans les consommations apparentes, bien qu'en augmentation, reste faible. Ainsi pour les pays européens membres de l'OCDE, en 1971, les importations ont représenté :
 - 18,7 % des consommations de cuirs lourds
 - 5,7 % des consommations de cuirs à dessus
 - 11,3 % des consommations de peaux d'ovins et caprinsalors que les Etats-Unis, premier exportateur mondial, n'ont exporté que 10 % de leur production de cuirs lourds.

L'examen des tendances sur les données relatives à 1960, 1965, 1968 à 1970 conduit aux observations suivantes pour les pays membres de l'OCDE :

a) Cuirs à semelles et industriels

Les productions ont baissé régulièrement, pour l'Europe depuis 1960 (-41 % en 10 ans), comme pour les autres pays de l'OCDE depuis 1965 (-47 %). Cependant, les importations des pays européens ayant augmenté un peu plus en pourcentage, la régression des consommations a été moindre : -33 % de 1960 à 1970. Globalement, pour l'ensemble des pays, cette régression a cependant été de 34 %.

Cette augmentation illustre le fait que dans les pays industrialisés la part des chaussures à semelles "en cuir" ne cesse de diminuer au profit des matières de remplacement, le plus souvent synthétiques. On constate que le déclin affecte de façon à peu près uniforme aussi bien l'Europe que les pays d'Amérique du Nord.

b) Cuirs et peaux à dessus et à autres usages

Les productions et consommations de ces types de cuirs sont globalement stables depuis 1965, cette stabilité masquant (en fait) une double évolution pour les pays membres de l'OCDE : progression européenne et régression des autres pays.

	Europe (OCDE)		Autres pays de l'OCDE
	1960-65	1965-70	1965-70
Productions	+ 10 %	+ 10 %	- 10 %
Consommations	+ 9 %	+ 5,2 %	- 10 %

c) Peaux tannés d'ovins et caprins

C'est la même double évolution que l'on note, avec la remarque supplémentaire qu'ici, la part de pays européens est plus largement dominante que pour les deux postes précédents : en 1965 environ 80 % des production et consommation, en 1970 plus de 87 %.

Si, pour ces pays européens la situation apparaît étale depuis 1968, des gains importants ont été enregistrés sur les dix ans : environ 30 % de 1960 à 1970, dont + 10 % dans les cinq dernières années (en fait entre 1965 et 1968). Si, par conséquent, dans les pays européens la demande ne décline pas, il reste quand même qu'elle s'essouffle nettement et que les perspectives ultérieures de croissance apparaissent réduites.

Pour les autres pays de l'OCDE, c'est dès maintenant que la consommation apparaît en régression : -17 % de 1965 à 1970, avec une production en baisse de 40 %. L'agrégation de cette double évolution conduit à une progression modeste des consommations totales, de 5 % en cinq ans, gain d'ailleurs déjà obtenu dès 1968.

d) Tendances générales

On peut donc noter en conclusion qu'à des degrés divers pour les différents types de cuirs et peaux, la saturation des besoins des pays industrialisés commence à apparaître. Pour l'avenir, il semble que l'on ne doive plus compter que sur des augmentations marginales des consommations, et seulement en Europe.

Cependant, cela ne signifie pas forcément que les consommations d'articles en cuir diminuent, surtout autant que les chiffres précédents pourraient le laisser supposer; en effet, la régression apparente des produits semi-transformés peut être comblée par un recours accru aux importations de produits finis.

Il convient également de rappeler qu'une des raisons invoquée pour expliquer la hausse brutale des cours des cuirs et peaux bruts en 1972 est la demande croissante des pays de l'Est européen, y compris de l'URSS. Cette demande est mal connue mais il n'est pas exclu qu'elle puisse se porter sur des cuirs et peaux tannés, provenant éventuellement de pays sous-développés, notamment d'EAMA.

3.1.4. Perspectives

Les perspectives les plus globales dont on dispose sont celles de la FAO portant sur la matière première "cuirs et peaux" à l'horizon 1980. Elles sont résumées dans le tableau suivant et ne concernent, faute de données sur longue période, que les pays occidentaux et ceux de l'Est européen, y inclus l'URSS.

Deux projections de la demande ont été faites :

- la projection de base suppose que la consommation par habitant des chaussures de ville traditionnelles approchera de la saturation et que, par conséquent, son augmentation ne se fera plus qu'en fonction de la croissance démographique. Par ailleurs, il est estimé que la confection de vêtements absorbera des quantités accrues de peaux de moutons et, éventuellement, de cuirs de bovins si ces peaux devenaient plus rares. Enfin, on formule l'hypothèse d'un remplacement modéré du cuir par les poromères;
- pour la projection supplémentaire au contraire, on table sur des innovations techniques importantes à moyen terme, entraînant la disparition de la supériorité des qualités d'usage du cuir vers le milieu des années 70.

CUIRS ET PEAUX BRUTS
PROJECTIONS 1980

	Unités	1955-57	1961-63	1966-68	Projections 1980	
					de base	supplém.
<u>CUIRS DE BOVINS (y compris de veaux) : Peaux salées fraîches</u>						
<u>Consommation apparente au stade du consommateur :</u>						
- Consommation individuelle	kg/hab/an	2,32	2,36	2,58	2,77	2,47
Pays Occidentaux	"	2,72	2,58	2,65	2,80	2,50
URSS et Europe Orientale	"	1,47	1,90	2,43	2,70	2,40
- Consommation totale	1.000 t	2,114	2.323	2.686	3.293	2.936
Pays Occidentaux	"	1.680	1.714	1.863	2.255	2.013
URSS et Europe Orientale	"	434	609	823	1.038	923
<u>Production</u>	1.000 t	1.831	2.071	2.440	3.063	
Pays Occidentaux	"	1.503	1.628	1.756	2.274	
URSS et Europe Orientale	"	328	443	684	789	
<u>BALANCE COMMERCIALE (1)</u>	1.000 t	- 326	- 318	- 261	- 230	+ 127
Pays Occidentaux	"	- 205	- 117	+ 2	+ 19	+ 261
URSS et Europe Orientale	"	- 121	- 201	- 263	- 249	- 134
<u>PEAUX D'OIVINS ET DE CAPRINS : Peaux séchées délainées</u>						
<u>Consommation apparente au stade du consommateur :</u>						
- Consommation individuelle	kg/hab/an	0,32	0,36	0,35	0,40	0,36
Pays Occidentaux	"	0,34	0,38	0,39	0,45	0,40
URSS et Europe Orientale	"	0,27	0,30	0,28	0,30	0,27
- Consommation totale	1.000 t	291	352	369	478	426
Pays Occidentaux	"	212	254	276	363	322
URSS et Europe Orientale	"	79	98	93	115	04
<u>Production</u>	1.000 t	170	224	234	302	
Pays Occidentaux	"	110	144	153	186	
URSS et Europe Orientale	"	60	80	81	116	
<u>BALANCE COMMERCIALE (1)</u>	1.000 t	- 89	- 101	- 111	- 176	- 124
Pays Occidentaux	"	- 83	- 94	- 100	- 176	- 136
URSS et Europe Orientale	"	- 6	- 7	- 11	-	+ 12

(1) Cuirs et peaux bruts, cuirs et peaux tannés, articles manufacturés : tonnages exprimés en cuirs et peaux bruts.
Excédent : + ; Déficit : -

Du tableau ci-dessus il ressort que les progressions de 1966-68 à 1980 des consommations seront les suivantes, selon l'hypothèse retenu :

	Projection de base	Projection supplémentaire
Cuir de bovins adultes et de veaux	+ 22 %	+ 9 %
Peaux d'ovins et de caprins	+ 29 %	+ 15 %

En regard de ces chiffres, les projections de production en quantités seraient les suivantes :

- cuir de bovins adultes et de veaux : +25 % entre 1966 - 68 et 1980
- peaux de moutons et de chèvres : + 29 % " " "

La confrontation enfin, de ces deux séries permet de conclure quant aux tendances des flux mondiaux de la décennie 1970-1980 :

- pour les cuir de bovins, en fin de période encore, selon la projection de base, les importations seront élevées (230.000 tonnes) mais uniquement du fait des pays de l'Est ; selon la projection supplémentaire, c'est à un excédent global de plus de 120.000 tonnes que seront confrontés les pays industrialisés ;
- par contre, pour les peaux de chèvres et de moutons, quelle que soit la projection envisagée, ces mêmes pays seront déficitaires de 125.000 à 175.000 tonnes.

Dans ces conditions, les experts de l'organisation internationale estiment que les perspectives d'exportation des pays en voie de développement sont favorables, non seulement pour les cuir et peaux semi-tannés mais aussi, selon toute vraisemblance, pour les cuir et peaux finis et les articles de cuir manufacturés.

3.2 - La demande de cuirs et peaux, bruts et tannés, dans la Communauté européenne

3.2.1. Généralités

L'industrie des cuirs et peaux en Europe est ancienne, diversifiée et, dans certains pays, dispersée géographiquement. Son implantation est donc bonne et sa pratique lui permet de présenter des produits généralement de qualité supérieure.

Depuis quelques années cependant, cette industrie traverse une passe difficile dans la plupart des pays de la CEE ; plusieurs facteurs contribuent à l'expliquer :

- Du côté de la demande,
 - . une saturation progressive est apparue autour des années 1965-1968. Les biens de consommation dérivés du cuir -au premier rang desquels se trouve la chaussure- ont à partir d'un certain niveau de revenu, une élasticité-consommation par rapport à ce revenu-faible. C'est la situation que l'on rencontre actuellement dans la plupart des pays européens.
 - . en second lieu, est intervenue la concurrence des matières de remplacement, bienvenue d'ailleurs en grande partie car il est certain que sans ces matériaux nouveaux, la pénurie mondiale de cuir aurait été très aigüe. Cependant, cette concurrence n'a pas mené aux résultats, catastrophiques que les professionnels, pendant un temps, ont pu craindre. Dans le domaine des chaussures en particulier, l'échec partiel des matières de substitution a permis au cuir de conserver une position enviable. Il n'empêche que dans d'autres domaines -par exemple articles de voyage, sacs à main- les matières synthétiques font prime ; la part du cuir, déjà faible, ne cesse d'y décroître.
- Du côté de la production du secteur "tannerie" (et mégisserie), des difficultés ont également surgi,
 - . l'industrie du cuir est le plus souvent peu automatisée, et la hausse des coûts salariaux en Europe, surtout depuis 1968, y a provoqué des répercussions négatives sur la rentabilité des entreprises. Ce facteur s'est fait sentir de façon d'autant plus aigüe que, en règle générale, la branche se situait aux niveaux inférieurs dans l'échelle des salaires versés et que ce sont précisément ces salaires qui ont fait, en pourcentage, l'objet des revalorisations les plus importantes.

- . en second lieu, l'industrie de la tannerie est classée parmi les industries polluantes en raison, surtout, des odeurs et des eaux résiduaires. La généralisation en Europe de ce problème dans les dernières années a conduit les gouvernements nationaux à prendre toute une série de mesures, plus ou moins coordonnées, mais ayant toutes pour effet de faire supporter la charge de l'épuration par l'industriel pollueur. Ces contributions sont loin d'être symboliques et la charge financière supplémentaire qu'elles entraînent a conduit les gouvernements à les étaler dans le temps, leur plein effet ne devant se faire sentir que vers 1975-77. Or, dès à présent, de nombreux tanneurs sont à la limite de la rentabilité (avec les montants actuels), ce qui laisse mal augurer de leurs chances de survie à terme.

Dans cette partie du rapport on trouvera sous une forme synthétique les éléments, présentés en détail dans les monographies par pays (volume III, annexe : Cuirs, Peaux, Articles en cuir); on traitera pour les cuirs et peaux bruts puis tannés, de la situation de la production, de la consommation, des échanges intra et extra-communautaires ainsi que des perspectives, notamment de celles concernant d'éventuelles implantations industrielles dans les EAMA, objet de l'étude.

3.2.2. Cuirs et peaux bruts

3.2.2.1. Bilans "Ressources-Emplois"

Le tableau ci-dessous donne la situation de l'approvisionnement de chacun des 9 pays membres de la CEE, pour l'année 1971, et pour chacune des grandes catégories de cuirs et peaux bruts.

PRODUCTION - IMPORTATIONS - EXPORTATIONS - CONSOMMATION

DES CUIRS ET PEAUX BRUTS DANS LA CEE

- 1971 -

en 1.000 t

	Allema- gne	UEBL	Dane- mark	France	Irlande	Italie	Pays Bas	Royaume Uni	CEE
Cuir de bovins (poids salé vert)(1)									
Production	126,1	23,8	8,6	103,6	(2) 24,1	91,2	22,3	(2) 93,9	493,6
Importations	56,2	18,8	4,9	35,3	7,1	189,0	51,8	58,5	421,6
Exportations	67,2	24,5	17,3	72,3	13,6	3,4	39,3	22,7	260,3
Consommation "réelle"(4)	147,0	18,2	n.d.	77,3	n.d.	276,8	29,3	132,0	(698,2)
Peaux de veaux (poids salé vert) (1)									
Production	4,7	2,3	3,2	30,1	0,2	10,3	12,5	1,2	64,5
Importations	10,2	2,5	0,1	1,7	-	30,4	7,9	8,8	61,6
Exportations	5,7	2,9	1,2	19,0	0,3	1,4	21,3	2,1	53,9
Consommation "réelle" (4)	12,2	1,8	2,1	24,9	n.d.	39,2	1,5	6,2	87,9
Peaux d'ovins (poids sec)(3)(1)									
Production	0,5	£	0,7	6,5	3,7	4,9	0,5	14,3	31,1
Importations	13,6	4,1	1,5	9,5	0,1	30,5	3,4	13,2	75,9
Exportations	1,3	0,5	0,2	4,3	1,7	0,9	1,3	4,2	14,4
Consommation "réelle" (4)	7,1	3,7	1,9	29,5	n.d.	34,6	2,2	23,4	102,4
Peaux de caprins (poids sec)(1)									
Production	£	£	n.d.	0,2	n.d.	0,2	£	-	
Importations	4,0	0,3	n.d.	3,5	£	20,3	0,1	1,8	(30,0)
Exportations	0,1	£	£	0,9	-	£	0,2	n.d.	(1;2)
Consommation "réelle"(4)	5,1	0,3	n.d.	2,2	n.d.	20,6	n.d.	2,4	

Source : OCDE.

(1) Sauf pour Danemark : poids réel

(2) Y compris cuirs d'équidés

(3) Y compris poids de la laine pour Danemark et Italie

(4) Consommation réelle = quantité de cuirs et peaux bruts travaillés pour les tanneries

Il ressort de ce tableau que, globalement, la Communauté à 9 est "importateur net". Le déficit total, de l'ordre de 260.000 t, est imputable principalement aux cuirs de bovins importés par l'Italie (185.000 t en 1971); ce déficit communautaire se répartit selon les types de cuirs et peaux bruts comme il est indiqué sur le tableau de la page suivante.

Pour les cuirs de bovins, la Communauté compte six pays excédentaires et trois déficitaires parmi lesquels l'Italie dont le déficit est supérieur à celui de l'ensemble de la Communauté. Pour les peaux de veaux, la France et les Pays-Bas sont largement excédentaires mais leur excédent cumulé est du même ordre de grandeur que le seul déficit de l'Italie. Pour les peaux d'ovins et de caprins, tous les pays membres de la Communauté (sauf exception) sont déficitaires.

Le taux d'approvisionnement, pour les cuirs de bovins bruts est compris entre 70 et 135 % pour les pays de la Communauté, sauf l'Italie (33 %). L'éventail de ces taux est beaucoup plus ouvert pour les peaux de veaux, pour lesquels aucune adéquation n'apparaît entre la production et la consommation. Sauf la France et le Royaume-Uni qui peuvent satisfaire leurs besoins en peaux d'ovins à environ 60-70 %, tous les autres membres de la Communauté ont des productions sans commune mesure avec les consommations (taux d'auto-approvisionnement inférieur à 37 %). Les déficits sont encore plus accentués pour les peaux de caprins, surtout pour l'Italie.

L'examen de l'évolution au cours de la dernière décennie, au travers des statistiques de l'OCDE, montre que pour les 6 premiers membres de la CEE, le déficit en cuirs de bovins a diminué, qu'il est resté au même niveau pour les peaux de veaux et d'ovins, alors qu'il a augmenté pour les peaux de caprins.

3.2.2.2. Echanges

Les cuirs et peaux bruts donnent lieu à des échanges importants, tant intra qu'extra communautaires, la plupart des pays européens sont, en effet, à la fois importateurs et exportateurs. Les échanges portent non seulement sur les importations nécessaires à l'approvisionnement des tanneurs nationaux, mais également sur des réexportations qui sont le fait en particulier de l'UEBL et des Pays-Bas, du Royaume-Uni pour les peaux de veaux, de la RFA pour les peaux d'ovins et de la France pour les peaux de caprins provenant notamment des EAMA.

BALANCES COMMERCIALES 1971
 CUIRS ET PEAUX BRUTS

Déficit : - en
 Excédent : + } 1000 t

P/C {
 E/P { en % (1)

	Cuir de bovins		Peaux de veaux		Peaux d'ovins			Peaux de caprins		
	(2)	P/C E/P	(2)	P/C E/P	(3)	P/C	E/P	(3)	P/C	E/P
Allemagne (R.F.A)	+ 11,0	(86)	- 4,5	39	121	- 12,3	7	260	- 3,9	n.d
U E B L	+ 5,7	131	+ 0,4	128	126	- 3,6			- 0,3	n.d
Danemark	+ 12,4	201	+ 1,1	152	38	- 1,3	37	29	n.d	n.d
France	+ 37,0	134	+ 17,3	121	63	- 5,2	68	66	- 2,6	10
Irlande	+ 6,5	56	+ 0,3		150	+ 1,6		46	n.d	n.d
Italie	- 185,6	33	- 29,0	26	14	- 29,6	14	18	- 20,3	1
Pays-Bas	- 12,5	76	+ 13,4	(833)	170	- 2,1	23	260	+ 0,1	n.d
Royaume-Uni	- 35,8	71	- 6,7	19	175	- 9,0	61	29	n.d	n.d
C E E à 9	- 161,3		- 7,7			- 61,5			- (27,0)	

Source : OCDE.

(1) P/C : Taux d'auto-provisionnement, production/consommation

E/D : Exportation/Production

(2) En poids salé vert

(3) En poids sec

Suivant les pays et les produits, la part des importations en provenance de la CEE est différente. Les échanges les plus importants portent sur les cuirs de bovins dont 25 % proviennent de la CEE pour la RFA, 40 % pour l'Italie et 50 % pour le Royaume-Uni (d'Irlande).

Les cuirs et peaux bruts sont exempts de droits de douane à l'importation dans la CEE à 6, cette réglementation devant s'étendre progressivement jusqu'en 1977 aux trois nouveaux membres. Actuellement, à l'entrée dans le Royaume-Uni, les droits de douane sur les cuirs et peaux provenant d'Irlande, des pays de l'AELE et du Commonwealth sont nuls. Ils sont de 16 % pour les cuirs de bovins d'autres origines et sont en moyenne de 8 à 12 % pour les autres produits.

Les importations destinées aux tanneries se font soit :

- directement, pour les très grandes tanneries, qui sont l'exception
- par des exportateurs vendant directement aux tanneries
- par des exportateurs vendant indirectement aux tanneries par l'intermédiaire de courtiers
- par des exportateurs vendant aux importateurs

Les plus grandes sociétés commerciales ont leur siège à Londres d'autres toutefois sont néerlandaises ou sont installées à Hambourg. Ces grandes firmes exercent une forte influence sur les prix, liée à leur politique commerciale.

3.2.2.3. Prix

Il n'est pas possible de fournir des données synthétiques sur les variations de prix dans les différents pays européens au cours des dernières années. Ces prix, en effet, sont très variables suivant les types de produits et les origines. Chaque cuir ou peau est considéré par les tanneurs comme ayant des qualités propres qui justifient, selon les professionnels, des différences de prix qui sont importantes, mais variables toutefois suivant la conjoncture. On peut seulement rappeler que les prix "courants" moyens n'ont pas varié de 1960 jusqu'à la fin 1971. A partir de cette période, pour des raisons déjà évoquées, et durant l'année 1972, les cours ont atteint le double et parfois le triple des valeurs antérieures. Depuis 1973, ces prix se sont stabilisés à des niveaux sensiblement inférieurs aux maxima atteints en 1972. Il est à noter toutefois, que les variations de prix des productions nationales européennes ont été moins accentuées que celles des importations.

Des données détaillées sur ces prix et sur leurs variations figurent dans les monographies par pays (volume III).

3.2.3. Activités des tanneries européennes

L'activité des tanneries a pour but de transformer la matière brute, cuirs et peaux, en produit intermédiaire, le "cuir", destiné aux industries de transformation finale : fabrication de chaussures, maroquinerie, ganterie, confection de vêtements, etc ...

Le plus souvent les tanneries sont spécialisées. Les unes traitent les cuirs de bovins, les autres traitent les peaux de petits ruminants (ovins, caprins). Ces dernières constituent en France, le secteur dit de la "mégisserie".

Les principaux pays consommateurs de cuirs et peaux bruts pour leur traitement dans les tanneries, ont été les suivants en 1971 (en % des consommations totales de la CEE à 9) :

- Cuirs de bovins : Italie (40 %), RFA (21 %), R U (19 %)
- Peaux de veaux : Italie (45 %), France (28 %), RFA (14 %)
- Peaux d'ovins : Italie (34 %), France (29 %), R U (23 %)
- Peaux de caprins : Italie (67 %), France (12 %), RFA (13 %)

L'Italie est, et de loin, le premier consommateur européen de tous les types de cuirs et peaux, donc le pays où les activités de tannerie sont les plus importantes. On y trouve en effet 850 entreprises dont trois comptant plus de 500 emplois, 147 moyennes de plus de 30 emplois. Mais le plus grand nombre d'entreprises sont de taille modeste (moins de 30 emplois) qui sont regroupées dans certaines régions et par spécialisation. Le nombre total de salariés dans ce secteur est difficile à estimer en raison du caractère souvent familial de ce type d'entreprise.

On retrouve à des degrés divers un certain nombre de facteurs communs à l'évolution de cette activité dans les pays de la Communauté :

- disparition d'entreprises, en général les moyennes
- concentration d'entreprises
- amélioration de la productivité
- diminution des emplois

Ces signes sont révélateurs des difficultés rencontrées par les entreprises de ce secteur, évoquées par ailleurs (recrutement, pollution, etc ...).

Le tableau ci-dessous est significatif de l'importance du secteur "tannerie" et de son évolution dans la CEE.

STRUCTURE DU SECTEUR "TANNERIE" DANS LA CEE

	Nombre d'entreprises (ou d'établissements)	Emplois
Allemagne (RFA)	1963 : 249 établissements (de + de 10 emplois)	1963 : 21.732 salariés
	1972 : 176 "	1972 : 13.103 "
Belgique	1945 : 150 entreprises	1958 : 2.934 ouvriers
	1971 : 36 "	1971 : 2.030 "
Danemark	1961 : 20 entreprises	1960 : 1.000 salariés
	1970 : 10 "	1970 : 550 "
France	1960 : 199 tanneries	1960 : 12.946 salariés
	1972 : 78 "	1972 : 8.928 "
	1960 : 272 mégisseries	1960 : 4.913 "
	1972 : 251 "	1972 : 7.437 "
Irlande		1965 : 1.222 "
	1969 : 7 tanneries	1969 : 1.130 "
		1965 : 190 "
	1969 : 8 mégisseries	1969 : 140 "
Italie	1971 : 850 entreprises	n.d.
Pays Bas	1950 : 163 entreprises	1950 : 4.762 salariés
	1969 : 87 "	1969 : 2.887 "
Royaume-Uni	1963 : 440 entreprises	
	1968 : 356 "	1968 : 21.800 "

Cette double tendance à la concentration des entreprises au niveau national dans chaque pays et à la compression des effectifs (sauf pour les mégisseries en France), s'accompagne des deux facteurs d'évolution suivants :

- Progressivement, les tanneries européennes s'approvisionnent en cuirs et surtout en peaux d'ovins et caprins tannés (semi ou pré-tannés suivant leur dénomination) dans les pays producteurs. A titre d'exemple en France, 48 % des peaux de caprins importées étaient semi-tannées en 1972, au lieu de 1 % en 1968. Cette tendance est générale mais n'a pas encore atteint la même ampleur dans tous les pays de la CEE. Ainsi, il est couramment admis que de plus en plus, les cuirs et surtout les peaux doivent être importés sous la forme "wet-blue", pour lesquels il y a lieu de terminer le tannage et d'effectuer les opérations de finissage. Mais, les importations des cuirs et peaux en "stain", qui n'ont plus qu'à subir les opérations de finissage sont moins fréquemment admises car, sous cette forme, les cuirs et peaux possèdent déjà, de façon irréversible, des propriétés qui les destinent à une utilisation précise. Ce mouvement s'est déjà accompagné d'investissements réalisés par certaines sociétés européennes (Italiennes, Françaises, Britanniques) dans les pays producteurs (Inde, Pakistan, Afrique, Amérique du Sud ...) sous la forme d'implantation sur place d'unités industrielles de tannage. Ces réalisations ont pris différentes formes : filiales, sociétés d'économie mixte, joint-venture, assistance technique, know-how etc ... suivant le contexte local. Certaines grandes sociétés sont favorables à de tels transferts industriels orientant de préférence leurs activités en Europe vers les opérations de finissage et de marketing.

- Un effort général d'investissement à été poursuivi en vue d'améliorer la productivité des tanneries européennes, surtout pour les grandes entreprises à effectifs nombreux et à vocation exportatrice comme c'est le cas pour les entreprises belges, danoises et néerlandaises. Toutefois, les hauts niveaux de productivité atteints (38.000 pieds carrés/homme/an) sont encore nettement inférieurs à ceux observés aux Etats-Unis (45.400).

Ainsi, on se trouve, schématiquement, en présence de deux stratégies de développement ou de poursuite des activités de "tannerie" en Europe. Les industriels qui ont déjà investi sur place pour accroître la productivité de leurs entreprises et leur capacité concurrentielle (en RFA, UE BL, Danemark, Pays-Bas par exemple) se montrent peu enclins à transférer tout ou partie de leurs activités dans les pays sous-développés. Par contre, en Italie, en France et au Royaume-Uni, où certaines sociétés ont une expérience déjà ancienne d'activités industrielles exercées dans les pays sous-développés, on rencontre des investisseurs envisageant favorablement d'effectuer ces transferts de tanneries dans les pays producteurs.

3.2.4. Cuirs et peaux tannés

Des cuirs et peaux tannés sont classés, suivant leur utilisation finale, en trois catégories :

- Cuirs à semelles et industriels (cuirs lourds de bovins)
- Cuirs à dessus (de chaussures) et à autres usages (cuirs légers de bovins, d'équidés, peaux de veaux)
- Peaux d'ovins et de caprins

Il s'agit de produits dont les marchés et leur évolution en Europe sont différents, ils seront donc examinés séparément.

3.2.4.1. Cuirs à semelles et industriels

CUIRS TANNES (à semelles et industriels)
BILANS "RESSOURCES - EMPLOIS"
CEE à 9 - 1971 -
ET PAYS EUROPEENS DE L'OCDE - 1960 à 1971

En 1.000 t

	Production		Impor- tations	Expor- tations	Consommation apparente (4)	
		%				%
Allemagne (RFA)	5,8	11,3	3,3	1,5	7,6	12,1
U.E.B.L.	2,1	4,1	1,0	1,2	1,9	3,0
Danemark	0,2	0,4	2,1	0,6	1,7	2,7
France	6,6	12,9	3,0	1,2	8,4	13,3
Irlande	n.d.	n.d.	0,6	0,5	n.d.	n.d.
Italie	23,8	46,5	9,5	2,3	31,0	49,2
Pays-Bas	2,0	3,9	0,9	1,2	1,7	2,7
Royaume-Uni	10,7	20,9	4,3	4,3	10,7	17,0
TOTAL CEE à 9 (1)	51,2	100	24,7	12,8	63,0	100
Europe (OCDE)			(2)	(3)		
1960	134,0		2,0	3,9	132,1	
1965	107,0		10,2	3,4	113,8	
1968	88,2		16,7	2,9	102,0	
1969	91,0		14,7	2,8	102,9	
1970	72,7		19,5	3,2	89,0	
1971	71,9		15,1	3,9	83,1	

Source : OCDE et monographies.

- (1) Sauf Irlande
- (2) En provenance du reste du Monde
- (3) A destination du reste du Monde
- (4) Production + Importations - Exportations

Pour la production et la consommation de ce type de cuir, l'Italie se place largement en tête des pays européens ; elle représente à elle seule près de 50 % de la CEE. Par ailleurs, sa production (23.800 t. en 1971) est restée stable depuis 1960, se situant entre 22.400 t en 1966 et 26.800 t en 1962 ; ses importations ont augmenté ainsi que sa consommation apparente qui est passée par un maximum en 1970 (36.860 t.).

Cette situation est particulière à l'Italie car dans tous les autres pays de la CEE, la production et la consommation de ces cuirs a diminué, notamment en RFA, au Royaume-Uni, jusqu'au point de disparaître ou presque au Danemark, en Irlande, et aux Pays-Bas.

La CEE à Neuf est "importateur net" : déficit 12.000 t an 1971. Pour la Communauté, de même que pour les pays européens membres de l'OCDE, le déficit va en augmentant : 6.800 t. en 1965 et 11.200 t. en 1971.

3.2.4.2. Cuirs et peaux à dessus

CUIRS ET PEAUX TANNES A DESSUS
BILANS "RESSOURCES - EMPLOIS"
CEE à 9 - 1971 -
PAYS EUROPEENS DE L'OCDE - 1960 à 1971

en millions de pieds carrés

	Production		Impor- tations	Expor- tations	Consommation apparente	
		%				%
Allemagne (RFA)	316,8	25,1	110,4	80,7	346,5	30,4
U.E.B.L.	46,7	3,7	18,0	33,2	31,5	2,8
Danemark	22,2	1,7	n.d.	n.d.	n.d.	
France	210,7	16,7	47,1	56,9	200,9	17,6
Irlande	38,4	3,1	6,1	30,0	14,5	1,3
Italie	278,0	22,1	8,5	61,2	225,3	19,8
Pays-Bas	66,0	5,2	25,7	51,1	40,6	3,5
Royaume-Uni	282,0	22,4	75,9	76,6	280,3	24,6
TOTAL CEE à 9	1.260,8	100	(291,7)	(389,7)	1.139,6	100
Europe (OCDE)			(1)	(2)		
1960	1.268,9		54,8	72,8	1.250,9	
1965	1.397,2		47,5	89,3	1.355,4	
1968	1.574,6		60,2	124,0	1.510,8	
1969	1.637,4		88,3	124,8	1.600,9	
1970	1.572,0		82,4	134,1	1.520,3	
1971	1.621,4		84,9	139,9	1.566,4	

Source : OCDE et monographies

(1) Vers le reste du Monde

(2) En provenance du reste du Monde

Les productions des quatre principaux pays producteurs de la CEE sont du même ordre de grandeur et représentent chacune de 16 à 25 % de la production des neuf Etats membres. La RFA est le plus gros consommateur devant le Royaume-Uni, l'Italie, la France. Les importations de la CEE représentent 25 % de ses consommations et globalement la Communauté est excédentaire.(3).

Il en est de même pour les pays européens membres de l'OCDE pour lesquels, la production, les importations, les exportations, la consommation et l'excédent ont augmenté depuis 1960.

3.2.4.3. Peaux tannées d'ovins et de caprins

PEAUX TANNEES D'OVINS ET DE CAPRINS
BILANS "RESSOURCES - EMPLOIS"
CEE à 9 - 1971 -
PAYS EUROPEENS DE L'OCDE - 1960 à 1971

en millions de pieds carrés

	Production		Impor- tations	Expor- tations	Consommation apparente	
		%				%
Allemagne (RFA)	104,9	11,9	103,0	29,7	178,2	20,0
U. E. B. L.	13,8	1,6	29,5	24,7	18,6	2,1
Danemark	4,2	0,5	5,3	2,9	6,6	0,7
France	362,7	41,2	117,9	143,6	337,0	37,8
Irlande	4,7	0,5	0,8	1,7	3,8	0,4
Italie	202,0	22,9	25,1	8,8	218,3	24,5
Pays-Bas	23,2	2,6	23,4	17,9	27,7	3,1
Royaume-Uni	165,7	18,8	10,6	74,1	102,2	11,4
TOTAL CEE à 9	881,2	100	315,6	303,4	892,4	100
Europe (OCDE)			(1)	(2)		
1960	806,2		56,1	51,2	811,1	
1965 947,2	947,2		83,1	61,2	968,7	
1968	1.026,7		125,9	83,7	1.068,9	
1969	1.055,9		139,2	70,0	1.125,1	
1970	1.017,6		125,5	89,5	1.053,6	
1971	1.132,6		134,2	82,7	1.184,1	

Source : OCDE, Monographies.

- (1) Vers le reste du monde
- (2) En provenance du reste du monde
- (3) 30 % des exportations vers les Etats-Unis et le Canada
70 % des exportations vers les pays européens non membres de l'OCDE, en particulier : U. R. S. S. , autres pays de l'Europe de l'Est, Grèce, Espagne.

L'Italie et la France sont les plus gros consommateurs devant la RFA et le Royaume Uni. La CEE à 9 est, dans son ensemble légèrement déficitaire mais les balances de chaque pays font apparaître des différences importantes : ainsi la RFA et l'Italie présentent des déficits accentués alors que le Royaume-Uni est largement excédentaire, pour les peaux de moutons notamment.

De même, l'évolution constatée pour l'ensemble des pays européens de l'OCDE, faisant apparaître un accroissement de tous les postes des "bilans", au niveau global, masque différentes tendances suivant les pays. Ainsi, les activités relatives aux peaux tannées d'ovins et de caprins ont été en progression en Italie et surtout en France, de 1965 à 1970 alors qu'elles étaient en régression en RFA et au Royaume-Uni de 5 à 7 % par an dans le même temps.

Pour d'éventuelles exportations sur l'Europe, il est à noter toutefois que le déficit européen (OCDE) a augmenté de façon importante de 1960 à 1971 passant de 5 millions de pieds carrés à 51,5 millions.

3.2.4.4. Destination des cuirs et peaux tannés

Les cuirs et peaux tannés sont destinés aux fabricants d'articles finis en cuir, qui travaillent également les matières de substitution ou de complément du cuir.

L'industrie de la chaussure est de loin le plus gros utilisateur, comme l'indique le tableau ci-après donnant à titre indicatif la répartition des utilisations des cuirs et peaux tannés en France pour 1972.

DESTINATION DES CUIRS ET PEAUX TANNES

- FRANCE 1972 -

Destinations	Cuir de bovins (1)	Peaux de veaux	Peaux d'ovins	Peaux de caprins
Industrie de la chaussure	78	95	33	82
dont semelles	14			
dessus	64	95(1)	5	59
doublure			28	23
Maroquinerie		5	} 6	4
Carrosserie, sellerie, ameublement, reliure (cuir vendu à la surface)	14			
Confection de vêtements			(2) 47	5
Ganterie			3	1
Divers				8
Fabrication de trépointes, courroies, cuirs industriels, harnais, bourrellerie (cuirs vendus au poids)	8			
Peaux lainées, chamoi-sées ...			11	
	100	100	100	100

(1) Dont dessus Box-Calf : 9,1 %, dessus velours 4 %.

(2) 10 % en 1960-63.

3.2.4.5. Commercialisation

Suivant la taille des tanneries et l'origine des cuirs et peaux tannés, les ventes aux fabricants de produits finis se font soit directement soit par l'intermédiaire de grossistes ou d'exportateurs et d'importateurs. Mais il importe de souligner dans ce domaine, l'importance des rencontres internationales périodiques, organisées pour la promotion du "Cuir" dans différents pays européens comme par exemple en RFA et en France (semaines du cuir à PIRMASEN et PARIS) ainsi qu'en Italie.

3.2.4.6. Droits de douane à l'importation

Les droits de douane à l'importation dans les 6 premiers pays membres de la CEE, sont actuellement les suivants :

- 8 % pour les cuirs de bovins simplement tannés
- 3 % pour les peaux d'ovins simplement tannés
- 3,5 % pour les peaux de caprins simplement tannés
- 5 % pour les cuirs et peaux chamoisés, parcheminés, vernis, métallisés ...

Comme tous les autres produits, les cuirs et peaux tannés originaires des EAMA sont exonérés de ces droits de douane à l'entrée dans la CEE.

Pour les trois nouveaux membres de la CEE, la tarification doit être progressivement, jusqu'en 1977, harmonisée avec les taux ci-dessus.

Actuellement les droits sont nuls à l'entrée en Grande-Bretagne, mais une clause permet de modifier cette réglementation au cas où des importations porteraient préjudice aux productions locales. C'est le cas depuis la fin de 1972, où a été institué un droit de 16 % sur les cuirs tannés au chrome importés d'Argentine, du Brésil, de Colombie et d'Uruguay.

A l'entrée en Irlande, les droits de douane sont de 32 % pour les cuirs de bovins tannés au chrome, d'origine autre que la Grande-Bretagne (6 % pour ceux originaires de Grande-Bretagne). Sauf exception, les droits sont nuls pour les peaux de chèvres.

3.2.5. Evolutions, prévisions

De l'examen des activités industrielles et commerciales concernant les cuirs et peaux dans la Communauté Européenne, il ressort :

- Cuirs et peaux bruts :

La CEE est importatrice nette de cuirs et peaux bruts (260.000 t en 1971) et particulièrement de cuirs de bovins qui, pour leur plus grande partie sont destinés à l'Italie. Ce déficit tend à diminuer pour les cuirs de bovins et à augmenter pour les peaux d'ovins et de caprins.

- Cuirs et peaux tannés :

La CEE est déficitaire en cuir à semelles, du fait de l'Italie en particulier. Ce déficit tend à augmenter bien que la production et la consommation de ce type de cuir tendent à diminuer dans la Communauté, sauf en Italie.

La CEE est excédentaire en cuirs à dessus (bovins légers, équins, veaux), mais les importations vont en croissant.

La CEE est déficitaire en peaux tannées d'ovins et de caprins ; ce déficit s'est accentué au cours des dernières années, surtout pour la France et l'Italie.

Les cuirs et peaux tannés sont destinés dans la Communauté Européenne, pour leur majorité (70 à 80 %) à la fabrication de chaussures ou parties de chaussures. Les dessus de chaussures restent le principal débouché des cuirs de bovins et de caprins, les qualités du "Cuir" s'imposant encore devant celles des produits de substitution.

- L'offre des cuirs et peaux étant liée, non pas à la demande mais aux activités d'élevage, l'évolution des marchés européens des différents articles susceptibles d'être fabriqués à partir du cuir rend nécessaire l'utilisation de produits de complément et de substitution.

- Il est généralement admis que la production de chaussures en Europe et à fortiori l'utilisation de cuir par cette industrie, tendront à se maintenir (parfois à diminuer dans certains pays), au cours des prochaines années plutôt qu'à s'accroître.

- Les activités de la "tannerie" rencontrent des difficultés (recrutement, salaires, pollution, rentabilité ...) de plus en plus difficiles à surmonter, en particulier pour l'exécution des premières opérations du tannage. Il se précise que les tanneurs européens sont, dans leur ensemble, favorables au fait de traiter des cuirs et peaux déjà tannés, sur lesquels il reste soit le tannage à terminer, soit seulement les opérations de finissage à effectuer. Suivant les pays européens, des investissements ont été réalisés tantôt sur place pour surmonter ces difficultés, tantôt dans des pays sous développés producteurs, pour assurer l'approvisionnement des unités européennes qui effectuent les dernières opérations du tannage et le finissage.

Ce qui importe dans le cadre de l'étude, c'est la possibilité qu'auront les marchés européens à l'horizon 1985, d'absorber des cuirs et peaux ayant subi, partiellement (wet-blue, stain) ou totalement les opérations de tannage dans d'éventuelles unités industrielles implantées dans certains EAMA ; il s'agit donc essentiellement des cuirs de bovins et des peaux de caprins.

Ces possibilités d'absorption des marchés européens sont fonction, pour chaque pays et au niveau communautaire :

- de la demande en cuirs et peaux finis des unités de fabrications d'articles en "cuir", sachant qu'environ 80 % des cuirs et peaux tannés considérés sont destinés à la fabrication de chaussures.
- de l'activité des tanneries européennes compte tenu des difficultés que leur exploitation rencontre en Europe.
- de l'approvisionnement des tanneries européennes (nature et origine des produits).

Compte tenu du nombre de variables et d'hypothèses à prendre en compte, il ne peut pas être question, dans le cadre de l'étude, de résoudre ce système et d'aboutir à des prévisions chiffrées significatives. Toutefois, des tendances prévisionnelles, traduites parfois en chiffres fournis à titre indicatif, peuvent être dégagées des observations réalisées et des informations recueillies au cours de l'étude.

Les quatre principaux pays de la Communauté pour le traitement des cuirs et peaux, qui sont en outre susceptibles d'accroître et de diversifier leurs importations en provenance des EAMA sont :
l'Italie, la France, la RFA, le Royaume-Uni.

- L'Italie est de loin le plus gros importateur européen de cuirs et peaux bruts ainsi que de cuirs tannés à semelles. Il est prévu pour les prochaines années (horizon 1981 - Etude IRVAM), une légère progression des consommations se traduisant par un accroissement des importations de cuirs et peaux bruts puis, de plus en plus fréquemment, sous forme "wet-blue" et "stain" :

- . + 1,5 % par an, pour les cuirs bruts de bovins, soit
313.000 t (salés verts) en 1981
- . + 5,5 % par an, pour les peaux brutes de caprins, soit
34.800 t (poids sec) en 1981.

Quant aux cuirs tannés, les importations évolueront peu :

- . légère diminution pour les cuirs à semelles (9.500 t en 1981)
- . stabilité, pour les cuirs à dessus : 8,5 millions de pieds carrés en 1981
- . stabilité, pour les peaux tannées d'ovins et caprins :
25 millions de pieds carrés en 1981

- Pour la France, les prévisions d'importations établies pour 1985 (cf. volume III) sont les suivantes :

cuirs de bovins,

- . bruts 50.000 t soit 1.950.000 cuirs au lieu de 42.000 t en 1972
- . chaulés ou picklés 3.200 t soit 150.000 cuirs au lieu de 2.500 t en 1972
- . seulement tannés 3.200 t soit 260.000 cuirs au lieu de 2.500 t en 1972.

Pour les peaux de caprins, aucune tendance nette ne se dégage de l'évolution passée. Les importations de peaux brutes sont passées de 5.600 t en 1960 à 9.900 t en 1972 après avoir atteint le maximum de 13.600 t en 1966. Par contre la substitution des importations de peaux semi-tannées aux peaux brutes importées apparait nettement :

- 0,6 % de peaux semi-tannées en 1968
- 35,2 % de peaux semi-tannées en 1969
- 47,6 % de peaux semi-tannées en 1972.

La production de peaux de caprins tannées a doublé de 1960 à 1972, sans qu'une ligne de tendance ne se dégage. Le déficit de la balance commerciale pour ces peaux enregistré jusqu'en 1963, s'est transformé depuis lors en excédent (+ 686 t en 1972), ce retournement étant sans doute dû à la quasi disparition des emplois de peaux de caprins pour la ganterie.

- En République Fédérale d'Allemagne, la baisse de la demande de cuir et celle de l'activité des tanneries, sont sensibles depuis le milieu des années 1960. Il est prévu que cette tendance se poursuivra dans les prochaines années. Comme par le passé, les tanneries s'approvisionneront par priorité en cuirs et peaux d'origine locale ; il est donc prévisible que les importations n'augmenteront pas. Toutefois, les importations de la RFA se situant actuellement à un niveau élevé laissent des possibilités de s'introduire sur le marché allemand à d'éventuels fournisseurs :

- . cuirs bruts de bovins (sans ceux de veaux) (1) : 54.000 t en 1971
- . cuirs tannés de bovins (sans ceux de veaux) : 2.100 t en 1971
- . peaux brutes de caprins et chevreaux (1) : 4.600 t en 1971
- . peaux tannées de chèvres et chevreaux : 6.300 t en 1971

- Au Royaume-Uni, on constate au cours des dernières années une diminution de la consommation de "cuir fini", accompagnée d'une diminution moins sensible de l'activité des tanneries, en raison de la part croissante des exportations. L'approvisionnement des industries britanniques du "cuir" présente la particularité de se faire principalement à partir de l'Irlande (22 % des cuirs bruts importés en 1970, 38 % des cuirs tannés).

Il convient, en outre, de noter que ces industries du "cuir" font de plus en plus appel aux importations pour leur approvisionnement. Même si les importations du Royaume-Uni ne doivent pas augmenter au cours des prochaines années, elles représentent déjà des volumes importants :

- . 58.500 t de cuirs bruts de bovins (salés verts) en 1971
- . 4.300 t de cuirs de bovins, tannés, à semelles
- . 75.900 t de cuirs de bovins, tannés, à dessus
- . 1.800 t de peaux brutes de caprins.

Par ailleurs, les consommations de peaux tannées d'ovins et de caprins, ont fortement diminué au cours de la période entre 1965 (117.000 t) et 1970 (83.000 t).

(1) Verts, salés, séchés, picklés.

Pour les autres pays de la Communauté, moins importants dans ce domaine, la situation et les perspectives sont les suivantes :

- L'Irlande prévoit une stagnation des activités de ses tanneries, ainsi que de la demande de "cuir". Par ailleurs ce pays d'élevage, gros producteur de cuirs bruts n'est importateur que de certains types de cuirs et peaux, ses importations sont donc et resteront marginales.

- En Belgique et en Danemark, la demande de cuirs et peaux tannés par les industries de transformation ne semble pas devoir évoluer favorablement en raison notamment de l'usage de plus en plus répandu des matières de substitution. Le secteur des tanneries, tourné en grande partie vers l'exportation, a réalisé au cours des dernières années d'importants investissements et des opérations de restructuration de l'appareil productif pour améliorer sa productivité et conserver sa capacité concurrentielle.

En Belgique, une augmentation de 2,1 % par an est prévue pour les activités de "tannerie", ainsi que la poursuite des efforts de rationalisation technologique et de concentration d'entreprises. Il devrait donc, à l'avenir, rester peu de place pour des importations de cuirs et peaux tannés.

Au Danemark, le secteur des tanneries n'est plus considéré comme susceptible d'évolution. Il a déjà amélioré ses performances de productivité et il ne comptait plus que 550 emplois dans les 10 entreprises en activité en 1970. Il est prévu que la consommation des cuirs et peaux tannés devrait rester stable au cours des prochaines années, et suivre sensiblement la progression démographique. Si le secteur des tanneries continue à se réduire ou si les tanneries locales ne peuvent pas suivre cette évolution, il est possible que les courants d'importation de cuirs et peaux tannés déjà existants se développent et qu'éventuellement des "créneaux" s'offrent à de nouveaux fournisseurs.

- Aux Pays-Bas, la condition de survie des tanneries est l'augmentation de leur taille, notamment par des fusions ; actuellement en effet, la moyenne de traitement par unité de productions est de 30.000 cuirs/an. En même temps, des actions sont envisagées pour améliorer les productions, pour exporter le "savoir-faire", et pour évoluer vers les activités commerciales.

En définitive, l'Italie et la France apparaissent comme les marchés les plus ouverts pour d'éventuelles fournitures en provenance des EAMA. Globalement la Communauté resterait déficitaire pour les cuirs et peaux susceptibles de provenir des Etats associés. La baisse prévue pour la demande de cuirs et peaux dans certains pays européens, ne se traduirait pas, au niveau communautaire par une diminution globale des importations, surtout pour les cuirs et peaux semi-tannés ("wet-blue" et éventuellement "stain") dont la finition resterait, dans un premier temps, à effectuer en Europe.

3.3 - Possibilités d'offre des EAMA

Parmi les 18 Etats Associés, ceux de la zone soudano-sahélienne ainsi que la Somalie, le Rwanda, le Burundi et Madagascar disposent de troupeaux importants de bovins et de petits ruminants

Dans plusieurs de ces Etats, le cheptel est la principale richesse économique. Il a cependant jusqu'à une date récente été exploité de façon peu rationnelle. Ou, plus exactement, si les taux d'abattage pratiqués correspondent à ce que l'on peut estimer être une exploitation convenable compte tenu des contraintes économiques et climatiques, les sous-produits par contre, essentiellement les cuirs et peaux, n'ont pas souvent été considérés comme susceptibles d'être à l'origine d'une valeur ajoutée supplémentaire intéressante. Il faut dire aussi à ce propos que la stabilité, à prix courants, des cours des cuirs et peaux sur le marché international, n'était pas de nature à susciter les initiatives.

Or un fait nouveau est intervenu en 1972 : le relèvement brutal des prix, qui rend dorénavant très rémunérateur l'exportation. C'est dans ce contexte général que l'on a rassemblé dans cette partie du rapport les éléments figurant de façon détaillée dans les monographies par pays (Volume III), sur la situation actuelle et les perspectives, relatifs aux disponibilités, à la collecte, aux exportations et à la transformation des cuirs et peaux dans les EAMA (1).

3.3.1 - Disponibilités des EAMA en cuirs et peaux bruts

3.3.1.1 - Quantités disponibles

Le tableau ci-dessous présente la situation relative aux cuirs de bovins, aux peaux d'ovins et de caprins dans les EAMA pour les dernières années connues.

Ce tableau fait apparaître, qu'en retenant les taux d'exploitation actuellement admis, propres au cheptel de chaque pays, les 18 EAMA offrent des disponibilités importantes en cuirs et peaux bruts, soit par an :

3,8 millions de cuirs de bovins, représentant 24.000 t de cuir sec,
20,0 millions de peaux d'ovins et caprins, représentant 12.000 t de peaux sèches.

(1) Dans le Volume III, figurent également, à titre indicatif, certaines données disponibles concernant le Nigéria, le Kenya et le Soudan.

DISPONIBILITES ET COLLECTE DES CUIRS ET PEAUX BRUTS
DANS LES EAMA

en 1 000 pièces (sauf indication contraire)

	CUIRS BRUTS DE BOVINS						PEAUX BRUTES D'OVINS ET DE CAPRINS					
	Année	Disponible	Collecte		Poids sec, surface	Prix payé au collecteur Fcfa/kg sec	Disponible	Collecte		Poids sec, surface	Prix payé au collecteur monnaie locale	Fcfa la peau sèche (4)
				%					%			
	(1)		(2)	(3)	(4)	(1)	(2)	(3)			(4)	
8 EAMA d'Afrique de l'Ouest												
Mauritanie	1970	104	35 (1971)	35	5,5 ₂ kg 28p	50 (1972)	1 300	100	8	ov. 0,7 kg 7p cap. 0,6 kg 5p	ov. 250 cap. Fcfa/kg sec	175
Sénégal	1970	373	315	84	5,5 ₂ kg 31p	120	1 319	ov. 189 cap. 321 510	39	0,7 0,5	140 200 Fcfa/kg sec	98 100
Mali	1970	265	87	33	4,8 kg	120 (5)	3 000	ov. 47 cap. 161 208	7	0,55 0,50		110 90
Niger	1971	275	65	24	(3kg)	180	2 200	ov. 200) cap. 700) 900	41	0,80 0,65	470 600 Fcfa/kg sec	376 390
Haute-Volta	1972	200	87	43	5,1 ₂ kg 28p	160	890	ov. 132) cap. 510) 642	72	0,53 0,38		193 160
Côte d'Ivoire	1970	250	(175)	(70)			860	(430)	(50)			
Dahomey	1970	74	(30)	(41)			362	(180)	(50)			
Togo	1970	31	(20)	(70)			359	(180)	(50)			
S/total		1 572	814	52			10 290	3 150	31			
8 EAMA d'Afrique Centrale												
Tchad	1971	270	205	76	6,7 ₂ kg 35p	110	1 183	500	42	ov. 0,9 cap. 0,5		360 250
Cameroun	1970	299	250	84			916	(360)	(40)			
RCA	1969	118	(45)	(40)			193	(100)	(50)			
Gabon	1969	2	2				29	(15)	(50)			
Congo (R. P.)	1970	9	(4)	(50)			47	(25)	(50)			
Zaire	1969	124	(80)	(65)			852	(250)	(30)			
Rwanda	1972	70	70	100	7,5kg 25à30p	(6) 198	380	350	92	cap. 0,5 3à4p	90 F.Rw/u	223
Burundi	1972	81	73	90	- id. -	(7) 219	450	ov. 110) cap. 340) 450	100	- id. -	120 F.Bu/u	351
S/total		973	729	75			4 050	2 050	51			
Somalie	1970	325	255	78	8,7kg	(8) 85	5 100	4 300	84	ov. 0,6kg) cap. 0,5)	10 Sh. So/u	147
Madagascar	1971	905	480	53	8,0kg	110	431	(215)	(50)			
TOTAL 18 EAMA		3 775	2 278	60%	6,3 kg	120	19 871	9 715	49%	0,6		190
Arrondi à		3 800	2 300				20 000	10 000				
Soit en Kg sec		24 000t	14 500t				12 000t	6 000t				

(1) Disponible en cuirs et peaux : Disponible du cheptel + (Importations-Exportations) d'animaux sur pieds

(2) % des disponibilités

(3) Poids unitaire en Kg - Surface unitaire en pied carré
1 pied carré (p²) = 0,093 m²

(4) Début 1973 - Prix maximum, 1ère qualité, séchée sur cadre.

Les nombres entre parenthèses sont des approximations

(5) Prix pratiqué début 1973 et non fixé règlementairement

(6) 80 FRw/kg sec

(7) 75 F Bu/kg sec

(8) 2,3 Sh. So/kg sec

Sur ces disponibilités globales, 60 % des cuirs de bovins et 50 % des peaux d'ovins-caprins seulement sont collectés. Aux prix moyens de 120 F CFA/kg de cuir sec et de 190 F CFA la peau sèche de petits ruminants, c'est dire qu'un revenu acutellement perdu, de l'ordre de 3 milliards F CFA par an pourrait être distribué aux collecteurs donc indirectement aux éleveurs ; la plus-value provenant d'une éventuelle valorisation de ces matières premières viendrait en outre s'ajouter à ce nouveau revenu. A l'échelle de l'économie des EAMA, ces richesses non exploitées ne sont donc pas négligeables.

Pour les cuirs de bovins, Madagascar vient largement en tête des Etats Associés, avec des disponibilités de 905.000 cuirs (24 % du total en nombre et 30 % en poids sec) ; viennent ensuite le Sénégal et la Somalie avec plus de 300.000 cuirs/an, puis 6 pays avec des disponibilités comprises entre 200 et 300.000 cuirs/an (Cameroun, Niger, Tchad, Mali, Côte d'Ivoire, Haute-Volta) et enfin le Zaïre, la R. C. A., la Mauritanie, le Burundi et le Rwanda avec environ 100.000 cuirs/an. Cette classification ne correspond pas exactement à celle par importance du cheptel en raison des exportations d'animaux sur pieds.

Pour les peaux de petits ruminants, ovins et caprins que les données disponibles ne permettent pas toujours de différencier, la Somalie, malgré les incertitudes qui pèsent sur les statistiques peut être considérée comme disposant du plus important disponible (26 % du total des EAMA) ; elle est suivie du Mali (15 %), du Niger (11 %) puis du Sénégal, de la Mauritanie, du Tchad, du Cameroun, de la Haute-Volta, de la Côte d'Ivoire et du Zaïre comptant chacun plus de 800.000 peaux disponibles par an.

3.3.1.2 - Caractéristiques des cuirs et peaux bruts

a - Cuirs de bovins

Dans la presque totalité des pays, le disponible est constitué de cuirs de zébus présentant donc une bosse plus ou moins accentuée suivant les types d'animaux ; dans les pays à vocation pastorale, on trouve des taurins seulement dans le Sud du Mali, du Sénégal et de la Haute-Volta.

En moyenne, le poids unitaire et la surface des cuirs secs sont de :

6,3 kg pour 25 à 30 pieds carrés,

avec des différences suivant les régions :

les cuirs de Somalie sont les plus lourds (8,7 kg),

- . les cuirs de Madagascar sont lourds (8 kg) et épais, ce qui les destine à des fabrications bien déterminées telles que les semelles ou les dessus de chaussures grainés ;
- . les cuirs du Rwanda et du Burundi pèsent 7,5 kg, ils proviennent pour une bonne partie de zébus "Ankolés", présentant une bosse peu accentuée, ils sont peu épais et homogènes;
- . les cuirs de la zone soudano-sahélienne pèsent environ de 5 à 6 kg.

Les cuirs de zébus, avec la bosse, se prêtent bien au travail en bandes (2 bandes = 1 cuir) et au crouponnage.

De façon générale, les cuirs souffrent des défauts classiques que l'on trouve dans toute la zone soudano-sahélienne dûs en particulier aux effets mécaniques, parasitaires ainsi qu'à l'écorchage des animaux pratiqué parfois dans des conditions sommaires. De ce point de vue, il existe évidemment une différence entre les cuirs provenant d'animaux abattus dans les abattoirs modernes, municipaux ou industriels, qui représentent en général de l'ordre de 60 % des cuirs collectés et ceux provenant des abattages familiaux.

Une des causes de dépréciation des cuirs est la "marque à feu" pratiquée traditionnellement dans presque tous les EAMA. Cette pratique ne semble pas toutefois s'imposer impérativement pour des raisons techniques puisque dans la région de Tuléar, par exemple, au Sud de Madagascar, les éleveurs et les acheteurs pratiquent le marquage à l'oreille puis sur les cornes, qui leur donne toute satisfaction et évite la dépréciation du cuir.

La répartition des cuirs entre les quatre classes de qualités généralement admises varie suivant les régions, mais globalement on constate que les cuirs de 2ème et 3ème choix représentent de 50 à 75 % de la production.

b - Peaux d'ovins et caprins

Les peaux des petits ruminants proviennent pour la plupart d'élevages familiaux.

En moyenne, le poids unitaire des peaux est de :

moutons : 0,7 à 0,9 kg sec pour 7 pieds carrés

chèvres : 0,5 à 0,65 kg sec pour 3 à 5 pieds carrés.

Suivant les régions, on rencontre divers types de moutons (maures à poils ras, blancs à poils longs, peuls, touaregs, etc...). Dans le Sud de Madagascar, on trouve, en plus des moutons à poils, quelques métis, mérinos et des chèvres Angora.

Dans l'ensemble de la zone soudano-sahélienne, les peaux proviennent de différents types de chèvres, qui sont en général petites. Toutefois, les peaux des chèvres "bariolées" et "rousses" du Niger sont plus grandes et plus lourdes (0,7 à 0,8 kg sec l'unité), elles sont en outre réputées pour leur qualité. Au Rwanda et au Burundi, les peaux de chèvres sont d'une autre qualité également renommée, appelée "East African".

Dans la répartition en quatre groupes de qualités des peaux séchées d'ovins et caprins, on trouve en général de 50 à 70 % des peaux dans les 2ème et 3ème choix réunis.

3.3.2- Collecte et commercialisation des cuirs et peaux bruts

3.3.2.1 - Taux de collecte

La part des cuirs et peaux collectés par rapport aux disponibilités totales est variable suivant les pays. Pour les cuirs de bovins, elle est globalement de 60 % pour l'ensemble des EAMA, passant de 24 % au Niger, à près de 100 % au Rwanda et au Burundi. Dans les pays où les cuirs proviennent principalement des abattages dans les grandes villes, la part de la collecte est élevée (84 % au Cameroun et au Sénégal).

Pour les peaux d'ovins-caprins, le taux de collecte moyen est globalement pour tous les EAMA de 49 %, mais il est très différent suivant les pays : très bas en Mauritanie et au Mali (inférieur à 10 %), élevé surtout depuis 1972 en Haute-Volta (72 %), voisin de 100 % au Rwanda et au Burundi.

Le taux de collecte est fonction non seulement de la dispersion géographique des zones de production et des abattages mais aussi des prix payés au collecteur. Dans les périodes où l'exportateur est sollicité à des prix rémunérateurs, il répercute une partie des hausses sur les prix qu'il paie au collecteur ; celui-ci étend alors ses zones de ramassage, et répercute à son tour, en partie aussi, les prix qu'il offre aux éleveurs ou aux bouchers. Les producteurs viennent de ce fait plus nombreux lui offrir leur marchandise. Bien que les variations en hausse des cours arrivent très atténuées et avec un certain retard au niveau du producteur, cette réaction des quantités collectées aux variations des prix du marché est effective et rapide. L'exemple en a été donné en 1972, où les circuits de collecte se sont "réanimés" rapidement après de longues années de stagnation.

3.3.2.2 - Modes de collecte

Le processus de la collecte est sensiblement le même dans l'ensemble des EAMA.

Quand les animaux sont abattus dans les abattoirs municipaux ou industriels les cuirs et peaux sont soit séchés sur place soit vendus verts (ou frais) aux tanneries locales ou aux exportateurs qui procèdent dans leurs installations respectives au traitement puis à l'expédition. Dans ces deux cas, la dépouille a été effectuée dans des conditions, en général, satisfaisantes ainsi que le séchage (sur cadre et à l'ombre).

Quand les cuirs et peaux proviennent d'abattages familiaux ou de boucheries individuelles, ils sont achetés séchés par un "collecteur" indépendant ou employé d'une société commerciale, au cours de tournées qu'il effectue périodiquement sur les marchés ou dans les régions productrices.

Le collecteur vend ensuite à des commerçants ou à des sociétés commerciales qui se chargent dans leurs propres installations, des opérations de classement, d'arsenicage, de préparation à l'expédition et de la vente à l'exportation ou aux éventuelles unités de traitement locales. Dans ce cas, les qualités de cuirs et peaux sont très variables suivant leur origine et la façon dont ont été réalisés la dépouille et le séchage.

3.3.2.3 - Structures de la collecte et de la commercialisation

Les différences entre les taux de collecte constatées dans les principaux Etats Associés producteurs de cuirs et peaux laissent supposer qu'il existe des possibilités d'améliorer cette collecte, éventuellement par un aménagement des structures de commercialisation.

Depuis plusieurs années, l'attention des autorités gouvernementales a été attirée, en particulier à la suite de missions d'experts, sur la nécessité d'une réorganisation des circuits de commercialisation intérieure et extérieure ainsi que sur l'amélioration qualitative nécessaire à apporter aux produits exportés. Sans que l'on puisse encore dire que ces avis aient effectivement transformé la physionomie de ce marché, ni les conditions de la production, il apparait que les gouvernements concernés sont de plus en plus persuadés de la nécessité d'une action coordonnée et de longue haleine. La hausse des cours à l'exportation de 1972 devrait favoriser les actions dans ce sens.

A cet effet, diverses agences, sociétés nationales ou d'économie mixte ont été créées :

- au Sénégal, dès 1962, la Société d'Exploitation des Ressources Animales du Sénégal (SERAS) a été mise en place. Cette société d'économie mixte, créée pour la collecte et la commercialisation des cuirs et peaux, dispose depuis 1966 du monopole d'achat de la production des abattoirs de Dakar. Elle travaille en liaison avec des ramasseurs privés dont les principaux sont : la Société Africaine des Peaux (SAP), Lattès et Cie, Interpral et Bata pour l'approvisionnement de sa tannerie locale donc indirectement pour sa fabrique de chaussures.
- au Mali, la Société Malienne pour le Bétail, les Peaux et les Cuirs (SOMBEPEC), créée en 1968, a pris le relais des précédentes sociétés nationales défailtantes et dispose, depuis 1971, du monopole de l'exportation des peaux brutes. Elle a également pour mission d'assurer l'approvisionnement de la tannerie locale "Tamali", Société Nationale.
- en Haute-Volta, la Société Voltaïque des Cuirs et Peaux (SVCP), société d'économie mixte, a le monopole de la collecte et de la commercialisation des cuirs et peaux ; elle est également chargée de l'approvisionnement du Centre de Tannage et de Manufacture des Cuirs et Peaux (CTMC).
- au Niger, la Société Nigérienne de Collecte des Cuirs et Peaux (SNCP), créée en 1972, qui s'est substituée aux sociétés commerciales privées (CFAO, Copro-Niger, Niger Afrique, Sonitan, Poyet), a le monopole de la commercialisation des cuirs et peaux bruts destinés aux deux tanneries locales et à l'exportation.

Dans les autres Etats Associés, la collecte, la préparation et l'exportation des cuirs et peaux sont assurées par des commerçants (Mauritanie, Somalie) ou par des sociétés commerciales étrangères, comme par exemple :

- au Tchad : commerçants et collecteurs privés ainsi que la Société Tchadienne Industrielle et Commerciale de Produits Animaux (STICPA) qui s'est substituée depuis 1972 à la Nouvelle Société Commerciale du Kouilou-Niari (NSCKN).
- au Rwanda : la filiale RUCPEP de la Compagnie de l'Afrique Orientale "Old East" du groupe danois "East Asiatic Co Limited".
- au Burundi : la même Société "Old East" ainsi que "Burundi-Export", Société d'origine Tanzanienne, depuis 1972.

- à Madagascar (début 1973) : la Compagnie Marseillaise de Madagascar, la Compagnie Lyonnaise de Madagascar (groupe SCOA), la Société Industrielle et Commerciale de l'Emyrne (SICE), la Compagnie Générale de Madagascar, d'autres sociétés moins importantes (Serrure à Antsirabe, Sarelacos à Majunga, Société Malaise) et accessoirement les Sociétés industrielles (Tannerie d'Anjeva, Somagel).

3.3.2.4 - Prix aux niveaux "Producteur" et "Collecteur"

Dans les pays où le commerce des cuirs et peaux relève du secteur privé, les prix payés aux producteurs sont libres. Dans les autres pays (Sénégal, Mali, Haute-Volta, Niger), ils sont fixés réglementairement.

En général, dans les premiers, la marge du collecteur est de l'ordre de 15 à 20 % des prix qui lui sont payés par les commerçants exportateurs ou par les sociétés commerciales. Toutefois, cette marge varie suivant la conjoncture car les variations en hausse des prix au niveau "collecteur" ne sont pas toujours transmises immédiatement ni intégralement au niveau "producteur".

Les achats des cuirs et peaux secs aux producteurs ou aux bouchers individuels, en dehors des abattoirs modernes, se font le plus souvent en "ballots" sans distinction de qualité mais à des prix toutefois différents suivant qu'il s'agit de cuirs et peaux séchés "par terre" ou "sur cadre". Par contre les prix d'achat aux collecteurs sont fonction des qualités. Les écarts de prix entre les divers choix sont variables suivant les pays, mais on peut admettre qu'en moyenne, par rapport au prix du 1er choix figurant à titre indicatif dans le tableau des disponibilités dans les EAMA (page 138), les prix des cuirs et peaux des différents choix se situent ainsi :

2ème choix	- 15 %
3ème choix	- 35 %
4ème choix	- 55 %

En tout état de cause, quels que soient le pays et le mode de commercialisation adopté, les prix d'achat ont été substantiellement relevés en 1972. A Madagascar, les cours en fin d'année étaient supérieurs de 40 à 50 % à ceux du mois de janvier et 2,5 fois au-dessus de ceux de fin 1969 ; au Tchad les prix des cuirs ont été multipliés par deux depuis 1969, ceux des peaux seraient maintenant de quatre à cinq fois supérieurs.

C'est la même tendance que l'on relève aussi dans les autres pays sahéliens. Mais, dans l'ensemble, et pour des raisons d'économie générale, la hausse y a été moins forte : au Sénégal, c'est le souci de ne pas entamer la rentabilité de Bata qui explique, que les cours aient été fixés plus bas que ne l'aurait permis le niveau mondial ; dans les autres pays et surtout, très nettement, au Niger, c'est le désir de constituer des réserves financières aux sociétés nationales nouvellement mises en place et à l'assise encore fragile, qui a conduit les autorités à limiter la hausse à la production. Cette politique a porté certains fruits, mais il est clair aussi que la fraude en a été renforcée, sous forme d'exportations clandestines vers les pays voisins.

3.3.3 - Importations

Les importations de cuirs et peaux bruts par les EAMA sont pratiquement inexistantes. Certains flux entre pays voisins sont enregistrés, notamment des pays de l'intérieur vers les pays côtiers, mais ils sont mal connus et, le plus souvent, concernent des cuirs et peaux qui sont réexportés en l'état, il ne s'agit donc que de marchandises en "transit".

Les seules importations connues sont celles de cuirs et peaux tannés destinés aux unités de fabrication de chaussures et éventuellement d'autres articles en cuir ; mais en raison de la taille de ces entreprises et de la nature de leur production (articles plastiques pour une bonne part) leurs besoins de cuir sont peu importants. Leurs importations le sont d'autant moins que les EAMA où sont implantées les principales usines disposent en général d'une tannerie locale comme par exemple le Sénégal, le Zaïre et Madagascar.

3.3.4 - Exportations

Les cuirs et peaux originaires des EAMA sont presque en totalité, plus de 95 % en tonnage, exportés "bruts", c'est-à-dire séchés et arseniqués ou parfois picklés (1).

3.3.4.1 - Exportations de cuirs et peaux bruts

a - Quantités exportées

Il est difficile de chiffrer les exportations de cuirs et peaux bruts des EAMA, à partir des statistiques du commerce extérieur des différents pays pour diverses raisons dont les principales sont :

(1) Cuirs et peaux épilés ayant seulement absorbé une solution d'acide additionnée de sel en vue de leur conservation et comme préparation au tannage au chrome.

- les exportations non enregistrées vers d'autres EAMA ou des pays voisins non associés (par exemple du Niger vers le Nigéria ou de la Somalie vers le Kenya) ;
- une partie, souvent difficilement identifiable des exportations de certains EAMA ne sont que des réexportations, c'est le cas en particulier des pays côtiers et du Burundi.

Ainsi, à partir des disponibilités, des quantités collectées et transformées, on peut estimer très approximativement que les exportations de l'ensemble des EAMA, pour les dernières années connues (1971 et 1972 suivant les pays) ont été de l'ordre de :

- 1,7 millions de cuirs (bovins), soit 11.000 tonnes
- 8,0 millions de peaux sèches (ovins et caprins), soit 5.000 tonnes.

b - Destination

Les principaux pays destinataires sont la France puis l'Italie, l'Espagne, la Grèce, l'Egypte, le Liban, la Grande-Bretagne ainsi que le Nigéria et les USA pour les peaux de chèvres du Niger, ou le Kenya et les USA pour celles du Burundi (et du Rwanda). Toutefois, la destination finale est mal connue car certains pays européens, en particulier la France, principal destinataire, réexportent des cuirs et peaux en l'état vers d'autres pays européens notamment l'Italie, la Grèce et l'Espagne.

c - Droits, taxes et frais d'exportation

Ces différents facteurs des prix à l'exportation sont variables suivant les pays. Nous donnons ci-dessous ceux relatifs aux pays dans lesquels l'étude de préfaisabilité d'une tannerie a été réalisée dans le cadre de la présente étude (1).

Les droits et taxes à l'exportation sont calculés à partir d'éléments différents selon les réglementations locales :

- taxe de conditionnement, droit fiscal, taxe statistique, taxe forfaitaire, droits de sortie, taxe de recherche, taxe sur le chiffre d'affaires, calculés sur une valeur mercuroiale ;

(1) Voir Volume IV - Etude de préfaisabilité "tannerie" TAN pages 11 à 17

- ou droit de sortie calculé sur le prix FOB (8 % pour les cuirs de bovins de Madagascar, 5 et 13 % pour les peaux de caprins du Rwanda et du Burundi) ;
- ou droit forfaitaire par unité exportée (cuirs de bovins au Rwanda).

Des différences importantes apparaissent, ces droits et taxes variant de 4 à 11 F CFA/kg net pour les cuirs et de 46 à 85 F CFA/kg net pour les peaux.

Le tableau de la page suivante donne pour les cuirs et peaux exportés de chaque pays considéré, les coûts d'amenée en Europe ainsi que les frais d'exportation et locaux à la charge des exportateurs, en plus des droits et taxes à l'exportation.

Ce tableau fait apparaître que la charge la plus lourde provient des coûts d'amenée qui représentent de 35 à 70 % du total suivant les origines. Les différences les plus marquantes entre pays proviennent également de ce facteur qui varie de 1 à 3 suivant qu'il s'agit de pays côtiers ou de l'intérieur.

d - Prix à l'exportation

Les prix à l'exportation sont très différents suivant la nature et la qualité des cuirs et peaux donc suivant leur origine. Les données relatives aux prix FOB pratiqués au cours des dernières années à partir des principaux EAMA exportateurs figurent dans les monographies par pays.

Le tableau (p. 149) donne, à titre indicatif, les prix CAF France 1972 pour les cuirs et peaux bruts exportés des pays pour lesquels une étude de préfaisabilité de tannerie a été réalisée (voir Volume IV) avec la part revenant aux droits, taxes, coûts et frais d'exportation dans ces prix CAF. On constate que l'ensemble de ces facteurs représente suivant les pays, de 26 à 54 % des prix CAF France.

FRAIS ET TAXES A L'EXPORTATION

A PARTIR DE CERTAINS EAMA

1972

en F CFA/kg net

Origine	Cuir brut sec de bovin				Peau brute sèche de caprin			
	droits et taxes export	coûts amenée (1)	frais export (2)	frais locaux (3)	droits et taxes export	coûts amenée (1)	frais export (2)	frais locaux (3)
Sénégal	4,14	26,82	10,62	15,02				
Haute-Volta	3,40	40,47	14,16	19,55	10,63	46,14	30,60	46,39
Tchad	9,38	82,90	13,38	14,01				
Rwanda	11,11	78,27	14,34	16,07	21,25	85,03	30,60	42,50
Burundi	10,82	63,15	14,34	17,59	57,17	70,20	30,60	43,98
Madagascar	11,16	37,55	10,62	13,95				

Source - Etude préfaisabilité tannerie (Volume IV, pages TAN 11 à 16)

- (1) Coût d'amenée depuis stade Société Commerciale locale jusqu'à CAF - France, soit : transports en Afrique (eau, fer ou route), taxes de ports, manutention, assurance maritime et fret.
- (2) Estimation des frais d'exportation supportés par les Sociétés commerciales locales (déchets, courtage, commission, agios).
- (3) Estimation des frais locaux d'exploitation supportés les Sociétés commerciales exportatrices (environ 10 % des prix de vente FOB).

PRIX CAF-FRANCE 1972 ET FRAIS A L'EXPORTATION

DE CUIRS ET PEAUX ORIGINAIRES

DE CERTAINS EAMA

Origine	Cuir brut sec de bovin			Peau brute sèche de caprin		
	Prix CAF France en F CFA / kg net	Droits et frais à l'export		Prix CAF France en F CFA / kg net	Droits et frais à l'export	
		en F CFA / kg net	% du prix CAF France		en F CFA / kg net	% du prix CAF France
Sénégal	177	56,50	32			
Haute-Volta	236	77,58	33	510	133,76	26
Tchad	223	119,67	54			
Rwanda	239	119,79	50	510	179,38	35
Burundi	239	105,90	44	510	201,95	40
Madagascar	177	73,28	41			

Les prix du marché à l'exportation évoluent différemment suivant les produits et les pays, ils subissent par ailleurs des variations à caractère spéculatif suivant la conjoncture. Globalement, ils sont restés stagnants en prix courants, pendant 10 ans puis ont été multipliés par 2 et parfois 3 au cours de l'année 1972 avant de se stabiliser à un niveau légèrement inférieur aux maxima enregistrés.

e - Modes de commercialisation et d'expédition

Suivant les structures commerciales existantes dans chaque pays, les marchés à l'exportation sont traités aux prix soit FOB-pays d'origine, soit FOB-port d'embarquement, soit CAF-pays destinataire. Ces prix ne correspondent pas toujours aux cours officiels quand il s'agit de cessions à l'intérieur de groupes. Selon la conjoncture, des marchés se traitent à des prix indexés sur les cours mondiaux ou à des prix convenus pour une qualité déterminée et pour une durée limitée, un an par exemple. La pratique des contrats à long terme n'est pas adoptée, en raison notamment des variations possibles des disponibilités en quantité et en qualité.

Les expéditions se font dans la mesure du possible par groupages de 4 à 6 tonnes en "ballots", colis emballés et cerclés ou simplement cerclés. Les cuirs de bovins secs sont expédiés généralement en colis de 50 pièces ou de 450 à 500 kg maximum ; ces colis sont de 1.000 pièces ou de 350 kg maximum pour les peaux d'ovins et de caprins sèches.

Dans certains pays, l'exercice du commerce des cuirs et peaux est réglementé, des cartes d'agrément sont délivrées aux commerçants ou sociétés exerçant cette activité.

Parfois aussi des mesures réglementent les exportations comme par exemple à Madagascar en 1973 où les exportations de cuirs secs étaient jumelées avec la fourniture d'un nombre équivalent de cuirs aux industries locales de traitement (tanneries, fabrique de gélatine).

Dans tous les EAMA, les lots destinés à l'exportation sont soumis à l'examen du Service du conditionnement et font l'objet d'un certificat de salubrité décerné par les Services de l'Elevage.

3.3.4.2 - Exportations de cuirs et peaux tannés

Les tanneries susceptibles d'exporter hors d'Afrique sont actuellement peu nombreuses dans les EAMA. Seuls les pays suivants ont été exportateurs en 1971 de quantités non négligeables de cuirs et peaux tannés aux différents stades d'élaboration, wet blue et stain :

- Madagascar : 410 tonnes pour 177 millions FMG,
- Niger : 91 tonnes pour 62 millions F cfa
- Sénégal : 62 tonnes pour 35 millions F cfa

3.3.5 - Traitement des cuirs et peaux bruts

Dans tous les EAMA, il existe une auto-consommation familiale, mal connue mais certainement non négligeable de "cuir" pour la fabrication d'articles courants de la vie quotidienne (lanières, sangles, sacs, tapis, nattes...). Les cuirs et peaux nécessaires sont en partie tannés par les utilisateurs eux-mêmes suivant des procédés transmis par la tradition.

Outre cette auto-consommation, les cuirs et peaux qui ne sont pas exportés en "brut" sont tannés sur place soit artisanalement soit industriellement.

3.3.5.1 - Artisanat (tannage)

Les artisans "tanneurs" procèdent au tannage "végétal" en utilisant les matières tannantes qui se trouvent à l'état naturel ou font l'objet de plantations dans tous les EAMA producteurs de cuirs et peaux.

Le nombre, l'activité et les besoins en peaux de ces artisans sont mal connus. Des recensements plus ou moins récents effectués dans certains Etats ont permis de les dénombrer et de les localiser. Ainsi en 1964 au Niger où cet artisanat est développé, on comptait 351 artisans tanneurs dont 154 à Maradi et 143 à Zinder ; en 1969, ils étaient 100 dans la région du Cap Vert au Sénégal. Ailleurs, comme au Tchad, au Cameroun, en Somalie, des Centres artisanaux tannent les cuirs et peaux nécessaires à leurs propres fabrications d'articles en "cuir".

La production de ces artisans est destinée au marché local pour les fabrications familiales ainsi que pour les artisans et les unités industrielles fabriquant des articles en "cuir". Cette production peut difficilement être exportée car d'une part, la demande extérieure de cuir tanné "végétal" se fait de plus en plus rare et d'autre part, dans l'état actuel de l'artisanat dans les Etats Associés, la régularité en quantité et en qualité des productions artisanales est difficilement compatible avec les exigences des marchés internationaux.

L'évolution récente des cours mondiaux favorise l'exportation en "brut" et risque de mettre en difficulté les artisans "tanneurs" : les peaux qui leur sont destinées se font plus rares et les prix auxquels ils doivent les acheter sont difficilement compatibles avec les possibilités d'achat de leurs principaux clients, les artisans fabriquant des articles en cuir. Ces derniers en effet travaillent en grande partie pour l'approvisionnement du marché local sur lequel les disponibilités monétaires ne suivent pas systématiquement la hausse des cours.

Dans la mesure où récemment, dans certains EAMA, en particulier dans ceux où l'artisanat est une activité économique importante, une volonté est apparue de réhabiliter et de promouvoir les productions qui en sont issues, des mesures seront à prendre pour garantir l'approvisionnement de ces artisans tanneurs, en répartissant les disponibilités entre l'exportation, les tanneries industrielles et les artisans "tanneurs".

3.3.5.2 - Industrie

Actuellement, dans les EAMA, les tanneries de taille vraiment industrielle sont rares. En outre, le plus souvent, leurs activités sont limitées à la première transformation, en wet-blue ou en Stain, sans atteindre le stade du "cuir fini" sauf pour une petite partie de leur production destinée aux artisans et aux entreprises locales fabriquant des articles en cuir.

Le tableau ci-dessous montre que 14 tanneries sont installées dans 10 EAMA, dont :

6 en Afrique de l'Ouest : Mauritanie, Sénégal, Mali, Niger (2), Haute-Volta

3 en Afrique Centrale : Tchad, Zaïre, Rwanda

4 en Somalie

1 à Madagascar.

Les plus importantes d'entre elles (Madagascar, Zaïre, Sénégal, Niger) appartiennent au secteur privé et sont en activité depuis plus ou moins longtemps entre 1942 au Sénégal et 1971 au Niger. Certaines installations fonctionnent encore de façon semi-industrielle, comme au Mali et en Haute-Volta, en raison de leur taille, de leurs difficultés d'approvisionnement ou de leur démarrage récent. D'autres enfin, sont installées mais ne fonctionnent pratiquement pas comme en Mauritanie, au Tchad et au Rwanda.

L'ensemble de ces installations représente une capacité de traitement de l'ordre de :

1,03 million de cuirs secs (bovins),
et 1,42 millions de peaux sèches (ovins et caprins),

soit 7.500 tonnes de cuirs et peaux secs,
ou 40 millions de pieds carrés.

Mais globalement, la capacité utilisée actuellement représente à peine 50 % la capacité installée.

TANNERIES EXISTANTES DANS LES EAMA

Pays	Noms	Localisations	Statut	1 ^{re} année product.	Capacité annuelle de production actuelle	Emplois	Production		Ventes	Observations
							Année	Année		
<u>Afrique de l'Ouest</u>										
Mauritanie	Manufacture Nle des Cuirs et Peaux Bata	Kaédi	Privé	1969	100.000 cuirs (1)		1972	4.000 cuirs (1a)	à Bata (chaussures) Sénégal et autres 40% à usine de chaussures Tamali	Projet d'extension
Sénégal		Rufisque	Privé	1942	300.000 cuirs	(2)	1972	100.000 cuirs		Projet de compléter le matériel pour traiter les cuirs et peaux secs et augmenter la capacité
Mali	Tamali	Bamako	Public	1970	40.000 cuirs et peaux	43	1972/73	25.000 cuirs 11.000 peaux	60% export (France, Italie, Côte d'Ivoire)	
Niger	Poyet (3)	Zinder	Privé	1968	100.000 peaux, 10.000 peaux de reptiles	12	1971	50.000 peaux		
Haute-Volta	Sonitan (4) CTMC (5)	Maradi Ouagadougou	Privé Public	1971 1968	500.000 peaux 200.000 peaux	50	1972	420.000 peaux (10.000 peaux)	Export en wet-blue en wet-blue vers l'Italie	Voir projet d'extension Voir projet d'extension
<u>Afrique Centrale</u>										
Tchad	SIVIT	Sarh	Public	(1968)	(30.000 cuirs) (100.000 cuirs)		1970	néant 75.000 cuirs 15.000 peaux	Marché local (chaussures Bata) et autres en wet-blue ou végétal	
Zaire	Bata	Kinshasa	Privé		(50.000 peaux)				Wet-blue et végétal export	Réalisation FAO
Rwanda		Kigali	Public	(1974)	7.200 cuirs 100.000 peaux	30(6)				
Somalie (7)	Somalta Drei H.S.C. (9) Centre de recherche	Mogadishu Brava Kisimayu Baida	Privé Privé Public Public	1956 1914 1956	80.000 peaux 120.000 peaux 170.000 peaux (100.000 peaux)	110(8) 150(8) 200		(10.000 peaux) (10.000 peaux) (10.000 peaux) 70.000 peaux(10)	Marché intérieur " "	
<u>Madagascar</u>	Omnium Industrial de Madagascar	Anjeva	Privé	1948	300.000 cuirs	233	1972/73	200.000 cuirs	25.000 sur marché local. Le solde exporté en bandes, croupons, croutes...., en stain	NOTA : Les données entre parenthèses sont des estimations, à vérifier.

(1) ou équivalent : 3 millions de pieds carrés en cuirs de bovins et éventuellement peaux d'ovins-caprins.

(1a) abattages de Kaédi.

(2) 1.322 avec usine "chaussures".

(3) Cédée à SCOA.

(4) Société Nigérienne de Tannerie (partenaires Graulhet, France).

(5) Centre de tannage et de manufacture des cuirs et peaux.

(6) Plus 10 pour fabrication de chaussures.

(7) Source : Enquête, "Conditions d'implantation d'entreprises industrielles dans les EAMA (1972).

(8) Avec fabrique de chaussures.

(9) Hides and skins development centre.

(10) Prévisions.

Le principal facteur limitant, pour cette activité, a été jusqu'à maintenant les difficultés d'approvisionnement de ces unités industrielles. Le bas niveau des prix jusqu'en 1972 n'encourageait guère la collecte ni les actions à mener pour l'améliorer. Depuis 1973, on peut penser que les prix à l'exportation donc les prix au collecteur et au producteur, sont suffisamment rémunérateurs pour stimuler cette collecte et permettre ainsi un approvisionnement plus régulier des tanneries locales. Ceci, suppose toutefois, que les mesures nécessaires soient prises pour favoriser le tannage sur place des cuirs et peaux locaux, en réglementant éventuellement les exportations en "brut".

Si on compare pour chaque pays les disponibilités et même les quantités collectées aux capacités de tannage installées, il apparaît qu'il existe encore des possibilités d'approvisionnement pour de nouvelles tanneries ; ainsi s'explique l'existence d'un certain nombre (19) de projets à l'étude ou en cours de négociation dans 10 EAMA comme l'indique le tableau de la page suivante.

Ces projets concernent soit des extensions (Haute-Volta, 2 au Niger, Sénégal) soit de nouvelles réalisations. L'ensemble de ces projets représente une nouvelle capacité de traitement double de celle qui existe actuellement, elle serait en effet de :

1,75 million de cuirs secs,
5,57 millions de peaux sèches,
soit 14.500 tonnes de cuirs et peaux secs
ou 80 millions de pieds carrés.

En supposant que tous ces projets se réalisent et en tenant compte des installations déjà existantes, on disposerait alors, d'une capacité de traitement, pour l'ensemble des EAMA, de :

2,8 millions de cuirs secs,
7 millions de peaux sèches.
soit 22.000 tonnes de cuirs et peaux secs,
ou 120 millions de pieds carrés.

Ces quantités représentent environ 60 % des disponibilités des EAMA et la totalité de la collecte annuelle des dernières années.

PROJETS DE TANNERIE DANS LES EAMA

Pays	Localisation prévue	Etat avancement du projet	Capacité annuelle de traitement	Prévisions			Observations
				Investissements	Emplois	Vente	
<u>Afrique de l'Ouest</u> • Sénégal • Haute - Volta • Niger	Rufisque Ouagadougou	A l'étude En cours de négociation en 1973	+ 250.000 cuirs Extension CTMC de 200.000 peaux wet-blue à 400 puis 700.000 peaux tannées Extension de 500.000 peaux à 800.000 puis 1 million Extension de 100.000 à 200 puis 300.000 peaux 100.000 cuirs 1 million peaux 800.000 peaux				Projet BATA Projet SONITAN
	Maradi	En attente d'investissement assuré				30	Stain (velours) puis couleur (noir)
	Zinder	En cours de négociation Intention					
	Niamey	En cours d'élaboration					
	Niamey						
• Côte d'Ivoire • Dahomey	Abidjan	A l'étude	(50.000 cuirs) (300.000 peaux)	170 millions Fcfa			Projet SCOA Projet groupe tanneur français BCS Projet Société Nigérienne des Cuirs et Peaux (SNCP) avec le Centre Technique du Cuir (CTC), Lyon, France. Projets BATA et autres promoteurs
	Cotonou	A l'étude	450.000 peaux (ou équivalent)				
<u>Afrique Centrale</u> • Tchad • Cameroun • Burundi	Fort-Lamy	A l'étude	100.000 cuirs 150.000 peaux	150 millions Fcfa			Wet-blue
	"	"	-idem-	"			"
	Douala	En négociation depuis 1966	100.000 cuirs	250 millions Fcfa			
	Bujumbura	En cours de négociation en 1973	60.000 cuirs 420.000 peaux	73 millions Fbu (213 millions Fcfa)	129		Exportations en Wet-blue
• Somalie • Madagascar	Mogadishu	Suivant abattoir	(100.000 cuirs)				Wet-blue, pour export. et fini pour chaussures locales - idem - - idem -
	Hargeisa Kisimayu	Suivant abattoir Démarrage en 1975	(100.000 cuirs) 100.000 cuirs				
	Tananarive	En cours de négociation depuis 1968	100.000 cuirs puis 200.000		70		Projet BATA 2/3 en Stain, export. 1/3 tanné fini pour marché local et export.

En examinant le tableau suivant, il apparaît que dans certains Etats Associés, les capacités des installations actuelles et des projets connus supposés réalisés dépassent les possibilités d'approvisionnement ; c'est le cas du Sénégal, de Madagascar pour les cuirs, du Niger pour les peaux.

Par contre, même après la réalisation des projets actuellement connus, il resterait encore des disponibilités non négligeables de cuirs et peaux à tanner dans les pays suivants :

Mali
Haute-Volta
Côte d'Ivoire
Tchad
Cameroun
RCA
Zaire
Rwanda
Somalie (pour les peaux)

à condition toutefois que les taux de collecte soit améliorés.

3.3.6 - Perspectives d'exportation des EAMA - Propositions

Les disponibilités en cuirs et peaux sont indépendantes de la demande mais sont liées à l'évolution des cheptels et plus précisément à celle des abattages locaux. Il ne faut donc pas s'attendre à un accroissement rapide de ces disponibilités puisque pour l'ensemble des EAMA, l'estimation admise pour la croissance des cheptels est comprise entre 1,5 et 3,9 % par an suivant les pays et les types d'animaux. Si on admet qu'en moyenne cet accroissement sera de 3 % par an dans les prochaines années, les disponibilités estimées à partir des chiffres retenus pour la période 1970-1972, seront pour 1985 de l'ordre de :

5,6 millions de cuirs de bovins	soit secs	35.000 tonnes
30 millions de peaux d'ovins et caprins	soit sèches	18.000 tonnes

Ces prévisions pouvaient paraître plutôt peu optimistes avant les années de sécheresse que traversent depuis 1972 les régions soudano-sahéliennes. Il n'est pas possible actuellement de quantifier de façon systématique les pertes subies, au niveau de l'ensemble des EAMA du fait de la sécheresse, mais il n'est pas douteux que les prévisions établies avant ces années seront à revoir.

CUIRS ET PEAUX DISPONIBLES POUR TANNAGE LOCAL

En 1.000 unités

		Disponible (1)	Collecte (1)	Capacités installées	Reste disponible à tanner	Projets connus	Nouveau reste dispo- nible à tanner
8 EAMA d'Afrique de l'Ouest							
. Mauritanie	Cuir	104	35	100	4		4
	Peaux	1.300	100	-	1.300		1.300
. Sénégal	Cuir	373	315	300	73	+ 420	(-347)
	Peaux	1.319	510	-	1.319	1.170	149
. Mali	Cuir	265	87	40	225		225
	Peaux	3.000	208	-	3.000		3.000
. Niger	Cuir	275	65	-	275	100	175
	Peaux	2.200	900	600	1.600	2.530	(- 930)
. Haute-Volta	Cuir	200	87	-	200	-	200
	Peaux	890	642	200	690	+ 500	190
. Côte d'Ivoire	Cuir	250	175	-	250	50	200
	Peaux	860	(430)	-	860	300	560
. Dahomey	Cuir	74	(30)	-	74	20	54
	Peaux	362	(180)	-	362	350	12
. Togo	Cuir	31	(20)	-	31		31
	Peaux	359	(180)	-	359		359
Sous/total	Cuir	1.572	814	440	1.132	590	542
	Peaux	10.290	3.150	800	9.490	4.850	4.640
8 EAMA d'Afrique Centrale							
. Tchad	Cuir	270	205	(30)	240	200	40
	Peaux	1.183	500	-	1.183	300	883
. Cameroun	Cuir	299	250	-	299	100	199
	Peaux	916	(360)	-	916	-	916
. R. C. A.	Cuir	118	(45)	-	118		118
	Peaux	193	(100)	-	193		193
. Gabon	Cuir	2	2	-	2		2
	Peaux	29	(15)	-	29		29
. Congo	Cuir	9	(4)	-	9		9
	Peaux	47	(25)	-	47		47
. Zaïre	Cuir	124	(80)	(100)	24		24
	Peaux	852	(250)	(50)	802		802
. Rwanda	Cuir	70	70	10	60		60
	Peaux	380	350	100	280		280
. Burundi	Cuir	81	73	-	81	60	21
	Peaux	450	450	-	450	420	30
Sous/total	Cuir	973	729	140	833	360	473
	Peaux	4.050	2.050	150	3.900	720	3.180
. Somalie	Cuir	325	255	-	325	(300)	25
	Peaux	5.100	4.300	470	4.630	-	4.630
. Madagascar	Cuir	905	480	450 (2)	455	+ 500	(- 45)
	Peaux	431	(215)	-	431	-	431
Total 18 EAMA	Cuir	3.775	2.278	1.030	2.745	1.750	995
	Peaux	19.871	9.715	1.420	18.451	5.570	12.881
soit en tonnes, sec (3)	Cuir	23.800	14.350	6.500	17.300	11.030	6.270
	Peaux	11.920	5.830	850	11.070	3.340	7.730
	Ensemble	35.720	20.180	7.350	28.370	14.470	
	Arrondi à	36.000	20.000	7.500	28.500	14.500	14.000
soit en millions de pieds carrés (3)	Cuir	113	68	31	82	53	29
	Peaux	99	49	7	92	28	64
	Ensemble	212	117	38	174	81	93
	Arrondi à	210	120	40	170	80	90

(1) Dernières années connues : 1969, 1970, 1971, 1972 suivant les pays

(2) Y compris SOMAGEL pour la gélatine (150.000 cuirs puis 300.000)

(3) Norme retenue : 1 cuir sec = 6,3 kg = 30 pieds carrés
1 peau sèche = 0,6 kg = 5 pieds carrés

Il semble toutefois admissible que ces évènements ne remettront pas en cause la vocation pastorale des pays concernés et que les prévisions antérieures seront atteintes, mais avec un certain nombre d'années de retard correspondant au délais de reconstitution des cheptels. Le cheptel des bovins, moins résistants que les chèvres à la sécheresse, semble avoir particulièrement souffert et il est, par ailleurs, plus long à se reconstituer que celui des petits ruminants.

S'il n'est donc pas possible de compter sur un accroissement rapide des disponibilités, il l'est par contre de tenter une valorisation plus poussée de la production actuelle de cuirs et peaux bruts en agissant sur :

- la qualité de la production,
- la collecte,
- le traitement des cuirs et peaux.

Dans le cadre des travaux faisant l'objet du présent rapport, une étude comparative de préfactibilité de divers types de tannerie dans six EAMA a été réalisée (voir Volume IV) ; les principaux éléments de cette étude seront présentés ci-dessous.

3. 3. 6. 1 - Qualité de la production

Avant 1972, année où la pénurie est apparue brutalement sur le marché mondial, les défauts des cuirs et peaux africains étaient couramment évoqués par les professionnels et invoqués pour expliquer les bas prix auxquels ils étaient négociés. Ces défauts sont réels, dûs aux parasites, aux marquages, à divers traitements physiques etc. . . mais certains sont actuellement considérés comme "réparables" et, sous la pression de la demande, l'incidence de ces défauts sur l'usage ultérieur qui est fait de ces cuirs et peaux semble moins "dévalorisante" qu'auparavant.

Quoiqu'il en soit, l'amélioration de la qualité est souhaitable, elle passe par trois voies :

a - Formation et information des éleveurs et des bouchers

Sur le plan purement technique, des actions peuvent se donner pour objectif :

- la suppression du marquage au fer, pratique traditionnelle qui ne s'impose nullement comme la seule utilisable pour reconnaître les animaux, contrairement à ce qui est couramment admis notamment dans la zone soudano-sahélienne. Dans certaines régions en effet, au Sud de Madagascar par exemple, ce mode de marquage n'existe pas, à la plus grande satisfaction des éleveurs et des acheteurs ; il est remplacé par un marquage sur les oreilles et sur les cornes.
- l'amélioration de la dépouille, à effectuer avec le soin nécessaire mais aussi avec le matériel adéquat (couteau spécial en particulier).
- l'amélioration du séchage à réaliser sur cadre et à l'ombre plutôt que par terre et au soleil.

L'information doit également porter sur les modes et conditions de commercialisation notamment sur les prix.

Les actions sur les producteurs nécessitent la présence au milieu d'eux de personnel disposant des connaissances nécessaires, capable de diffuser l'information et de la faire passer dans les faits et disposant de moyens matériels appropriés.

b - Formation de personnel qualifié

Il a déjà été signalé que dans certains EAMA, spécialement dans ceux de la zone soudano-sahélienne, ainsi que le Rwanda, le Burundi, la Somalie et Madagascar, les ressources provenant de la valorisation des produits de l'élevage tenait une place non négligeable dans l'économie et surtout étaient riches de potentialités non encore exploitées. La formation de personnel qualifié pour accroître la valorisation de la production des cuirs et peaux peut donc être considérée comme justifiée.

Il est alors curieux de constater que malgré cette situation, dans bon nombre des pays concernés, les spécialistes en cette matière sont rares, de même que les boursiers à l'étranger ayant choisi cette spécialité.

Toutefois, des réalisations ont déjà été menées à bien, dans certains pays au niveau national, qui pourraient éventuellement être mises à profit au niveau des EAMA, par exemple :

- au Niger, l'Ecole des Cuirs et Peaux de Maradi constitue des équipes de formation et de contrôle qui interviennent dans les structures locales au niveau des PAS (Ensemble Puits - Abattoirs - Séchoirs) ou directement dans les abattoirs de brousse et chez les bouchers.
- le Centre d'Enseignement des Cuirs et Peaux de Kigali forme des inspecteurs qui sont affectés, à leur sortie du Centre, dans les préfectures pour assurer le contrôle des productions mais également la formation des bouchers et de leurs employés.
- à Kigali également, il est prévu que la formation des infirmiers - vétérinaires porte sur la préparation et le classement des peaux ainsi que sur la construction des hangars de séchage pour leur permettre de diffuser ces techniques dans l'exercice de leurs fonctions.
- au Rwanda, une campagne radiophonique prolongée, qui est considérée comme ayant eu des effets bénéfiques, a porté sur la diffusion des techniques relatives à la dépouille et à la conservation des peaux.

c - Moyens matériels

Les équipements nécessaires à l'amélioration des cuirs et peaux représentent des investissements modestes : hangars de séchage, cuves d'arsenicage, magasins de stockage, couteaux de dépouille à bout rond etc. . .

En période de conjoncture favorable des prix, il n'est pas exclu de prévoir un droit complémentaire du droit de sortie destiné au financement de ces installations et de la formation des inspecteurs-formateurs (1).

(1) Une telle mesure était envisagée au Rwanda lors du passage de la mission, en 1973

3.3.6.2 - Collecte

Si le nombre de cuirs et peaux disponibles n'est pas susceptible de réagir rapidement aux actions de promotion, il n'en est pas de même des quantités collectées, sensibles à un certain nombre de facteurs dont le principal est le prix payé au producteur.

a - Prix au producteur

Le stimulant incitant le plus sûrement le producteur (éleveur ou boucher) à augmenter la part commercialisée de sa production et à améliorer sa qualité est l'achat de ses cuirs et peaux à des prix jugés rémunérateurs et différenciés suivant un classement par qualité.

S'inspirant de ce qui existe en Afrique de l'Est, certains EAMA envisagent l'établissement et la diffusion d'un prix garanti au producteur modifié aussi souvent que les circonstances l'exigent.

Ce prix tient compte des qualités, des frais de ramassage et de commercialisation, des cours mondiaux mais aussi des offres pratiqués par les pays voisins pour limiter les sorties clandestines du territoire national. La réglementation des prix pratiqués dans certains EAMA, ne présente pas toujours cette souplesse.

b - Structures de commercialisation

Suivant les pays, la commercialisation relève du secteur public (avec ou sans monopole) des secteurs privé ou mixte. L'efficacité de ces structures se mesure, du point de vue de l'économie nationale par les quantités collectées, par la valeur ajoutée restant dans le pays et par le profit des agents économiques concernés notamment des producteurs.

Dans certains pays africains non associés, le fonctionnement de comptoirs d'achats semble donner satisfaction.

La réglementation de la profession notamment par l'établissement d'une carte professionnelle, a été instaurée dans divers EAMA pour simplifier les circuits de commercialisation et tenter de limiter le passage, hors douane, des frontières.

c - Contrôle aux frontières

L'attention portée aux prix réels pratiqués de chaque côté des frontières et l'adaptation des prix aux circonstances peut se substituer avantageusement au renforcement des contrôles réglementaires difficiles à réaliser compte tenu de l'étendue et de la nature de ces frontières.

d - Distinction des origines

A partir des pays continentaux, les exportations se font après des opérations de transit au cours desquelles des peaux d'origines diverses sont mélangées. Ainsi le plus souvent, l'origine réelle des peaux n'est pas connue sur les marchés internationaux. Il peut être intéressant, pour un pays soucieux de promouvoir la qualité de sa production et de la faire connaître, de permettre l'identification de l'origine, par une marque distinctive par exemple.

3.3.6.3 - Traitement des cuirs et peaux

En plus des actions menées dans les domaines de la qualité de la production et de la collecte, la valorisation des matières brutes "cuirs et peaux" passe par le tannage sur place. Le tannage déjà réalisé dans 10 EAMA peut être plus répandu puisque nous avons vu que les disponibilités et même les quantités collectées le permettent. Toutefois, l'implantation de nouvelles unités doit être subordonnée :

- aux essais nécessaires permettant de préciser les caractéristiques des cuirs et peaux et de définir le traitement industriel approprié, si le tannage n'est pas encore réalisé sur place ou nécessite des mises au point. Dans un souci d'objectivité, ces opérations peuvent être confiées à des organismes spécialisés dans les études techniques sur le traitement et le travail des cuirs et peaux comme par exemple le Centre Technique du Cuir à Lyon (France), qui présente l'avantage d'avoir déjà l'expérience des cuirs et peaux africains et peut également apporter son assistance technique pour la conception, le lancement ou l'exploitation d'unités de tannage.
- à l'existence et à l'application de mesures relatives à la répartition des disponibilités entre les exportations en "brut" et l'approvisionnement des tanneries tant industrielles qu'artisanales.

- aux conditions d'ordre technique relatives à cette activité, en particulier les ressources en eau et l'évacuation des eaux résiduaires.

Pour la mise en route ou l'exploitation de certaines installations existantes, il est apparu qu'une assistance technique ou de gestion, comme par exemple en Mauritanie, au Rwanda, au Mali... , pourrait intervenir utilement.

3.3.6.4 - Etudes de préfaisabilité (voir Volume IV)

L'objet de l'étude est de détecter et de définir les activités industrielles, à vocation exportatrice vers les pays industrialisés et particulièrement la CEE, susceptibles d'être implantées ou développées dans les EAMA.

A l'examen de la situation dans les Etats Associés, il est apparu que des disponibilités en cuirs et peaux permettent d'envisager la réalisation de nouvelles unités de tannage. Dans certains pays des projets existent déjà, à des stades divers d'avancement. Dans d'autres, de nouvelles réalisations semblent envisageables.

Dans le cadre de l'étude, il n'était pas possible d'examiner l'ensemble de toutes les éventualités ; une sélection a donc été opérée portant à la fois sur les localisations, sur la taille des unités et leur programme de production pour permettre des comparaisons entre les six pays retenus (Sénégal, Haute-Volta, Tchad, Rwanda, Burundi, Madagascar) et un pays européen, la France en l'occurrence pour lequel les données de base ont été obtenues. L'étude de préfaisabilité réalisée porte donc sur six unités, localisées chacune dans un des EAMA retenus et fonctionnant dans l'hypothèse de deux programmes de production alternatifs :

- cuirs et peaux (ou cuirs seuls) en "wet-blue",
- cuirs et peaux (ou cuirs seuls) en "stain".

La capacité retenue annuelle :

- 100.000 cuirs de bovins,
- ou - 60.000 cuirs de bovins + 70.000 peaux de caprins,

est compatible avec les disponibilités des pays considérés. Elle est donc réalisable dans chacun d'eux, mais ce choix ne signifie pas que cette capacité est la mieux adaptée à chaque pays ; il a seulement pour but de permettre les comparaisons. La détermination de la capacité optimale relève de l'étude du projet proprement dit et non d'une étude de préfaisabilité comparative telle que celle réalisée dans le cadre du présent travail.

Les éléments de base fournis par cette étude de préfactibilité peuvent être utilisés à deux fins :

- pour l'examen, par les autorités compétentes, des projets soumis à l'agrément au code des investissements dans les différents pays ;
- pour la mise au point de nouveaux projets.

Les caractéristiques des unités étudiées figurent dans le tableau suivant.

On constate sur ce tableau que :

- contrairement à ce qui est généralement admis, les investissements sont plutôt moins élevés en Afrique qu'en France, pour ce type d'activité, les frais de transport en Afrique, des équipements étant compensés par les prix moins élevés des terrains et des constructions.
- bien que les emplois prévus en Afrique soient plus nombreux qu'en Europe, les salaires versés sont nettement (de 2 à 4,5 fois) moins élevés en Afrique.
- les prix "entrée tannerie en France" des cuirs et peaux secs d'origine africaine sont de 36 à 116 % plus élevés que les prix "entrée usine dans pays producteur", suivant les origines et les types de cuirs et peaux.
- les prix de revient "entrée atelier de finissage en France" sont moins élevés pour les cuirs et peaux tannés (wet blue et stain) en Afrique que pour les mêmes tannés en France :
 - de 3 à 12 % pour les cuirs en "wet blue" (sauf pour le Tchad)
 - de 3 à 18 % pour les cuirs en "stain"
 - de 57 à 72 % pour les peaux de caprins en "wet blue"
 - de 66 à 80 % pour les peaux de caprins en "stain".

En outre, l'étude des effets (1) sur l'économie des pays africains d'implantation fait apparaître, en plus des masses salariales versées, des soldes positifs de la balance commerciale et de la balance des paiements résultant de la réalisation et du fonctionnement de ces unités.

La valeur du ratio :

valeur ajoutée induite/investissements

est comprise entre 6 et 40 % suivant les localisations et les programmes de fabrication.

(1) Les effets sont calculés sur les prix de revient "entrée atelier de finissage en France" et non sur les prix de vente, mal connus, subissant de fortes variations et pas comparables entre pays.

ETUDE DE PREFACTIBILITE
CARACTERISTIQUES DES UNITES DE TANNERIE ETUDIEES

Pays	Localisation	Capacité de production (par an)	Nature de la production	Investissements (en millions Fcfa)	Emplois (nombre)	Prix entrée usine (Fcfa/kg)		Frais de personnel (millions Fcfa/an)	Prix de revient (1)				
						Afrique	France		Cuir tanné en		France	Afrique	France
									Afrique	France			
Sénégal	Dakar	100.000 cuirs	Wet-blue Stain	88,0 208,6	48 93	120,4	177,0	25,5 40,7	331,7 446,5	361,1 527,6			
Haute-Volta	Ouagadougou	60.000 cuirs + 70.000 peaux	Wet-blue Stain	106,5 232,7	62 107	158,4 376,2	236,0 510,0	20,6 30,9	399,7 507,3	457,4 631,1	1.096,0 1.606,3	1.719,6 2.669,7	
Tchad	Fort-Lamy	100.000 cuirs	Wet-blue Stain	120,0 263,0	48 93	103,3	223,0	19,8 31,0	424,1 516,8	387,8 533,5			
Rwanda	Kigali	60.000 cuirs + 70.000 peaux	Wet-blue Stain	82,1 198,3	48 93	119,2 330,6	239,0 510,0	12,5 16,9	396,1 449,5	411,6 545,9	876,4 1.173,9	1.503,6 2.274,8	
Burundi	Bujumbura	60.000 cuirs + 70.000 peaux	Wet-blue Stain	87,7 205,9	62 107	133,1 308,1	239,0 510,0	18,0 25,8	386,7 448,0	411,6 545,9	909,1 1.265,9	1.503,6 2.274,8	
Madagascar	Tuléar	100.000 cuirs	Wet-blue Stain	97,2 225,9	48 93	103,7	177,0	26,6 42,1	314,8 397,7	325,4 455,7			
Référence	France	100.000 cuirs 60.000 cuirs + 70.000 peaux	Wet-blue Stain Wet-blue Stain	95,9 216,0 107,8 227,8	36 72 48 82			46,5 86,4					

(1) Au stade entrée atelier de finition en France en Fcfa/kg de matière première brute sèche.

Finalement, les résultats de cette étude comparative de préfaisabilité peuvent se résumer ainsi :

- La localisation préférentielle pour une tannerie traitant des cuirs et peaux africains, dont le tannage est destiné à être "fini" en Europe, se trouve en Afrique plutôt qu'en Europe (sauf exception pour les cuirs tannés du Tchad en "wet blue").
- Le traitement sur place des peaux de caprins est économiquement plus rentable du point de vue de l'entrepreneur, que celui des cuirs de bovins.
- L'avantage d'une implantation en Afrique, par rapport à une localisation en Europe est plus prononcé pour la fabrication du "stain" que pour celle du "wet blue".

Dans la plupart des cas étudiés, l'implantation des tanneries dans les EAMA semble donc intéressante pour l'investisseur, pour l'économie du pays d'implantation et surtout lors du tannage de peaux de caprins jusqu'au stade "stain". Il convient toutefois de rappeler que les produits obtenus à ce stade sont destinés à un usage précis. Les exigences de qualité, de délais et de commercialisation sont donc plus contraignantes que pour les produits au stade "wet blue", qui sont des produits intermédiaires sans destination spécifique.

Le passage par une production en "wet blue" peut donc être considéré comme une étape prudente dans les pays n'ayant pas encore d'expérience dans cette activité du tannage industriel et particulièrement des transactions relatives à ces produits sur les marchés internationaux.

Dans certains EAMA (1), la production des tanneries industrielles se poursuit jusqu'au stade du "cuir fini". Le plus souvent ce cuir est destiné aux utilisations locales, artisanales et industrielles. Rien ne s'oppose à d'éventuelles exportations vers l'Europe. Celles-ci toutefois sont subordonnées à des normes de fabrication strictes et surtout à la mise en place et au bon fonctionnement de circuits de commercialisation efficaces assurant les liaisons nécessaires entre les industries européennes, fabriquant des articles en cuir (ou en matières synthétiques) soumises elles-mêmes aux exigences d'un marché très concurrentiel et les entreprises implantées en Afrique susceptibles de les approvisionner.

(1) Sénégal, Mali, Niger, Zaïre, Somalie, Madagascar.

3.4 - Conclusions

Les grandes lignes de l'évolution, en matière de consommation de cuirs et peaux par les pays industrialisés, qui se dégagent des considérations précédentes sont les suivantes :

- les pays industrialisés se divisent en deux groupes :
 - . ceux dont la consommation est stagnante ou même en diminution comme les Etats-Unis, le Japon, la RFA et le Royaume-Uni, parmi les pays les importants des membres de l'OCDE dans ce secteur,
 - . ceux dont la consommation et les importations continueront à croître bien que lentement, au cours des prochaines années, comme l'Italie et la France à des taux de 1,5 à 3,5 % l'an suivant les types de produits, ainsi que l'URSS et les autres pays de l'Europe de l'Est où la progression des consommations sera sans doute plus rapide .
- au niveau des pays occidentaux, de l'URSS et des autres pays de l'Europe de l'Est, la FAO admet les projections suivantes pour 1980 :
 - . déficit (70.000 t) ou excédent (40.000 t) pour les cuirs de bovins (en tonnages d'équivalent sec) selon les hypothèses faites, en particulier sur la substitution de matières synthétiques au cuir,
 - . déficit de 125 à 175.000 t (en sec) pour les peaux d'ovins et de caprins.
- le secteur des industries de traitement des cuirs (tanneries) et des peaux (mégisserie), dans la Communauté à neuf évolue vers :
 - . la diminution du nombre des unités de production, le regroupement des entreprises et l'accroissement de la productivité,
 - . l'approvisionnement des entreprises est de plus en plus orienté vers les cuirs et peaux déjà tannés "à finir", en raison des sujétions d'exploitation de ce type d'entreprises dans les pays industrialisés.
- les pays sous-développés, en particulier ceux d'Amérique du Sud et d'Extrême Orient, jusqu'à maintenant principaux fournisseurs des pays industrialisés en cuirs et peaux bruts puis tannés "à finir" ont pris la détermination de substituer des exportations de produits finis à celles qu'ils effectuaient précédemment sous forme de **m**atières brutes ou semi-ouvrées.
- les cours des cuirs et peaux, à tous les stades d'élaboration, après être restés au même niveau à prix "courant" pendant plus de dix ans, ont effectué un rattrapage brutal dans le courant de l'année 1972, et semblent devoir se stabiliser à des niveaux suffisamment rémunérateurs pour stimuler les opérations de collecte dans les pays producteurs.

Cette situation est favorable à l'implantation éventuelle d'unités de traitement des cuirs et peaux locaux dans les EAMA.

Dans ce contexte, les Etats Associés présentent :

- . des disponibilités importantes mais imparfaitement exploitées, la collecte des dernières années représentant environ 50 à 60 % des disponibilités et la qualité des cuirs et peaux collectés étant susceptibles d'amélioration,
- . quatorze tanneries sont installées dans les EAMA. Leur capacité de traitement représente moins de 40 % des quantités de cuirs et peaux collectées et cette capacité n'est actuellement utilisée qu'à 50 %, à peine, en raison le plus généralement de difficultés d'approvisionnement ou de gestion.

Les disponibilités prévisibles à long terme sont difficiles à estimer, compte tenu notamment de l'incidence encore mal connue de la sécheresse actuelle dans les pays de la zone soudano-sahélienne sur l'évolution des cheptels. A titre indicatif, il semble admissible de proposer les fourchettes suivantes pour le disponible en 1985 :

- cuirs de bovins secs de : 28.000 à 35.000 t/an
- peaux d'ovins et caprins sèches de : 14.000 à 18.000 t/an

suivant qu'on retient comme hypothèse, la reconstitution des cheptels des années 1970-1971 en 1980 en admettant pour les cinq années suivantes un taux d'accroissement de 3 % par an, ou que l'on poursuit les tendances admises avant les années de sécheresse.

Quoiqu'il en soit, en rapprochant ces chiffres des déficits de la Communauté à neuf en 1971 ;

- cuirs de bovins, en équivalent sec : 48.000 tonnes
- peaux d'ovins et caprins, en équivalent sec : 88.000 tonnes

on constate que les quantités susceptibles de provenir des EAMA en 1985 sont de l'ordre de 43 % du déficit de la CEE à neuf en 1971 pour les cuirs de bovins et 10 % du déficit de la CEE à neuf en 1971 pour les peaux d'ovins-caprins en admettant l'hypothèse que la collecte dans les EAMA sera portée à 70 % des disponibilités pour les cuirs et à 60 % pour les peaux.

La tendance pour les tanneries européennes est de s'approvisionner de plus en plus en cuirs et peaux tannés "à finir" et de diversifier leurs sources d'approvisionnement. Or, l'étude de préfaisabilité "Tannerie" (volume IV) montre l'avantage pour l'entreprise de traiter sur place les cuirs et peaux locaux. Il semble donc raisonnable d'admettre que des tanneries implantées dans les EAMA et pouvant traiter les quantités supposées collectées en 1985, soit :

- 21.000 tonnes/an de cuirs de bovins secs
- 9.000 tonnes/an de peaux d'ovins-caprins sèches.

trouveront à écouler leur production sur les marchés européens : neuf pays de la Communauté, Espagne, Grèce, URSS, pays d'Europe de l'Est.

A partir des installations déjà réalisées dans les EAMA, les nouvelles unités de production et les extensions d'unités existantes devront représenter, pour parvenir aux productions envisagées, des capacités de traitement de :

- cuirs de bovins secs : 14.500 t, soit 2,3 millions de cuirs
- peaux d'ovins-caprins sèches : 8.000 t, soit 13 millions de peaux

La mise en place de ces capacités représenterait, pour l'ensemble des EAMA à l'échéance 1985, un investissement pouvant se situer entre 4 et 8 milliards F cfa (prix 1973), sans compter le financement des actions à mener pour augmenter la collecte et améliorer la qualité des cuirs et peaux collectés. Ce montant approximatif d'investissement industriel est fonction du stade d'élaboration envisagé pour la production ainsi que des localisations retenues. Il dépend également de la taille des unités à réaliser. Dans certains pays européens où les activités liées au traitement et au travail du cuir sont importantes, comme l'Italie, l'Espagne et la Grèce, une partie non négligeable de la production est, en effet, assurée par des unités dont la taille est à la limite entre l'artisanat et l'industrie. Ainsi en Espagne, 350 entreprises sur 610 recensées en 1968 comptaient moins de 5 salariés. Cet aspect du problème mérite d'être examiné lors de l'étude des structures de production à mettre en place, spécialement pour l'approvisionnement des fabricants locaux d'articles en cuir destinés éventuellement à l'exportation.

Les projets connus représentent déjà 76 % et 43 % de ces capacités à installer, respectivement pour les cuirs et pour les peaux ; mais il a été signalé par ailleurs que la répartition de ces projets dans les divers EAMA était à examiner pour que les capacités de traitement installées restent cohérentes avec les disponibilités, et mieux, avec les possibilités de collecte dans chaque pays.

L'étude de factibilité "tannerie" montre que le tannage sur place jusqu'au stade "stain", en particulier pour les peaux de caprins, les plus demandées en Europe, est plus intéressant pour l'entreprise et également pour l'économie du pays d'implantation que la production en "wet-blue". Mais ces exportations en stain sont soumises à des normes strictes de fabrication et elles exigent la mise en place de circuits de commercialisation élaborés permettant d'adapter continuellement et rapidement les fabrications aux exigences précises du destinataire. Pour les pays qui n'ont pas encore l'expérience de cette activité, on peut donc envisager une progression dans l'élaboration du produit exporté, du "wet-blue" au "stain". Le tannage jusqu'au stade du cuir fini peut également s'envisager, dès que la connaissance des matières premières à traiter et, que la qualification du personnel seront jugées suffisantes mais surtout lorsque les débouchés, après mise au point des modes commercialisation seront assurés. Une telle production peut, notamment, s'envisager dans les pays où seraient réalisées de nouvelles unités de fabrication d'articles en cuir destinés aux marchés locaux ou extérieurs.

4 - ARTICLES EN CUIR

L'examen des marchés d'articles en cuir (ou succédanés du cuir) présente un double intérêt dans le cadre de l'étude car ils conditionnent :

- . la demande de cuir consommé par les industries fabriquant des produits finis, en particulier la demande des entreprises de la Communauté européenne en cuir à importer, éventuellement à partir des EAMA,
- . l'implantation éventuelle d'industries de transformation dans les pays sous-développés et notamment dans les Etats associés à la CEE.

Les articles en cuir peuvent être classés dans les quatre groupes suivants qui seront examinés successivement :

- . chaussures
- . articles de maroquinerie dont :
 - . sacs à main et petite maroquinerie (portefeuilles, porte-monnaie ...)
 - . articles de voyage
 - . articles de chasse, de sellerie, cartables, sacoches ...
 - . articles de gainerie (écrins, étuis, garnitures de bureau ...)
 - . ceintures, bracelets-montre.
- . gants
- . vêtements en cuir.

Ces groupes sont d'importances très inégales tant du point de vue de la taille des marchés proprement dit que des quantités des cuirs qu'ils consomment. En particulier la place tenue par les chaussures est sans commune mesure avec celle des autres articles. Ainsi, à titre d'exemple, en 1972, les cuirs (bovins) et peaux (veaux, caprins) utilisés pour la fabrication de chaussures ont représenté de 80 à 95 % des quantités consommées en France pour la production de l'ensemble des articles en cuir.

Par contre, nous ne mentionnons que pour mémoire d'autres articles en cuir tels que les courroies destinées à l'industrie, les harnais, les articles de bourrellerie etc... qui représentent des marchés limités, souvent en régression et vivement "attaqués" par les produits de substitution du cuir. Ils ne sont donc pas analysés dans le cadre de cette étude, bien qu'ils puissent occasionnellement présenter des opportunités, à détecter par une démarche spécifique.

Pour chacun des groupes de produits retenus, les principales caractéristiques du marché mondial et de la demande des neuf pays membres de la CEE seront présentées ainsi que les possibilités qui s'offrent aux EAMA d'entreprendre sur place certaines fabrications en vue d'exporter vers les pays industrialisés, notamment ceux de la Communauté européenne.

4.1. Chaussures (articles chaussants)

Une certaine ambiguïté dans la terminologie courante fait que les "chaussures" ne constituent qu'une partie des "articles chaussants" alors que le secteur "chaussures" recouvre les activités relatives à l'ensemble des "articles chaussants".

Avant d'examiner les marchés dans le monde et en Europe ainsi que les possibilités de production des EAMA en vue d'exporter, il semble utile de rappeler les classifications utilisées pour les différents types "d'articles chaussants" ainsi que les diverses parties entrant dans la composition de la "chaussure".

4.1.1. Classification des articles chaussants, parties de chaussures

4.1.1.1. Articles chaussants

Plusieurs classifications sont utilisées pour différencier les "articles chaussants" ; elles se recouvrent partiellement mais leur examen et les recoupements qu'elles permettent peuvent servir à orienter un choix en vue d'entreprendre une fabrication dans un pays déterminé compte tenu du contexte local (matières premières, qualification de la main d'oeuvre, politique industrielle).

Parmi ces classifications, les cinq suivantes sont les plus couramment rencontrées :

- Par type d'article
 - . chaussures
 - . pantoufles
 - . articles chaussants en caoutchouc, tissus
 - . articles moulés en matières plastiques

- Par destination d'usage
 - . usage "ville"
 - . usage "intérieur"
 - . usages sport, détente, marche, travail

- Par procédé de fabrication
 - . couture
 - . soudage
 - . moulage ou injection sur tige façonnée
 - . moulage ou injection
 - . vulcanisation

- Par matières utilisées
 - . cuir (semelles et dessus)
 - . cuir (dessus seulement)
 - . tissus
 - . caoutchouc
 - . matières plastiques

- Par type de qualité (et prix)
 - . courant
 - . moyen
 - . luxe et confort
 - . grand luxe

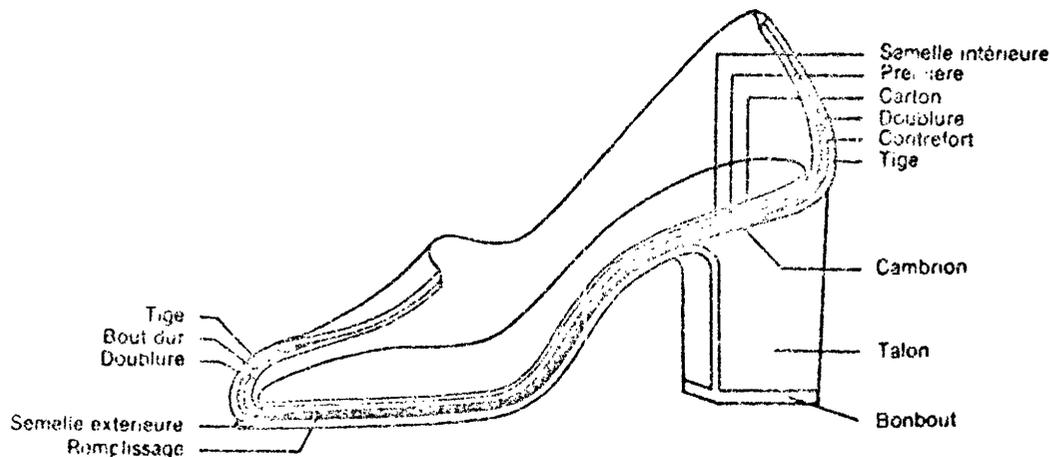
La nomenclature utilisée par l'OCDE dans ses statistiques, sous la rubrique "chaussures", recoupe ces diverses classifications :

- . chaussures avec dessus en cuir :
 - . hommes
 - . femmes
 - . enfants
- . pantoufles et autres chaussures d'appartement
- . chaussures entièrement ou principalement en tissu
- . chaussures en caoutchouc
- . chaussures en matières plastiques.

Devant cette multiplicité de classifications, il ne semble pas inutile de souligner au passage l'intérêt qu'il y aurait à établir puis à adopter, dans un cadre géographique le plus large possible, une nomenclature commune qui permettrait de suivre, dans le temps, l'évolution du secteur et d'effectuer des comparaisons internationales valables.

4.1.1.2. Parties de chaussures

Comme l'indique le croquis ci-dessous, les parties principales composant une chaussure de fabrication courante sont au nombre de 12, sans bien entendu que tous ces composants figurent nécessairement dans chaque type de chaussures.



Chacune de ces pièces peut être réalisée en différentes matières (1) ; pour 7 d'entre elles le cuir peut être utilisé en raison de ses qualités, compatibles avec les contraintes techniques, et les exigences de "confort", relatives à la fois à l'environnement du pied dans la chaussure et à la protection du pied vis à vis du milieu extérieur. Ces parties de chaussures sont :

(1) Voir le présent rapport général "Produits de substitution et de complément", 3.1.1.4, pages 101 et 102.

- . Le "dessus" qui représente le principal débouché du cuir. Les matières de substitution ne sont pas encore parvenues à réunir toutes les qualités offertes par le cuir pour cet usage (adaptation au pied, résistances à la flexion et à la traction, facilité de montage, aspect extérieur, imperméabilité et porosité, etc...), malgré les avantages qu'elles présentent, en particulier du fait de leur homogénéité et de leur prix.
- . La "semelle extérieure" est de plus en plus couramment réalisée en matières synthétiques qui présentent certains avantages en plus de leur prix, par exemple : résistances à l'abrasion et aux agents chimiques, parfois légèreté, possibilités de pré finition, etc...
- . La "semelle intérieure" pour laquelle les avantages du cuir sont toujours reconnus (résistance au frottement, à la transpiration, etc...), malgré son prix supérieur à celui des matières de remplacement.
- . Pour les autres principales parties de chaussures :
 - doublures
 - premières
 - talons
 - bon bouts

le cuir est toujours utilisé bien que soumis à la concurrence des matières synthétiques, le critère de sélection étant le plus souvent le prix, en fonction de la qualité de la chaussure, de sa durée d'usage et du confort désirés.

4.1.2. Marché mondial

Les statistiques fournies par l'OCDE sont apparues comme fournissant les éléments les plus utilisables pour approcher la marché des "articles chaussants" dans un cadre plus large que celui de la Communauté Européenne.

L'évolution des principales données relatives aux pays membres de l'OCDE figurent dans le tableau de la page 177 à propos duquel un certain nombre de réserves d'ordre statistique doivent être formulées, en particulier pour les dernières années, où les données relatives à plusieurs pays n'ont pu être rassemblées. Ces réserves visent principalement les chiffres de production et de consommation de chaussures en autres matières que le cuir et, du point de vue géographique, un certain nombre de pays (Pays-Bas, Norvège, Australie, Portugal, Grèce, Irlande, Turquie, Royaume-Uni).

D'autre part, il faut noter que les renseignements sur la production de chaussures en autres matières que le cuir portent sur trois rubriques :

- chaussures entièrement ou principalement en tissus
- chaussures en caoutchouc
- chaussures en matières plastiques,

tandis que les données sur la consommation ne visent que les deux premiers de ces postes.

A titre d'exemples concrets des difficultés d'appréciation, mentionnons, pour les pays européens en 1969 et 1970, une production de chaussures "non cuir" sans comparaison possible avec celle des années précédentes ; la même remarque vaut également, en 1970, pour les autres pays de l'OCDE.

Ces réserves empêchent donc de porter des appréciations, sur la longue période, pour une partie des postes retenus. Mais les comparaisons restent possibles tout au long de la décennie, et en tout cas pour les pays européens, pour les rubriques : production et consommation de chaussures "à dessus cuir" et pantoufles.

PRODUCTION - ECHANGES, CONSOMMATION DE CHAUSSURES
DANS LES PAYS MEMBRES DE L'OCDE

En millions de paires

	1960			1965			1969			1970			1971		
	Chaus- sures à dessus cuir	Pan- toufles (1)	Autres (2)												
<u>Production</u>															
· Pays européens de l'OCDE	500,8	174,6		678,8	170,2	147,7	784,5	172,6	276,3	739,2	155,1	234,1	756,7	164,0	(5)
· Autres pays OCDE				628,1	130,0	410,7	557,5	131,3	369,0	531,9	130,9	484,5	514,1	123,8	264,6
Total OCDE				1.306,9	300,2	558,4	1.342,0	303,9	645,3	1.271,1	286,0	718,6	1.270,8	287,8	(509,6)
<u>Importations</u>															
des pays européens de l'OCDE, en provenance du reste du monde (3)	2,8	6,5		8,6	10,4	52,7	13,7	24,6	81,8	13,7	18,7	95,4	19,5	21,5	111,7
<u>Exportations</u>															
des pays européens de l'OCDE à destination du reste du monde (3)	26,7	3,7		46,3	5,0	8,2	134,8	4,7	8,8	152,9	8,5	32,2	154,8	8,6	36,6
<u>Consommation apparente (4)</u>															
· Pays européens de l'OCDE	479,0	178,5		640,2	173,7	173,7	640,0	159,2	225,1	592,2	161,9	216,0	617,5	167,6	
· Autres pays OCDE				662,4	114,3	319,8	663,9	119,3	288,7	627,5	116,2	323,5	618,9	111,6	
Total OCDE				1.302,6	288,0	493,5	1.303,9	278,5	513,8	1.219,7	278,1	539,5	1.236,4	279,2	

Sources : OCDE " l'industrie des cuirs et peaux et de la chaussure "

(1) Pantoufles et autres chaussures d'appartement

(2) Autres chaussures entièrement ou principalement en caoutchouc, en matière plastique

(3) En 1960, à l'exclusion de Grèce, Irlande, Turquie

En 1965, à l'exclusion de Grèce, Irlande, Espagne

(4) Consommation apparente = Production + Importations - Exportations (donnée par OCDE)

(5) Incomplet pour Autriche, Espagne, Irlande
non disponible pour Finlande et Norvège

Nota : les pays membres de l'OCDE sont indiqués sur le tableau p. 105.

4.1.2.1. Consommation

a) Evolution

Pour les pays européens membres de l'OCDE, le tableau précédent montre, entre 1960 et 1970, un accroissement de 29 % des consommations totales de "chaussures à dessus cuir". En fait, comme pour les cuirs et peaux tannés, une analyse plus fine met en évidence un recul dans les dernières années. Après un gain de 1/3 entre 1960 et 1965, les consommations sont restées étales jusqu'en 1969, avec une pointe en 1968, elles ont ensuite diminué en 1970 puis amorcé une nouvelle progression en 1971.

C'est aussi, vraisemblablement la même évolution qui a eu lieu pour les autres pays de l'OCDE. On manque malheureusement à leur sujet des statistiques 1960, mais les renseignements sur le quinquennat 1965 - 1970 traduisent les mêmes tendances qu'en Europe, sauf pour 1971 : progression de 1965 à 1968, année exceptionnelle (+ 85 %), récession depuis lors.

Le poste "pantoufles" présente la même physionomie que celui des "chaussures à dessus cuir".

La situation semble différente pour les chaussures en matières autres, mais les réserves faites ci-dessus interdisent de tirer des conclusions.

Notons seulement que la consommation totale d'articles chaussants des pays de l'OCDE a diminué de 1968 à 1970 (- 4 %), ce qui signifie par tête un abaissement plus sensible encore, dont on peut raisonnablement déduire une saturation des besoins.

b) Consommations individuelles

La consommation par habitant est très variable suivant les pays, elle est en effet fonction du niveau des revenus individuels. Toutefois, l'élasticité " Consommation/revenus" diminue avec l'élévation des revenus et une saturation apparaît à des seuils différents suivant les produits : 2, 8 paires/an pour les chaussures à dessus cuir d'après une étude de l'Ifo-Institut de Munich.

Les différences observées entre les pays industrialisés et les pays sous-développés pour les consommations individuelles (de 4, 56 à 0, 33) montrent que le marché mondial est loin d'être saturé, une énorme demande potentielle existant encore dans les pays sous-développés, ainsi que dans certains pays de l'Europe de l'Est et du Sud.

CONSOMMATION INDIVIDUELLE D'ARTICLES
CHAUSSANTS PAR PAYS

En nombre de paires/habitant/an

	1960		1971			
	Chaussures à dessus cuir	Pantoufles	Chaussures à dessus cuir	Pantoufles	Autres chaussures (1)	Total
<u>Communauté Européenne</u>						
. RFA	2,17	0,62	2,71	0,59	1,09	4,39
. UEBL	1,26	0,89	2,07	0,94	0,61	3,62
. Danemark	1,48	0,22	1,65	0,22	0,86	
. France	1,69	1,38	(1,49)	1,05	1,66	4,20
. Irlande	1,27		1,89	0,40		
. Italie	0,99	1,01	1,91	0,11	0,26	2,28
. Pays-Bas	1,73	(5,01)	2,07	0,50	1,03	3,60
. Royaume-Uni	2,32	0,66	1,90	0,69	1,97	4,56
<u>Autres pays européens</u>						
. Autriche	1,17	0,24	1,58	0,46		
. Espagne	0,92	0,48	1,11	0,13		
. Finlande			1,32	0,24	1,30	
. Norvège	1,50	0,19	1,64	0,28		
. Portugal	0,72		1,31			
. Suède	1,96	0,73	1,70	0,54	0,79	
. Suisse	2,02	0,79	2,53		1,80	
. Etats-Unis	2,91 (2)	0,44 (2)	2,67	0,47		
. Canada	2,16 (2)	0,68 (2)	1,80	0,68		
. Japon	0,54	0,15	0,26			
. Argentine						1,53
. Brésil						1,1
. EAMA (de 0,1 à 1,4 suivant les pays)						0,61
. Inde						0,33
. Pakistan						0,75

(1) Suivant les pays : chaussures entièrement ou principalement en tissu + chaussures en caoutchouc (rubrique OCDE), dans ce cas le total n'est pas indiqué, ou ensemble "autres articles chaussants".

(2) 1965

Le tableau ci-dessus montre que la consommation individuelle de "chaussures à dessus cuir" a augmenté depuis 1960 dans la plupart des pays sauf certains (France, Royaume-Uni, Suède, Etats-Unis, Canada, Japon). Pour les pantoufles, dont certaines sont en cuir, des variations dans les deux sens apparaissent (1), et aucune tendance ne se dégage.

c) Répartition par pays

On ne dispose pas actuellement de données utilisables à l'échelle mondiale sur la consommation de l'ensemble des articles chaussants.

Les statistiques de l'OCDE donnent les consommations de chaussures "à dessus cuir" en 1971 dans les pays membres de l'Organisation (sauf Australie, Turquie, Grèce). Celles-ci se répartissent à peu près par moitié entre l'Europe d'une part, les Etats-Unis et le Canada d'autre part.

	En millions de paires	%
Communauté Européenne (à 9)	514	41,6
Autres pays européens membres de l'OCDE (2)	103	8,4
Etats-Unis	552	44,7
Canada	39	3,1
Japon	28	2,2
	<hr/>	<hr/>
	1.236	100

d) Caractéristiques de la demande

Les conditions climatiques semblent avoir une incidence sur la nature des consommations. Ainsi, les pays chauds restent actuellement plus fidèles aux chaussures à semelles et dessus cuir que les pays du Nord de l'Europe.

Dans les pays industrialisés, les changements de modèles, dus aux exigences de la mode se font de plus en plus rapides. Si, par le passé dans ces pays, deux collections étaient proposées chaque année, on s'achemine progressivement vers un échantillonnage permanent, qui n'est pas sans conséquence sur les modes de production (petites séries, adaptation rapide) et n'est guère favorable aux producteurs éloignés des marchés de consommation.

(1) On peut supposer qu'il s'agit d'anomalies pour l'Italie et les Pays-Bas.

(2) Autriche, Finlande, Norvège, Portugal, Suède, Suisse, Espagne.

4. 1. 2. 2. Production

a) Evolutions

A l'examen du tableau de la page 177, deux évolutions divergentes, relatives à la production, doivent être relevées :

- forte progression en Europe (OCDE) pour les chaussures "à dessus cuir" (+ 50 % en 10 ans), même si 1970 a marqué un recul sur l'année précédente
- pour ces mêmes chaussures, dans les autres pays de l'OCDE, après la stagnation 1965 - 1968, recul de la production (- 16 %) qui semble d'origine structurelle.

Il en résulte globalement, pour ce type de chaussures et pour l'ensemble des pays membres de l'OCDE, une chute de la production faible entre 1965 et 1970 (- 30 millions de paires), plus forte depuis 1968 (- 125 millions de paires).

Le poste "pantoufles" se comporte toujours, dans ses grandes lignes comme celui des chaussures "à dessus cuir", on peut y noter toutefois une tendance à des fluctuations moins marquées :

- stabilité en Europe de 1960 à 1971
- même stabilité dans les autres pays entre 1965 et 1970 puis baisse, peut être conjoncturelle, en 1971
- enfin, globalement, récession de 4 % de 1965 à 1971.

Pour les chaussures en matières autres, les mêmes réserves que précédemment imposent la même prudence dans les conclusions. Globalement et selon les données du tableau, il apparaît que la production en Europe (OCDE) a cru régulièrement, pour l'ensemble des articles chaussants entre 1965 et 1970 (+ 8 %), par contre elle a diminué aux Etats-Unis et au Japon.

b) Répartition par produits

La part des chaussures "à dessus cuir" dans la production totale d'articles chaussants des pays membres de l'OCDE s'est maintenue de 1965 à 1968, elle reste importante (de 55 à 60 %) mais tend à diminuer :

- 1965 60,4 %
- 1968 61,3 %
- 1969 58,6 %
- 1970 55,9 %
- 1971 54,5 %

Dans les chaussures "à dessus cuir" la part de celles dont la semelle est également en cuir diminue en particulier dans les pays du Nord de l'Europe comme l'indique le tableau ci-dessous (1) :

	1960	1970
Etats-Unis		17 %
Italie	83 %	67 %
Pays-Bas	35 %	17 %
Suède	47 %	7 %
Espagne	49 %	42 %
Portugal	56 %	36 %

Les pantoufles représentent toujours de 12 à 13 % des productions d'articles chaussants en quantité.

c) Répartition par pays

En l'absence de statistiques cohérentes sur la production mondiale, il semble raisonnable d'admettre, à partir des divers documents disponibles consultés que cette production mondiale d'articles chaussants a été de l'ordre de :

4 milliards de paires en 1971 se répartissant comme suit :

(1) % de production de chaussures à semelle "cuir" dans la production de chaussures "à dessus cuir".

Communauté européenne (à 9)	25 %	soit environ 1.000 millions de paires
Etats-Unis	20 %	" 800 "
U. R. S. S.	18 %	" 720 "
	<hr/>	<hr/>
	63 %	2.520
Espagne	3 %	
Tchécoslovaquie	3 %	
Roumanie	2 %	
République démocratique d'Allemagne	2 %	
Canada	2 %	
Mexique	4 %	
Argentine	3 %	
Inde	3 %	
Corée du Sud	2 %	
	<hr/>	<hr/>
	24 %	960
Reste du Monde	13 %	520
	<hr/>	<hr/>
	100 %	4.000

Au cours des dernières années, les trois grands groupes de pays producteurs (Communauté européenne, Etats-Unis, URSS) ont conservé et de loin, leur première place dans la production mondiale, mais pour certains types de chaussures, des pays sont apparus comme de nouveaux producteurs et exportateurs non négligeables ce sont :

- les pays d'Extrême-Orient (Hong-Kong, Taiwan ...) et ceux d'Europe de l'Est, pour les articles bon marché, de fabrication simple, comme les chaussures en matières plastiques et les espadrilles.
- les pays d'Amérique du Sud pour les chaussures en cuir, ainsi que certains pays européens (Grèce, Espagne). Les premiers, gros producteurs et exportateurs de cuirs et peaux jusqu'à maintenant, ont décidé de fabriquer sur place des produits finis pour les exporter vers les pays industrialisés, les Etats-Unis en premier lieu mais aussi l'Europe. Ainsi, par exemple, le Brésil a entrepris des actions d'investissement dans ce sens, ses exportations sont passées de 2 millions \$ en 1969 à 29 en 1971 et doivent atteindre 50 en 1974, représentant de 5 à 6 millions de paires de chaussures à dessus cuir. On compte plus de 1.100 entreprises dont plusieurs sociétés américaines et européennes qui se sont installées sur place ; il est toutefois à noter

qu'une bonne partie de la production est assurée par de petites et moyennes entreprises. Sur le plan commercial en Europe, un effort particulier a été effectué : un bureau permanent a été créé à Tilburg (Pays-Bas) pour entretenir les contacts avec les acheteurs et suivre sur place les tendances de la mode européenne. Localement, des Centres de formation de la main d'oeuvre à tous les niveaux ont été mis en place.

d) Techniques de fabrication

Pour améliorer la qualité des produits finis et aussi pour adapter les conditions de fabrication dans les pays industrialisés aux exigences de prix, des recherches ont été menées activement depuis plusieurs années. L'industrie de la chaussure, considérée jusqu'à maintenant comme une industrie de main d'oeuvre s'équipe progressivement en matériel moderne et s'automatise en vue de réaliser des gains de productivité. De l'avis des professionnels, on doit s'attendre à une évolution importante des techniques de fabrication dans les prochaines années, les transformations les plus profondes devant être attendues dans la conception de la "tige" ou "dessus" de la chaussure.

Ces évolutions tendent à réduire la part des coûts de main d'oeuvre dans le prix de revient pour permettre de poursuivre cette activité dans les pays industrialisés ; elles ne vont donc pas dans le sens d'un transfert volontaire d'activité dans les pays sous-développés, à l'encontre de ce qui est observé pour le traitement des cuirs et peaux.

4.1.2.3. Echanges internationaux des pays européens de l'OCDE avec le reste du monde

a) Chaussures à dessus cuir

Nous avons vu précédemment que de 1965 à 1971, la production a augmenté tandis que la consommation baissait ; il en résulte donc que les ventes à l'étranger ont progressé.

Le tableau de la page 177 montre que les importations en 1971 sont 7,7 fois plus élevées qu'en 1960 en volume, ce coefficient étant de 5,8 pour les exportations. Mais les niveaux de départ étant très différents, la balance en quantités (exportations - importations) s'est, en fait, beaucoup améliorée (voir tableau p. 185).

ECHANGES DES PAYS EUROPEENS DE
L'OCDE AVEC LE RESTE DU MONDE

+ excédent
- déficit

	Unités	1960	1965	1968	1969	1970	1971
<u>Chaussures à dessus cuir</u>							
Exportations-importations	Millions de paires	+ 24	+ 38	+ 100	+ 124	+ 140	+ 135
Exportations/production	%	5,3	6,8	14,4	17,2	20,7	20,5
Importations/consommation	%	0,6	1,3	1,4	1,7	1,9	2,6
<u>Exportations + Importations</u> Production	%	5,9	8,1	14,5	18,9	22,5	23,0
<u>Pantoufles et chaussures d'intérieur</u>							
Exportations-importations	Millions de paires	- 2,8	- 5,4	- 15,8	- 19,9	- 10,2	- 12,9
Exportations/production	%	2,1	2,9	1,4	2,7	5,5	5,2
Importations/consommation	%	3,6	6,0	15,5	15,5	11,6	12,8
<u>Exportations + Importations</u> Production	%	5,8	9,0	12,3	17,0	17,5	18,4
<u>Autres articles chaussants</u>							
Exportations-importations	Millions de paires		- 44,5	- 62,3	- 73,0	- 75,9	- 75,1
Exportation/production	%		5,6	5,6	3,2	13,8	13,8
<u>Exportations + Importations</u> Production	%		41,2	46,2	32,5	54,5	56,0

La part des importations en provenance des pays hors OCDE, c'est-à-dire principalement pays de l'Est et pays sous-développés, a très légèrement augmenté : elles intervenaient pour 8 % du total (en quantités) en 1960, 9,7 % en 1965 et 12 % en 1971. Mais la progression est lente et l'essentiel est toujours assuré par l'Europe (88 % en 1971) et plus précisément la CEE à 6 (68 % en 1971).

Les exportations sont plus diversifiées puisque les ventes à des pays hors OCDE comptaient pour 28 % en 1960, 16 % en 1965, 8 % en 1971. Mais la polarisation sur l'OCDE s'est fortement accentuée au cours de la décennie, principalement sur l'Amérique du Nord qui absorbait 20 % des exportations européennes en 1960, 26 % en 1965 et 43 % en 1971, surtout à partir de l'Italie (25 %) et de l'Espagne (14,2 %).

La part de la production exportée n'a cessé d'augmenter de 1960 à 1970, passant de 5,3 à 20,5 %, l'Europe se spécialisant de plus en plus dans la fourniture d'articles de qualité, à prix relativement élevés.

b) Pantoufles, autres chaussures

Pour ces deux types d'articles chaussants, le déficit, en quantité, est net et s'est accru depuis 1960. Les exportations représentent une faible partie de la production (de 2,1 à 5,6 % sauf 13,8 % pour les chaussures autres en 1971).

Cette détérioration continue de la balance commerciale a surtout profité, pour les pantoufles aux pays à commerce d'Etat, dont la part est passée de 8 à 14 % entre 1965 et 1970 tandis que les autres pays voyaient leurs livraisons régresser en valeur absolue entre ces deux dates (respectivement 6,9 et 5,9 millions de paires). Pour les chaussures en autres matières que le cuir, cette détérioration a profité aux "autres pays" dont les exportations ont progressé en 5 ans de 5 millions de paires, mais dont la part dans les achats européens a cependant baissé, passant de 45 % en 1965 à 34 % en 1970.

c) Ensemble des articles chaussants

Pour l'ensemble des articles chaussants, on constate une forte augmentation des échanges internationaux des pays européens de l'OCDE avec les autres pays. Mais cet accroissement provient surtout des exportations de chaussures à dessus cuir, ce qui ne révèle pas une tendance particulièrement favorable à l'objet de la présente étude.

4.1.3. Demande extérieure de la Communauté Européenne

Dans une première partie, les grandes lignes de l'évolution au cours de la dernière décennie, des postes des bilans "Ressources - Emplois" au niveau communautaire, pour les différents articles chaussants, seront présentées. Puis seront examinées, pour chaque membre de la Communauté, la demande d'importations en provenance de pays extérieurs à la Communauté ainsi que l'éventualité de transferts d'activité vers les pays sous-développés et particulièrement les EAMA, compte tenu des tendances observées dans chacun des 9 pays membres de la Communauté et de la situation actuelle du secteur dans chacun d'eux.

4.1.3.1. Evolutions communautaires

Le Comité de Liaison Européen des Industries de la Chaussure (CLEIC), installé à Bruxelles depuis 1958 et devenu en Septembre 1973 la Confédération Européenne de l'Industrie de la Chaussure, publie régulièrement des documents faisant le point de l'activité et des perspectives de la branche dans la CEE. Le tableau suivant est tiré de ces documents, en particulier de "l'industrie de la chaussure de la Communauté Economique Européenne" 1953 - 1967, 1968 - 1969 - 1970.

Il a été complété, pour les trois nouveaux membres de la Communauté en 1970, pour 1971 et pour les autres tableaux (p. 188 et 189), par les statistiques de l'OCDE. On ne constate, entre ces deux sources d'information en 1970, que des différences mineures provenant en particulier de la France et de l'Italie.

Les observations suivantes peuvent être faites au niveau communautaire à l'examen de ces tableaux :

TOUS ARTICLES CHAUSSANTS ET CHAUSSURES A DESSUS CUIR
 "RESSOURCES - EMPLOIS"
 DANS LA COMMUNAUTE EUROPEENNE 1961 - 1971

P : Production
 I : Importations
 E : Exportations
 C : Consommation

En millions de paires

		Tous articles chaussants						Dont chaussures à dessus cuir					
		1961	1964	1967	1970		1971	1961	1964	1967	1970		1971
						(1)						(1)	
RFA	P	156	166	149	164	157	152	108	118	104	107	117	113
	I	22	46	67	102	100	129	10	23	33	53	51	65
	E	6	9	12	19	18	17	3	5	7	12	12	11
	C	172	203	204	247	239	264	115	136	130	148	156	167
UEBL	P	24	28	23	18	17	17	12	13	13	11	10	10
	I	10	15	20	26	26	31	4	7	9	12	11	13
	E	6	6	5	5	6	6	3	3	3	3	3	3
	C	28	37	38	39	37	42	13	17	19	20	18	20
France	P	205	215	211	203	197	225	81	97	100	86	86	92
	I	5	14	23	47	39	47	1	4	7	12	12	13
	E	36	38	34	28	48	57	12	16	19	10	26	28
	C	174	131	200	202	188	215	70	85	88	88	72	77
Italie	P	102	120	234	350	330	355	80	93	190	265	265	263
	I	-	5	2	3	5	3	-	1	1	1	2	1
	E	42	72	124	218	226	235	33	54	107	158	173	159
	C	60	53	112	135	109	123	47	40	84	108	94	105
Pays-Bas	P	33	36	36	27	27	25	23	23	23	16	17	16
	I	7	14	17	26	26	31	3	6	9	13	13	15
	E	7	7	9	9	9	9	4	3	5	4	4	4
	C	33	43	44	44	44	47	22	26	27	25	26	27
CEE à 6	P	520	565	652	762	728	774	304	344	430	485	495	494
	I	44	94	129	205	196	241	18	41	59	91	89	107
	E	96	132	185	299	307	324	55	81	141	187	218	205
	C	468	527	596	668	617	691	267	304	348	389	366	396
Danemark	P		(9)	(9)		8	7		7(1)	(7)(1)		6	5
	I		4	7		11	13		2	4		5	5
	E		1	1		2	3		1	1		2	2
	C		12	15		17	17		8	10		9	8
Irlande	P		(9)	9		9	8		7	7		7	6
	I		(1)	-		2	2		€	€		1	1
	E		(1)	2		2	2		n. d.	2		2	2
	C		(9)	7		9	8		(7)	5		6	5
Royaume-Uni	P		201	186		195	194		127	108		100	98
	I		38	44		63	78		12	14		15	19
	E		11	12		20	20		7	8		12	12
	C		228	218		238	252		132	114		103	105
CEE à 9	P		784	856		940	983		485	552		608	603
	I		137	180		272	334		55	77		110	132
	E		145	200		331	349		89	152		234	221
	C		776	836		881	968		451	477		484	514

Source : CLEIC

(1) Source:OCDE

"RESSOURCES - EMPLOIS " 1971

ARTICLES CHAUSSANTS PAR PRODUITS ET PAR PAYS, DANS LA COMMUNAUTE EUROPEENNE

Q : Quantités en millions de paires
V : Valeurs en millions de dollars US

	RFA	UEBL	France	Italie	Pays-Bas	CEE à 6	DAN	IRL	R. U.	CEE à 9	%
Chaussures à dessus cuir											
Production	34	4	27	68	6	139	1	2	36	178	30
Hommes	61	5	39	161	6	272	2	2	32	308	51
Femmes	18	1	26	34	4	83	2	2	30	117	19
Enfants											
Total	113	10	92	263	16	494	5	6	98	603	100
Importations	65	13	13	1	15	107	5	1	19	132	40
V	250	60	56	3	61	430	22	5	66	523	73
Exportations	11	3	28	159	4	205	2	2	13	221	64
V	67	16	114	630	18	845	9	12	68	934	79
Consommation	167	20	77	105	27	396	8	5	105	514	53
Pantoufles et autres chaussures d'appartement											
Production	24	6	46	15	4	95	1	1	37	134	14
Importations	15	5	9	£	5	34	1	£	3	38	11
V	19	6	6	£	5	36	1	£	2	39	5
Exportations	3	2	8	9	1	23	£	£	2	25	7
V	6	3	8	13	1	31	£	£	4	35	3
Consommation	36	9	47	6	8	106	2	1	38	147	15
Autres articles chaussants (en tissus, caoutchouc, plastique)											
Production	15	1	87	77	5	185	1	1	59	246	25
Importations	49	13	25	2	11	100	7	1	56	164	49
V	67	19	21	3	14	124	8	3	25	160	22
Exportations	3	1	21	67	4	96	1	£	5	102	29
V	14	2	43	133	8	200	1	£	12	213	18
Consommation	61	13	91	12	12	189	7	2	110	308	32
Total "articles chaussants"											
Production	152	17	225	355	25	774	7	8	194	983	100
Importations	129	31	47	3	31	241	13	2	78	334	100
V	336	85	83	6	80	590	31	8	93	722	100
Exportations	17	6	57	235	9	324	3	2	20	349	100
V	87	21	165	776	27	1.076	10	12	84	1.182	100
Consommation	264	42	215	123	47	691	17	8	253	969	100

Source : OCDE

RESSOURCES - EMPLOIS 1971
ARTICLES CHAUSSANTS PAR PRODUITS ET PAR PAYS, EN %
DANS LA COMMUNAUTE EUROPEENNE

		RFA	UEBL	France	Italie	Pays- Bas	DAN	IRL	R. U.	CEE à 9	
<u>Chaussures à dessus cuir</u>											
Production	hommes	Q	19	2	15	38	3	1	2	20	100
	femmes	Q	20	2	12	52	2	1	1	10	100
	enfants	Q	15	1	22	29	3	2	2	26	100
	total	Q	19	2	15	43	3	1	1	16	100
Importations		Q	49	10	10	1	11	4	1	14	100
		V	48	11	10	1	12	4	1	13	100
Exportations		Q	5	1	12	72	2	1	1	6	100
		V	7	2	12	68	2	1	1	7	100
Consommation		Q	33	4	15	20	5	2	1	20	100
<u>Pantoufles et autres chaussures d'appartement</u>											
Production		Q	18	4	34	11	3	1	1	28	100
Importations		Q	30	8	15	1	7	4	1	34	100
		V	42	12	13	2	9	5	2	15	100
Exportations		Q	3	1	20	66	4	1	-	5	100
		V	7	1	20	62	4	1	-	5	100
Consommation		Q	25	6	32	4	5	1	1	26	100
<u>Autres articles chaussants</u>											
Production		Q	6	€	36	31	2	€	€	24	99
Importations		Q	39	9	14	1	9	4	1	23	100
Exportations		Q	3	1	20	66	4	1	-	5	100
		V	6	1	20	62	4	1	-	6	100
Consommation		Q	20	4	29	4	4	2	1	36	100
<u>Total "articles chaussants"</u>											
Production		Q	15	2	23	36	3	1	1	19	100
Importations		Q	39	9	14	1	9	4	1	23	100
		V	47	12	11	1	11	4	1	13	100
Exportations		Q	5	2	16	67	3	1	1	5	100
		V	7	2	14	66	2	1	1	7	100
Consommation		Q	27	4	22	13	5	2	1	26	100

Source : OCDE

a) Tous articles chaussants

La consommation et la production communautaires (à 9) ont été en 1971 de l'ordre de 1 milliard de paires d'articles chaussants alors que les importations et les exportations sont également d'un même ordre de grandeur : 350 millions de paires.

Cette production fait de la Communauté le premier producteur mondial, son appareil de production a représenté environ 385.000 emplois en 1970 - 1971.

La consommation a augmenté au cours des dernières années : + 4 % par an de 1961 à 1971 pour la Communauté à 6 et + 3,3 % par an de 1964 à 1971 pour la Communauté à 9. La RFA et le Royaume-Uni, les plus gros consommateurs, représentent respectivement 27 et 26 % de la consommation communautaire, ils sont suivis par la France (22 %) et par l'Italie (13 %).

La production a diminué dans le même temps dans tous les pays européens, sauf en France, et surtout en Italie où elle a été multipliée par 3,5 entre 1961 et 1971, passant de 102 à 355 millions de paires. Le poids de ces deux pays est tel dans la Communauté (59 % ensemble en 1971) que, malgré la tendance à la baisse observée dans les autres pays, la production globale de la Communauté a augmenté pendant cette période (+ 3,3 % par an de 1964 à 1971).

Les échanges se sont accrus rapidement de 1964 à 1971, à un taux voisin de 13,5 % par an tant pour les importations que pour les exportations, la balance en quantité étant constamment restée excédentaire (de 8 à 15 millions de paires, avec une pointe de 59 en 1970). Mais ce léger excédent global masque un déficit pour tous les pays sauf pour l'Italie qui est largement excédentaire (232 millions de paires en 1971) et la France à un degré moindre (10 millions de paires).

b) Part des chaussures "à dessus cuir"

Depuis 1964, la part des chaussures "à dessus cuir" dans la consommation globale de la Communauté n'a pas cessé de diminuer, lentement mais de façon continue, passant de 58 % en 1964 à 53 % en 1971.

Par contre, pour la production, cette part a augmenté de 62 % en 1964 à 65 % en 1970 pour redescendre à 61,3 % en 1971. La part de ce type de chaussures dans la production de l'ensemble des articles chaussants présente d'ailleurs des disparités importantes de pays à pays : Italie 79 %, RFA 74 %, France 41 %.

Il existe également des pantoufles dans la fabrication desquelles entre du cuir, mais leur importance ne ressort pas des statistiques disponibles et leur connaissance doit faire l'objet d'une approche spécifique.

c) Chaussures à dessus cuir

Pendant la première moitié de la décennie, la consommation et la production communautaire des chaussures "à dessus cuir" sont restées sensiblement du même ordre de grandeur : 500 millions de paires, puis au cours des dernières années, la production a progressé plus rapidement que la consommation.

Cette consommation a augmenté de 5 % par an de 1961 à 1971 dans la Communauté à 6, mais seulement de 2 % par an de 1964 à 1971 dans la Communauté à 9, en raison de la régression observée dans le Royaume-Uni.

La production a diminué légèrement au cours des dernières années (- 10 % en 10 ans) pour l'ensemble des pays de la Communauté à l'exclusion de l'Italie. Dans ce pays en effet, elle est passée de 80 millions de paires en 1961 à 265 en 1970 et 263 en 1971, ce qui a entraîné pour la Communauté une augmentation globale de la production de 3 % par an de 1964 à 1971.

Les échanges ont augmenté rapidement, + 13,5 % par an pour les importations, + 13,9 % par an pour les exportations, l'excédent de la balance en quantité allant en croissant jusqu'à 1970 :

- + 34 millions de paires en 1964
- + 75 millions de paires en 1967
- + 124 millions de paires en 1970
- + 89 millions de paires en 1971

Mais, dans les importations des pays de la CEE à 9, une grande partie (91 %) provient des membres de la Communauté elle-même tandis que 45 % seulement des exportations sont "intra" communautaires.

Pour ce type de chaussures, qui concerne au premier chef la présente étude, cette situation excédentaire de la Communauté et le faible pourcentage des importations "extra" communautaires (9 % soit environ 10 millions de paires en 1971) mettent en évidence la difficulté de placer sur les marchés communautaires des chaussures "à dessus cuir" fabriquées en dehors de la Communauté.

4.1.3.2. Demande d'importation des pays de la Communauté et éventualité de transferts d'activité

L'examen des tableaux des pages 188, 189 et 190 ainsi que des données rassemblées dans les monographies par pays (volume III) permettent d'apprécier les tendances dans chaque pays pour l'ensemble des articles chaussants et pour les chaussures "à dessus cuir" en particulier. Les éléments détaillés sur ces tendances sont présentés ci-dessous par pays.

Il est important de souligner que 4 pays (RFA, France, Italie, Royaume-Uni) représentent ensemble une part importante des activités économiques relatives aux articles chaussants dans la Communauté :

- 93 % des productions
- 85 % des importations
- 93 % des exportations
- 88 % des consommations.

ALLEMAGNE (R. F. A.)

mio. p. = millions de paires

. Consommation

- . Tous articles chaussants + 3,9 % par an de 1964 à 1971
- . Chaussures "à dessus cuir" + 3,0 % par an de 1964 à 1971

. Importations

- . Tous articles chaussants + 18,6 % par an de 1964 à 1971
- . Chaussures "à dessus cuir" + 16,0 % par an de 1964 à 1971

Origines (1970)	: Italie	61,1 % en valeur
(tous articles chaussants)	: France	14,5 % "
	: Pays-Bas	3,8 % "
	: Yougoslavie	2,9 % "
	: Hong-Kong	2,8 % "
		85,1 % en valeur

. Importations, en %

Consommations	<u>1961</u>	<u>1964</u>	<u>1971</u>
. Tous articles chaussants	12,8	22,7	48,9
. Chaussures "à dessus cuir"	8,7	16,9	38,9

. Production

- . Tous articles chaussants : - £ de 1964 à 1971
- . Chaussures "à dessus cuir" : - £ de 1964 à 1971

	<u>1965</u>	<u>1970</u>	<u>1972</u>
Nombre d'entreprises	613	505	
Nombre d'établissements (de plus de 10 emplois)	838	741	
Salariés	99.680	89.803	76.294
Dont ouvriers	85.964	70.425	64.489

. Exportations

- . Tous articles chaussants + 9,5 % par an de 1964 à 1971
- . Chaussures "à dessus cuir" + 11,9 % par an de 1964 à 1971

. Exportations, en %

Production	<u>1961</u>	<u>1964</u>	<u>1971</u>
. Tous articles chaussants	3,9	5,4	11,2
. Chaussures "à dessus cuir"	2,8	4,2	9,7

La RFA est le plus gros consommateur de la Communauté (27 % du total en 1971). La consommation par habitant est proche de la saturation : 2,52 paires de chaussures "à dessus cuir" par an pour une limite admise actuellement de 2,8. C'est également le premier importateur (49 % du total pour les chaussures à dessus cuir, en 1971).

De plus en plus, la demande est satisfaite par les importations, surtout pour les chaussures autres qu'en cuir ; 80 % des importations proviennent de la CEE, le marché est donc plus ouvert que la moyenne communautaire, mais la concurrence pour les importations y est sévère.

L'appareil productif a été réduit depuis 1965 en nombre d'entreprises et de salariés, cette tendance ayant été compensée par des gains de productivité pour maintenir la production à un niveau sensiblement constant. L'industrie tend à utiliser de plus en plus les matières synthétiques pour rationaliser la production et tend également à la fabrication de chaussures de qualité supérieure pour, en particulier, en augmenter les exportations.

Des transferts ont déjà été réalisés (Salamander au Brésil).

U. E. B. L.

. Consommation

- . Tous articles chaussants + 1,9 % par an de 1964 à 1971
- . Chaussures "à dessus cuir" + 2,4 % par an de 1964 à 1971

. Importations

- . Tous articles chaussants + 11,0 % par an de 1964 à 1971
- . Chaussures "à dessus cuir" + 9,3 % par an de 1964 à 1971

Origines (1971)	CEE à 6	79 %
(tous articles chaussants)	Pays à commerce d'Etat	10 %
		89 %

. Importations, en %

consommation	<u>1961</u>	<u>1964</u>	<u>1971</u>
. Tous articles chaussants	36	41	74
. Chaussures "à dessus cuir"	31	41	65

. Production

- . Tous articles chaussants + 0 de 1964 à 1971
- . Chaussures "à dessus cuir" - 3,0 % par an de 1964 à 1971

	<u>1957</u>	<u>1969</u>
Nombre d'établissements (plus de 10 ouvriers)	289	149
Salariés	19.500	11.700
	<u>1960</u>	<u>1970</u>
Productivité (paire/ouvrier/heure)	0,60	0,95

. Exportations

- . Tous articles chaussants + 0 de 1964 à 1971
- . Chaussures "à dessus cuir" + 0 de 1964 à 1971

Destinations (1971)	
(tous articles chaussants)	CEE à 6, 89 %

. Exportations, en %

Production	<u>1961</u>	<u>1964</u>	<u>1971</u>
. Tous articles chaussants	25	21	35
. Chaussures "à dessus cuir"	25	23	30

La consommation a augmenté à taux réduit au cours des dernières années, elle a de plus en plus été satisfaite par des importations, le taux de couverture "consommations/importations" atteignant des niveaux très élevés, 74 et 65 % suivant les types de chaussures.

L'appareil de production a considérablement diminué tandis que la productivité augmentait pour conserver la production à un niveau stable.

La situation des industries de la chaussure est considérée comme préoccupante. Il est envisagé de tendre à un agrandissement de la taille des entreprises qui jusqu'à maintenant dans une bonne proportion étaient petites ou moyennes et souvent à caractère familial. De même des actions sont prévues pour améliorer la gestion de ces entreprises, leurs caractéristiques techniques et favoriser leur spécialisation afin de les rendre compétitives avec les importations et augmenter les exportations de certains types de chaussures. Ces perspectives laissent peu de place à des importations non originaires de la Communauté et ne prennent pas en compte l'éventualité de transferts d'activité.

DANEMARK

. Consommation

- . Tous articles chaussants + 5,1 % par an de 1964 à 1971
- . Chaussures "à dessus cuir" + 0 de 1964 à 1971

. Importations

- . Tous articles chaussants + 18,3 % par an de 1964 à 1971
- . Chaussures "à dessus cuir" + 10 % par an de 1964 à 1971

Origines	CEE à 6	24 %
	Royaume-Uni	34 %
	Autres pays (dont sous-développés : Hong-Kong, Corée Sud, Inde)	32 %
		<hr/> 90 %

. Importations, en %

Consommation	1964	1971
. Tous articles chaussants	33	76
. Chaussures "à dessus cuir"	25	63

. Production

- . Tous articles chaussants - 2,9 % par an de 1964 à 1971
- . Chaussures "à dessus cuir" - 3,6 % par an de 1964 à 1971

	1960	1965	1971
Nombre d'entreprises	189	120	50
Nombre de salariés	5.600	4.900	2.800
Productivité (paire/ouvrier/heure)	0,58	0,84	1,32

. Exportations

- . Tous articles chaussants + 17 % par an de 1964 à 1971
- . Chaussures "à dessus cuir" + 6 % par an de 1964 à 1971

Destinations	Royaume -Uni)	78 %
	Suède, Norvège)	

. Exportations, en %

Production	1964	1971
. Tous articles chaussants	11	43
. Chaussures "à dessus cuir"	14	40

La consommation croit lentement tandis que les importations ont triplé de 1964 à 1971 et que la production diminue.

La balance commerciale est nettement déficitaire mais la concurrence est très vive à l'importation, surtout depuis l'entrée en lice de nouveaux producteurs comme le Brésil en 1972.

La tendance est peu favorable aux transferts dans les EAMA.

FRANCE

. Consommation

- . Tous articles chaussants + 7,3 % par an de 1964 à 1971
- . Chaussures "à dessus cuir" - 1 % par an de 1964 à 1971

. Importations

- . Tous articles chaussants + 18,8 % par an de 1964 à 1971
- . Chaussures "à dessus cuir" + 18,4 % par an de 1964 à 1971

Origines (1971)	CEE à 6	52 %
(tous articles chaussants)	Pays de commerce d'Etat	12 %
	Autres pays (dont sous-développés)	23 %
		87 %

. Importations, en %

Consommation	1961	1964	1971
. Tous articles chaussants	3	11	22
. Chaussures "à dessus cuir"	1	5	17

. Production

- . Tous articles chaussants + 0,7 % par an de 1964 à 1971
- . Chaussures "à dessus cuir" - 0,7 % par an de 1964 à 1971

	1958	1968	1970
Nombre d'entreprises	1.230	670	586
Salariés	78.600	73.021	74.182
dont ouvriers	69.000	63.731	64.126

. Exportations

- . Tous articles chaussants + 6 % par an de 1964 à 1971
- . Chaussures "à dessus cuir" + 8,3 % par an de 1964 à 1971

Destinations (1971)	CEE à 6	59 %
(tous articles chaussants)	Etats-Unis, Canada	10 %
	Autres pays (dont sous-développés)	23 %
		92 %

. Exportations, en %

Production	1961	1964	1971
. Tous articles chaussants	18	17	25
. Chaussures "à dessus cuir"	15	16	30

La consommation globale a augmenté de 1964 à 1971 mais celle de chaussures à dessus cuir a légèrement diminué dans le même temps. De plus en plus, la demande intérieure est satisfaite par les importations, en particulier pour les chaussures simples (toiles, plastiques) qui proviennent principalement des pays d'Extrême-Orient et d'Europe de l'Est.

La France reste exportatrice nette. L'évolution de l'appareil de production se caractérise par une concentration des entreprises et le maintien des emplois à un niveau qui reste sensiblement constant comme celui de la production et donc celui de la productivité.

Cette situation n'apparaît donc pas comme particulièrement favorable au développement d'importations éventuelles en provenance des EAMA, ni à des opérations de transfert.

IRLANDE

. Consommation

- . Tous articles chaussants - 1,4 % par an de 1964 à 1971
- . Chaussures "à dessus cuir" - 3,7 % par an de 1964 à 1971

. Importations

- . Tous articles chaussants - £
- . Chaussures "à dessus cuir" + £

Origines (1971) Royaume-Uni 72 %

. Importations, en %

Consommation	<u>1964</u>	<u>1971</u>
. Tous articles chaussants	11	25
. Chaussures "à dessus cuir"	£	20

. Production

- . Tous articles chaussants - £ de 1964 à 1971
- . Chaussures "à dessus cuir" - £ de 1964 à 1971

35 établissements (dont 2 avec plus de 1.000 ouvriers)

. Exportations

- . Tous articles chaussants + 10,6 % par an de 1964 à 1971
- . Chaussures "à dessus cuir" n. d.

Destinations (1971) Royaume-Uni 65 %
Etats-Unis, Canada 31 %

. Exportations, en %

Production	<u>1964</u>	<u>1971</u>
. Tous articles chaussants	(11)	25
. Chaussures "à dessus cuir"	n. d.	33

Echanges internationaux peu importants sauf avec la Grande-Bretagne dans les deux sens ainsi qu'avec les Etats-Unis et le Canada à l'exportation.

ITALIE

. Consommation

- . Tous articles chaussants + 12,8 % par an de 1964 à 1971
- . Chaussures "à dessus cuir" + 14,8 % par an de 1964 à 1971

. Importations

- . Tous articles chaussants + 0 de 1964 à 1971
- . Chaussures "à dessus cuir" + 0 de 1964 à 1971

. Importations, en %

Consommation	<u>1961</u>	<u>1964</u>	<u>1971</u>
. Tous articles chaussants	0	9	2
. Chaussures "à dessus cuir"	0	3	1

. Production

- . Tous articles chaussants + 16,8 % par an de 1964 à 1971
- . Chaussures "à dessus cuir" + 16,0 % par an de 1964 à 1971

	<u>1958</u>	<u>1968</u>	<u>1971</u>
Nombre d'entreprises	3.465	7.021 (x)	6.900 (x)
Nombre de salariés	114.000	130.500	119.000
Dont ouvriers	106.000	121.000	

. Exportations

- . Tous articles chaussants + 18,6 % par an de 1964 à 1971
- . Chaussures "à dessus cuir" + 16,7 % par an de 1964 à 1971

Destinations (1971)	Etats-Unis	36 %
(tous articles chaussants)	Allemagne	27 %
	France	8 %
	U. E. B. L.	6 %
		<hr/> 77 %

. Exportations, en %

Production	<u>1961</u>	<u>1964</u>	<u>1971</u>
. Tous articles chaussants	41	60	66
. Chaussures "à dessus cuir"	41	58	60

(x) Avec entreprises artisanales

L'Italie occupe depuis quelques années une situation particulièrement importante dans la Communauté, au point que son évolution propre masque l'évolution parfois contraire de ses partenaires européens, elle a représenté en effet :

	En % de la CEE à 9	
	<u>1964</u>	<u>1971</u>
Production		
. Tous articles chaussants	15	36
. Chaussures à dessus cuir	19	43
Exportations		
. Tous articles chaussants	50	67
. Chaussures à dessus cuir	61	72

Elle occupe ainsi et de loin la première place pour la production et les exportations. La balance commerciale est, de plus, largement excédentaire (171 millions de paires en 1970).

Son appareil de production s'est développé jusqu'en 1970 mais depuis 1970, ce secteur, fortement orienté sur l'exportation rencontre des difficultés du fait de la concurrence sur ses principaux marchés (Etats-Unis, RFA) de nouveaux producteurs (Brésil, Espagne, Grèce), ces marchés approchent par ailleurs du seuil de saturation des consommations individuelles. Toutefois des perspectives de débouchés importants subsistent sur le marché intérieur qui, lui, est loin d'être saturé.

Largement excédentaire et disposant d'un appareil de production important, susceptible encore de gains de productivité, l'Italie apparait donc plutôt sur les marchés européens, comme concurrent d'éventuels producteurs installés en Afrique.

PAYS-BAS

. Consommation

- . Tous articles chaussants + 1,3 % par an de 1964 à 1971
- . Chaussures "à dessus cuir" + ɛ de 1964 à 1971

. Importations

- . Tous articles chaussants + 12 % par an de 1964 à 1971
- . Chaussures "à dessus cuir" + 14 % par an de 1964 à 1971

Origines (1971)	CEE à 6	66 %
(tous articles chaussants)	Autres pays (dont sous-développés)	16 %
		82 %

. Importations, en %

Consommation	<u>1961</u>	<u>1964</u>	<u>1971</u>
. Tous articles chaussants	21	33	66
. Chaussures "à dessus cuir"	14	23	56

. Production

- . Tous articles chaussants - 3,9 % par an de 1964 à 1971
- . Chaussures "à dessus cuir" - 3,9 % par an de 1964 à 1971

	<u>1960</u>	<u>1971</u>
Nombre d'entreprises	227	111
Nombre de salariés	16.600	8.800
Productivité (paire/ouvrier/heure)	0,79	1,18 (1970)

. Exportations

- . Tous articles chaussants + 3,7 % par an de 1964 à 1971
- . Chaussures "à dessus cuir" + 4 % par an de 1964 à 1971

. Exportations, en %

Production	<u>1961</u>	<u>1964</u>	<u>1971</u>
. Tous articles chaussants	21	19	36
. Chaussures "à dessus cuir"	17	13	25

La consommation augmente lentement alors que la production décroît ; il est de plus en plus fait appel aux importations.

Le nombre des entreprises et celui des salariés ont diminué de moitié au cours de la dernière décennie. Un gros effort pour améliorer la productivité a été effectué au point que de nouveaux gains de productivité ne sont plus espérés pour faire face à la concurrence étrangère. Les entreprises petites et moyennes (de 50 à 200 emplois) paraissent disposer des meilleures possibilités de compétitivité, en raison particulièrement de leur capacité d'adaptation rapide aux exigences du marché. La nécessité d'établir une coopération plus étroite dans le secteur est ressenti, notamment par la spécialisation des entreprises.

La tendance est donc au recours accru aux importations sur un marché de vive concurrence. Certaines entreprises envisagent un transfert dans des pays sous-développés mais plutôt vers le Brésil ou l'Indonésie que vers les Etats associés.

ROYAUME-UNI

. Consommation

- . Tous articles chaussants + 1,5 % par an de 1964 à 1971
- . Chaussures "à dessus cuir" - 2,7 % par an de 1964 à 1971

. Importations

- . Tous articles chaussants + 10,8 % par an de 1964 à 1971
- . Chaussures "à dessus cuir" + 6,7 % par an de 1964 à 1971

Origines	Hong-Kong	25 % en valeur
	Italie	24 % "
	Europe de l'Est	10 % "
	France	8 % "
	Espagne	6 % "
	Turquie	6 % "
		79 % en valeur

. Importations, en %

Consommation	1964	1971
. Tous articles chaussants	17	31
. Chaussures "à dessus cuir"	9	18

. Production

- . Tous articles chaussants - ξ de 1964 à 1971
- . Chaussures "à dessus cuir" - 3 % par an de 1964 à 1971

	1963	1968	1972
Nombre d'entreprises	686	400	
Nombre d'établissements	938		
Nombre de salariés	102.300		92.000
dont ouvriers	88.500		

. Exportations

- . Tous articles chaussants + 8,9 % par an de 1964 à 1971
- . Chaussures "à dessus cuir" + 8,0 % par an de 1964 à 1971

Destinations	vers EFTA (Danemark, Norvège, Suède ...)	31 %
	Etats-Unis, Canada	20 %
	Autres pays (dont sous-développés)	21 %

. Exportations, en %

Production	1964	1971
. Tous articles chaussants	5	10
. Chaussures "à dessus cuir"	6	12

Comme en Irlande et en France à un moindre degré, la consommation de chaussures "à dessus cuir" a diminué dans le Royaume-Uni de 1964 à 1971. Au cours de ces années, la consommation s'est en effet orientée vers les chaussures en matières synthétiques moins onéreuses, en raison de la conjoncture économique locale.

Le Royaume-Uni est déficitaire en articles chaussants. Ce déficit provient surtout des articles en matières autres que le cuir, il est comblé par des importations provenant soit de Hong-Kong et des pays d'Europe de l'Est pour les articles bon marché, soit d'Italie et de France pour les chaussures de qualité.

Dans ces conditions les perspectives d'importations en provenance des EAMA apparaissent comme peu favorables et l'éventualité de transferts d'activité peu probable, le Royaume-Uni étant traditionnellement tourné, pour ce genre d'actions vers d'autres pays, l'Inde et le Pakistan par exemple.

En résumé, il ressort des observations précédentes que :

- l'augmentation des consommations d'articles chaussants dans la Communauté est de plus en plus satisfaite par des importations provenant :
 - . soit des pays d'Extrême-Orient ou d'Europe de l'Est pour les chaussures en matières autres que le cuir
 - . soit de pays méditerranéens (Espagne, Grèce, Turquie) ou des pays d'Amérique du Sud, anciens exportateurs de cuirs, pour les chaussures "à dessus cuir".

La concurrence est donc extrêmement vive sur ce marché d'importations de la Communauté, pour tous les types d'articles chaussants et particulièrement pour les chaussures "à dessus cuir" pour lesquelles elle demeure largement "excédentaire".

- du fait de ces flux croissants d'importations et des conditions d'exploitation des entreprises, sur le plan social en particulier, l'appareil de production se trouve, dans l'ensemble de la Communauté, confronté à de graves difficultés. Il a opéré au cours des dernières années des efforts de concentration d'entreprises et d'équipements pour améliorer la productivité. Des résultats ont été obtenus et des recherches se poursuivent dans le domaine de la technologie pour maintenir, autant que faire se peut le niveau actuel d'activité du secteur, et plus particulièrement celui des emplois.

Ce comportement du secteur se traduit plutôt par une résistance aux transferts des industriels de la Communauté sauf vers certains pays (Amérique du Sud, Indonésie, Extrême-Orient), pour des raisons particulières qui ne peuvent pas toujours être invoquées à propos des EAMA :

- . expérience déjà ancienne dans le travail industriel du cuir
- . niveau très bas des coûts de main d'oeuvre
- . taille des marchés potentiels locaux
- . possibilités de pénétration de marchés extra-européens, américains en particulier.

4.1.4. Situation dans les EAMA

4.1.4.1. Production

Les productions locales d'articles chaussants proviennent soit du secteur artisanal, soit du secteur industriel.

Les productions artisanales sont certes non négligeables mais mal connues en quantité. Elles sont évoquées à propos de l'artisanat du cuir dans le volume IV.

Comme l'indique le tableau de la page suivante, les installations à caractère industriel fabriquant des chaussures dans les 18 EAMA, sont au nombre de 27, dont 12 appartiennent au même groupe "BATA". Chaque EAMA, excepté le Tchad et la Mauritanie, dispose au moins d'une unité de production. L'ensemble de ces installations représente actuellement environ :

- . une capacité installée de 50 millions de paires par an
- . 7.000 emplois
- . une production annuelle de 36 millions de paires pour les dernières années, soit globalement 72 % des capacités installées.

Ces unités ont été réalisées depuis 1960, sauf au Sénégal où l'usine est plus ancienne (1940). La plupart ont été conçues pour répondre aux demandes intérieures de chaque pays. Les fabrications se répartissent donc entre les chaussures en cuir et les articles en caoutchouc, plastique et toile suivant les caractéristiques des différents marchés nationaux. Ces marchés correspondant à une clientèle dont globalement les revenus sont peu élevés, la part des articles bon marché, en caoutchouc ou en plastique est le plus souvent prédominante (de 50 à 80 % des productions suivant les pays). Par contre la production industrielle des chaussures à dessus cuir reste limitée (sauf au Congo où elle représente 65 % de la production) et fait appel, le plus souvent à des cuirs importés, sauf au Sénégal et au Zaïre où le groupe BATA dispose d'ensembles intégrés comprenant une tannerie.

La taille de ces unités de production adaptée aux marchés nationaux ou régionaux (sauf au Sénégal) est nécessairement limitée par celle de ces marchés. Il en résulte que les gammes de production sont relativement étendues et que les séries de fabrication sont trop courtes pour permettre une réduction des prix de revient.

UNITES DE PRODUCTION INDUSTRIELLES
DE CHAUSSURES DANS LES EAMA

Pays	Localisation	Année entrée en production	Capacité de production (millions de paires/an)	Production		Emplois	Observations
				Année	Millions de paires		
Afrique de l'ouest	Mauritanie	-	-	-	-	-	
		1940	5,4	1972	4,7	1 127	BATA
	• Sénégal	Dakar	1971	2,0	(1,0)	(200)	4 fabricants (2 européens + 2 libanais) (plastique seulement)
	• Mali	Bamako	1970	0,06	1972	(165)	TAMALI
	• Niger	Niamey	1962	2,4	1972	(100)	SONIPLA
	• Haute-Volta	Ouagadougou	1969	1,2	1971	106	BATA
	• Côte d'Ivoire	Abidjan	1965	5,0	1972	728	BATA
	• Dahomey	Cotonou	1968	1,2	1972	120	BATA
	• Togo	Lomé	1969	0,6	1972	153	BATA
	Afrique Centrale	Tchad	-	-	-	-	-
1962			6,8	1970	4,0	751	BATA
(1965)			0,6	1971	0,6	167	SACC
1970			1,3	1971	0,6	161	BATA
• R. C. A.		Libreville	1971	(0,3)			SOGAPLAST (plastique seulement) + projet
• Gabon		Pointe-Noire	1966	1,4	1972	226	BATA
• Congo (R. P.)		Kinshasa		7,8	(1974)	1.695	BATA
• Zaïre		Lubumbashi		7,8			BATA
		Lubumbashi		0,05			Zaire Shoes
• Rwanda		Kigali	(1967)	0,05	1970	25	BATA
• Burundi		Bujumbura	1964	1,0	1971	48	BATA
• Somalie		Mogadishu		0,15			SOMALTA
		Mogadishu		0,24			MISSIOU
		Brava		0,03			DREI
		Bafdoa		0,15	1973	(200)	Hides and Skines Center
Madagascar	Tananarive	1960	3,5	1972		353	BATA
	Tananarive	1971	0,15		2,4	150	Omnium industriel
	Tananarive		0,4		(0,1)	(50)	EMIC

Le fait que la plupart de ces entreprises appartiennent à un même groupe, a permis d'envisager une spécialisation des usines pour la fabrication en séries plus importantes de certains types ou de certaines parties de chaussures, destinés aux différentes usines du groupe au niveau régional et même international. Mais actuellement, ces diverses propositions n'ont pas reçu l'agrément des autorités responsables des pays concernés.

Toutefois, ces unités industrielles modernes sont conçues en vue des extensions nécessaires pour faire face à l'évolution des marchés intérieurs. Des extensions pourraient également se concevoir sous forme de spécialisation pour exporter certains types ou parties de chaussures.

4. 1. 4. 2. Exportations

Malgré leur production très diversifiée, certaines entreprises existantes procèdent à l'exportation d'une partie de leur production, variable suivant les pays.

Origine	Exportations	
	En % de la production	Destinations
Sénégal	17 %	Côte d'Ivoire
"	27 %	Autres pays d'Afrique de l'Ouest
"	11 %	Afrique Centrale
Mali	(ré-exportations)	Guinée
Côte d'Ivoire	25 %	Dahomey, Togo, Niger, Haute-Volta, Sierra-Leone, Mali
Dahomey	1 %	Côte d'Ivoire (sous forme de semelles)
Cameroun	30 %	Tchad, RCA, Gabon, Congo
Congo (R. P.)	8 %	Gabon, RCA, Cameroun
Burundi	30 %	Rwanda
Madagascar	5 %	Réunion, Comores

Certaines livraisons d'une usine à l'autre du groupe BATA sont également réalisées, parfois pour des raisons conjoncturelles.

L'entreprise sénégalaise est la seule à exporter en dehors des EAMA et de leurs voisins immédiats. En plus des 55 % de sa production exportés en 1972 vers l'Afrique, elle a exporté :

- 15 % de sa production vers la France
- 7 % de sa production vers les autres pays de la CEE à 6
- 5 % de sa production vers les Etats-Unis et le Canada

Les usines du Cameroun et du Congo exportent de faibles quantités occasionnellement vers les Antilles, à l'intérieur du groupe BATA.

4. 1. 4. 3. Importations

Les importations cumulées de chacun des 18 EAMA sont loin d'être négligeables puisqu'elles ont atteint environ :

- 7. 000 tonnes en 1970
- 7. 700 tonnes en 1971

Ces tonnages représentent

18 ou 14 millions de paires

suivant qu'on admet comme poids unitaire moyen des articles importés 0,45 ou 0,55 kg la paire.

Malgré l'existence des usines dans chaque pays, ces importations représentent encore globalement de 35 à 40 % des consommations des EAMA. Elles proviennent principalement de France ainsi que d'Italie.

Une grande partie de ces importations est réalisée par le groupe BATA lui-même qui intervient non seulement comme fabricant mais comme importateur et qui dispose le plus souvent dans les pays de son propre réseau de distribution. Il complète ainsi la gamme de ses fabrications par les modèles importés, provenant le plus souvent du groupe lui-même.

4.1.4.4. Consommation

Il ressort du tableau suivant que la consommation globale des 18 EAMA est actuellement de l'ordre de 50 millions de paires de tous articles chaussants.

Dans l'ensemble de ces pays la consommation individuelle reste très faible ; elle varie de 0,06 à 1,36 paire d'article chaussant par habitant et par an, sans prendre en compte les productions artisanales. Sur ces bases, elle est de 0,61 paire/habitant/an pour l'ensemble des 18 EAMA.

Ces pays constituent donc un marché potentiel important de 80 millions d'habitants, qui devrait se développer progressivement avec l'accroissement des revenus individuels et l'évolution des modes de vie, en particulier avec les développements du processus d'urbanisation des populations.

BILANS "RESSOURCES - EMPLOIS"

Articles chaussants

dans les EAMA (estimations hors artisanat) pour les dernières années

(1971 - 1972)

En 1.000 paires (1)

Pays	Nombre d'habitants (en millions) 1970	Production	Import.	Export.	Consommation	
					Totale	Par hab/an
<u>Afrique de l'Ouest</u>						
- Mauritanie	1,2	-	416	-	416	0,35
- Sénégal	3,8	5.660	653	1.500	4.813	1,27
- Mali	5,0	17	563	84	496	0,10
- Niger	4,0	300	173	-	473	0,12
- Haute-Volta	4,4	860	160	-	1.020	0,23
- Côte d'Ivoire	5,1	3.800	4.162	1.013	6.949	1,36
- Dahomey	2,7	550	442	2	990	0,37
- Togo	2,0	300	591	-	891	0,49
8 EAMA (Afrique de l'Ouest)	28,2	11.487	7.160	2.599	16.048	0,57
<u>Afrique Centrale</u>						
- Tchad	3,6	-	444	-	444	0,12
- Cameroun	5,8	4.600	2.813	1.004	6.409	1,11
- RCA	2,4	622	127	-	749	0,31
- Gabon	0,5	-	449	-	449	0,90
- Congo (R. P.)	1,1	750	471	-	1.221	1,11
- Zaïre	21,6	(14.600)	2.411	-	17.011	0,79
- Rwanda	3,8	40	193	-	233	0,06
- Burundi	3,4	600	129	165	564	0,17
8 EAMA (Afrique Centrale)	42,2	21.212	7.037	1.169	27.080	0,64
Somalie	2,8	265	3.100	-	3.365	1,20
Madagascar	7,6	2.600	322	147	2.775	0,37
Total des 18 EAMA	80,8	35.564	17.619	3.915	49.268	0,61

4.1.5. Conclusions

Dans le cadre de la présente étude, traitant des produits dérivés de l'élevage jusqu'au stade des articles en cuir, les chaussures "à dessus cuir" sont spécialement concernées. L'industrie de la chaussure, en effet, utilise de loin la plus grande partie des cuirs et peaux tannés en Europe. Ainsi, à titre d'exemple, pour la France, en 1972, elle a utilisé 64 % des cuirs de bovins, 95 % des peaux de veaux, 59 % des peaux de caprins ; en outre environ 25 % des peaux d'ovins et de caprins ont été utilisés pour la confection des doublures de chaussures.

4.1.5.1. Marché mondial

La situation du marché mondial des chaussures "à dessus cuir" et son évolution ne sont connues que partiellement au travers des données fournies par l'OCDE sur les pays membres de l'Organisation.

Pour l'ensemble des pays membres de l'OCDE, la production et la consommation de ce type de chaussures ont diminué depuis 1960, tandis qu'elles augmentaient dans le même temps pour les pays européens de l'OCDE. Toutefois, une analyse plus fine fait apparaître que l'augmentation de la consommation dans ces pays européens entre 1960 et 1970 traduit une augmentation effective de 1960 à 1965 suivie d'une diminution depuis 1965.

La part des chaussures "à dessus cuir" dans la production de l'ensemble des articles chaussants dans les pays de l'OCDE reste élevée, de l'ordre de 55 % mais elle diminue progressivement en même temps que la part des semelles "cuir" entrant dans la fabrication de ce type de chaussures.

L'apparition de nouveaux producteurs implantés dans des pays européens (Espagne, Grèce) ou autres (Brésil . . .) renforce la concurrence déjà vive constatée sur ce marché en Europe. Face à cette situation, les industries européennes tendent à se spécialiser dans la chaussure de qualité et à limiter la hausse des prix de revient par de multiples efforts en matière de technologie et de productivité.

Ces tendances n'apparaissent donc pas comme particulièrement favorables à d'éventuelles fournitures aux pays de la Communauté européenne en provenance des Etats associés.

La contrainte de plus en plus accentuée due à la diminution progressive de la durée de vie des modèles, nécessite des liaisons de plus en plus rapides, nombreuses et efficaces entre le producteur et les circuits de commercialisation qui ne privilégient pas les pays sous-développés éloignés des marchés européens. Par contre, la fabrication en séries limitées, qu'entraîne ce processus d'accélération, serait plutôt favorable aux Etats associés, dont les unités de production, de tailles plus modestes et de conception moins mécanisée que les grandes unités européennes, disposent de capacités appréciables de réponse rapide et d'adaptation aux exigences des marchés des pays industrialisés.

4.1.5.2. Situation dans la Communauté européenne

Pour la Communauté européenne à 9, la consommation de chaussures "à dessus cuir" est de l'ordre de 500 millions de paires, dont 130 sont importées. Sauf en Italie, cette consommation stagne, la plupart des pays membres ayant atteint une consommation individuelle voisine du plafond estimé actuellement à 2,8 paires par an. En revanche, depuis 1964, la production est passée de 485 à 600 millions de paires dont une part de plus en plus grande est exportée à l'intérieur et à l'extérieur de la Communauté, soit 234 millions de paires en 1970 représentant 39 % des productions. Il est à noter toutefois que l'Italie pèse d'un poids particulièrement lourd et déterminant pour cette activité dans la Communauté. A elle seule, en effet, elle représente respectivement 45 % et 72 % des productions et des exportations communautaires. De ce fait, les tendances globales observées pour l'Europe des 9 sont souvent le reflet des tendances italiennes qui sont parfois inverses de celles des partenaires européens de l'Italie.

Ainsi du fait de l'Italie, et à un bien moindre degré de la France, l'Europe à 9 est excédentaire en chaussures "à dessus cuir" et cet excédent s'accroît. La RFA, les Pays-Bas, l'UEBL et le Royaume-Uni sont dans la Communauté les plus gros importateurs nets avec un déficit de 82 millions de paires dont 54 pour la RFA.

Dans la plupart des 9 pays de la Communauté, les industries existantes tentent de conserver leur niveau d'activité et d'emploi, notamment par l'augmentation des exportations, malgré la concurrence de plus en plus vive des nouveaux producteurs implantés soit en Europe hors de la Communauté, soit en Amérique du Sud.

Les marges appliquées aux chaussures importées en Europe sont généralement beaucoup plus importantes que celles relatives aux chaussures de fabrication européenne. Cette possibilité de péréquation des prix de vente explique partiellement la persistance et même l'augmentation des importations en Europe, malgré la position excédentaire de certains pays membres de la Communauté ; dans ces conditions toutefois, ces importations ne peuvent être réalisées qu'à des prix très serrés.

Dans ces conditions, les transferts volontaires d'industries européennes de la chaussure vers les pays sous-développés restent rares et les quelques cas déjà constatés ne concernent pas les EAMA. De tels transferts correspondent pour l'entrepreneur soit à la recherche de conditions d'emploi moins contraignantes pour l'entreprise soit au désir de se placer dans une position favorable pour la pénétration de nouveaux marchés. Dans une étude méthodologique réalisée par la SEDES en 1972 (1) sur les "Industries d'exportation et transferts d'activités", il est apparu que les salaires par ouvriers payés en France dans le secteur de la "chaussure" calculés au niveau du secteur, sont bas et que "la marge de manoeuvre est faible du point de vue de la plus-value (2). Il a donc été admis comme "vraisemblable" que pour cette activité "la solution de transfert sera envisagée, dans la mesure où des frais de personnel plus bas pourront être obtenus et où les problèmes techniques le permettront". Si une certaine nécessité incite aux transferts dans ce secteur industriel, le choix des pays pour d'éventuelles implantations reste très ouvert.

4. 1. 5. 3. Situation dans les EAMA

Il existe 27 unités de production dans les EAMA ; elles sont en général récentes et de taille variable, leur capacité dépassant 5 millions de paires par an, de tous articles chaussants, dans 4 pays (Sénégal, Côte d'Ivoire, Cameroun, Zaïre). Ces unités ont été réalisées pour satisfaire une partie des marchés nationaux, donc pour assurer une production très diversifiée, ce qui leur confère une capacité d'adaptation intéressante.

A l'exception de l'usine sénégalaise qui exporte 27 % de sa production vers la CEE, les USA et le Canada, les exportations des autres unités hors de leur région sont négligeables.

Les marchés locaux offerts à ces industries sont prometteurs car d'une part le niveau moyen des consommations individuelles est encore extrêmement bas, moins d'une paire par habitant et par an en moyenne, et d'autre part les importations représentent encore environ 40 % des consommations actuelles.

Les usines ont été conçues en vue d'extensions éventuelles et peuvent également évoluer soit vers une certaine spécialisation au niveau régional soit vers des fabrications de chaussures ou parties de chaussures destinées au marché international ou à l'approvisionnement des autres usines du groupe BATA qui est implanté dans 12 EAMA sur 18.

(1) Pour le Comité d'Organisation des Recherches appliquées sur le Développement Economique et Social (CORDES, Paris)

(2) Résultat brut d'exploitation moins la dotation aux amortissements.

4. 1. 6. Propositions

4. 1. 6. 1. Généralités

La situation très concurrentielle du marché de la chaussure dans la Communauté et le souci dans la plupart des pays membres de maintenir malgré cette tension l'activité de l'appareil de production en place à son niveau actuel, ne permettent d'envisager qu'avec prudence des exportations à partir des EAMA, vers les pays membres de la CEE.

Certes, certains Etats associés, à condition de compléter leurs équipements de tannage disposent des matières premières, cuirs et peaux nécessaires à la fabrication de chaussures ou parties de chaussures en cuir. Mais leur production, éventuellement destinée à l'Europe se trouve en compétition sur les marchés de la Communauté avec celle d'autres pays européens à bas salaires qui disposent par rapport aux EAMA de certains avantages dont celui de la proximité.

Les unités de production installées au cours des dernières années dans les EAMA sont susceptibles d'extensions, sous forme d'intégration aux installations existantes, de nouveaux ateliers spécialisés. Cette spécialisation qui, jusqu'à maintenant, n'a pas pu être réalisée sur le plan régional, pourrait s'envisager en vue d'exportations hors d'Afrique.

Il pourrait s'agir de chaussures ou parties de chaussures en cuir, offrant des "créneaux" dans la gamme des fabrications européennes. Ainsi pourraient être fabriqués et exportés certains types de "tiges" simples ou des semelles, ces produits présentant l'avantage d'être faciles à expédier. Ils pourraient dans un premier temps être exportés pour montage en Europe sur d'autres éléments pas nécessairement en cuir, évitant ainsi le double transport "Europe-Afrique" de ceux-ci qui serait nécessaire en cas de montage dans les EAMA. D'autres possibilités pourraient également être exploitées pour certains types particuliers d'articles chaussants comme par exemple des chaussures d'enfants, des chaussures de marche, des pantoufles et sandales en cuir. Mais il s'agit d'articles à définir de façon précise pour lesquels il convient de faire une étude spécifique soit sur les marchés européens soit dans les groupes producteurs ou commerciaux

La tarification douanière préférentielle existante entre les EAMA et la Communauté (1) est un élément susceptible de compenser les avantages dont jouissent les pays méditerranéens non associés du fait de leur proximité des grands marchés européens. Elle peut favoriser la pénétration des marchés communautaires à des firmes étrangères qui s'implanteraient dans les EAMA.

(1) Exonération du droit d'entrée de :

20 % pour les chaussures à dessus cuir

8 % pour les chaussures en autres matières.

En dehors de ces éventualités de spécialisation des unités existantes et d'implantation d'entreprises non européennes dans les EAMA, il existe la possibilité de création par voie volontariste de la part des Etats associés d'unités de production à vocation exportatrice, notamment sur les marchés européens. Ces entreprises auront à prendre en compte les sujétions relatives non seulement à la production mais à la conception des fabrications et à la commercialisation.

Pour disposer d'éléments d'appréciation sur l'opportunité de création de telles entreprises dans différents EAMA, il a été retenu de procéder dans le cadre des présents travaux à l'étude de préfaisabilité (cf. volume IV) dont les principaux éléments sont reproduits ci-dessous.

4. 1. 6. 2. Etude de préfaisabilité

L'étude porte sur deux tailles d'unités et trois localisations dans des EAMA, disposant de la matière première "cuir", retenus parmi les 10 pays visités dans le cadre général de la présente étude : le Mali (Bamako), Madagascar (Anjeva), le Sénégal (Dakar). Cette sélection, nécessaire au niveau de l'étude, ne signifie nullement que des possibilités n'existent pas dans d'autres Etats associés. Les éléments présentés dans l'étude de préfaisabilité ci-dessous sont transposables dans les autres Etats grâce aux données figurant dans les fascicules sur "les conditions d'installation d'entreprises industrielles dans les EAMA" édités par la Commission des Communautés Européennes en 1973.

L'étude porte sur des unités de fabrication de chaussures en cuir pour hommes, de type "cimentée", de qualité courante.

Les caractéristiques de ces unités sont les suivantes :

	Unité	Capacité A 250.000 paires/an			Capacité B 1 million de paires/an		
		Anjeva	Bamako	Dakar	Anjeva	Bamako	Dakar
		Investissements	452	434	448	1.600	1.532
Emplois	205	205	205	710	710	710	
dont européens	5	5	5	14	14	14	
Salaires	72	52	84	231	159	272	
Coût CAF-Europe	1.670	1.549	1.786	1.574	1.460	1.680	
Hypothèse 1.640 FCFA/ paire CAF-Europe							
Chiffre d'affaires	410	410	410	1.640	1.640	1.640	
Valeur ajoutée directe (1)	124	103	135	412	335	448	
Bénéfice	-	23	-	66	180	-	
Effets sur la balance des paiements	51	43	39	209	153	227	

(1) Frais de personnel + charges financières + amortissements, sans bénéfices ni pertes.

En Novembre 1973, les chaussures semblables au modèle proposé étaient importées en Allemagne (RFA) à des prix CAF variant de 15,80 à 22,90 DM soit de 1.296 à 1.878 FCFA (1) suivant les origines (Espagne, Italie, Yougoslavie, France). En supposant que la qualité des chaussures produites justifie un prix CAF Europe de 1.640 F CFA la paire, les résultats d'exploitation seraient négatifs pour la capacité A à Anjeva et à Dakar ainsi que pour la capacité B à Dakar. Le taux d'intérêt interne, calculé sur 10 ans avec un taux d'actualisation de 20 % serait de :

- 5 % à Bamako pour la capacité A
- 2,5 % à Anjeva pour la capacité B
- 14 % à Bamako pour la capacité B

Ces résultats traduisent l'avantage présenté par le Mali où les salaires pratiques sont particulièrement bas.

Dans la plupart des cas, il apparaît donc que des mesures d'accompagnement doivent être envisagées pour intéresser des investisseurs privés éventuels. Toutefois, les résultats pour l'entreprise seraient plus positifs, et intéressants à calculer, dans le cas de l'intégration de nouvelles unités à l'appareil de production déjà en fonctionnement actuellement.

Les effets sur l'économie nationale d'une telle activité orientée vers l'exportation sont positifs sur l'économie nationale, des différents points de vue de l'emploi de la valeur ajoutée, des finances publiques, de la balance des paiements.

(1) Taux de change retenu 1 DM = 82 FCFA

4.2. Articles de Maroquinerie

4.2.1. Introduction - Définitions

Il n'existe pas, au niveau européen, une classification unique pour les articles de Maroquinerie. On peut toutefois admettre le regroupement suivant correspondant à la spécialisation de divers types d'entreprises et à différents modes de fabrication :

- Articles de maroquinerie proprement dit, dont principalement sacs à main et objets de "petite maroquinerie" (portefeuilles, porte-monnaie, porte-clef, étuis à peigne, articles de fumeurs...)
- Articles de voyage : valises, sacs, trousse, "cases", cabas, ..
- Articles de chasse, de sellerie, harnachements, cartables, serviettes, sacoches, ..
- Articles de gainerie : écrins et étuis pour articles de bijouterie, d'orfèvrerie..., pour appareils d'optique, de musique, ..., garnitures de bureau (sous-main, classeurs, coffrets, cadres...)
- Ceintures
- Bracelets - montre

La nomenclature de Bruxelles classe ces articles sous deux rubriques :

42.02 : articles de maroquinerie constituant des contenants

42.05 : autres articles de maroquinerie (non compris l'habillement)

L'ensemble de ces articles, relevant de l'activité "Maroquinerie" sont :
soit en cuir naturel

soit en cuir artificiel ou reconstitué, les matières de complément ou de substitution utilisées étant principalement les dérivés du vinyl dont le chlorure de polyvinyle sur support textile, les fibres vulcanisées, les syndermes, cartons et tissus.

Schématiquement, l'utilisation des cuirs et peaux concernés par l'étude se répartit de la façon suivante entre les diverses catégories d'articles.

	Maroqui- nerie	Articles de voyage	Chasse Sellerie	Gainerie	Ceinture	Bracelets- montre
Gros bovins		x	x			
Veaux (Box)	x	x	x	x	x	x
Ovins	x			x	x	x
Caprins (m aroquin)				x		

La multiplicité sur ces produits, la possibilité qu'ils ont de se substituer les uns aux autres et la polyvalence des unités de production ne permettent pas d'examiner pour chacun d'eux, dans la présente étude, les possibilités et conditions d'exportation des I8 EAMA sur les marchés des 9 pays membres de la Communauté. Mais, les principales caractéristiques de la demande européenne sont présentées ci-dessous de façon synthétique, à partir des éléments recueillis, au cours des missions effectuées sur place et qui figurent dans les monographies par pays (cf. Volume III). Dans la mesure du possible, quelques éléments seront fournis sur le marché américain. Puis les possibilités de production des EAMA ainsi que celles d'exportations éventuelles vers la Communauté européenne seront présentées.

4.2.2. Marchés européens.

Le tableau ci-dessous, donne les principales caractéristiques des marchés européens des articles de "Maroquinerie". Il faut toutefois noter que les données figurant dans ce tableau ne sont fournies qu'à titre indicatif et comme ordre de grandeur pour de multiples raisons :

. Les secteurs concernant les industries du cuir ou les activités de la maroquinerie, ne recouvrent pas les mêmes produits dans tous les pays.

. Les dernières années pour lesquelles les éléments ont pu être recueillis sont différentes suivant les pays.

. La multiplicité des produits oblige à considérer les productions en valeur. Bien que ces valeurs portent sur des années différentes, on a pris, pour simplifier les taux de change officiels au 1er janvier 1973.

Toutefois, s'agissant d'une activité dont l'évolution en Europe est lente, les données figurant dans le tableau peuvent être considérées comme des ordres de grandeur représentatifs des dernières années.

CARACTERISTIQUES DES MARCHES EUROPEENS DE LA MAROQUINERIE

	RFA	UEBL	Danemark	France	Italie	Irlande	Pays-Bas	Royaume-Uni	CEE
<u>Production</u>									
Appareil de production - Année	1970	1969	1971	1967	1972		1970	1963	
nombre d'entreprises	625		48	533	300		110	659	~ 2.300
nombre d'établissements	842 (1)	100	26	17.800	20.000 (2)		3.330	687	
nombre de salariés	40.200	2.000	600	15.000				19.200	~ 100.000
dont ouvriers	32.800								
Salariés par établissement (ou entreprise)	48	20	23	33	(67)		30	28	~ 40 - 45
% ouvriers/salariés	82%			84%					
Valeur de la production - Année	1971	1969	1971	1972	1972		1970	1971	
en millions u. c. (3)	462	17 (4)	12	188	475	...	36	94	(1.284)
en % de la CEE	36%	1%	1%	15%	37%		3%	7%	100%
Importations - Année	1971	1971	1971	1971	1971		1970	1970	1970-71
en millions u. c.	76	16	5	18	€		16	33	166
en % de la CEE	46	10	3	11	-		9	20	100
Exportations									
en millions u. c.	58	7	5 + €	28	81	€	9	26	214
en % de la CEE	27	3,5	2,5	13	38		4	12	100
Balance (en millions u. c.)	- 18	- 9	+ €	+ 10	+ 81	- 2	- 7	- 7	+ 48
Consommations (5)									
en millions u. c.	480	26	12	178	394	(2)	43	101	1.236
en % de la CEE à 9	39	2	1	15	32	-	3	8	100

Sources : Statistiques Nationales et Professionnelles.

(1) Supérieur à 10 ouvriers

(2) + 10.000 à domicile

(3) Taux au 1. 1. 1973 : 1 u. c. =

3, 220 DM

48, 657 FB et FLUX

7, 578 KR

5, 554 FF

631, 310 L. it.

0, 417 £.irl.

3, 355 Fl

0, 417 £ st.

(4) Belgique seulement

(5) Dernières années connues

4.2.2.1. Production

L'appareil de production en Europe est constitué de nombreuses unités (2.300 environ) le plus souvent de petite taille (40 à 45 salariés par entreprise en moyenne), qui font que ce secteur s'apparente plutôt à un artisanat plus ou moins mécanisé, qu'à une véritable industrie, sauf bien entendu pour les rares entreprises de grande dimension qu'on rencontre dans chaque pays.

Dans ce secteur, en Europe, la main d'oeuvre est généralement peu qualifiée et, le plus souvent formée sur le tas. En outre, parfois, les travailleurs à domicile sont nombreux; ils sont estimés à 10.000 en Italie. Au total, cette activité représente environ 100.000 emplois, dans l'Europe à 9 auxquels il convient d'ajouter les travailleurs non déclarés dont le nombre ne serait pas négligeable, par exemple en France.

Les chiffres de production figurant dans le tableau ne concernent que la production à caractère industriel, soit celle des entreprises (ou établissements) de plus de 10 ouvriers, en général. Il convient d'y ajouter les productions non enregistrées, pour la plus grande partie d'origine artisanale, qui ne sont pas ou sont mal connues et de ce fait ne peuvent être prises en compte, bien qu'il soit admis qu'elles ne sont pas négligeables. Pour ces productions industrielles, l'Italie et l'Allemagne, suivies de la France, sont les principaux producteurs, représentant respectivement 37, 36 et 15% soit ensemble 88% de la production communautaire.

Au cours des dernières années, la production globale de la maroquinerie, en cuir naturel et autres matières, est restée sensiblement stable en valeurs (à prix constants) avec une tendance à la baisse depuis 1965. La taille des entreprises est restée modeste, malgré quelques concentrations, notamment au Danemark. L'évolution a surtout porté sur un accroissement de la productivité, se traduisant le plus souvent par une diminution du nombre des salariés.

La production européenne se répartit de façon différente entre les nombreux articles de maroquinerie suivant les pays. La répartition pour la France en 1971 est fournie ci-dessous à titre indicatif en % des valeurs :

Maroquinerie courante	47%
Articles de voyage	24%
Articles de chasse, sellerie...	12%
Articles de gainerie	7%
Ceintures	7%
Bracelets - montre	3%
	<hr/>
	100%

La part du cuir dans ces productions est variable suivant les groupes de produits et suivant les pays, mais on constate, en général une diminution de la part du cuir dans ces fabrications. Dans certains cas cette évolution a été rapide, ainsi par exemple, la disparition du cuir est presque totale pour les articles de voyage au Danemark. Pour les sacs à main, par contre, la part du cuir se maintient en Europe, de même que pour les articles de petite maroquinerie; elle tend même à augmenter (en France par exemple) pour les articles de chasse, les ceintures et les bracelets montre.

Les chiffres ci-dessous, recueillis sur place auprès des milieux professionnels donnent une indication sur cette part d'utilisation du cuir dans les fabrications de la Maroquinerie.

PART DU CUIR DANS LES PRODUCTIONS EUROPEENNES

En % des valeurs

	R. F. A	UEBL	Danemark	France		
	1972	1971	1971	1971	1972	
Maroquinerie courante	}			33		
Sacs à main			50		44	
Petite maroquinerie		55		97		
Ceintures					86	84
Bracelets montre					71	74
Articles de voyage	20		0	20	20	
Articles de chasse, sellerie...	32			(56)	(83)	
Gainerie				19	7	
Ensemble		45	35			

L'utilisation croissante des matières de substitution au cuir est due principalement à leurs prix inférieurs. Par exemple, en 1972, les prix des matières vinyliques par rapport à ceux du cuir naturel étaient dans les rapports de 1 à 4 et parfois de 1 à 10.

La structure des prix à la production est essentiellement variable suivant les types de produits et les matières utilisées. Schématiquement, on observe que la part de la matière première dans les prix de vente sortie usine se situe entre 25% (matières vinyliques) et 54% (cuir pour bracelets-montre), la part de la main d'oeuvre variant de 25% (fabrication mécanisée, articles courants en cuir), à 50% (articles de luxe).

4.2.2.2. Echanges

Les échanges des pays de la Communauté, en matière d'articles de maroquinerie, sont importants comme l'indique le tableau page 225. Le total des importations et des exportations des neuf pays membres représente environ 30 % de leur production, cette part des échanges et leur sens étant variables suivant les pays. Ainsi pour l'Italie, les importations sont pratiquement inexistantes alors que les exportations, sont les plus élevées des pays membres de la Communauté. Par contre, la RFA est de loin le plus gros importateur des neuf partenaires (76 millions u. c. en 1971), suivie du Royaume-Uni (33), du Danemark (16) et des Pays-Bas (16).

Dans la Communauté, on compte (voir tableau page 225) :

6 pays importateurs nets :	Allemagne
	Belgique
	Luxembourg
	Pays-Bas
	Irlande
	Royaume-Uni
2 pays exportateurs nets :	Italie
	France

Le Danemark avait une balance commerciale sensiblement équilibrée en 1971.

Au total, la Communauté à neuf est excédentaire, notamment en raison de la situation de l'Italie dans ce domaine et à un moindre degré de la France.

Aux importations contrôlées prises en compte par les statistiques et figurant dans le tableau (page 225), il convient d'ajouter les importations faites par les touristes, spécialement par les touristes allemands, en provenance d'Espagne, du Maroc et de Tunisie qui doubleraient, suivant certaines estimations, les importations contrôlées de l'Allemagne.

La plus grande partie des échanges des pays membres se fait à l'intérieur de la Communauté : 59 % des importations de la RFA en 1970, 85 % de celles de l'UEBL, 63 % de celles des Pays-Bas, 40 % des exportations de l'Italie en 1971 (30 % vers les Etats-Unis). En outre, il est à noter que des courants privilégiés existent entre le Royaume-Uni et l'Irlande et que les Pays-Bas jouent le rôle de plaque tournante pour le commerce international de ces produits (comme pour d'autres) une partie de leurs exportations étant, en fait, des ré-exportations.

Les importations d'origines extérieures à la Communauté proviennent principalement :

. soit d'autres pays, européens : Espagne, Yougoslavie principalement à destination de la RFA, de l'UEBL, des Pays-Bas, ou l'Autriche à destination du Royaume-Uni,

. soit d'Extrême-Orient, notamment Hong-Kong, Inde, Pakistan à destination du Royaume-Uni et de l'Allemagne qui importe également de la Corée,

. soit des Etats-Unis et du Canada (7 % des importations du Royaume-Uni en 1970),

. soit plus récemment d'Argentine et du Brésil à destination de la RFA.

Globalement, ces flux d'échanges, à partir ou vers les pays de la Communauté ont tendance à augmenter, particulièrement pour l'UEBL, le Danemark et les Pays-Bas. Cette tendance à l'accroissement des importations, notamment en provenance des pays européens à bas niveaux de salaires, des pays de l'Europe de l'Est et des pays sous-développés est entretenue par le fait que ces importations se font à des prix peu élevés par rapport aux prix "sortie usine" des produits similaires de fabrication locale. Elles laissent ainsi la possibilité de réaliser des marges aux différents niveaux de la commercialisation plus importantes sur les produits importés que sur les produits locaux. Ainsi se réalise une certaine péréquation des prix de vente au détail entre les produits importés et les produits locaux.

Suivant les pays, ces échanges portent sur des articles différents qui sont :

. les articles de voyage, surtout en matières synthétiques à l'importation en RFA,

. les articles de petite maroquinerie ou de sellerie en cuir, à l'importation en UEBL, aux Pays-Bas, au Royaume-Uni,

. les sacs à main à l'importation aux Pays-Bas,

. l'ensemble des articles en cuirs et peaux exportés d'Italie (69 % de sacs et articles de voyage).

Dans l'ensemble, la part des articles en cuir dans les échanges des pays européens, a tendance à diminuer (46 % pour l'UEBL en 1960, 29 % en 1970, 61 % pour le Danemark en 1960, 53 % en 1971).

Actuellement en Europe, la plus grande partie des articles de maroquinerie sont commercialisés par les producteurs qui vendent directement aux magasins de détail spécialisés, qui sont nombreux. En Allemagne comme en France, les magasins à grande surface ou les grands magasins qui ont leurs propres services d'achat représentent environ 30 % des ventes au détail.

Les Etats-Unis qui sont les plus gros importateurs nets mondiaux (96 millions US \$ en 1970) importent surtout de Hong-Kong, d'Espagne et de Taïwan. Les achats à l'étranger et la commercialisation sont assurés par des organismes d'achats en gros qui disposent de leurs propres points de vente au détail. Ces achats portent sur des gammes d'articles très étendues et sur des quantités importantes qui rendraient actuellement difficiles des transactions de ce type avec d'éventuels EAMA exportateurs.

Une des contraintes actuelles à l'exportation vers l'Europe provient des sujétions de la mode dont le rythme actuel dans les pays industrialisés impose généralement deux collections par an, présentées à l'occasion de salons spécialisés, notamment en Allemagne (Offenbach) en Italie (Milan) en France (Paris).

Le tarif douanier de la Communauté prévoit à l'entrée dans chaque pays membre, des droits sur les prix CAF-Europe de :

	NDB
9 % sur les articles de sellerie, bourrellerie	42.01
15 % sur les articles de voyage en matières plastiques	42.02 A
7,5 % sur les articles de voyage en autres matières	42.02 B
5 à 8 % pour les autres articles en cuir naturel, artificiel ou reconstitué	42.04 A 42.04 B 42.05 42.05

L'exonération de ces droits pour les produits originaires des EAMA entrant dans la Communauté correspond à la protection de ces produits sur les marchés communautaires.

4.2.2.3. Consommation

Compte tenu de la multiplicité des produits concernés, les consommations ne peuvent être estimées qu'en valeur et globalement pour l'ensemble des produits de la maroquinerie. La RFA est le plus gros consommateur (39 %) de la Communauté, suivie de l'Italie (32 %) et de la France (15 %).

Pour l'ensemble de la Communauté, il apparaît, à partir des données disponibles qui sont tantôt en prix courants, tantôt en prix constants, que la consommation est actuellement stagnante. Des exceptions sont à faire pour la RFA dont la consommation a augmenté au cours des dernières années d'environ 4 % par an à prix constants, et pour le Royaume-Uni où la croissance est moins rapide. En Italie, la consommation a déjà atteint un niveau élevé et le marché intérieur semble actuellement saturé.

La part du cuir dans la consommation des articles de maroquinerie se maintient surtout pour les sacs à main et les articles de petite maroquinerie, alors qu'elle est déjà très faible (3 % en France, 0 aux Pays-Bas et au Danemark) pour les articles de voyage.

4.2.3. Production et possibilités d'exportations des EAMA

Actuellement les productions locales d'articles de maroquinerie sont assurées pour la plus grande partie par l'artisanat qui fabrique aussi bien des objets d'usage courant pour les populations notamment dans les pays du Sahel (sacs et étuis touaregs, tentes, couvertures, tapis, autres...) que des articles destinés aux touristes (sacs à main, portefeuilles, cartables, etc...). Le volume et la valeur de ces productions sont pratiquement inconnus.

Dans 5 EAMA seulement, des installations à caractère industriel produisent des articles de maroquinerie, soit en cuir (Mali, Somalie) soit indistinctement en cuir et en matières de substitution (Sénégal, Côte d'Ivoire, Cameroun). Ces dernières unités procèdent déjà à des exportations mais au niveau régional seulement (Afrique de l'Ouest, UDEAC). La plus importante parmi ces entreprises est celle de Côte d'Ivoire (275 emplois).

Par contre on constate que les importations des EAMA sont encore importantes, le total pour les dernières années et pour les 18 Etats étant de l'ordre de 1,5 milliard F CFA (5,4 millions u.c.) se répartissant comme suit pour les dernières années connues (1970, 1971), en millions de F CFA :

Afrique de l'Ouest		Afrique du Centre			
Mauritanie	10	Tchad	40	Somalie	...
Sénégal	83	Cameroun	181	Madagascar	246
Mali	176	R.C.A.	29		
Niger	15	Gabon	69		
Haute-Volta	21	Congo	46		
Côte d'Ivoire	274	Zaire (1)	192		
Dahomey	34	Rwanda	22		
Togo	34	Burundi	15		
	<hr/>		<hr/>		
	647		594		

Ces importations concernent principalement des articles de voyage, des cartables et des sacs à main, le plus souvent en matière synthétique. Elles proviennent surtout de France (84 % à Madagascar) mais le Sénégal importe également du Maroc, de Chine, du Japon, de même que le Mali importe de Chine, du Ghana et du Sénégal.

Le marché des EAMA est donc loin d'être saturé par les productions nationales.

(1) Y compris cuirs et peaux.

4.2.4. Tendances - Conclusions - Propositions

Le mode et l'appareil de production des articles de maroquinerie en cuir ou en autres matières ne se sont pas transformés fondamentalement au cours des dix dernières années. Les techniques de fabrication utilisées sont toujours simples, les investissements peu importants, l'effet de taille de l'entreprise sur les coûts de production peu sensible. Dans le choix de la localisation d'une unité de production interviennent principalement les conditions d'approvisionnement (coûts, délais) en matières premières et en accessoires, ainsi que les disponibilités en main d'œuvre, dans son ensemble peu qualifiée. Tout ceci fait que cette branche d'activité a conservé, même en Europe et sauf exception, un caractère artisanal plus ou moins proche d'une activité véritablement industrielle. On constate ainsi la persistance de la coexistence de deux types de production.

. l'une artisanale, en particulier pour les articles de qualité et de luxe, le plus souvent en cuir,

. l'autre industrielle pour les articles dont le caractère utilitaire (articles de voyage) l'emporte sur les qualités d'esthétique et de personnalisation, permettant ainsi des productions en séries suffisantes.

Les entreprises de la Communauté se trouvent sur des marchés nationaux qui n'évoluent que très lentement, quand ils ne sont pas saturés, et qui sont de plus en plus soumis, pour certains articles à une concurrence vive des pays à bas salaires, européens et du Tiers-Monde. Ces entreprises s'emploient à maintenir leur activité en spécialisant leurs fabrications, en accroissant leur productivité, en intégrant à leur fonction de production celles d'importation et de commercialisation, ce qui leur permet de tirer profit de la péréquation des prix de vente des produits importés et des produits locaux. En même temps, ces entreprises tendent à accroître leurs exportations, notamment à destination des pays les plus déficitaires de la Communauté et des Etats-Unis.

Ces diverses tendances n'apparaissent donc pas comme spécialement favorables à des transferts d'activité des entreprises européennes vers les EAMA qui, par ailleurs, n'ont pas la même expérience que d'autres pays sous-développés, dans ce domaine particulier du travail du cuir.

Toutefois sous certaines conditions, des exportations à partir des EAMA ne sont pas à exclure, notamment pour des produits de l'artisanat et éventuellement des produits industriels.

Actuellement dans les Etats Associés la fabrication d'articles en cuir est essentiellement le fait de l'artisanat sauf exception dans cinq d'entre eux. Les missions effectuées à l'occasion de la présente étude, dans dix EAMA à vocation particulière en matière d'élevage, de traitement et de travail du cuir, ont permis de mettre en évidence l'importance donnée par les responsables nationaux aux activités artisanales dans les développement économique de leur pays, et leur volonté de promouvoir les productions qui en sont issues.

Cette promotion de l'artisanat peut se concevoir de deux façons :

- l'une porte principalement sur la mise en valeur de l'acquis des populations et des techniques déjà pratiquées pour fabriquer des objets dits "aborigènes" de qualité, correspondant à la demande intérieure et pouvant éventuellement être exportés,
- l'autre, tend à adapter les modes de production artisanaux aux exigences des marchés internationaux des produits dits "exotiques".

Ces deux approches font l'objet de la note sur l'artisanat du cuir (voir volume IV de la présente étude), dans laquelle sont tracées les grandes lignes éventuelles d'interventions cherchant à répondre au désir des pays de tirer le meilleur parti possible des potentialités économiques que représente l'artisanat, notamment par la valeur ajoutée nationale qu'il engendre et les investissements modestes qu'il nécessite.

Des pays sous-développés, dont des EAMA, sont bien placés pour fabriquer et exporter vers les pays industrialisés certains articles de maroquinerie. Il s'agit de pays disposant soit de cuirs et peaux sur place, soit de main d'œuvre à bas salaires. Une vive concurrence existe déjà entre ces pays (Hong-Kong, Taïwan, Chine Populaire, Corée, Inde, Pakistan, Argentine, Brésil...) sur les marchés européens. Pour les EAMA, les sujétions de transport des matières premières en cas de fabrication d'articles en matière synthétiques, les prix de tels articles par rapport aux coûts de transport à l'exportation, font que les seules fabrications à envisager sont celles d'articles en cuir. Mais la réalisation d'unités de fabrication reste subordonnée à un certain nombre de conditions :

- disposer de cuirs et peaux tannés localement, de qualité conforme aux exigences des marchés internationaux,
- s'assurer la participation d'entreprises étrangères, notamment pour la création des modèles et la commercialisation.

Le contexte dans lequel évoluent les entreprises de production de ce secteur en Europe ne laisse pas prévoir, à moyen terme, de transferts spontanés de ces entreprises vers les EAMA. L'initiative de telles réalisations semble donc devoir être prise sur place.

Le niveau des importations d'articles de maroquinerie par les EAMA est encore élevé. Il existe donc des débouchés potentiels sur place pour d'éventuelles entreprises à vocation exportatrice implantées dans un des États associés.

4. 3. Gants

La classification des différents types de gants n'est pas la même dans tous les pays européens. La nomenclature de Bruxelles utilisée dans les statistiques du Commerce Extérieur de la Communauté ne permet pas de distinguer les gants en cuir naturel de ceux en autres matières que le cuir. Dans la rubrique 42.03, figurent les trois types de gants suivants (en cuir ou succédantés) :

- gants de protection
- gants spéciaux, de sport
- gants pour hommes, femmes, enfants.

Par contre dans les statistiques de production, notamment en Allemagne la distinction est faite entre les gants en cuir et les gants en autres matières, les chiffres sont fournis sur :

- les gants en cuir fourrés (chevreau) pour hommes
- les gants en cuir (porc) pour voiture
- les gants en cuir (veau ou chèvre) non fourrés pour femmes.

En France la distinction est faite entre les "gants de ville" et les "gants de protection".

Le manque d'homogénéité des données disponibles dans les pays de la Communauté ne permet pas d'établir des comparaisons précises entre pays mais les éléments recueillis font apparaître les caractéristiques principales et les grandes lignes d'évolution des marchés européens, qui seules pouvaient être appréhendées dans le cadre de la présente étude. Ces éléments sur les marchés européens, extraits des monographies par pays (volume III), sont fournis ci-dessous et sont suivis de quelques considérations sur la position actuelle et future des EAMA vis à vis de ces marchés.

4. 3. 1. Marchés européens

4. 3. 1. 1. Production

Les principaux pays producteurs dans la CEE sont :

- l'Italie pour laquelle il n'existe pas de données utilisables récentes, le dernier recensement consulté remontant à 1967 ; on comptait 141 entreprises et 40.000 personnes travaillaient dans ce secteur, dont plus de la moitié dans la région de Naples, le reste se répartissant sur l'ensemble du territoire, principalement à Milan, dans sa région et en Toscane.
- l'Allemagne (R. F. A.), avec une production de gants en cuir de 6,5 millions de paires en 1965 et 3,9 en 1971.
- la France, avec une production annuelle de "gants de ville" passée de 7,8 à 4 millions de paires des années 1964 - 67 à 1972, tandis que dans le même temps la production de "gants de protection" passait de 8,3 à 13,3 millions de paires. Pour ce type de gants la part des gants en cuir et toile restait sensiblement constante, passant de 65 à 63 %.
- le Royaume-Uni, pour lequel les dernières données sur l'appareil de production remontent à 1963 : 169 entreprises, 220 établissements, 8.800 salariés.
- les Pays-bas dont la production totale est passée de 2,8 millions de paires en 1966 à 3,3 en 1970 grâce à un effort de concentration et de spécialisation mené à bien au cours des dernières années de la décennie (9 entreprises en 1960, 4 en 1970).
- l'UEBL dont la production a diminué de 1,5 million de paires en 1960 à 1,3 en 1969, le nombre d'entreprises en Belgique étant actuellement, au maximum de 8, employant environ 250 salariés.
- le Danemark avec une production de 739.000 paires en 1971.

Cette activité apparaît donc comme stagnante et plus généralement en régression, dans la Communauté européenne, sauf dans les pays dont l'appareil de production s'est adapté aux nouvelles conditions du marché (Pays-Bas) et pour certains types de gants, comme les "gants de protection" à usages industriels en France, ou les gants de cuir de qualité supérieure en Allemagne.

La production en Europe est freinée par les coûts de production élevés. Ainsi à titre d'exemple, en fin 1972, pour les gants de ville en cuir, la valeur moyenne des prix à la production en Allemagne était de 15,03 DM/paire alors que pour les gants en cuir importés en Allemagne elle était de 7,82 DM/paire. La différence de qualité ne justifie pas, à elle seule, de tels écarts de prix.

4.3.1.2. Echanges

Le tableau ci-dessous montre la situation des échanges et leur évolution dans les différents pays de la Communauté.

- GANTS -

IMPORTATIONS - EXPORTATIONS DES PAYS MEMBRES
DE LA COMMUNAUTE EUROPEENNE (x)

Balance + : excédent
- : déficit¹

En millions de paires

Pays	Année	Gants cuir	Gants en cuir et autres matières			
			de protection	spéciaux (de sports)	autres	total
<u>Allemagne</u>						
Importations	1965	1,3				
Exportations	"	1,2				
Importations	1971	3,0 (1)				
Exportations	"	0,6				
Balance	"	- 2,4				
<u>UEBL</u>						
Importations	1966		0,3	0,02	0,6	0,9
Exportations	"					1,8
Importations	1971		2,5	0,2	0,5	3,2 (2)
Exportations	"					1,2
Balance	"					- 2,0
<u>Danemark</u>						
Importations	1966					0,46
Exportations	"					0,05
Importations	1971					1,0 (3)
Exportations	"					0,08
Balance	"					- 0,92
<u>France</u>						
Importations	1964-67				(4)	
Exportations	"				0,09	
Importations	1973		7,95 (5)	0,24	0,25	8,44
Exportations	"		0,8	0,34	0,51	1,65
Balance	"		- 7,15	+ 0,10	+ 0,26	- 6,79
Importations	1972	} en millions FF	18,5	2,5	3,4	24,4
Exportations			6,1	6,9	10,7	23,7
Balance			- 12,4	+ 4,4	+ 7,3	- 0,7
<u>Italie</u>						
Exportations	1966	7,5			4,1	
Importations	1971		0,1	0,2	0,2	0,5
Exportations	"		0,4	0,6	5,5 (6)	6,5
Balance	"		+ 0,3	+ 0,4	+ 5,3	+ 6,0
<u>Pays-Bas</u>						
Importations	1966					2,3
Exportations	"					1,5
Importations	1970					4,3 (7)
Exportations	"					1,3
Balance	"					- 3,0

(x) Sauf Royaume-Uni, Irlande (éléments non collectés)

(1) Origines : 40 % d'Italie

19 % du Japon

11 % de Hongrie

9 % des Pays-Bas

(2) Origines : Italie et France + Europe de l'Est (Hongrie, Tchécoslovaquie) + Hong-Kong et Chine R. P.

(3) Origines : Portugal + Italie, Royaume-Uni + Europe de l'Est (Roumanie, Hongrie, Tchécoslovaquie) + Hong-Kong

(4) Gants de ville

(5) Origines : 47 % de Hong-Kong

23 % de Chine R. P.

9 % de R. F. A.

(6) Destinations : 50 % vers Etats-Unis

21 % vers R. F. A.

9 % vers Pays-Bas

8 % vers Canada

(7) Origines : Tchécoslovaquie, Hongrie, Roumanie, Bulgarie + Hong-Kong

Il apparait que dans la Communauté européenne, seule l'Italie est excédentaire et exporte la plus grande partie de sa production hors de la Communauté (58 % vers les Etats-Unis et le Canada). La France présente le déficit le plus marqué en quantité, mais il est à noter que celui-ci provient essentiellement des "gants de protection" puisque pour les autres types de gants elle est excédentaire ; sa balance en valeur est sensiblement équilibrée en 1973 en raison des prix unitaires élevés des types de gants exportés.

A ces importations déclarées, il convient d'ajouter les gants achetés par les touristes lors de leurs déplacements hors de la Communauté et qui ne sont pas comptabilisés. En Allemagne, ce genre d'importations serait spécialement important, de l'ordre des importations contrôlées pour certains types de gants, de ville ou de sport par exemple.

Dans la plupart des pays européens concernés, au cours des cinq dernières années, les importations ont augmenté plus rapidement que les exportations et que la consommation. De plus en plus ces importations portent sur des articles bon marché, en matières autres que le cuir, les pays européens cherchant à produire et à exporter des gants de qualité supérieure.

En dehors des échanges intra-communautaires qui se font principalement à partir de l'Italie, les importations de la Communauté sont originaires :

- soit des pays d'Europe de l'Est (Hongrie, Tchécoslovaquie, Roumanie, Bulgarie)
- soit de Hong-Kong, de Chine (R.P.), du Japon
- soit du Portugal (à destination du Danemark).

Le tarif extérieur commun à l'importation appliqué aux gants entrant dans la Communauté, sauf pour ceux provenant des Etats associés est le suivant (en % du prix CAF) :

42.03. B Gants, y compris les moufles, en cuir naturel, artificiel ou reconstitué :

I de protection pour tous métiers	13 %
II spéciaux, de sport	11 %
III autres	10,5 %

A l'entrée dans certains pays (RFA par exemple), un certificat d'origine est exigé à l'importation pour limiter les importations non déclarées, en provenance des pays d'Europe de l'Est, notamment.

4.3.1.3. Consommation, commercialisation

Dans l'ensemble de la Communauté, on constate une diminution de la consommation des "gants de ville", spécialement de ceux en cuir. Cette tendance est sensible en UEBL et plus nette en France où la consommation apparente des gants de ville est passée de 6 millions de paires en 1965 à 3,7 en 1972 ; par contre en Allemagne la tendance inverse mais moins accentuée s'est manifestée, la consommation apparente des gants en cuir étant passée de 5,3 millions de paires en 1965 à 6,4 en 1971 ; il en est de même au Danemark pour l'ensemble de tous les types de gants ainsi qu'aux Pays-Bas (3,7 millions de paires en 1966 et 6,4 en 1970). L'évolution des consommations de gants spéciaux, de sport en particulier est plus favorable que celle des gants de ville.

La part du commerce spécialisé pour la vente au détail diminue au profit des magasins à grandes surfaces et des grands magasins.

Le marché des "gants de protection", ou "gants de travail" est totalement différent. Il s'agit de gants composés de diverses matières comme l'indique le schéma ci-dessous. Les consommations ont tendance à augmenter dans les pays industrialisés. En outre, de plus en plus, la demande européenne est satisfaite par les importations car il s'agit d'articles à prix unitaires peu élevés, fabriqués dans certains pays à bas niveaux de salaires (Hong-Kong, Chine, Europe de l'Est).

Ainsi au cours de la dernière décennie, le marché global des gants de travail aux Etats-Unis a augmenté d'environ 6,3 % par an en quantité. A titre indicatif, en 1967, le marché américain était de l'ordre de 94 millions US \$ se répartissant comme suit :

Nature	% des quantités	% des valeurs	En millions US \$
Amiante	6	7	6,6
Cuir	8	23	21,6
Cuir + tissu	11	20	18,8
Jersey	15	9	8,5
Coton + nylon	60	41	38,5
	100	100	94

Généralement la nature de ces gants (matières, formes ...) correspond à des usages particuliers, les fabrications se font sur commande et les marchés sont passés directement par les groupes industriels utilisateurs appartenant à certains secteurs comme par exemple la métallurgie, la construction automobile, les industries alimentaires.

4.3.2. Situation dans les EAMA

Actuellement, aucune unité industrielle ne fabrique des gants ou des parties de gants dans les EAMA. En outre, il n'existe pas de marchés nationaux pour ce type d'articles. Il ne peut y avoir en effet, dans ces pays que quelques rares utilisations dans l'industrie.

4.3.3. Perspectives d'exportations à partir des EAMA - Conclusions

Les tendances observées sur les marchés européens des "gants de ville" en cuir, diminution des consommations, vive concurrence à l'importation, spécialisation des producteurs européens, suffisent à montrer que la fabrication de ce type de gants n'est pas une activité à envisager dans les EAMA en vue d'exportations sur l'Europe.

L'éventualité de transfert d'unités européennes dans un EAMA n'est, bien sûr, pas exclue dans le cadre d'une stratégie de groupe, mais ne semble pas prévisible à moyen terme.

Par contre, la recherche de marchés pour les "gants de protection" auprès des industriels des secteurs utilisateurs mériterait d'être menée systématiquement. On a vu qu'il s'agissait de marchés importants et en expansion tant en Europe qu'aux Etats-Unis. De plus, en Europe, ce marché fait largement appel à l'importation. Il n'est donc pas exclu qu'une telle recherche débouche sur des possibilités d'exportations, à court terme pour les pays associés disposant déjà d'une tannerie et à moyen terme pour ceux projetant de tanner sur place leurs cuirs locaux. Une telle fabrication peut en effet s'envisager dans des ateliers intégrés soit à des tanneries soit à des unités de fabrication d'autres articles en cuir ou en matières de substitution comme les chaussures ou les articles de maroquinerie. Une telle approche, nécessitant des démarches particulières auprès de chaque industrie utilisatrice, pour définir les caractéristiques de la demande en nature, quantité et prix, n'a pu être menée dans le cadre de la présente étude, bien que son intérêt soit apparu au cours des travaux.

4.4. Vêtements de cuir

Depuis 1968 - 69, le marché européen des vêtements de cuir se développe rapidement ; il est donc apparu comme intéressant de fournir les principales caractéristiques de ce marché et d'examiner les éventualités d'exportations des EAMA vers les pays de la Communauté européenne.

Les vêtements en cuir comprennent un certain nombre d'articles dont les marchés respectifs sont inégaux et variables suivant les pays. Les plus répandus sont les vestes, paletots, pardessus ou manteaux, puis les culottes, costumes, jupes, ensembles et chapeaux.

Il n'existe pas de nomenclature unique pour ces articles dans les différents pays de la Communauté, les données disponibles dans chacun d'eux ne sont pas recueillies systématiquement et ne sont pas homogènes, ainsi les quantités portent tantôt sur les nombres de pièces et tantôt sur les tonnages. Parfois encore, comme aux Pays-Bas, la fabrication de vêtements en cuir entre dans l'ensemble des activités de "confection" et ne peut être distinguée de celle des vêtements en tissus ou autres matières. Par ailleurs, la diversité de ces types de vêtements ne permet pas de faire des regroupements utilisables en quantités, on est donc amené à fournir des éléments globaux en valeur. Par souci de simplification, les valeurs en unités de compte fournies ci-dessous ont été obtenues en prenant les parités officielles des différentes monnaies européennes au 1er Janvier 1973 (1). Ces données ne sont donc pas exactes en valeurs absolues mais sont représentatives de l'importance relative des marchés des différents pays membres de la Communauté et de leur évolution au cours des dernières années.

4.4.1. Marchés européens

Le tableau ci-dessous regroupe les éléments recueillis dans les pays de la Communauté au cours des missions effectuées sur place dans le cadre de la présente étude et qui figurent de façon détaillée dans les monographies par pays (volume III).

(1) 1 u. c. = 3,22 DM = 48,66 FB et L = 7,58 KR = 5,55 FF = 631,31 Lit
= 3,36 Fl = 0,42 £ st. et irl. = 1,09 US \$

MARCHES EUROPEENS DES
VETEMENTS DE CUIR

Valeur en millions u. c.

Pays	Production		Echanges			
	Année		Année	Import.	Export.	Balance
Allemagne (R. F. A.)	1965	39,3	1965	3,0	2,8	- 0,2
			1970	17,0 (1)	3,3	- 13,7
	1971	84,9		44,2	6,6	- 37,6
UEBL	1965	4,3		0,54	4,95	+ 4,41
	1968	5,3				
			1969	0,95	8,63	+ 7,68
			1971	4,4	13,0	+ 8,6
Danemark	1966	1,70		0,54	0,16	- 0,38
	1971	3,0		2,5	1,3	- 1,2
France			1965	0,54	0,61	+ 0,07
			1972	2,5	35,4	+ 32,9
			1973	4,2	32,1 (2)	+ 27,9
Irlande			1965	0,17	0,18	+ 0,01
			1970	0,60 (3)	0,95	+ 0,35
Italie			1970		2,5	
			1971	2,7	8,0	+ 5,3
Pays-Bas			1965	1,9	0,9	- 1,0
			1969	2,5	1,2	- 1,3
			1971	11,2	4,1	- 7,1
Royaume-Uni			1965	3,03		-
			1970	5,5 (4)		-
	1971	37,0				-

(1) Origines : Hong-Kong (20 %), Italie (14 %), France (14 %), UEBL (12 %), Pays-Bas (8 %), Yougoslavie (4 %), Grèce (3 %).

(2) Destinations : R. F. A. (59 %), Pays-Bas (10 %), UEBL (9 %), Suisse (9 %).

(3) Origines : Royaume-Uni (66 %), R. F. A. (7 %), Hong-Kong (7 %).

(4) Origines : Hong-Kong (20 %), Irlande (17 %), Portugal (8 %), Malte (6 %), Finlande (5 %), France (6 %), Suède + Suisse + Hongrie (12 %), Canada + Italie + Pays-Bas + Espagne + Pakistan (11 %).

4.4.1.1. Production

La production augmente dans tous les pays de la Communauté, surtout depuis les années 1965 ou 1968-1969 suivant les pays. Parfois comme en Allemagne cette progression a été rapide (10,1 % par an, en prix courants de 1965 à 1971).

La répartition des productions entre les différents types de vêtements en cuir est différente suivant les pays. A titre d'exemple, elle a évolué de la façon suivante en Allemagne :

(en %)	<u>1965</u>	<u>1971</u>
Veste, paletots, gilets	50	60
Pardessus, manteaux	9	23
Culottes	33	10
Autres	8	7
	<u>100</u>	<u>100</u>

Ces chiffres mettent en évidence l'importance et la croissance de la part des vestes, paletots et gilets, ainsi que l'augmentation de la place tenue par les pardessus et manteaux.

La plus grande partie (80 à 90 %) de ces vêtements est fabriquée à partir de peaux de moutons, délainées ou non ; les peaux d'agneaux et de caprins sont également utilisées.

4.4.1.2. Echanges

On compte dans la Communauté :

- 4 pays déficitaires : Allemagne, Danemark, Pays-Bas, Royaume-Uni
- 5 pays excédentaires : UEBL, France, Irlande, Italie.

Les importations des pays déficitaires ont augmenté considérablement au cours des dernières années passant :

- en Allemagne de 2,7 millions u.c. en 1965 à 40,7 en 1971
- au Danemark de 0,54 " " 1966 à 2,5 "
- aux Pays-Bas de 1,9 " " 1965 à 11,2 "

L'Allemagne est de loin le premier importateur net de la Communauté à 9, surtout depuis 1969.

Même dans les pays excédentaires (UEBL, France), les importations ont augmenté rapidement. La France est le premier exportateur européen .

Pour les six premiers membres de la Communauté, la plus grande partie des échanges se fait à l'intérieur même de la Communauté :

- 50 % des importations de la R. F. A. en 1970
- 90 et 86 % des importations et des exportations de l'UEBL en 1971
- 81 et 82 % des importations et des exportations de la France en 1973
- 70 % des importations de l'Italie proviennent de France et 55 % de ses exportations sont faites à destination de l'Allemagne en 1971

Par contre le Danemark commerce surtout avec la Suède, la Norvège, la Finlande, le Royaume-Uni et depuis peu exporte sur l'Allemagne. En raison des régimes douaniers préférentiels en vigueur encore ces dernières années entre la Grande-Bretagne et l'Irlande, les courants d'échanges entre ces deux pays sont importants : 66 % des importations de l'Irlande proviennent du Royaume-Uni et 17 % des importations de celui-ci proviennent de l'Irlande.

Le tarif extérieur commun prévoit, à l'entrée dans la Communauté, sauf pour les produits originaires des Etats associés un droit à l'importation de 8 %, pour les vêtements en cuir naturel, artificiel ou reconstitué (rubrique 42.03 A).

4.4.1.3. Consommations

La consommation allemande est de loin la plus importante de la Communauté, elle est passée de 8,4 millions u. c. en 1965 à 122,5 en 1971, représentant environ 1 pied carré par habitant. Cet engouement pour les vêtements en cuir, principalement pour les vestes et les manteaux est dû à la mode, ce type de vêtement en mouton retourné par exemple étant devenu le symbole d'un milieu social.

Au Danemark, la consommation a doublé de 1966 à 1971, passant de 21 à 42 millions u. c.

Dans les autres pays européens, la tendance est la même quoique moins accentuée. Mais le fait que dans ces pays le niveau des consommations unitaires par habitant soit nettement inférieur à celui enregistré en Allemagne laisse prévoir des possibilités d'extension à terme, des marchés surtout dans les pays de la partie Nord de l'Europe (UEBL, France, Irlande, Pays-Bas, Royaume-Uni).

De plus en plus la commercialisation se fait par les grandes entreprises de commerce de détail, au détriment du petit commerce individuel.

4.4.2. Situation dans les EAMA

Actuellement dans les EAMA, il n'existe aucune fabrication de vêtements en cuir, tant industrielle qu'artisanale. Ceci tient aux faits qu'il n'existe pas de marchés locaux pour ce type d'articles, que le développement des marchés européens est récent et enfin qu'aucun Etat associé ne produit de peaux tannées d'une qualité correspondante aux exigences des fabriques de vêtements.

Au Mali, la Société Nationale TAMALI, qui est à la fois tannerie et unité de production d'articles en cuir, a fait des essais de fabrication de vestes et de pantalons en cuir qui mériteraient d'être poursuivis.

4.4.3. Conclusions - Propositions

L'évolution rapide du marché européen des vêtements en cuir au cours des dernières années est étroitement liée à la mode. Toutefois on peut penser que l'habitude est prise et peut encore se répandre, d'utiliser à certaines périodes de l'année et dans certaines régions ce type de vêtements chauds et confortables. Par ailleurs dans ce domaine, les matières de remplacement ne semblent pas devoir menacer, dans le moyen terme, l'utilisation de cuir naturel. Il paraît donc raisonnable de prévoir une poursuite de l'accroissement des consommations européennes dans les prochaines années, à un rythme toutefois moins rapide qu'au cours des dernières années. La diffusion de tels articles reste toutefois liée à leur prix, qui, malgré la hausse des cours du cuir doit pouvoir rester en-dessous du seuil de refus d'une clientèle suffisamment nombreuse.

Face à cette tendance, il n'est pas exclu que certains Etats associés puissent fabriquer des articles exportables sur l'Europe. Les conditions de réussite d'une telle entreprise sont toutefois multiples, la plus contraignante n'étant pas le fait de la fabrication proprement dite. Les contraintes liées à la commercialisation, se situent en amont (modèles) aussi bien qu'en aval (circuits de ventes). Mais la contrainte déterminante est la disponibilité sur place de peaux

tannées et préparées localement , présentant toutes les qualités exigées pour la fabrication d'articles conformes aux normes européennes. Or ce type de fabrication est très exigeant sur la qualité des peaux, à tel point par exemple que les "confectionneurs" britanniques travaillent presque exclusivement des peaux tannées en Europe.

Le Niger est le pays, parmi ceux visités dans le cadre de l'étude, qui dispose des peaux les plus aptes à la fabrication de certains vêtements en cuir ainsi que d'un potentiel de tannage susceptible d'être adapté aux qualités requises ; c'est pourquoi ce pays a été retenu à titre d'exemple pour y étudier, sous forme d'une étude de préfactibilité, la fabrication de vêtements en cuir destinés à l'exportation vers l'Europe.

4. 4. 4. Etude de préfactibilité (cf. volume IV)

L'étude porte sur la confection de vêtements en cuir, doublés, pour hommes, se répartissant de la façon suivante entre les différents types d'articles (ou pièces) :

- 60 % de vestes
- 10 % de paletots trois-quart
- 30 % de pardessus.

Deux types d'unités de capacités différentes ont été étudiés pour une même durée annuelle de travail(250 jours/an) :

- capacité A : 37.000 pièces/an soit 148 pièces/jour
- capacité B : 70.000 pièces/an soit 280 pièces/jour.

La surface des matières premières nécessaire étant en moyenne de 5 m²/pièce, les besoins en peaux de caprins (ou ovins) nécessaires sont environ de :

- capacité A : 300.000 peaux/an (1)
- capacité B : 550.000 peaux/an

Les principales caractéristiques des unités étudiées sont reprises dans le tableau ci-après.

(1) Hypothèse moyenne retenue :

1 peau = 7 pieds carrés = 7 x 0,093 m² = 0,65 m².

Chiffres arrondis

		Capacité A	Capacité B
	Pièces/an	37.000	70.000
Matières premières	Peaux/an	300.000	550.000
Investissements	Millions F cfa	270	480
dont en devises	"	110	200
Emplois	Nombre	121	233
dont expatriés		3	4
Frais d'exploitation	Millions F cfa	420	790
dont en devises	"	31	43
dont matières premières	%	82	83
dont salaires et charges sociales	%	8	7
	F cfa/pièce (moyenne)	11.351	11.285
Chiffre d'affaires (CIF-Allemagne)	Millions F cfa	460	880
	F cfa/pièce (moyenne)	12.432	12.571
<u>Bénéfice brut</u> Capital investi	%	13,3	17,8
Taux d'intérêt interne (10 ans, 20 %)	%	12	17,5
Valeur ajoutée directe	Millions F cfa	93	180
Valeur ajoutée locale	"	51	87
Effets sur :			
. finances publiques (sans droits à l'export)	Millions F cfa	- 1,5	- 3,5
. balance paiements	"	+ 42	+77

Les prix de vente retenus (CIF-Allemagne) sont ceux pratiqués sur le marché allemand au moment de l'étude.

Les résultats prévisibles, tant pour l'entreprise que pour la collectivité nationale, sont encourageants. Les effets négatifs observés sur les finances publiques proviennent du fait que les gains pris en compte ne concernent que les appointements et salaires, les droits de sortie étant supposés nuls, alors que les pertes subies portent sur les droits qui seraient perçus à l'exportation des peaux "wet-blue", si l'unité de confection n'était pas réalisée.

En dehors des problèmes relatifs à la définition des modèles à fabriquer et à la commercialisation, qui peuvent être résolus par des liaisons de différents types, dans un premier temps, avec des entreprises européennes, la contrainte principale pour la réussite d'une telle opération est la disponibilité en peaux tannées de qualités appropriées. La réalisation de tout projet du type étudié devra nécessairement être subordonnée à l'assurance de disposer de telles peaux en quantité suffisante et de qualité contrôlée après essais de tannage.

Le fait que l'étude de préfactibilité ait été réalisée pour le Niger n'exclut nullement l'éventualité d'une implantation dans un autre Etat associé disposant des matières premières appropriées en quantité et en qualité. Le marché allemand du fait de son volume, de sa structure et de sa diversité semble devoir être le premier à prospecter lors de l'étude d'un éventuel projet.

4. 5. Autres articles divers en cuir

En plus de ses principales utilisations examinées précédemment, le cuir entre dans la fabrication d'un certain nombre d'articles :

- soit à usages techniques (courroies de transmission, pièces pour matériels des industries textiles, etc...)
- soit à usages décoratifs (ameublement, sellerie automobile, revêtement mural)

4. 5. 1. Articles en cuir à usages techniques

Ces articles sont le plus souvent fabriqués à partir de cuirs de bovins.

Le marché européen des courroies de transmission en cuir est stagnant, en raison principalement de l'évolution des équipements industriels (machines à moteurs individuels au lieu des transmissions centrales), des caractéristiques imposées aux courroies (forme ...) et de la compétitivité des courroies en matières synthétiques.

Les productions allemandes et françaises de courroies de transmission en cuir restent du même ordre de grandeur :

- Allemagne :	1965	410 tonnes
	1970	459 "
- France	: 1960 - 63	427 "
	1972	406 "

Les échanges sont limités. Par exemple, ceux de la France ont évolué de la façon suivante au cours des dernières années :

	<u>1965</u>		<u>1973</u>	
	Tonnes	Millions FF	Tonnes	Millions FF
Importations	9	0,56	12	0,94
Exportations	8	0,33	48	1,72

Pour l'Italie les importations et les exportations en 1971 ont été respectivement de 16 et 29 tonnes.

Les autres articles de cuir "technique" sont principalement destinés aux industries textiles (filature, tissage). Leur production et leurs échanges en Europe sont limités et stables, sauf pour la France qui est devenue largement exportatrice nette depuis quelques années. Ainsi,

- pour l'Allemagne

Production	1965	841 tonnes
	1971	1.059 "

- pour la France

Production	1960-63	828 tonnes	
	1972	1.971 "	
Importations	1965	11 tonnes	0,3 millions FF
	1973	8 "	0,5 "
Exportations	1965	2 tonnes	0,1 "
	1973	30 "	2,8 "

- pour l'Italie

Importations	1971	19 tonnes	229 millions Lires
Exportations	1971	38 "	228 millions Lires

Les consommations et les échanges des articles en cuir à usage industriel dont les vêtements de protection des ouvriers d'usines (sauf les gants) restent également stables, ainsi pour la France :

Importations	1965	33 tonnes	2 millions FF
	1973	27 "	3,8 "
Exportations	1965	39 "	1,7 "
	1973	35 "	2,2 "

Pour ces divers articles en cuir, il apparaît donc que les marchés européens ne sont pas en expansion. Mais ces tendances générales n'excluent pas que des débouchés soient trouvés pour des articles bien définis qu'une étude spécifique serait susceptible de détecter en examinant notamment l'usage du cuir dans le matériel des différentes branches industrielles. Par ailleurs, cette éventualité est favorisée par la qualité des cuirs de bovins, rencontrés dans les EAMA producteurs, qui est compatible avec de telles fabrications.

En plus d'éventuelles exportations sur l'Europe, il serait intéressant d'examiner si la multiplication des usines textiles en Afrique ne justifie pas sur un plan régional par exemple, la fabrication de pièces en cuir notamment pour la maintenance, sinon la construction de certaines machines.

4. 5. 2. Articles en cuir à usages décoratifs

Ces marchés européens ne sont pas connus avec précision, mais leurs tendances ont été évoquées par les milieux professionnels au cours des missions effectuées dans chaque pays.

L'usage déjà ancien du cuir, dans l'ameublement, est considéré comme de plus en plus répandu et appelé à d'intéressants développements. A titre indicatif les importations danoises ont porté sur 42.000 pieds carrés en 1970, et sur 46.000 en 1971, alors que les besoins des Pays-Bas en 1971 ont été estimés à 900.000 pieds carrés. Il est à noter que les importations réalisées par le Danemark à cet usage sont originaires d'Europe (Royaume-Uni, Autriche, R.F.A., Suisse, Suède), à l'exception de petites quantités depuis 1970 provenant d'Argentine.

La même tendance favorable du marché est observée dans l'industrie automobile, pour la garniture intérieure des modèles de luxe.

L'utilisation du cuir pour réaliser des revêtements muraux est relativement récente mais ce débouché est prometteur, au dire des professionnels. Les cuirs de grandes dimensions et de qualité homogène sont spécialement appréciés pour cet usage.

Seules des études techniques et économiques spécifiques permettront de définir la demande européenne dans ces divers domaines et d'apprécier les possibilités d'exportation des EAMA vers l'Europe de cuirs et peaux préparés ou finis destinés à ces usages.

**AUTRES DOCUMENTS DE LA COMMISSION DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES
INTERESSANT L'INDUSTRIALISATION DES E.A.M.A.**

● **« Les conditions d'installation d'entreprises industrielles »**

Série de 19 brochures, 2^{me} édition, Bruxelles, juillet 1974 – en langue française.

Les brochures comprennent, de façon standardisée, les données de base sur les conditions d'installation et de fonctionnement des entreprises industrielles dans chacun des Etats Associés, telles que la réglementation douanière, fiscale, de travail, etc., les disponibilités et coûts des facteurs de production et d'installation ainsi que quelques généralités sur l'économie et la politique industrielle du pays.

● **« Codes des investissements des Etats Africains et Malgache Associés »**

1 volume, 3^{me} édition, Bruxelles, mars 1974 – en langue française.

Ce recueil reproduit en détail la législation de base régissant l'installation des entreprises industrielles dans les 19 Etats Associés. Il reflète la situation au 1er mars 1974 et constitue un complément utile à la série de monographies présentée ci-dessus.

● **« Inventaire des études industrielles concernant les pays africains en voie de développement »**

4 volumes, Bruxelles, décembre 1972 – en langue française.

Ce document contient en quatre volumes quelque 900 fiches signalétiques sur des études concernant des projets industriels – réalisés ou non – dans les pays africains. Il est le fruit d'une enquête que la Commission avait menée en 1971/1972 et qui s'adressait aux Gouvernements, organismes de développement et autres institutions spécialisées des EAMA et des Etats membres de la Communauté ainsi qu'à certains organismes d'aide et de financement internationaux. Paru en décembre 1972, il constitue, bien que loin d'être complet, l'inventaire le plus systématique qui existe actuellement, en forme publiée, sur ce plan.

● **« Pré-sélection des industries d'exportation susceptibles d'être implantées dans les Etats Africains et Malgache Associés »**

1 rapport + 3 volumes d'annexes, juillet 1971.

Cette étude vise à définir et à hiérarchiser approximativement les industries d'exportation qui semblent les plus susceptibles d'être créées dans les EAMA. La pré-sélection y est basée sur des facteurs relatifs à la demande (importations dans les pays industrialisés de produits manufacturés en provenance des pays en voie de développement) et à l'offre (conditions générales de production dans les EAMA).

● **« L'industrialisation textile d'exportation des Etats Africains et Malgache Associés »**

4 volumes, Bruxelles, octobre 1972 et mars 1973 – en langue française ; rapport de synthèse en langue anglaise, allemande, italienne et néerlandaise également.

Cette étude comprend, d'une part, l'analyse des débouchés possibles dans les pays européens et la sélection des catégories de produits correspondantes dont la fabrication pourrait être envisagée dans les EAMA ainsi que, d'autre part, l'analyse des conditions générales pour une production textile exportatrice en Afrique. Une seconde étape de l'étude est consacrée à l'analyse, sous forme d'études de pré-factibilité, des conditions spécifiques de la production de certains produits textiles dans les EAMA.

● **« Possibilités de création d'industries exportatrices dans les Etats Africains et Malgache Associés »
(à paraître)**

Un ensemble d'études portant sur les secteurs suivants :

- | | |
|--|---|
| - Production et montage de matériel électrique | - Première et deuxième transformation du bois et produits finis en bois |
| - Production et montage de matériel électronique | - Préparation et conserves de fruits tropicaux |
| - Viandes | - Fabrication de cigares et cigarillos |
| - Cuirs et peaux | - Electro-sidérurgie |
| - Chaussures | - Ferro-alliages. |
| - Articles en cuir | |

**Tous ces documents peuvent être obtenus gratuitement en s'adressant à la
Commission des Communautés Européennes,
Direction Générale du Développement et de la Coopération (VIII/B/1),
200, rue de la Loi, 1040 Bruxelles**

